



PhiLab



Cahier de recherche

**Portrait des fondations
canadiennes en 2020 :
l'enjeu de la justice sociale
et environnementale**

David Longtin

Montréal
Novembre 2022

philab.uqam.ca

 PhiLab

Description du réseau PhiLab

Le réseau canadien de recherche partenariale sur la philanthropie (PhiLab), anciennement Laboratoire montréalais de recherche sur la philanthropie canadienne, a été pensé en 2014 dans le cadre de la conception de la demande de financement du projet développement de partenariat CRSH intitulé "Innovation sociale, changement sociétal et Fondations subventionnaires canadiennes". Ce financement a été reconduit en 2018 sous le nom "Evaluation du rôle et des actions de fondations subventionnaires canadiennes en réponse à l'enjeu des inégalités sociales et des défis environnementaux". Depuis ses débuts, le Réseau constitue un lieu de recherche, de partage d'information et de mobilisation des connaissances des fondations canadiennes. Des recherches conduites en partenariat permettent la coproduction de nouvelles connaissances dédiées à une diversité d'acteurs : des représentants gouvernementaux, des chercheurs universitaires, des représentants du secteur philanthropique et leurs organisations affiliées ou partenaires.

Le centre de recherche (Hub) mère se situe dans le centre-ville de Montréal, sur le campus de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM).

Le Réseau regroupe des chercheurs, des décideurs et des membres de la communauté philanthropique à travers le monde afin de partager des informations, des ressources et des idées.

PhiLab Québec

PhiLab Québec joue un rôle distinct au sein du Réseau PhiLab. Non seulement, il est le plus grand des centres régionaux, mais il est également unique en ce sens que son travail s'inscrit dans le contexte francophone et anglophone du Québec. Ses projets de recherche, initiatives et partenariats mettent en évidence la diversité de la culture, de l'expérience et de la stratégie du secteur philanthropique québécois. PhiLab Québec entretient une série de relations à long terme avec des fondations privées, publiques et communautaires de diverses tailles dans la province, et soutient la collaboration entre les bailleurs de fonds, les bénéficiaires et les communautés. Les projets du PhiLab Québec portent sur des questions liées aux injustices sociale, économique et écologique, ainsi que sur le rôle que le secteur philanthropique peut et doit jouer dans la création d'un Canada plus juste et plus équitable. Des recherches concrètes sur les meilleures pratiques, aux travaux théoriques plus critiques sur la philanthropie et le pouvoir, PhiLab Québec s'engage dans un mouvement visant à construire un secteur philanthropique plus démocratique, plus juste et plus collaboratif.

Résumé

Le présent portrait de fondations canadiennes poursuit deux objectifs. Il vise d'abord à brosser un portrait sociodémographique des inégalités sociales au Canada et des facteurs de vulnérabilité y contribuant afin de mieux caractériser les territoires d'intervention des fondations canadiennes œuvrant sur des enjeux de justice sociale et environnementale. Il cherche ensuite, à partir d'un portrait statistique des fondations canadiennes enregistrées à l'Agence du revenu du Canada (ARC) en 2020, à préciser leur apport en matière de justice sociale et environnementale, et ce, en tenant compte de leur écosystème et du contexte institutionnel encadrant leurs actions.

Afin de produire ce portrait, différentes sources de données ont été consultées. En premier lieu, des données statistiques issues du Recensement de 2016 de Statistique Canada portant sur le sexe, l'âge, l'état matrimonial, la famille, la scolarité, la situation d'emploi, le revenu, le logement, le statut d'immigration et l'appartenance à une minorité visible ou aux peuples autochtones ont été colligées afin de produire un portrait sociodémographique des inégalités sociales et des facteurs de vulnérabilité y contribuant.

En second lieu, une base de données a été constituée à partir des informations compilées par la Direction des organismes de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada (ARC) concernant les organismes de bienfaisance enregistrés pour l'année 2020. Ces données sont produites à partir des formulaires *T3010 : Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés et T1236 : Feuille de travail – Donataires reconnu/Montants fournis aux autres organismes*.

Le portrait que nous avons réalisé laisse entrevoir une réflexion à approfondir sur les opportunités, mais également les défis, afin de repenser le positionnement des fondations subventionnaires canadiennes en réponse aux urgences découlant des injustices sociales et environnementales. Ce portrait en est un pré-pandémique et ne tient pas compte de la normalité post-pandémique où le processus inflationnaire et la faible prise en compte de la question climatique ont alourdi les situations décrites à l'échelle canadienne.

Il apparaît évident qu'une action concertée est requise entre toutes les forces vives de la société canadienne pour endiguer les effets nationaux d'une crise globale et mondiale qui affecte toutes les sociétés.

Cette action concertée, pour les fondations subventionnaires, nécessite de tenir en compte des modalités de génération de leurs revenus (modalités génératrices d'inégalités sociales et d'injustices environnementales), de leurs stratégies d'allocations des fonds à leur disposition, tant à ce qui a trait au contingent de versement qu'aux fins de bienfaisance poursuivies, des modalités de gestion de leurs organisations. Concrètement, il importera de revoir la répartition géographique de leur siège social, le type de management promu, la répartition de leurs dons afin de mieux tenir compte des enjeux liés à l'accentuation des inégalités sociales, de mieux soutenir les groupes vulnérables, de tenir compte des questions d'équité et de prendre au sérieux la question écologique.

Cette grande réflexion, où, si l'on préfère, la grande conversation à mener, demandera aux fondations de toutes sortes, de faire corps autour d'une licence sociale « philanthropique » à mettre à jour.

Une nouvelle donne est requise non seulement avec l'État, mais aussi avec le secteur des affaires, matrice de naissance et de reproduction des fondations subventionnaires et corporatives. Cette nouvelle donne demandera des alliances fortes avec les secteurs de la société civile, de l'économie sociale et de l'économie circulaire, afin de paver la voie à un mode de développement socioéconomique exempt d'inégalités sociales et d'externalités désavantageuses pour l'environnement.

Mots-clés

Canada • Environnement • Fondations • Inégalités sociales • Injustice • Philanthropie subventionnaire • Portrait statistique

Abstract

This portrait of Canadian foundations has two objectives. First, it aims to paint a socio-demographic portrait of social inequalities in Canada and the vulnerability factors that contribute to them, in order to better characterize the areas of intervention of Canadian foundations working on issues of social and environmental justice. Based on a statistical portrait of Canadian foundations registered with the Canada Revenue Agency (CRA) in 2020, it then seeks to identify their contribution to social and environmental justice; taking into account their ecosystem and the institutional context in which they operate.

To produce this portrait, various data sources were consulted. First, statistical data from Statistics Canada's 2016 Census on gender, age, marital status, family, education, employment status, income, housing, immigration status and membership of a visible minority or indigenous peoples were collated to produce a sociodemographic portrait of social inequalities and the vulnerability factors contributing to them.

Secondly, a database has been created from information compiled by the Charities Directorate of the Canada Revenue Agency (CRA) concerning registered charities for the year 2020. This data is produced from forms *T3010: Registered Charity Information Return* and *T1236: Qualified Donees Worksheet/Amounts Provided to Other Organizations*.

The portrait we have painted suggests a need for further reflection on the opportunities, but also the challenges, of rethinking the positioning of Canadian grantmaking foundations in response to emergencies arising from social and environmental injustice. This portrait is a pre-pandemic one and does not consider the post-pandemic normality in which the inflationary process and the lack of attention to the climate issue have exacerbated the situations described on a Canadian scale.

It is clear that concerted action is required by all the driving forces of Canadian society to stem the national effects of a global and worldwide crisis affecting all societies.

For grantmaking foundations, this concerted action means considering the ways in which their revenues are generated (ways that generate social inequalities and environmental injustices), their strategies for allocating the funds at their disposal, both in terms of payment quotas and the charitable purposes pursued, and the ways in which their organizations are managed. In concrete terms, it will be important to review the geographical distribution of their head offices, the type of management promoted, and the distribution of their donations to better take into account issues linked to the accentuation of social inequalities, to better support vulnerable groups, to consider questions of equity and to take the ecological question seriously.

This great rethinking, or, if you prefer, the great conversation to be had, will require foundations of all kinds to coalesce around a «philanthropic» social license to be updated.

A new deal is required not only with the government, but also with the business sector, the birth and reproduction matrix of grantmaking and corporate foundations. This new deal will require strong alliances with the sectors of civil society, the social and the circular economies, to pave the way for a mode of socio-economic development free of social inequalities and disadvantageous externalities for the environment.

Key words

Canada • Environment • Foundations • Social inequalities • Injustice • Grantmaking philanthropy • Statistical portrait

**Portrait des fondations canadiennes en 2020 : l'enjeu de
la justice sociale et environnementale**

Rapport de recherche

Réalisé par David Longtin

Sous la direction de Jean-Marc Fontan

24 novembre 2022



TABLE DES MATIÈRES

Liste des figures et des tableaux	8
1. Introduction	12
2. Méthodologie	14
2.1. Sources et méthode de collecte de donnée	14
2.2. Méthodes de traitement des données	15
3. Portrait sociodémographique des inégalités et des facteurs de vulnérabilité sociale	17
3.1. Inégalités de revenu : évolution, disparités régionales et sources de revenus	17
3.2. Inégalités et faibles revenus selon le sexe et l'âge	23
3.3. Inégalités et faibles revenus selon la structure familiale et l'état matrimonial	28
3.4. Accès inégal au marché du travail et disparités de rémunération liées à l'emploi	34
3.5. Effet de la scolarité sur l'accès au marché du travail et les disparités de rémunération	44
3.6. Inégalités d'accès au logement	50
3.7. Inégalités de revenu liées à la diversité culturelle	57
3.8. Iniquités en santé et vulnérabilité sociale	59
4. Portrait des enjeux socio-environnementaux liés aux changements climatiques	62
4.1. Changements climatiques, inégalités sociales et justice environnementale	62
4.2. Changements climatiques au Canada	66
4.3. Impacts des changements climatiques sur les écosystèmes	69
4.4. Impacts des changements climatiques sur les collectivités	72
4.5. Impacts économiques des changements climatiques	75
4.6. Impacts sur la santé des changements climatiques et vulnérabilités sociales	80
4.7. Inégalités socio-environnementales liées à l'adaptation aux changements climatiques	89
5. Portrait des fondations canadiennes enregistrées en 2020	92
5.1. Définitions et assises juridiques des fondations canadiennes	92
5.2. Profil historique des fondations canadiennes enregistrées en 2020	97
5.3. Profil géographique des fondations canadiennes enregistrées en 2020	103

5.4. Financement des fondations canadiennes enregistrées en 2020	111
5.5. Dépenses des fondations canadiennes enregistrées en 2020	115
6. Interprétation des résultats	137
6.1. Fondations canadiennes et enjeu de la justice sociale et environnementale	137
6.2. Données sur les fondations canadiennes	141
7. Conclusion	144
Bibliographie	145



Liste des figures et des tableaux

Figures

Figure 1 : Carte du revenu médian des ménages après impôt (2015) (\$)	18
Figure 2 : Revenu médian après impôt par décile (2015)	19
Figure 3 : Sources de revenus du premier décile (2015)	21
Figure 4 : Sources de revenus du second décile (2015).....	22
Figure 5 : Mesure du panier de consommation (MPC) (2015) selon l'âge et le sexe (% de la population)	24
Figure 6 : Mesure du panier de consommation (MPC) (2015) selon l'âge et le sexe (% de la catégorie d'âge et de sexe).....	25
Figure 7 : Pyramides des âges (2015) par tranche de 5 ans (nombre de personnes)	26
Figure 8 : Mesure du panier de consommation (MPC) (2015) selon la structure de la famille économique (% des ménages).....	29
Figure 9 : Mesure du panier de consommation (MPC) (2015) selon la structure de la famille économique (% par type de structure de famille).....	30
Figure 10 : Revenu médian des ménages après impôts (2015) selon la structure de la famille de recensement (\$).....	31
Figure 11 : État matrimonial (2015) (% des personnes de 15 ans et plus).....	32
Figure 12 : Structure de la famille (2015) (% des ménages)	33
Figure 13 : Caractéristiques de la famille (2015) (% des personnes de 15 ans et plus)	34
Figure 14 : Revenu d'emploi médian selon le travail pendant l'année (2015) (\$ et % des hommes et des femmes de 15 ans et plus).....	36
Figure 15 : Revenu d'emploi médian selon l'âge et le sexe (2015) (\$ et % des hommes et des femmes de 15 ans et plus)	37
Figure 16 : Mesure de faibles revenus après impôt (2015) (% de la catégorie de travail applicable)	38
Figure 17 : Mesure de faibles revenus (2015) (% des personnes de 15 ans et plus applicable).....	39
Figure 18 : Personnes sans travail durant l'année (2015) (% des personnes de 15 ans et plus)	40
Figure 19 : Taux de chômage (2015) selon la catégorie d'âge(% de la population active)	41
Figure 20 : Carte du taux de chômage (2015) (% de la population active).....	41
Figure 21 : Personnes ayant travaillé une partie de l'année à temps plein ou partiel (2015) (% des personnes de 15 ans et plus)	43
Figure 22 : Carte des personnes ayant travaillé une partie de l'année à temps plein ou partiel (2015) (% des personnes de 15 ans et plus)	43

Figure 23 : Personnes ayant travaillé à temps partiel toute l'année (2015) (% des personnes de 15 ans et plus)	44
Figure 24 : Revenu d'emploi médian selon le niveau de diplomation (2015) (\$ et % des hommes et des femmes de 15 ans et plus).....	45
Figure 25 : Niveau de diplomation (2015) (% des personnes de 15 ans et plus).....	46
Figure 26 : Personnes n'ayant pas travaillé durant l'année (2015) selon la diplomation (% des hommes et des femmes de 15 ans et plus).....	48
Figure 27 : Taux de chômage selon la diplomation (2015) (% de la population active)	48
Figure 28 : Personnes ayant travaillé une partie de l'année (2015) (% des hommes et des femmes de 15 ans et plus)	49
Figure 29 : Personnes ayant travaillé à temps partiel toute l'année (2015) (% des hommes et des femmes de 15 ans et plus).....	50
Figure 30 : Ménages consacrant 30% ou plus du revenu aux frais de logement par tranches de revenu (2015) (% des ménages)	51
Figure 31 : Ménages consacrant 30% ou plus du revenu aux frais de logement selon la structure de famille (2015) (% des ménages).....	52
Figure 32 : Ménages consacrant 30% ou plus du revenu aux frais de logement selon la structure de famille (2015) (% de la catégorie de ménages)	52
Figure 33 : Ménages vivant dans un logement de taille insuffisante (2015) (% des ménages)	53
Figure 34 : Ménages vivant dans un logement de taille insuffisante (2015) selon la structure de la famille et le mode d'occupation (% des ménages)	54
Figure 35 : Carte des ménages vivant dans un logement de taille insuffisante (2015) (% des ménages)....	54
Figure 36 : État des logements (2015) selon le type d'entretien requis et le mode d'occupation (% des ménages)	55
Figure 37 : Carte des logements nécessitant des rénovations majeures (2015) (% des ménages).....	56
Figure 38 : Logements nécessitant des rénovations majeures (2015) (% des ménages)	56
Figure 39 : Carte des personnes issues de l'immigration (% de la population).....	57
Figure 40 : Revenu médian et mesure de faibles revenus après impôt (2015) selon la date d'immigration (en \$ et % des personnes de 15 ans et plus)	58
Figure 41 : Carte des personnes ayant une identité autochtone (2015) (% de la population)	59
Figure 42 : Fondations privées et publiques enregistrées en 2020 selon l'année d'enregistrement (nombre).....	98
Figure 43 : Fondations privées et publiques enregistrées en 2020 selon la décennie d'enregistrement (nombre et %).....	98

Figure 44 : Actifs des fondations privées et publiques enregistrées en 2020 selon la décennie d'enregistrement (\$)	99
Figure 45 : Actifs des fondations privées et publiques enregistrées en 2020 selon l'année d'enregistrement (% des actifs de l'année)	100
Figure 46 : Actifs moyens des fondations privées et publiques enregistrées en 2020 selon la décennie d'enregistrement (\$)	100
Figure 47 : Fondations enregistrées en 2020 selon la décennie d'enregistrement et la catégorie de bienfaisance (nombre et % de la décennie)	101
Figure 48 : Fondations enregistrées en 2020 selon la décennie d'enregistrement et la catégorie de bienfaisance (% de la catégorie)	102
Figure 49 : Fondations enregistrées en 2020 selon la décennie d'enregistrement et la province ou le territoire (% de la province ou du territoire)	102
Figure 50 : Répartition provinciale des fondations publiques et privées enregistrées en 2020 selon le nombre de fondations, la moyenne et la somme des actifs (\$)	104
Figure 51 : Répartition municipale des fondations enregistrées en 2020 selon les subdivisions de recensement (nombre)	105
Figure 52 : Répartition municipale des fondations publiques et privées enregistrées en 2020 selon le nombre de fondations, la moyenne et la somme des actifs (\$)	105
Figure 53 : Répartition municipale des fondations publiques et privées enregistrées en 2020 selon le nombre de fondations, la moyenne et la somme des actifs (\$)	106
Figure 54 : Nombre et somme des actifs de fondations enregistrées en 2020 selon la taille des actifs (\$)	107
Figure 55 : Pourcentage du nombre et des actifs de fondations enregistrées en 2020 selon la taille des actifs (% de la province ou du territoire)	108
Figure 56 : Fondations privées et publiques enregistrées en 2020 selon la catégorie de bienfaisance et la province (%)	109
Figure 57 : Fondations privées et publiques enregistrées en 2020 selon la catégorie de bienfaisance et la taille (nombre et \$)	110
Figure 58 : Sources de revenus des fondations privées et publiques enregistrées en 2020 (% des revenus totaux)	111
Figure 59 : Sources de revenus des fondations privées enregistrées en 2020 (% des revenus totaux)	113
Figure 60 : Sources de revenus des fondations publiques enregistrées en 2020 (% des revenus totaux)	114
Figure 61 : Sources de revenus des fondations enregistrées en 2020 selon la province ou le territoire (% des revenus totaux)	115

Figure 62 : Actifs des fondations privées et publiques enregistrées en 2020 selon leur catégorie de bienfaisance (\$)	116
Figure 63 : Part des biens non utilisés consacrés à des dépenses de bienfaisance des fondations privées et publiques enregistrées en 2020 selon la catégorie de bienfaisance	117
Figure 64 : Part des biens non utilisés consacrés à des dépenses de bienfaisance des fondations privées et publiques enregistrées en 2020 selon la taille des actifs	118
Figure 65 : Dépenses des fondations privées et publiques enregistrées en 2020 selon le type de dépenses (% des dépenses totales)	119
Figure 66 : Dépenses des fondations privées enregistrées en 2020 selon le type de dépenses (% des dépenses totales)	120
Figure 67 : Dépenses des fondations publiques enregistrées en 2020 selon le type de dépenses (% des dépenses totales)	120
Figure 68 : Dépenses des fondations enregistrées en 2020 selon le type de dépenses et la province ou le territoire (% des dépenses totales)	121
Figure 69 : Dépenses des fondations privées et publiques enregistrées en 2020 selon le type de dépenses et la catégorie de bienfaisance (\$)	122
Figure 70 : Dépenses des fondations privées et publiques enregistrées en 2020 selon le type de dépenses et la catégorie de bienfaisance (% des dépenses totales)	123
Figure 71 : Flux de dons des fondations enregistrées en 2020 à des donataires reconnus (\$)	134

Tableaux

Tableau 1 : Changements dans les températures mondiales de surface selon 5 scénarios d'émissions de gaz à effet de serre	62
Tableau 2 : Changements observés dans les températures moyennes saisonnières et annuelles de 1948 à 2016	67
Tableau 3 : Lois et réglementations provinciales susceptibles de s'appliquer aux organismes de bienfaisance	96
Tableau 4 : Catégories de bénéficiaires et/ou de domaine d'intervention des fondations canadiennes enregistrées en 2020 (nombre et %)	124-125
Tableau 5 : Échelles des flux de dons à des donataires reconnus des fondations privées enregistrées en 2020 selon la taille des actifs (%)	132
Tableau 6 : Échelles des flux de dons à des donataires reconnus des fondations publiques enregistrées en 2020 selon la taille des actifs (%)	133
Tableau 7 : Principaux flux de dons des fondations enregistrées en 2020 à des donataires reconnus selon la subdivision de recensement (\$ et %)	135

1. Introduction

Malgré un intérêt croissant pour l'étude des fondations en Europe et aux États-Unis (Buhler, Light et Charhon, 2003; Dogan et Prewitt, 2007; Anheier et Hammack, 2010; Zunz, 2012), rares sont les analyses qui tiennent compte de leur écosystème. Au Canada, les connaissances sur le secteur philanthropique sont encore peu développées. Il existe peu de groupes ou de centres de recherche s'intéressant à la question (Fontan, Lévesque et Charbonneau, 2011; Fontan, 2015). De plus, bien que divers portraits du secteur des organismes de bienfaisance canadien aient été produits au fil des années, peu s'intéressent à caractériser le rôle et la place qu'y occupent les fondations subventionnaires (Brouard, 2017). Les rares portraits sur les fondations philanthropiques, généralement produits par la recherche privée, demeurent limités et partiels dans leur capacité de décrire ce secteur (Imagine Canada et Philanthropic Foundations Canada, 2014; Philanthropic Foundations Canada, 2015).

Parmi l'abondante littérature sur l'histoire des fondations (Bremmer, 1988; Dowie, 2011; Prewitts, 2006), peu d'études analysent leurs contributions et leur influence sur les enjeux sociétaux des inégalités sociales et des défis environnementaux. Pourtant, certains auteurs notent le développement embryonnaire d'une « philanthropie de la justice sociale » (Martinez-Cosio et Rabinowitz Bussell, 2013; Ostrander 2005) ou d'une « philanthropie verte » (Mercer, 2007; Warren et Dubb, 2010) aux États-Unis, au Royaume-Uni, dans les pays de l'Union européenne ou à l'échelle internationale¹. Au Canada, à partir des années 2000, plusieurs grandes fondations ont réorienté leurs stratégies afin de soutenir des actions innovantes susceptibles d'entraîner des changements sociaux (Hafsi, 2003; Maclean et al., 2012). Diverses fondations regroupées en réseaux travaillent sur des thématiques associées à la justice sociale et environnementale. À titre indicatif, mentionnons Financeurs en environnement au Canada (*Environment Funders Canada*), un réseau national de fondations philanthropiques et d'organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement (Longtin, 2015a; Environment Funders Canada, 2022). De même, en 2014, des fondations québécoises se sont regroupées afin de contribuer au débat entourant

¹ Selon Martinez-Cosio et Rabinowitz Bussell (2013), cette branche de la philanthropie s'efforce de changer les institutions, définit les enjeux sur la base des priorités des communautés marginalisées, encourage la participation civique démocratique et favorise la redistribution égalitaire du pouvoir et des ressources. Elle cherche ainsi à produire des changements structurels et systémiques basés sur une action collective inclusive en vue d'influer sur les causes profondes des inégalités. Aux États-Unis, le financement de la justice sociale par des fondations, défini par Ostrander (2005) comme le soutien philanthropique à l'avancée de changements sociaux progressistes impliquant une redistribution égalitaire du pouvoir et des ressources, apparaît dans les années 1950, mais se développe surtout avec les nouveaux mouvements sociaux des années 1960 et 1970. Dans les années 2000, cette branche de la philanthropie aurait pris un nouvel essor (Martinez-Cosio et Rabinowitz Bussell, 2013). Pour sa part, la « philanthropie verte », renvoie aux organismes de bienfaisance – incluant les fondations – intervenant sur des enjeux environnementaux (Mercer, 2007).

les politiques publiques susceptibles de réduire les inégalités (Berthiaume et Lefèvre, 2016; Le Collectif des fondations québécoises contre les inégalités, 2022).

Face à ces constats, le présent portrait de fondations canadiennes poursuit deux objectifs. Il vise d'abord à brosser un portrait sociodémographique des inégalités sociales au Canada et des facteurs de vulnérabilité y contribuant afin de mieux caractériser les territoires d'intervention des fondations canadiennes œuvrant sur des enjeux de justice sociale et environnementale. Il cherche ensuite, à partir d'un portrait statistique des fondations canadiennes enregistrées à l'Agence du revenu du Canada (ARC) en 2020, à préciser leur apport en matière de justice sociale et environnementale, et ce, en tenant compte de leur écosystème et du contexte institutionnel encadrant leurs actions.

Enfin, selon les Nations Unies (2022), « la justice sociale est fondée sur l'égalité des droits pour tous les peuples et la possibilité pour tous les êtres humains sans discrimination de bénéficier du progrès économique et social partout dans le monde ». Elle implique une réduction de la pauvreté et des inégalités, la reconnaissance des droits, de la dignité et de la liberté d'expression de toutes les personnes et leur autonomie économique, sociale et politique. Pour sa part, la justice environnementale constitue une notion polysémique apparue aux États-Unis dans les années 1980 et référant à la réduction des inégalités socio-environnementales liées à la distribution inéquitable des ressources naturelles et des impacts écologiques inégaux de leur exploitation au détriment de groupes sociaux vulnérables. Elle a été promue dans le cadre de luttes pour la justice environnementale de mouvements sociaux et, avec la reconnaissance progressive d'un droit humain à un environnement sain, elle a été réappropriée par différents États et organisations internationales (Blanchon et al. 2009; 2012; Grandbois et Bérard 2003 ; UNDP 2014).

2. Méthodologie

2.1. Sources et méthode de collecte de données

Afin de produire ce portrait, différentes sources de données ont été consultées. En premier lieu, des données statistiques issues du Recensement de 2016 de Statistique Canada portant sur le sexe, l'âge, l'état matrimonial, la famille, la scolarité, la situation d'emploi, le revenu, le logement, le statut d'immigration et l'appartenance à une minorité visible ou aux peuples autochtones ont été colligées afin de produire un portrait sociodémographique des inégalités sociales et des facteurs de vulnérabilité y contribuant².

En second lieu, une base de données a été constituée à partir des informations compilées par la Direction des organismes de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada (ARC) concernant les organismes de bienfaisance enregistrés pour l'année 2020. Ces données sont produites à partir des formulaires *T3010 : Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés* et *T1236 : Feuille de travail – Donataires reconnus/Montants fournis aux autres organismes*. Comme le note Brouard (2017 : 132-133) :

Chaque organisme de bienfaisance enregistré, incluant les fondations, doivent produire le formulaire T3010 (Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés) pour chaque année fiscale dans un délai de six mois après la fin de l'année fiscale (LIR 149.1(14)). Si cette exigence légale n'est pas respectée, l'organisme de bienfaisance peut perdre son enregistrement et ses bénéfices d'émission de reçus pour dons de charité et d'exemption d'impôt sur le revenu. [...] La Loi de l'impôt sur le revenu oblige d'ailleurs l'ARC à divulguer l'information publique du T3010 (LIR 149.1(15)).

Extraite des déclarations des organismes, l'information divulguée par l'ARC se révèle en partie lacunaire et comporte parfois des erreurs. Brouard (2017 : 139) note ainsi que « des recherches antérieures ont relevé divers types d'erreurs dans les données du formulaire T3010³.

Pour ces raisons, les données compilées ont été consolidées afin de réduire les informations manquantes ou erronées. Entre autres, les noms de villes, de provinces ou de territoires ont été ajoutés ou corrigés à travers des recherches documentaires au sein de la liste des organismes de bienfaisance enregistrés

2 Le recensement de 2016 fournissait les données disponibles (2015) les plus récentes au moment de l'étude.

3 Par exemple, Ayer, Hall et Vodarek (2009) et Sharp (2001) ont remarqué des erreurs d'addition dans le calcul des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses ou bien des omissions dans la ventilation des dépenses. Sharp (2001) a aussi relevé des cas où les organismes indiquaient leurs revenus en milliers de dollars plutôt qu'en dollars, réduisant par un facteur de mille leurs données financières. Voir également (Brouard 2017; Brouard 2014).

ou sur le web⁴. Afin d'associer la localisation des fondations et donataires reconnus aux subdivisions de recensement de Statistique Canada, une table de pairage a été construite. Dans le cas des données financières, à défaut d'une source fiable de comparaison qui aurait permis de déceler des erreurs (Sharp, 2001), celles-ci ont été conservées dans leur état original. Néanmoins, des marges d'erreur ont été calculées en comparant les données additionnées et les totaux des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses afin d'estimer la fiabilité des statistiques produites. Enfin, les fondations ont été classées en fonction des bénéficiaires identifiés et des fins de bienfaisance visées par leur programme afin de dresser un portrait des champs d'intervention des fondations. Cette décision découle du fait que le système de classification en sous-catégories de l'ARC s'est révélé inutilisable afin de produire un portrait statistique du secteur.⁵

2.2. Méthodes de traitement des données

Différentes méthodes ont été employées afin de traiter les données. D'une part, afin de broser un portrait sociodémographique des inégalités et des facteurs de vulnérabilité y contribuant au Canada, les données du recensement de 2016 ont servi à produire des tableaux comparatifs entre les provinces et les territoires selon les différentes variables disponibles. Le logiciel QGIS, un système d'information géographique (SIG), a été utilisé afin de cartographier ces données statistiques, en se basant sur les subdivisions de recensement de 2016. Selon Statistique Canada (16 novembre 2016), celles-ci désignent « les municipalités (telles que définies par les lois provinciales/territoriales) ou les territoires considérés comme étant des équivalents municipaux à des fins statistiques (p. ex., les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés) ».

D'autre part, les renseignements sur les organismes de bienfaisance enregistrés ont été utilisés afin de broser un portrait des fondations canadiennes et des dons faits par celles-ci à des donataires reconnus. Pour ce faire, les renseignements concernant l'identification des fondations (date d'entrée en vigueur

⁴ Ainsi, les villes, les provinces ou les pays des donataires reconnus manquants ont été complétés à partir d'informations provenant de la liste des organismes de bienfaisance enregistrés, du site web des organisations ou de recherches Google. Dans les cas où les informations sur la ville, la province ou le pays étaient contradictoires, les données ont également été corrigées à partir de ces sources. Les cas pour lesquels il était impossible de déterminer la localisation d'un organisme, soit parce qu'il y avait une ambiguïté sur son nom, plusieurs possibilités de localisation ou que l'information était introuvable, n'ont pas été retenus.

⁵ D'une part, les organismes de bienfaisance, dont les fondations, sont classés de manière disproportionnée dans les sous-catégories « Autre » des quatre catégories de fins de bienfaisance. D'autre part, l'examen des descriptions des programmes révèle que des organismes de bienfaisance ayant des programmes similaires sont parfois classés dans des sous-catégories différentes. D'ailleurs, un nombre important d'organismes qui auraient pu être classés dans une catégorie plus précise ont été classés dans « Autre ». Enfin, le système de classification par domaine de programmes a cessé d'être utilisé en 2019, le rendant inutilisable pour les données de 2020. Ce système a servi à développer la classification à partir des descriptions de programmes.

du statut, ville, province, pays, désignation, catégorie), leurs programmes d'activités, leur situation financière (actif, passif, revenus, dépenses) et les dons effectués à des donataires reconnus ont servi à construire des requêtes reliant ces variables afin de produire des tableaux comparatifs. De plus, le logiciel SIG QGIS et le logiciel d'analyse de réseau Gephi ont été utilisés afin de produire des cartographies des flux de dons entre les subdivisions de recensement de Statistique Canada.

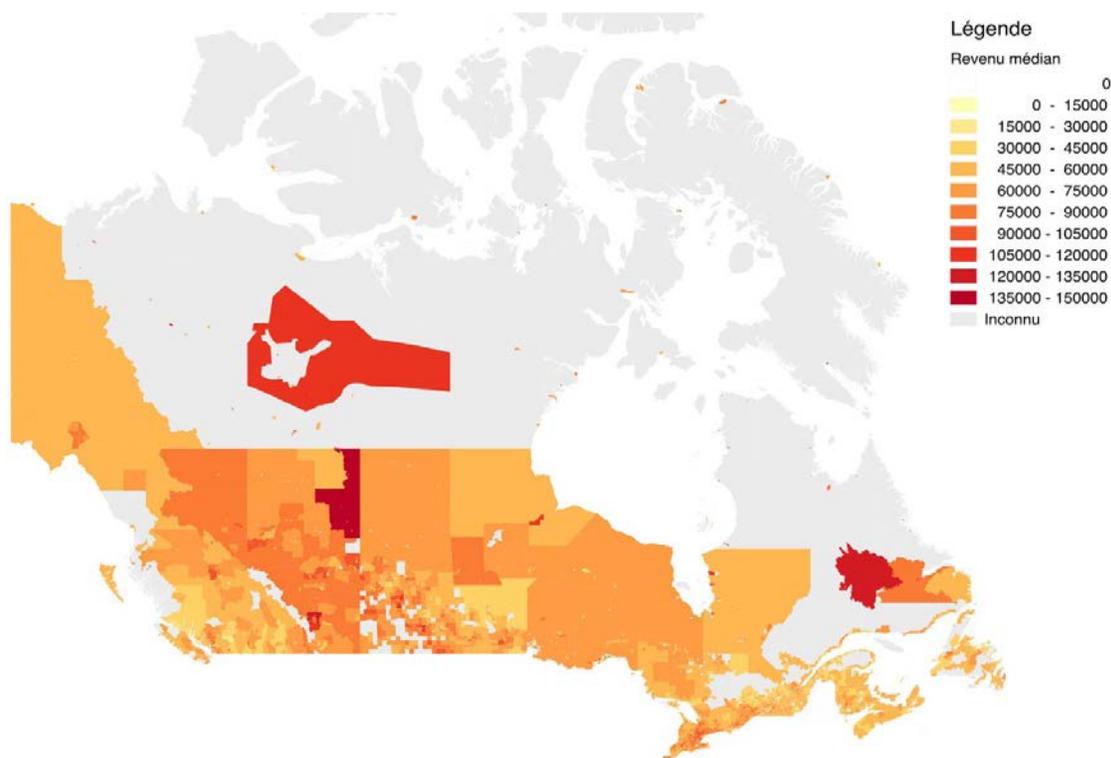
3. Portrait sociodémographique des inégalités et des facteurs de vulnérabilité sociale

Selon Torres (2021 : 8), « les inégalités font référence à des différences jugées injustifiées entre personnes, entre groupes et dans l'accès à des éléments qui ont une valeur ». Cette définition large permet d'englober une diversité de formes d'inégalités. Parmi celles-ci, les inégalités économiques réfèrent aux « disparités dans la distribution de ressources valorisées entre les membres d'une société » (Ibid.). Ces inégalités se traduisent non seulement en disparités de revenu ou de patrimoine, mais également en un accès inégal à la consommation et à un environnement de qualité. Outre les inégalités économiques, des disparités de capital social et culturel participent également à produire des inégalités sociales limitant le pouvoir et l'influence de membres de la société.

3.1. Inégalités de revenu : évolution, disparités régionales et sources de revenus

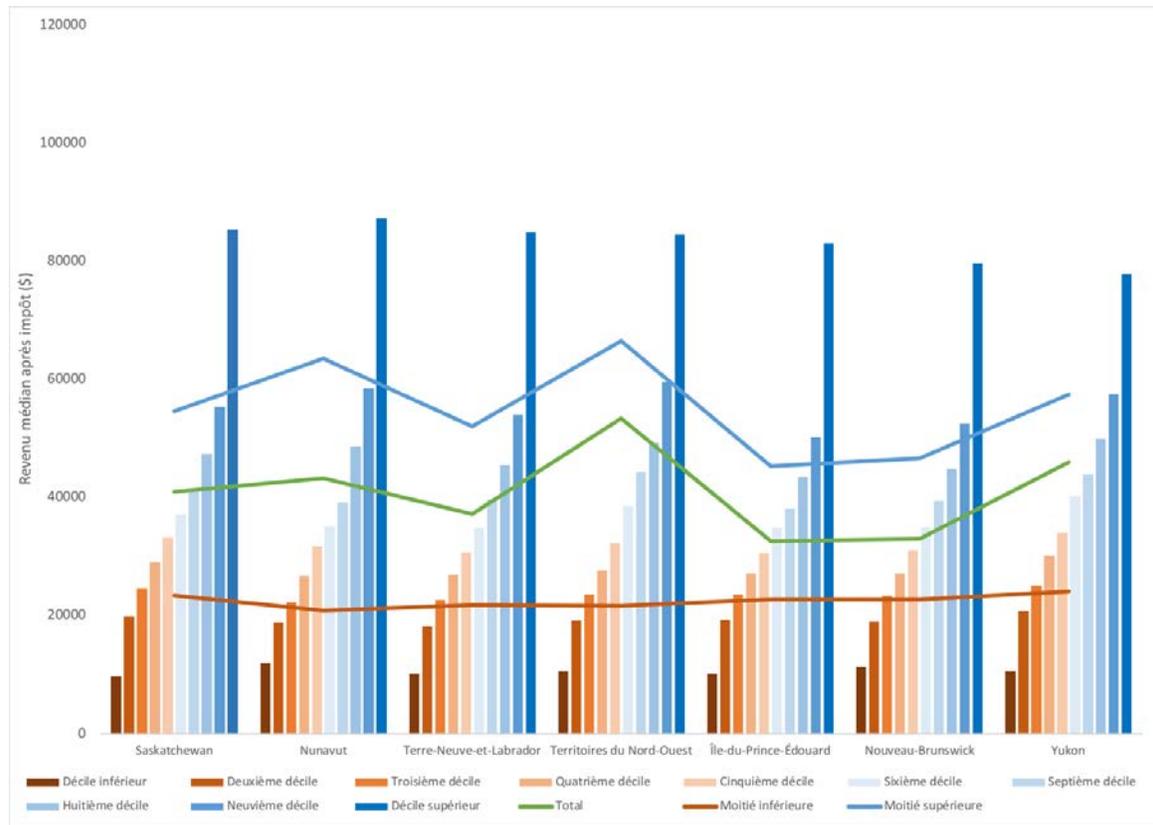
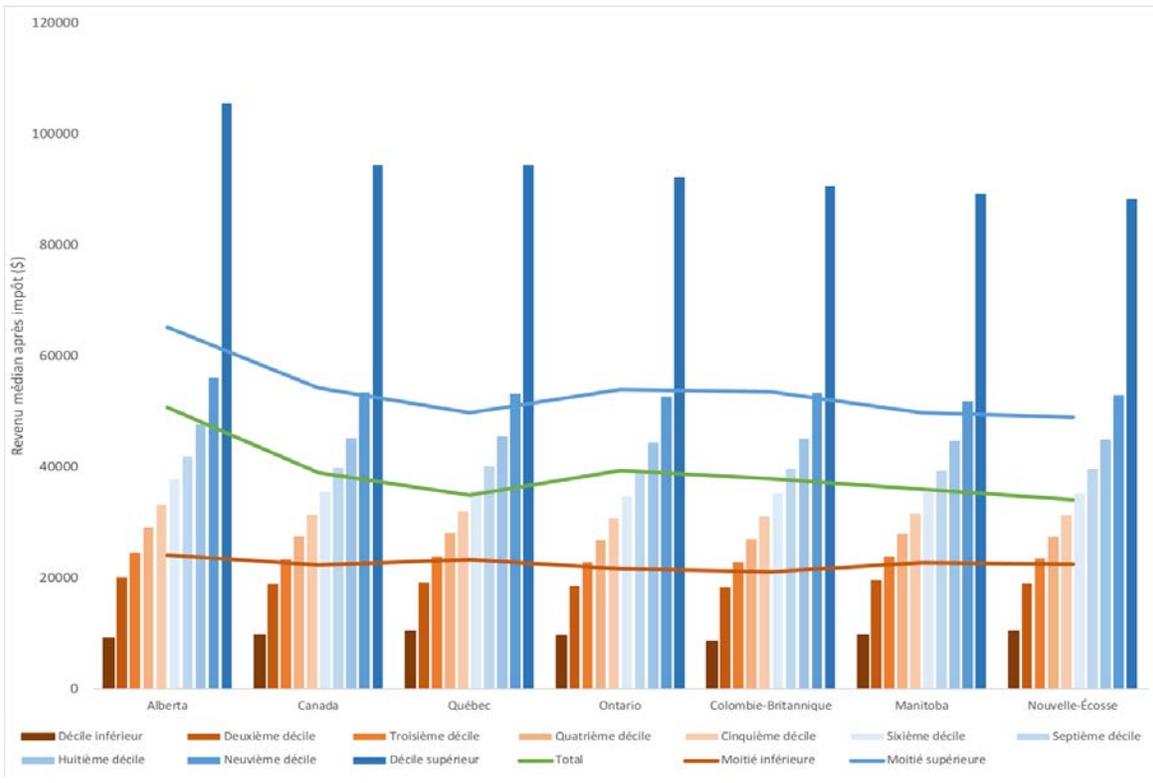
Au Canada, il existe des inégalités de revenu entre les provinces et les territoires de même qu'entre les municipalités, les réserves et les territoires non organisés. Lors du recensement de 2016, le revenu médian canadien des ménages était de 61 348\$. Toutefois, les ménages des territoires – soit des Territoires du Nord-Ouest (99 664\$), du Nunavut (85 605\$) et du Yukon (73 935\$) –, de l'Alberta (80 300\$) et, dans une moindre mesure, de la Saskatchewan (65 784\$) et de l'Ontario (65 285\$) avaient des revenus médians plus élevés que la moyenne. Au contraire, en Colombie-Britannique (61 280\$), au Manitoba (59 093\$), mais surtout au Québec (52 207\$) et dans les provinces de l'Atlantique – Terre-Neuve-et-Labrador (59 060\$), l'Île-du-Prince-Édouard (53 434\$), la Nouvelle-Écosse (53 129\$) et le Nouveau-Brunswick (52 553\$) –, les ménages avaient des revenus médians inférieurs à cette moyenne. Des écarts du revenu médian s'observent également entre les subdivisions de recensement de chaque province et territoire (Figure 1).

Figure 1 : Carte du revenu médian des ménages après impôt (2015) (\$)



Outre ces disparités géographiques, il existe des inégalités de revenu entre groupes sociaux. Celles-ci peuvent être observées en comparant les déciles de revenu de la population de 15 ans et plus (Figure 2). En 2015, on observe ainsi un écart important entre le revenu médian du décile supérieur et les autres déciles de revenu et, ce, à travers le Canada. L'écart entre les déciles supérieur et inférieur est le plus grand en Alberta (96 285\$) et le plus réduit au Yukon (67 151\$). Certaines provinces ayant un écart important, tel le Québec (84 094\$) et, dans une moindre mesure, le Manitoba (79 539\$) et la Nouvelle-Écosse (77 934\$), ont néanmoins des disparités moins grandes entre la moitié supérieure et inférieure de revenus (26 471\$, 27 045\$, 26 491\$), indiquant une plus grande égalité dans les déciles moyens. Au contraire, les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et le Nunavut, bien qu'ayant des écarts plus réduits entre les déciles supérieur et inférieur (73 964\$, 67 151\$, 75 094\$), ont des disparités plus grandes dans les déciles moyens (44 865\$, 33 357\$, 42 610\$).

Figure 2 : Revenu médian après impôt par décile (2015)



Selon un rapport de l'Observatoire québécois des inégalités, au Canada, les inégalités de revenu du marché avant transfert et impôt ont augmenté entre 1976 et 1998 – le coefficient de Gini⁶ passant de 0,38 à 0,43 -, pour rester stables entre 1998 et 2018. Néanmoins, ces inégalités sont en partie compensées par les politiques publiques de redistribution du revenu, le coefficient de Gini du revenu disponible après transferts et impôt étant inférieur, se situant à 0,30 en 2018. Cet effet égalisateur des politiques sociales et fiscales serait particulièrement marqué au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, mais n'aurait pas suffi à compenser la hausse des inégalités des années 1990 (Torres 2021).

Les sources de revenus des Canadiens et Canadiennes appartenant aux deux déciles inférieurs de revenu indiquent différentes situations liées à la pauvreté (Figures 3 et 4). D'une part, un nombre important de travailleur·e-s précaires détient des revenus d'emploi (D1 : 42,79% MM 7 501\$; D2 : 49,10% MM 15 489\$)⁷. Des chômeur·e-s perçoivent aussi des prestations d'assurance-emploi (D1 : 4,60% MM 6 226\$; D2 : 8,63% MM 7 239\$). D'autre part, une portion des deux déciles inférieurs reçoit des revenus tirés du Régime des rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada (D1 : 14,21% MM 5 050\$; D2 : 37,82% MM 5 827\$), de la Pension de la sécurité de vieillesse et du Supplément de revenu garanti (D1 : 7,43% MM 10 495\$; D2 : 34,95% MM 10 343\$), d'un régime de retraite privé (D1 : 2,37% MM 7 161\$; D2 : 13,90% MM 5 016\$) et/ou de revenus de placements (D1 : 14,04% MM 3 182\$; D2 : 20,85% MM 2 286\$). Enfin, la vaste majorité reçoit d'autres transferts gouvernementaux⁸ (D1 : 83,16% MM 3 438\$; D2 : 83,515 MM 2 152\$), et certaines familles, des prestations pour enfants (D1 : 13,60% MM 8 559\$; D2 : 13,84% MM 9 151\$).

Au-delà de ce portrait national, la composition du revenu des deux déciles inférieurs varie entre les provinces et les territoires. En Alberta, où les inégalités de revenu sont les plus importantes, les autres transferts gouvernementaux sont offerts à une plus faible proportion des déciles inférieurs (D1 : 62,20% D2 : 74,39%). Au contraire, au Québec (D1 : 89,97%

6 Variant de 0, égalité parfaite de revenu, à 1, inégalité parfaite de revenu. Le coefficient de Gini compare la répartition des revenus dans la population à une situation théorique d'égalité parfaite (Torres 2021).

7 Afin d'alléger la lecture, D1 et D2 désignent le premier et le second décile et MM, le montant moyen.

8 Ces transferts comprennent les prestations d'assistance sociale, les indemnités pour accidents du travail, la prestation fiscale pour le revenu de travail, les crédits pour la TPS/TVH, les crédits d'impôt provinciaux remboursables, les suppléments de revenu provinciaux pour les personnes âgées, les autres crédits, prestations et abattements provinciaux, les pensions d'anciens combattants, les allocations aux anciens combattants, ainsi que les pensions aux veufs et veuves, et aux personnes à charge des anciens combattants.

Figure 3 : Sources de revenus du premier décile (2015)
(en % de la population de 15 ans et plus et montant moyen)

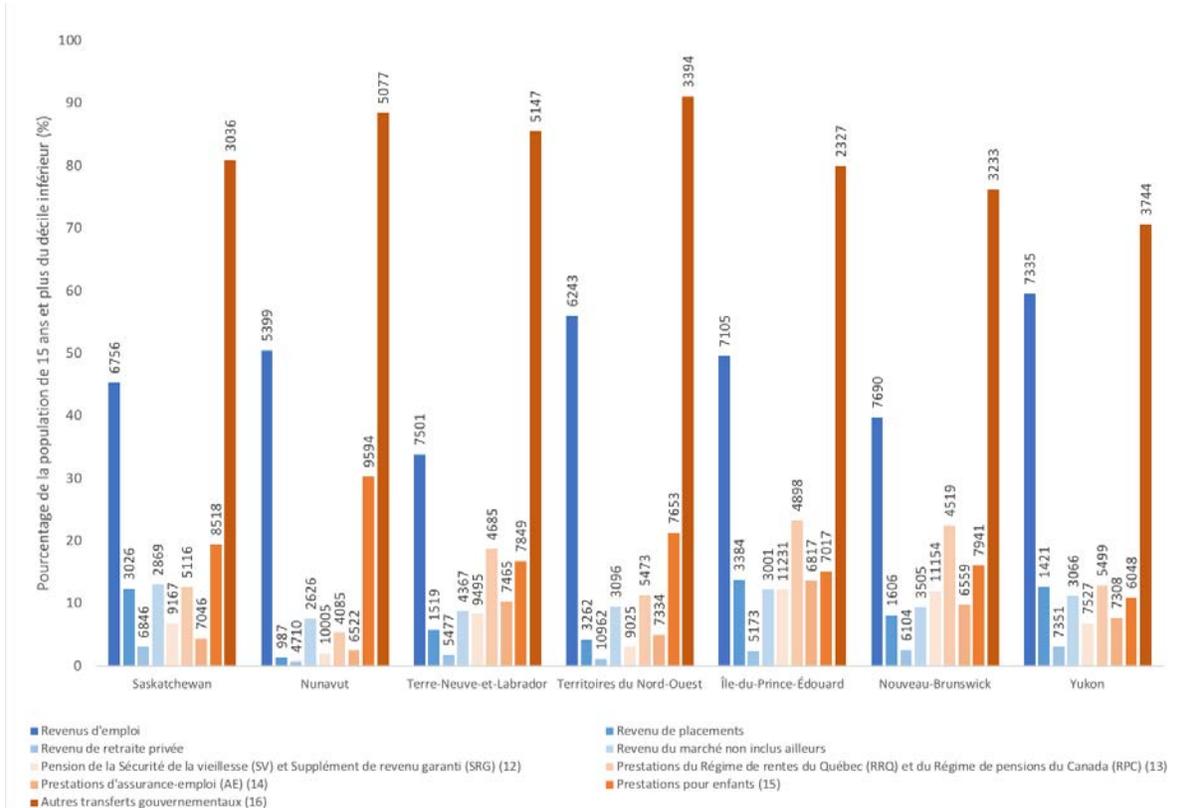
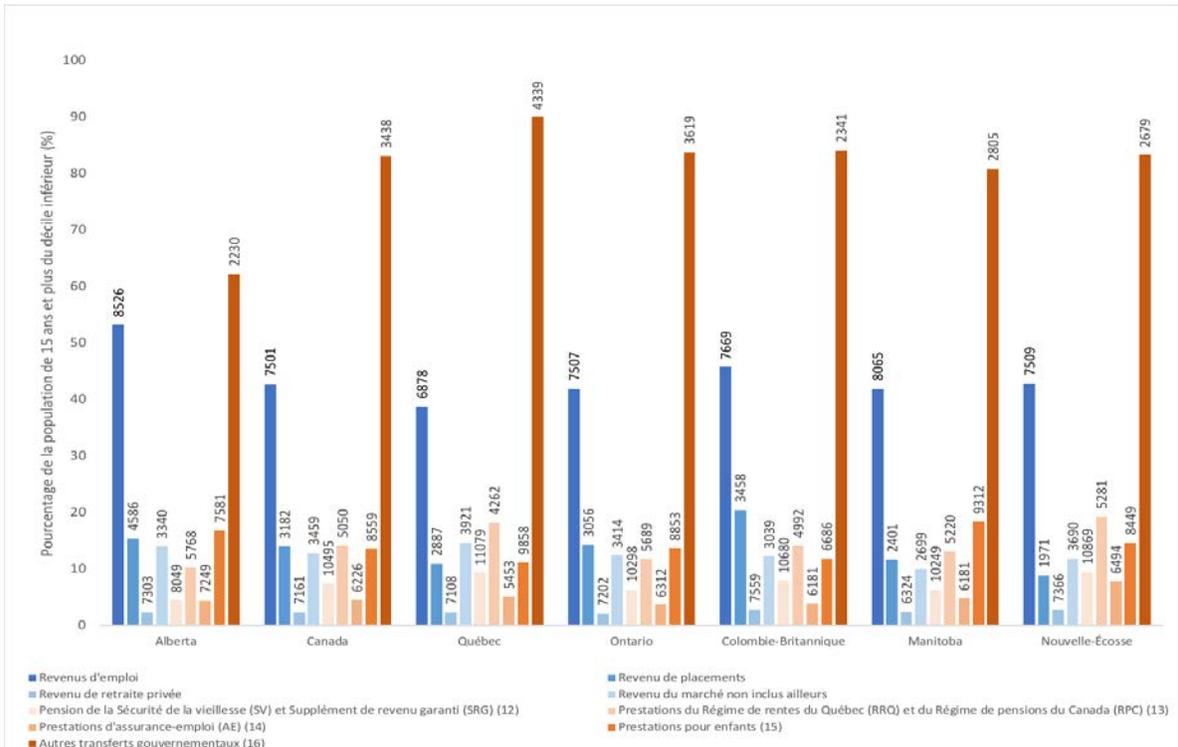
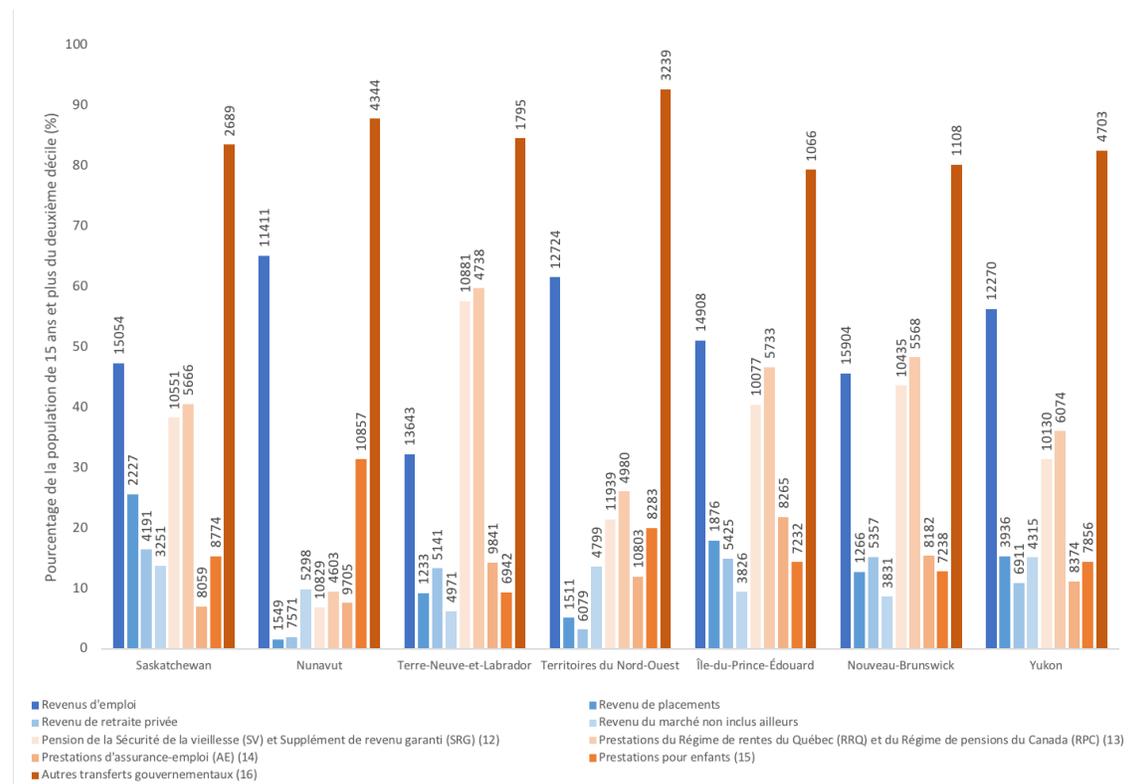
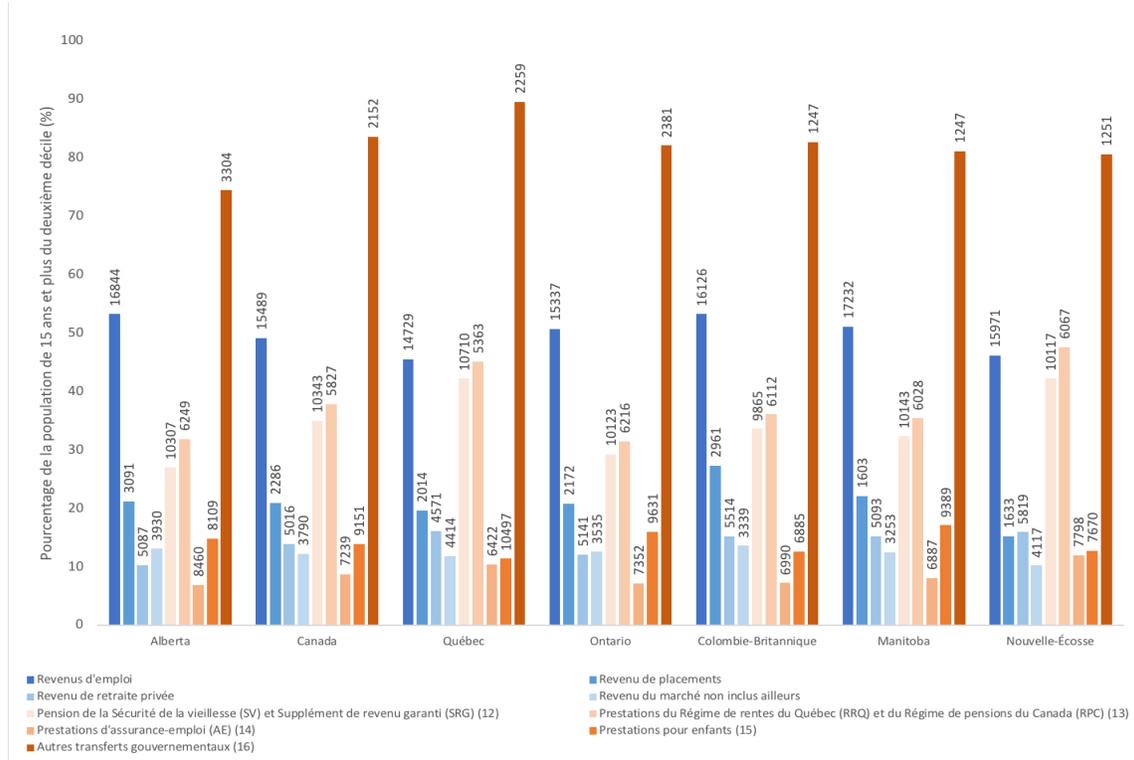


Figure 4 : Sources de revenus du second décile (2015)
(en % de la population de 15 ans et plus et montant moyen)



MM 4 339\$; D2 : 89,50% MM 2 259\$), au Nunavut (D1 : 88,47% MM 5 077\$; D2 : 87,79% MM 4 344\$), dans les Territoires du Nord-Ouest (D1 : 85,59% MM 5 147\$; D2 : 82,56% MM 4 703%) et à Terre-Neuve-et-Labrador (D1 : 91,06% MM 3 394\$; D2 : 84,51% MM : 1 795\$), ces transferts sont plus généreux et/ou distribués à plus grande part des deux déciles inférieurs que la moyenne canadienne. Pour leur part, les provinces de l'Atlantique, c'est-à-dire l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, comptent une plus grande proportion recevant de l'assurance-emploi (D1 : 13,65%, 10,37%, 9,80% et 7,83%; D2 : 21,79%; 14,24%; 15,36%; 11,89%) ou bien des prestations du Régime de pension du Canada (D1 : 23,41%, 18,79%, 22,46% et 19,28%; D2 : 46,62%; 59,71%; 48,25%; 47,51%), de la Pension de la Sécurité de vieillesse et du Supplément de revenu garanti (D1 : 12,25%, 8,34%, 12,04% et 9,42%; D2 : 40,39%; 57,57%; 43,57%; 42,15), sans doute en raison d'un plus grand nombre de travailleurs saisonniers, de chômeurs et de retraités en situation de précarité.

3.2. Inégalités et faibles revenus selon le sexe et l'âge

La mesure du panier de consommation (MPC) fournit une mesure plus juste des personnes et des familles vivant en situation de faible revenu⁹. Lors du recensement de 2016, le pourcentage de la population de 15 ans et plus en situation de faible revenu après transfert et impôt s'élevait à 12,86% au Canada (Figure 5). Toutefois, les provinces de l'Atlantique – soit la Nouvelle-Écosse (15,67%), l'Île-du-Prince-Édouard (15,61%), le Nouveau-Brunswick (15,04%) et Terre-Neuve-et-Labrador (13,30%) – ainsi que la Colombie-Britannique (15,19%) et l'Ontario (13,88%) dépassaient ce pourcentage. Au contraire, les Prairies – soit le Manitoba (12,54%), la Saskatchewan (11,58%) et l'Alberta (10,24%) – de même que le Québec (10,75%), avaient une MPC inférieure après impôt.

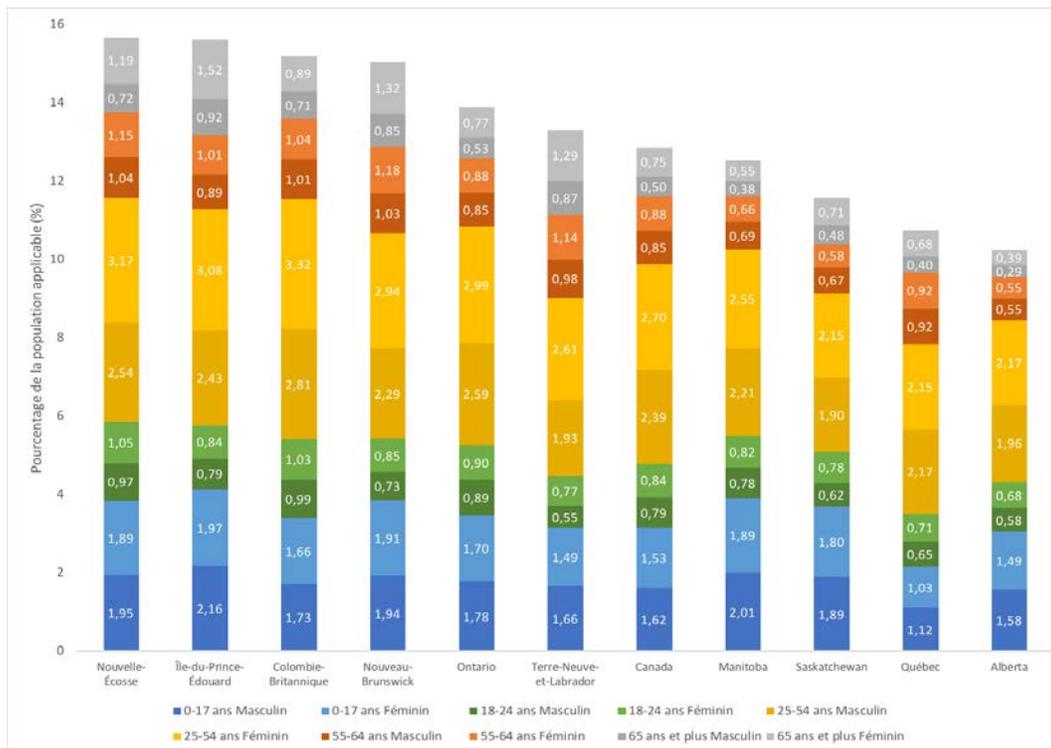
Différents facteurs de vulnérabilité sont associés à cette situation de faible revenu. Premièrement, les profils de sexe et d'âge des personnes à faible revenu suivent une tendance constante à travers les provinces (Figures 5 et 6). D'une part, dans tous les groupes d'âge¹⁰, exceptés les mineurs de 0 à 17

9 Statistique Canada mesure le faible revenu à l'aide de trois indicateurs. Les seuils de faible revenu (SFR) sont « des seuils de revenu en dessous desquels les familles sont susceptibles de dépenser une part plus considérable de leur revenu que la moyenne à l'alimentation, au logement et [à] l'habillement » (Statistique Canada, 8 juillet 2016). La mesure de faible revenu (MFR) renvoie aux membres d'un ménage dont le revenu ajusté est inférieur à 50% du revenu médian ajusté. Enfin, la mesure du panier de consommation (MPC) considère une famille à faible revenu « si son revenu est insuffisant pour qu'elle se permette l'achat d'un panier prédéterminé de biens et de services adaptés à la taille de la famille et à son lieu de résidence » (Statistique Canada, 8 juillet 2016). La MFR tient compte de la taille des ménages, mais est moins pertinente pour les comparaisons entre provinces en raison de l'utilisation du revenu médian canadien. Au contraire, la MPC tient compte à la fois des différences entre régions et provinces et entre tailles de ménages, permettant les comparaisons. Elle est depuis 2018 la mesure officielle du taux de pauvreté au Canada. Aucune de ces mesures n'est produite par Statistique Canada pour les territoires.

10 Les groupes d'âge ont été constitués afin de différencier les mineurs de 0 à 17 ans, les jeunes adultes de 18 à 24 ans dont une portion poursuit des études postsecondaires, les adultes de 25 à 54 ans formant la majorité de la population

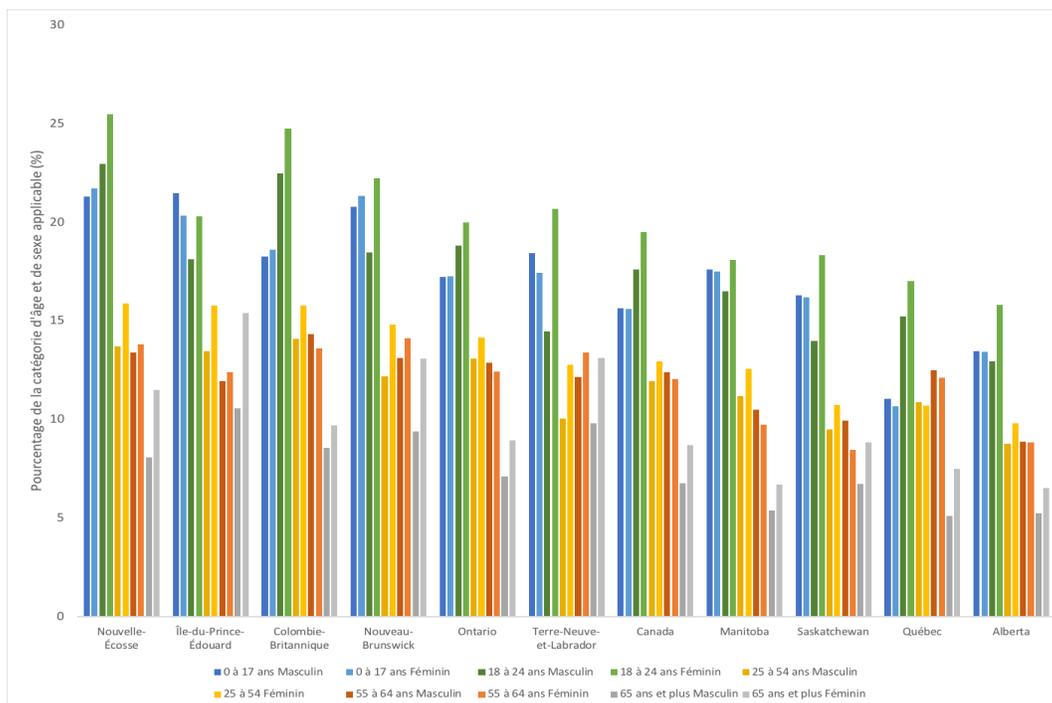
ans et les adultes de 55 à 64 ans, les femmes comptent un pourcentage plus élevé de personnes à faible revenu, reflétant une iniquité de revenu lié au marché du travail. D'autre part, à l'exception des personnes d'âge mineur, le pourcentage de personnes à faible revenu diminue avec le cycle de vie. Ceci reflète sans doute la surreprésentation des jeunes dans le travail atypique précaire, les emplois moins qualifiés et le travail à temps partiel liés à la trajectoire scolaire, la progression des revenus avec les années d'expérience sur le marché du travail et, dans le cas des personnes de 65 ans et plus, une couverture des besoins de base malgré une baisse de revenus (Torres et al., 2021).

**Figure 5 : Mesure du panier de consommation (MPC) (2015)
selon l'âge et le sexe (% de la population)**



active, les adultes de 55 à 64 ans, qui constitue une période de transition vers la retraite, et les personnes âgées de 65 ans et plus. Ces catégories sont utilisées par Statistiques Canada.

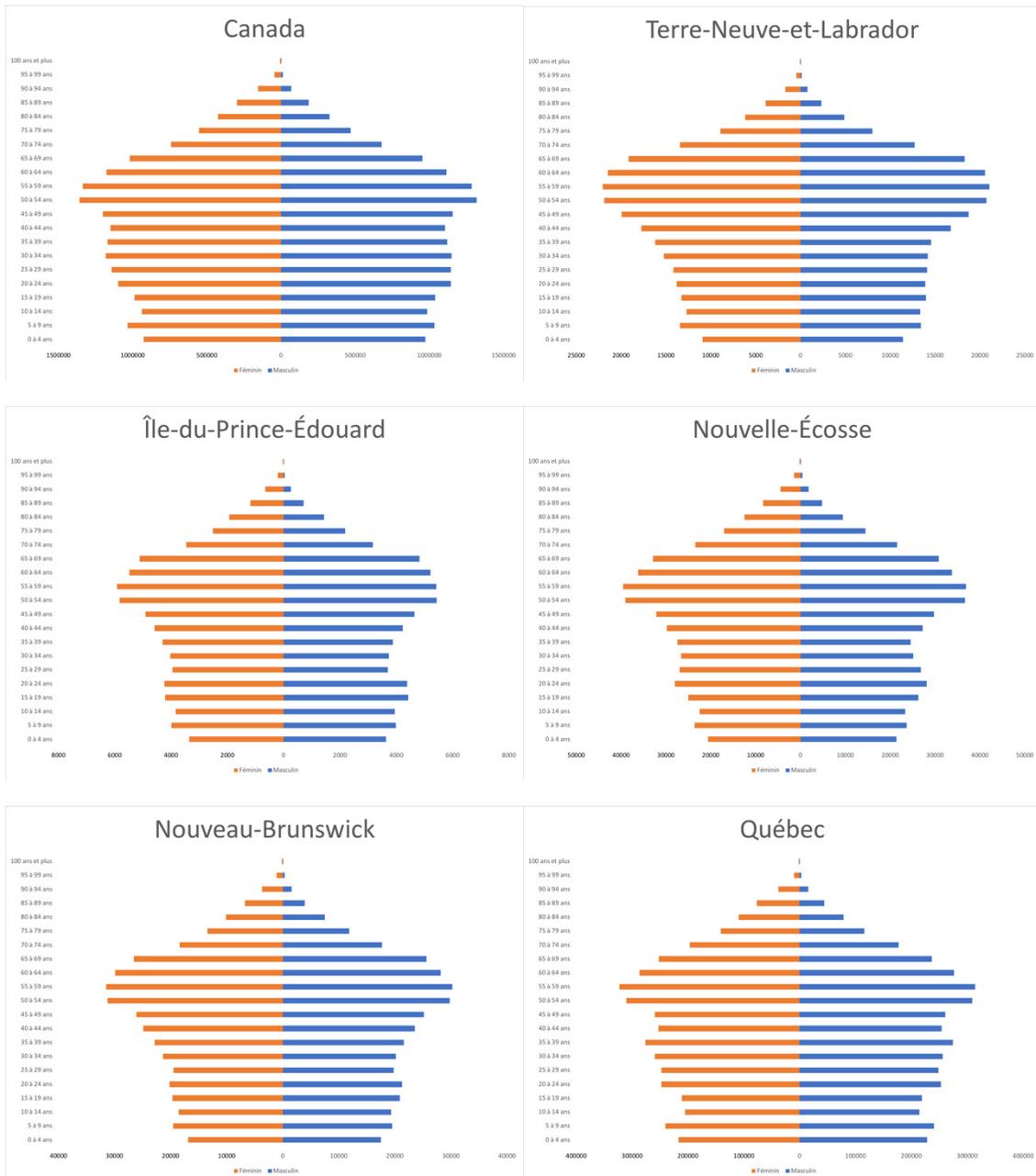
**Figure 6 : Mesure du panier de consommation (MPC) (2015)
selon l'âge et le sexe (% de la catégorie d'âge et de sexe)**

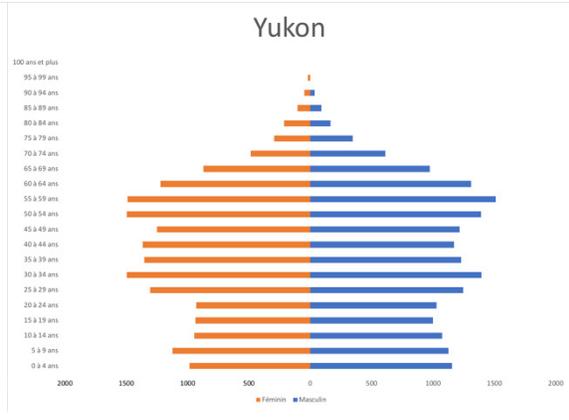
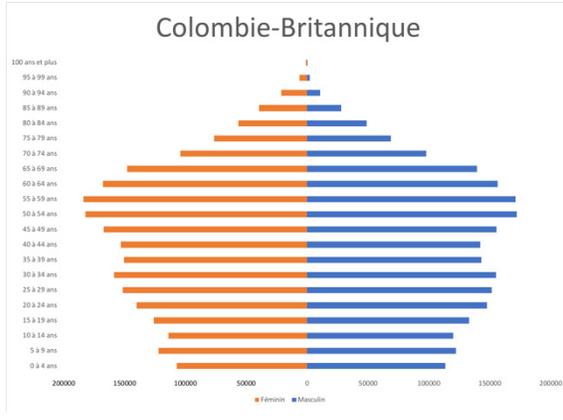
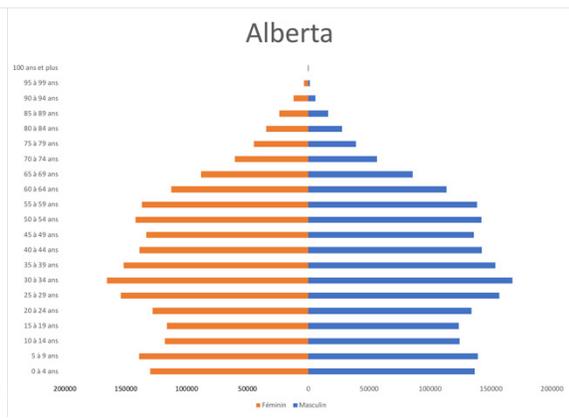
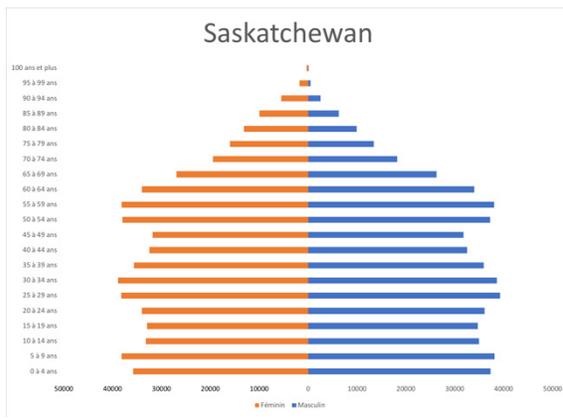
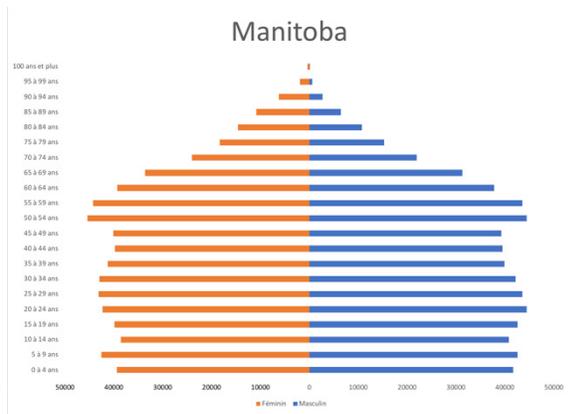
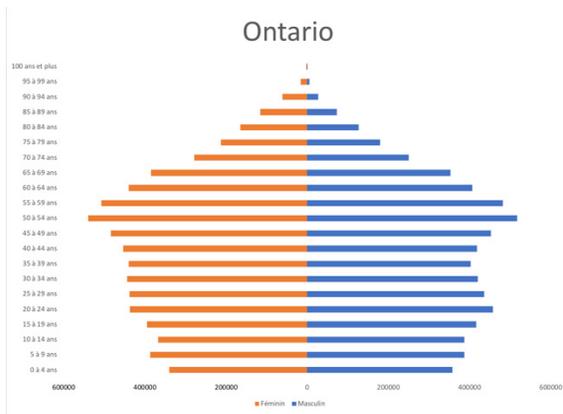


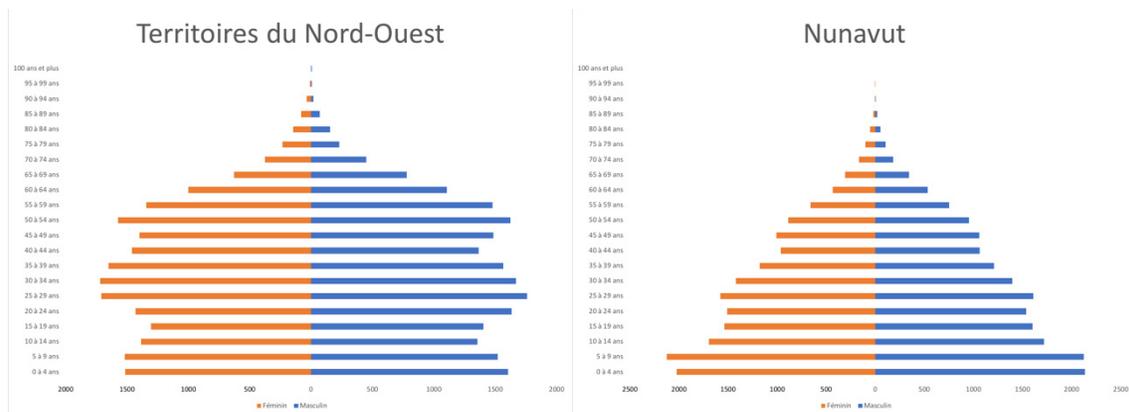
Ces situations liées au cycle de vie n'affectent pas les provinces et les territoires de façon égale. Alors que les pourcentages d'hommes et de femmes sont relativement constants au Canada (49,11%, 50,89%)¹¹, le vieillissement de la population varie entre les régions. Ainsi, les provinces de l'Atlantique et la Colombie-Britannique – dont l'âge moyen est plus élevé – sont plus affectées par le vieillissement de la population, comparativement aux Prairies et aux territoires qui comptent une population plus jeune (Figure 7).

11 Le Nunavut (H : 51,16%; F : 48,82%), les Territoires du Nord-Ouest (H : 50,92%; F : 49,08%), le Yukon (H : 50,38%; F : 49,60%), l'Alberta (H : 50,14%; F : 49,86%), la Saskatchewan (H : 49,69%; F : 50,31%), le Manitoba (H : 49,39%; F : 50,61%) et le Québec (H : 49,20%; F : 50,80%) comptent plus d'hommes (H) et moins de femmes (F) que la moyenne canadienne. À l'inverse, l'Île-du-Prince-Édouard (H : 48,50%; F : 51,50%), la Nouvelle-Écosse (H : 48,39%; F : 51,61%), le Nouveau-Brunswick (H : 48,90%; F : 51,10%), Terre-Neuve-et-Labrador (H : 48,86%; F : 51,14%), l'Ontario (H : 48,77%; F : 51,23%) et la Colombie-Britannique (H : 49,01%; F : 50,98%) compte plus de femmes que d'hommes comparativement à cette moyenne. Ces tendances semblent refléter les pyramides des âges, les provinces les plus âgées sont également celles où le nombre de femmes dépassent la moyenne canadienne, reflétant sans doute leur espérance de vie.

Figure 7 : Pyramides des âges (2015) par tranche de 5 ans (nombre de personnes)





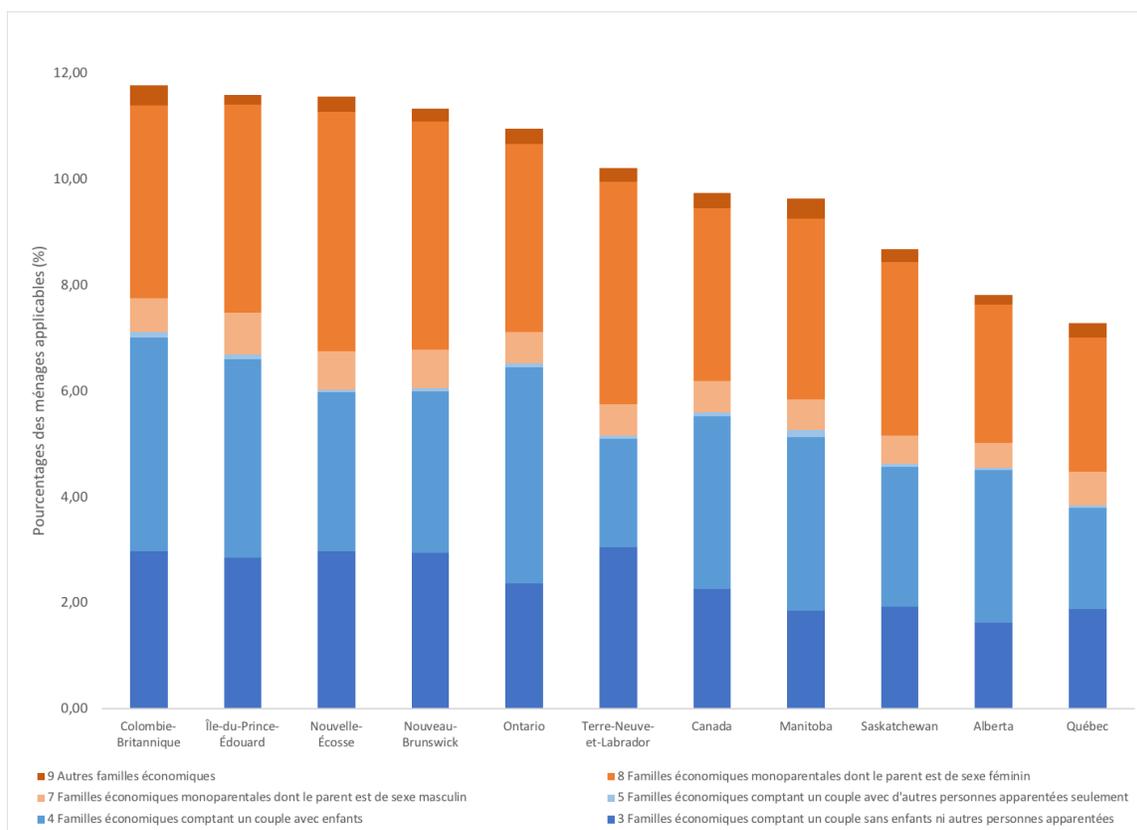


3.3. Inégalités et faibles revenus selon la structure familiale et l'état matrimonial

La composition des ménages a également une incidence sur la situation de faibles revenus, en raison à la fois des personnes y apportant des sources de revenus et de celles à charge. De plus, les ménages, en permettant des économies d'échelle, atténuent l'effet des faibles revenus sur l'accès aux biens et services. Ainsi, la MPC des ménages canadiens (9,75%) est inférieure à celle des personnes de 15 ans et plus (12,86%) (Figures 5 et 9). Cette tendance est constante à travers les provinces. Bien que leur rang varie en comparaison à la MPC des personnes, les provinces de l'Atlantique – l'Île-du-Prince-Édouard (11,58%), la Nouvelle-Écosse (11,56%), le Nouveau-Brunswick (11,34%) et Terre-Neuve-et-Labrador (10,22%) –, la Colombie-Britannique (11,77%) et l'Ontario (10,97%) comptent également un pourcentage de ménages à faibles revenus supérieurs à la moyenne canadienne. À l'inverse, les Prairies – le Manitoba (9,64%), la Saskatchewan (8,69%) et l'Alberta (7,82%) – ainsi que le Québec (7,28%) ont des MPC inférieures à celle du Canada.

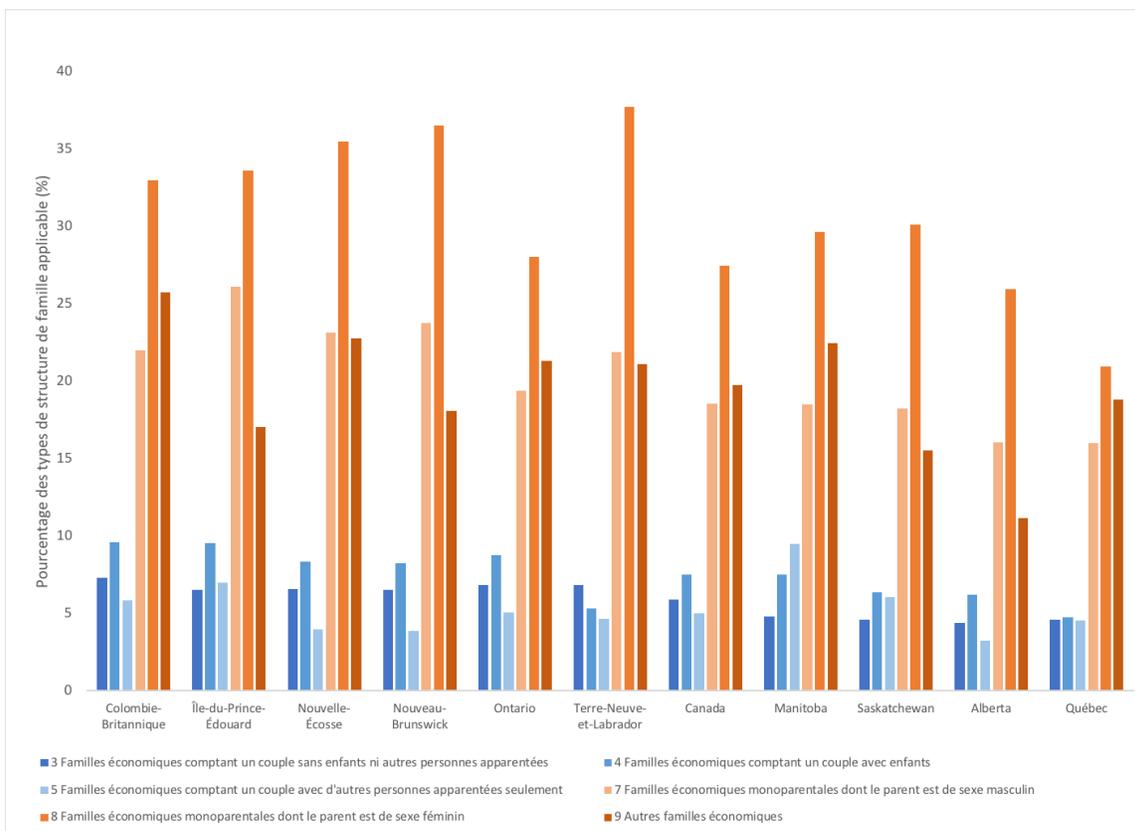
Les familles monoparentales et les autres types de familles économiques – comprenant les personnes vivant seules – composent une part substantielle des ménages à faibles revenus (42,49%, c'est-à-dire 4,14% des 9,75% de ménages à faibles revenus au Canada), bien qu'ils ne représentent que 16,71% des ménages canadiens (Figure 8).

**Figure 8 : Mesure du panier de consommation (MPC) (2015)
selon la structure de la famille économique (% des ménages)**



Cette surreprésentation est observable en comparant les MPC selon le pourcentage par type de structures de famille (Figure 9). Ainsi, les familles monoparentales (25,55%) et les autres types de familles (19,74%) comportent un nombre plus élevé de ménages à faible revenu que les couples avec enfants (7,51%), sans enfant (5,89%) ou vivant avec d'autres personnes apparentées (4,97%). Ces contrastes de situation familiale de même que le pourcentage plus élevé de femmes monoparentales vivant avec de faibles revenus (27,44%) comparativement aux hommes monoparentaux (18,55%) forment une tendance constante à travers les provinces canadiennes, malgré des variations de pourcentage.

**Figure 9 : Mesure du panier de consommation (MPC) (2015)
selon la structure de la famille économique (% par type de structure de famille)**

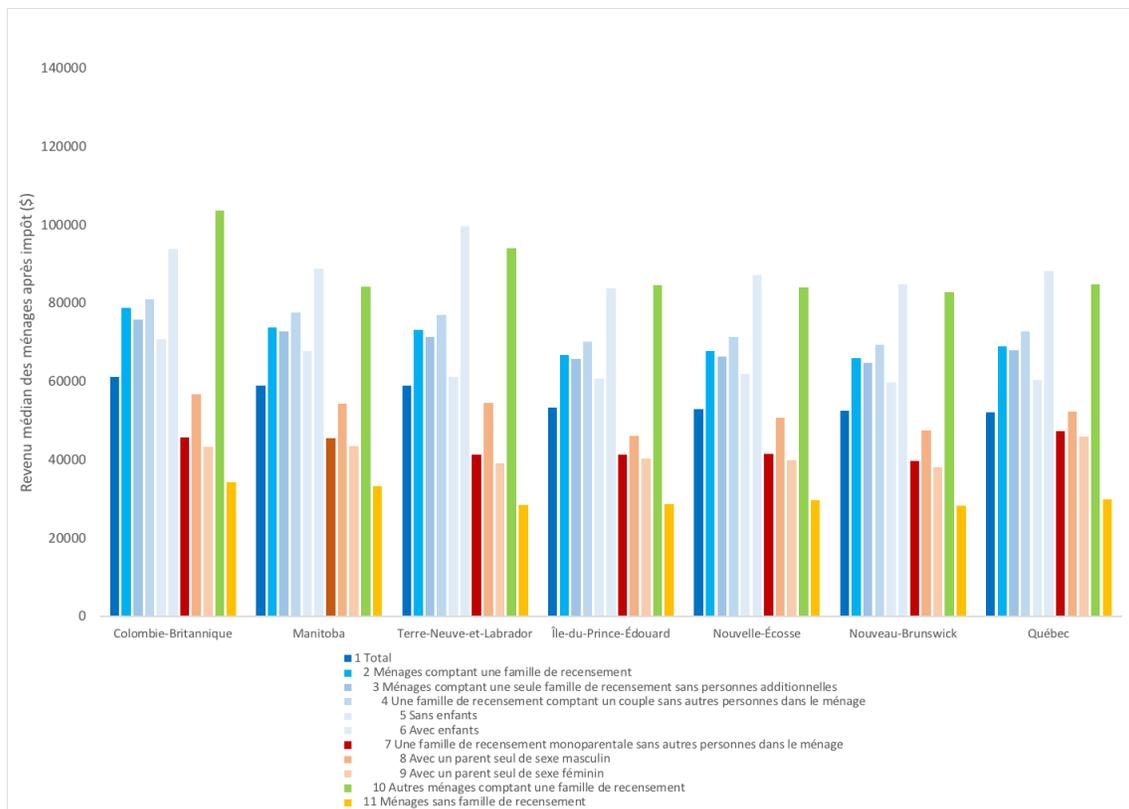
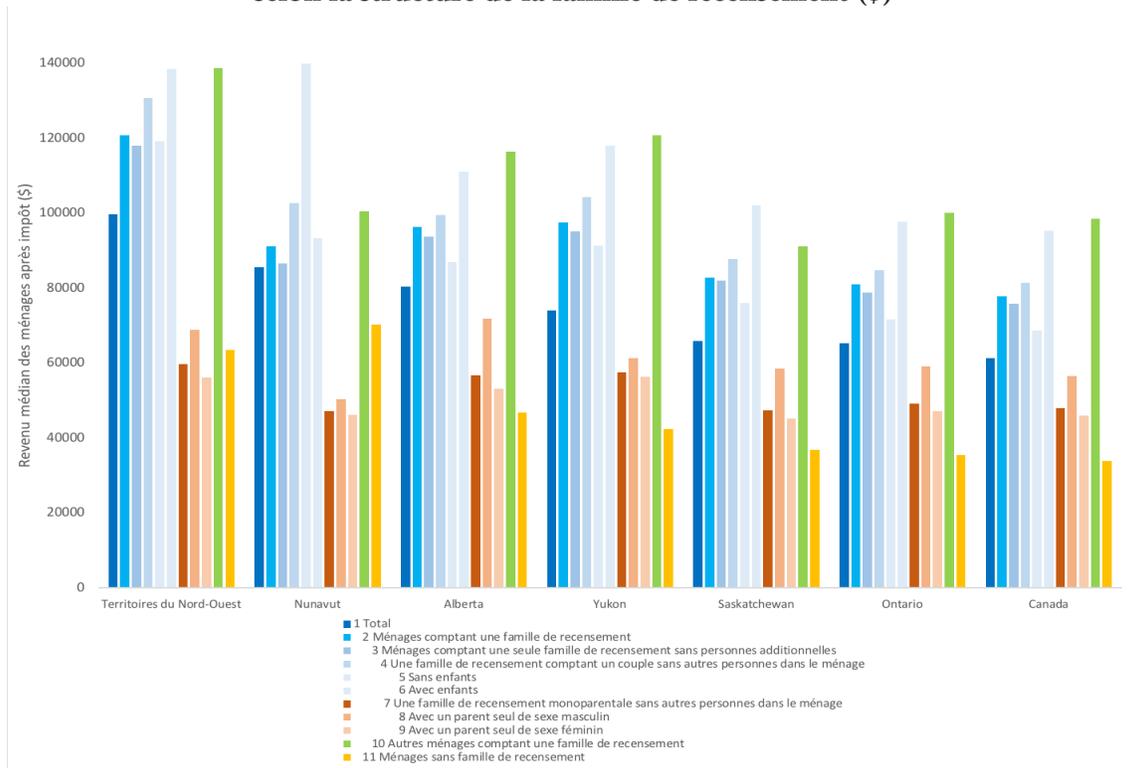


Cette répartition inégale des ménages à faible revenu met en lumière des inégalités de revenus entre différents types de structure familiale (Figure 10). Ainsi, les ménages canadiens sans famille de recensement¹² (33 795\$) ont un revenu médian après impôt plus de deux fois inférieur aux ménages comptant une famille de recensement¹³ (77 855\$).

12 « Les ménages sans famille de recensement se composent soit d'une personne vivant seule, soit d'un groupe de deux personnes ou plus qui habitent ensemble mais qui ne constituent pas une famille de recensement » (Statistique Canada, 26 mai 2021).

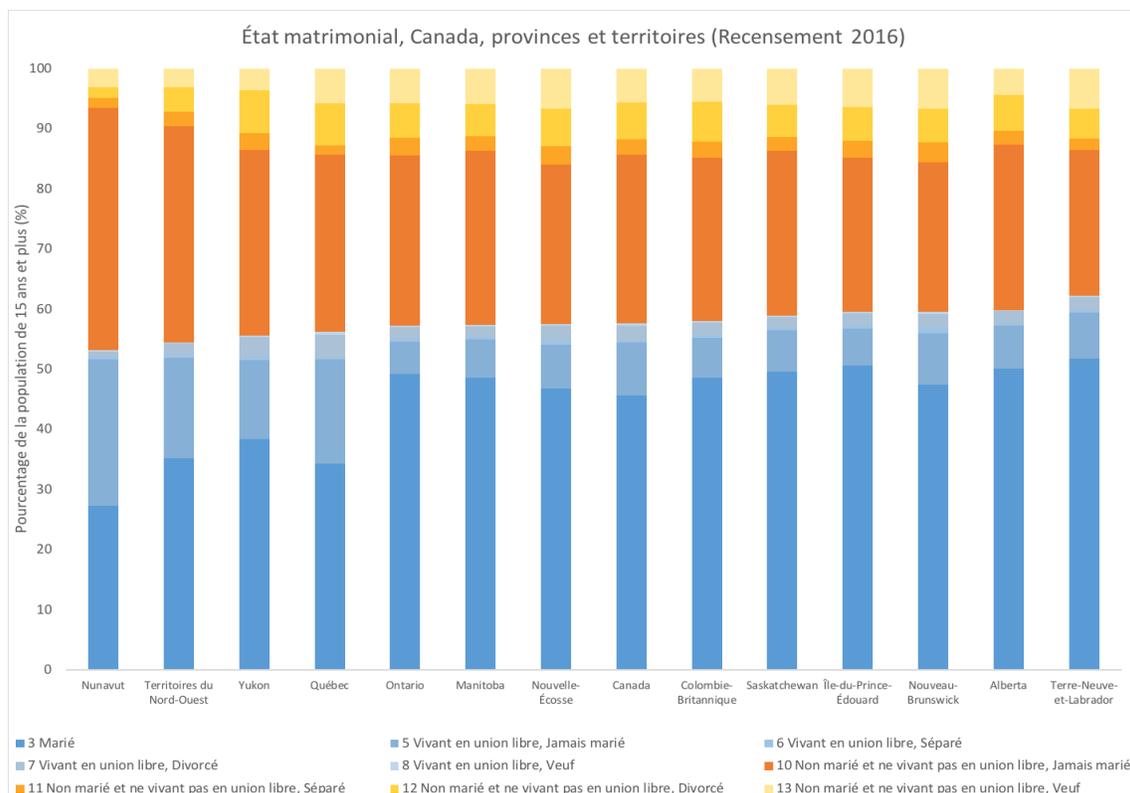
13 Une famille de recensement comprend « un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints; un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des partenaires; ou un parent seul, peu importe son état matrimonial, habitant avec au moins un enfant dans le même logement et cet ou ces enfants. [...] Les petits-enfants habitant avec leurs grands-parents, alors qu'aucun des parents n'est présent, constituent également une famille de recensement » (Statistique Canada, 3 mai 2017a).

**Figure 10 : Revenu médian des ménages après impôts (2015)
selon la structure de la famille de recensement (\$)**



Parmi ces derniers, les familles monoparentales (48 003\$), en particulier celles dont le parent est une femme (46 040\$) plutôt qu'un homme (56 551\$), ont des revenus largement inférieurs aux couples avec enfants (95 309\$) ou sans enfant (68 575\$) vivant sans personne additionnelle ou aux autres types de famille de recensement (ex. couples avec ou sans enfants vivant avec une ou des personnes additionnelles, grands-parents vivant avec leurs petits-enfants, etc.) (98 547\$). Malgré des variations dans les revenus médians, ces disparités se retrouvent dans toutes les provinces et tous les territoires (Figure 10). Néanmoins, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut se distinguent par des revenus médians après impôt des ménages sans famille de recensement (63 531\$; 70 258\$) supérieurs à ceux des familles monoparentales (59 776\$; 47 067\$). Enfin, les inégalités de revenu intragroupes seraient les plus marquées parmi les personnes célibataires (Torres et al., 2021 :45).

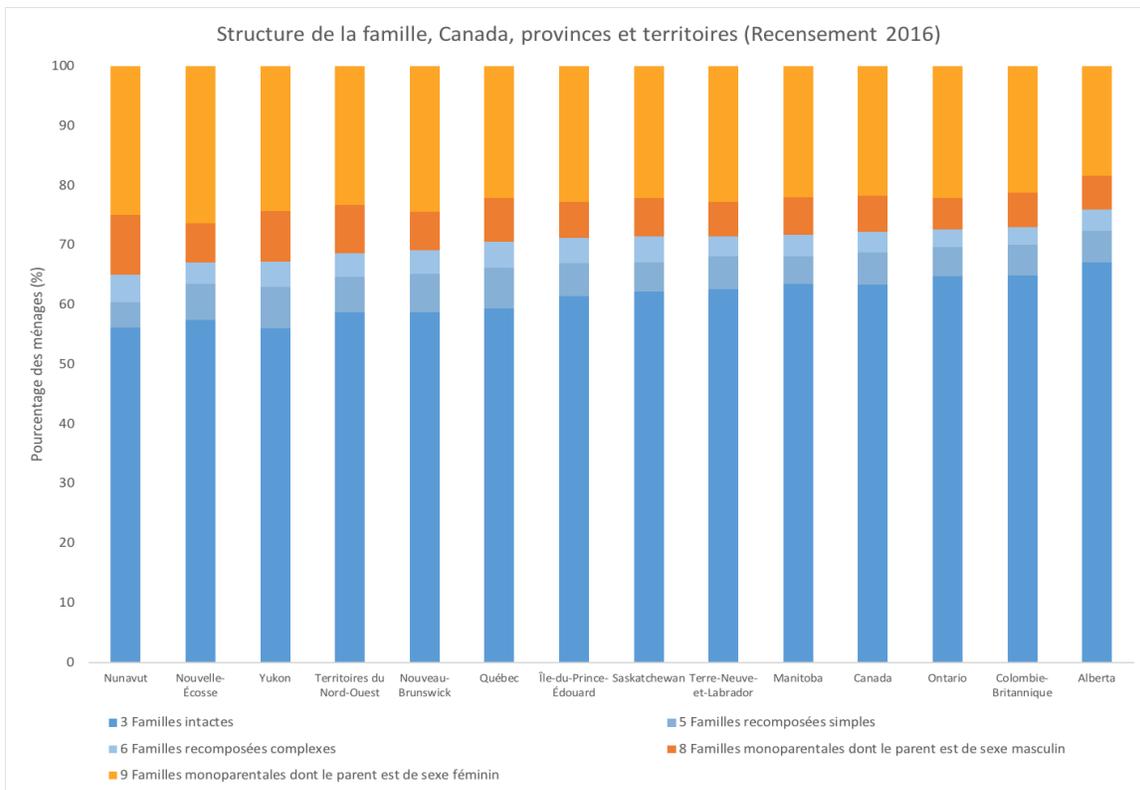
Figure 11 : État matrimonial (2015) (% des personnes de 15 ans et plus)



Ces inégalités affectent différemment les provinces et les territoires, qui comportent des variations dans les structures familiales et l'état matrimonial de leur population. D'une part, les territoires – c'est-à-dire le Nunavut (46,82%), les Territoires du Nord-Ouest (45,47%) et le Yukon (44,42%) – et le Québec (43,73%) comptent plus de personnes non mariées et ne vivant pas en union libre – qu'elles n'aient jamais été mariées, soient séparées, divorcées ou veuves – que la moyenne canadienne (42,37%) (écart de plus de 1%) (Figure 11).

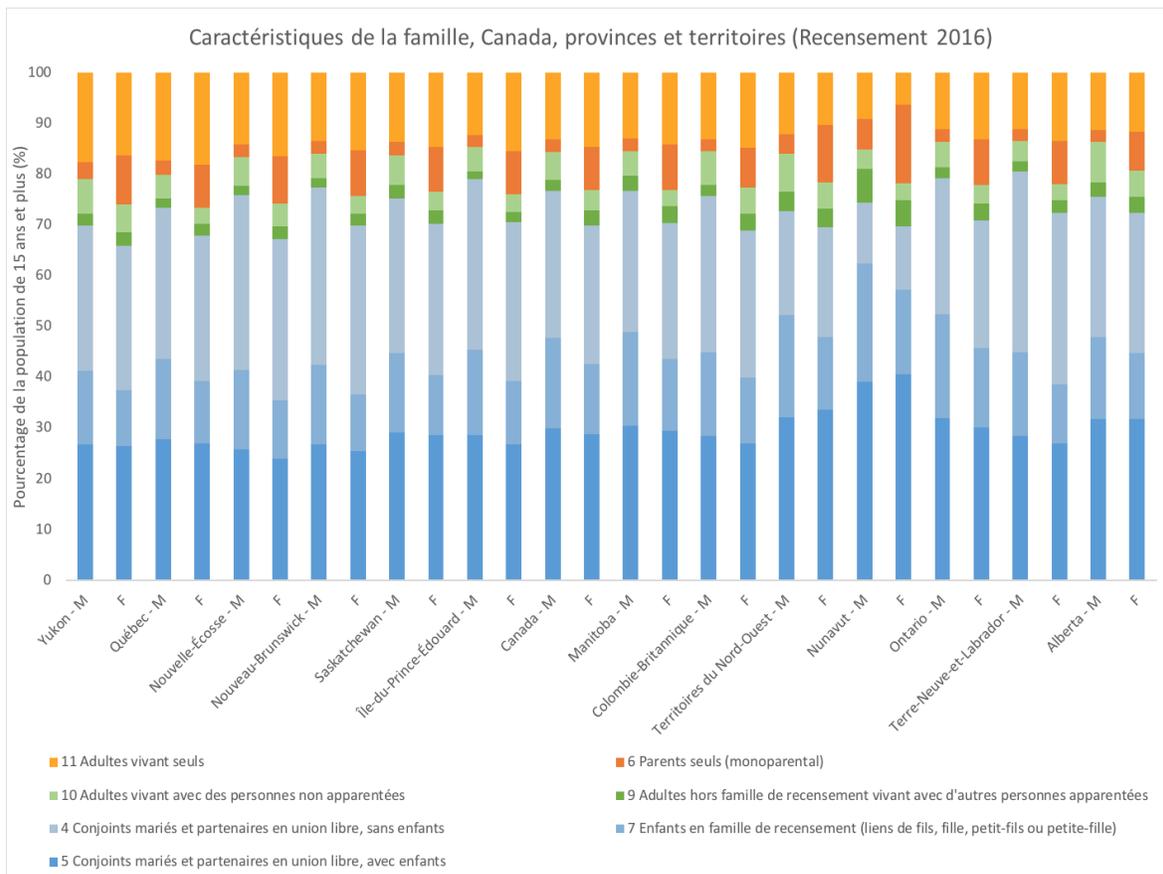
Parmi ces personnes, certaines font partie des familles monoparentales. Ainsi, le Nunavut (34,90%), le Yukon (32,81%), les Territoires du Nord-Ouest (31,28%) et le Québec (29,48%) font également partie des provinces ayant un pourcentage de familles monoparentales supérieur à la moyenne canadienne (27,73%). Néanmoins, s’y ajoutent des provinces de l’Atlantique, soit la Nouvelle-Écosse (32,83%), le Nouveau-Brunswick (30,86%) et l’Île-du-Prince-Édouard (28,79%) (écart de plus de 1%) (Figure 12).

Figure 12 : Structure de la famille (2015) (% des ménages)



Ces deux facteurs – l’état matrimonial et la structure familiale – expliquent en partie le pourcentage plus élevé de personnes vivant seules ou de parents monoparentaux au Yukon (16,96%; 6,47%), au Québec (17,71%; 5,72%), en Nouvelle-Écosse (15,32%; 6,05%), au Nouveau-Brunswick (14,42%; 5,83%) et à l’Île-du-Prince-Édouard (13,92%; 5,59%), comparativement à la moyenne canadienne (13,86%, 5,63%) (Figure 13). La taille des ménages, selon les différentes structures familiales, influe aussi probablement sur les écarts observés. On observe aussi un nombre systématiquement plus élevé de familles monoparentales dont le parent est une femme plutôt qu’un homme dans toutes les provinces et tous les territoires (au Canada : F : 8,62%; H : 2,51%). Au contraire, les personnes vivant seules sont davantage des hommes au Nunavut (H : 9,12%; F : 6,34%), au Yukon (H : 17,59%; F : 16,34%) et dans les Territoires du Nord-Ouest (H : 12,20%; F : 10,28%) alors que dans toutes les provinces, les femmes vivant seules surpassent les hommes.

Figure 13 : Caractéristiques de la famille (2015) (% des personnes de 15 ans et plus)



3.4. Accès inégal au marché du travail et disparités de rémunération liées à l'emploi

Les inégalités de revenu et la pauvreté sont en grande partie associées à un accès inégal au marché du travail et à des disparités de rémunération liées à l'emploi. Ainsi, au Canada, les revenus médians d'emploi des personnes n'ayant pas travaillé durant l'année (2 412\$)¹⁴, ayant travaillé à temps partiel toute l'année (15 979\$) ou une partie de l'année à temps partiel ou à temps plein (20 318\$) sont largement inférieurs à celui des personnes ayant travaillé à temps plein toute l'année (53 431\$)¹⁵. Cette tendance se retrouve dans toutes les provinces et tous les territoires, malgré des variations dans les revenus médians (Figure 14). Entre autres, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest montrent de plus grandes disparités entre le revenu médian des personnes ayant travaillé à temps plein et les autres situations d'emploi. Sauf au Nunavut et à Terre-Neuve-et-Labrador, ces inégalités sont plus marquées

14 Les personnes n'ayant pas travaillé peuvent tirer un revenu d'un travail effectué avant l'année de référence.

15 Le temps plein est défini comme un travail de 30 heures ou plus par semaine et le temps partiel, de moins de 30 heures par semaine. Le travail durant toute l'année réfère à un travail de 48 semaines ou plus et le travail une partie de l'année, de moins de 48 semaines.

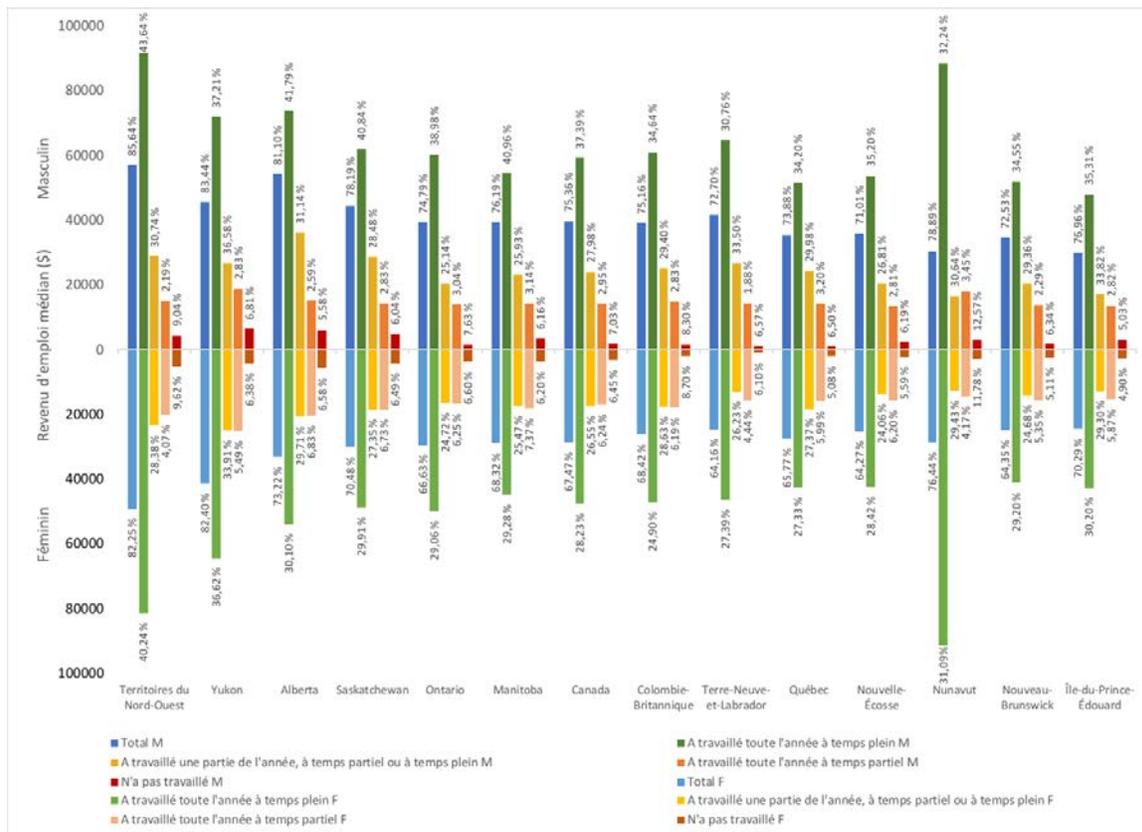
dans les provinces et les territoires où le revenu médian total est le plus élevé, tels les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon, l'Alberta, la Saskatchewan et l'Ontario.

Des disparités sont également notables entre les femmes et les hommes (Figure 14). Globalement, le revenu médian d'emploi des femmes est inférieur à celui des hommes dans toutes les provinces et tous les territoires (au Canada, H : 39 827\$; F : 28 504\$). À l'exception du Nunavut, où les femmes ayant travaillé à temps plein (91 332\$) ont un revenu médian supérieur aux hommes (88 548\$), ces iniquités caractérisent systématiquement les revenus médians des personnes ayant travaillé à temps plein ou une partie de l'année. Au contraire, les revenus médians des femmes ayant travaillé à temps partiel toute l'année sont supérieurs à ceux des hommes partout au Canada, hormis au Nunavut (H : 18 096\$; F : 14 368\$). Enfin, à l'exception du Nunavut, les disparités de revenus médians entre situations d'emploi sont plus prononcées entre les hommes qu'entre les femmes. Toutefois, dans l'ensemble, « les inégalités de revenu du marché sont nettement prononcées entre les femmes » (Torres et al., 2021 : 32). Au Canada, en 2017, les 10% des femmes les plus riches gagnaient 9,2 fois plus que les 40% les plus pauvres, alors que l'indice de Palma¹⁶ des hommes était de 5,7 (Ibid.).

Les inégalités de revenu entre hommes et femmes sont amplifiées par l'accès inégal au travail. En effet, dans toutes les provinces et tous les territoires, un pourcentage plus élevé d'hommes travaillent à temps plein durant toute l'année (au Canada, H : 37,39%; F : 28,23%) ou une partie de l'année à temps plein ou partiel (au Canada, H : 27,98%; F : 26,55%), alors que les femmes travaillent plus à temps partiel durant toute l'année (au Canada, H : 2,95%; F : 6,24%) (Figure 14). La situation des personnes n'ayant pas travaillé est plus variable, les provinces de l'Ouest (Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Colombie-Britannique) et les Territoires du Nord-Ouest comptant un pourcentage plus élevé de femmes n'ayant pas travaillé, contrairement aux autres provinces et territoires qui suivent davantage la tendance canadienne (H : 7,03%; F : 6,45%). Ces données confirment la littérature mettant en évidence « une surreprésentation des femmes dans des professions à bas salaires, temporaires et à temps partiel ainsi que l'iniquité salariale » entre les travailleurs et travailleuses (Torres et al., 2021 :32).

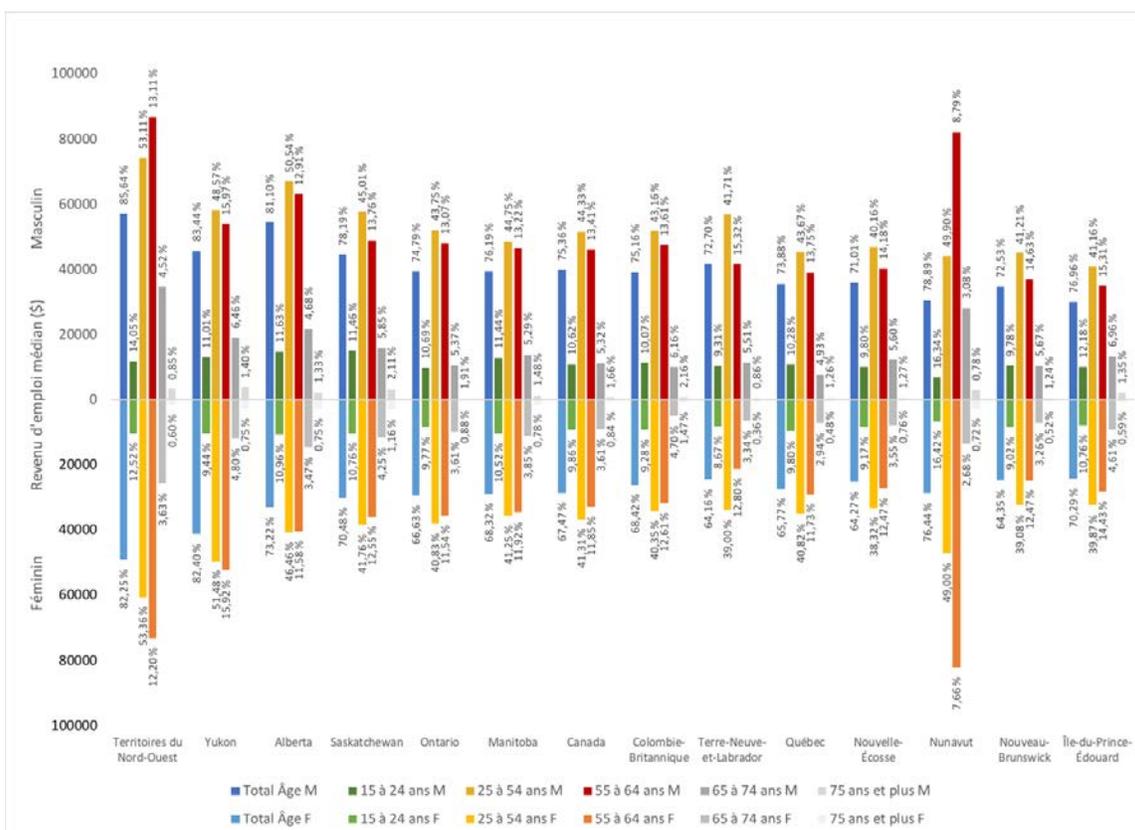
16 L'indice de Palma mesure les inégalités entre les 10% des revenus les plus élevés et les 40% les plus faibles.

Figure 14 : Revenu d'emploi médian selon le travail pendant l'année (2015)
 (\$ et % des hommes et des femmes de 15 ans et plus)



L'accès au marché du travail varie au cours du cycle de vie des personnes, contribuant aux disparités de revenu entre catégories d'âges (Figure 15). Ainsi, dans toutes les provinces et tous les territoires, les jeunes âgés de 15 à 24 ans en début de carrière ou toujours aux études ainsi que les personnes âgées de 65 ans et plus, en vaste majorité retraitées, ont des revenus d'emploi médians largement inférieurs à ceux des personnes âgées de 25 à 54 ans, généralement actives sur le marché du travail, et des personnes de 55 à 64 ans en fin de carrière ou à la retraite. Comme pour les situations d'emploi, les disparités entre catégories d'âges sont plus marquées dans les provinces et territoires ayant un revenu médian plus élevé (Territoires du Nord-Ouest, Yukon, Alberta, Saskatchewan, Ontario), à l'exception du Nunavut et, dans une moindre mesure, de Terre-Neuve-et-Labrador.

Figure 15 : Revenu d'emploi médian selon l'âge et le sexe (2015)
 (\$ et % des hommes et des femmes de 15 ans et plus)



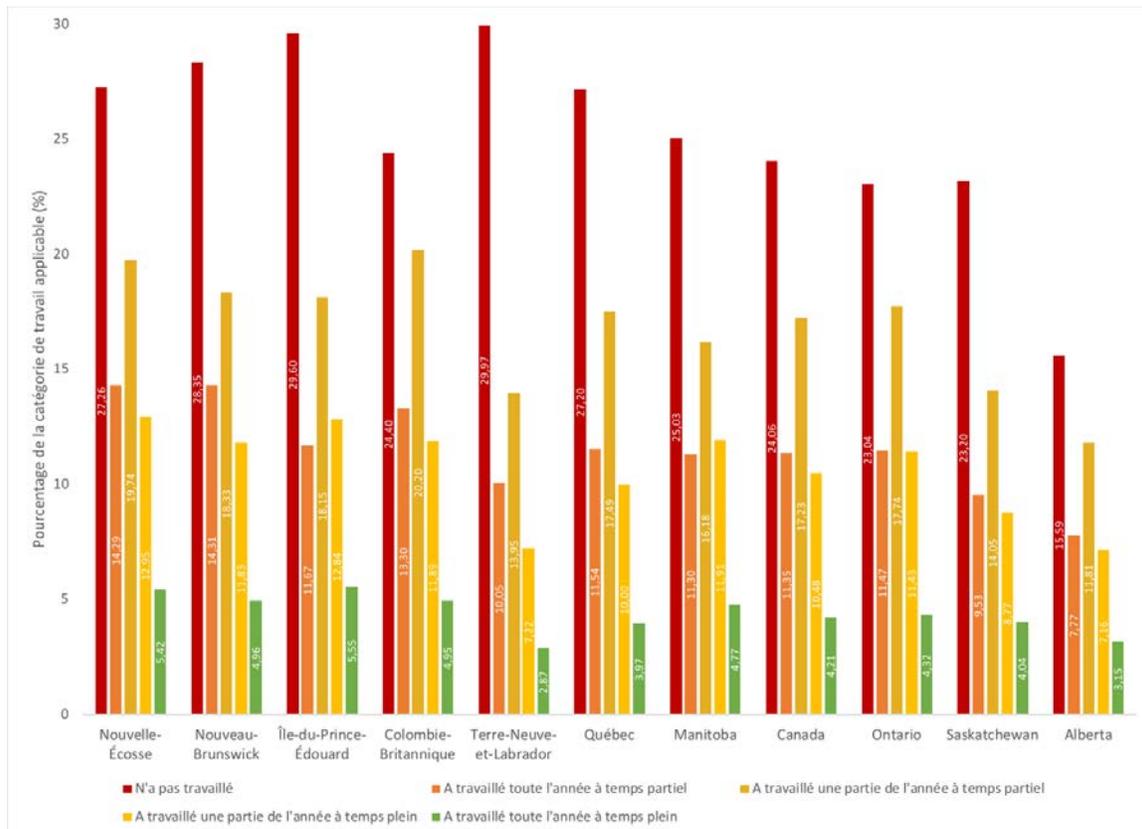
Des disparités sont également notables entre les hommes et les femmes selon les catégories d'âge. D'une part, les hommes ont un revenu médian systématiquement plus élevé que les femmes tant chez les jeunes de 15 à 24 ans, les adultes de 25 à 54 ans – à l'exception du Nunavut – et ceux de 55 à 64 ans et les personnes âgées de 65 à 74 ans. Cette tendance est moins marquée pour les personnes âgées de 75 ans et plus, où certaines provinces (Alberta, Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador et Nouveau-Brunswick) font exception. D'autre part, un plus haut pourcentage d'hommes gagne un revenu d'emploi. Cette tendance se retrouve dans toutes les catégories d'âges à travers le Canada, hormis quelques exceptions dans les territoires (15 à 24 ans : le Nunavut; 25 à 54 ans : le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest). Les hommes tendent ainsi à avoir une vie professionnelle plus longue.

L'accès inégal au marché du travail et les disparités de rémunération sont à l'origine d'une grande partie de la pauvreté. En 2015, selon la mesure de faible revenu après impôt (MFR)¹⁷, 24,06% des personnes sans emploi au Canada vivaient sous le seuil de faible revenu, 11,35% ayant travaillé toute l'année à

17 La mesure du panier de consommation est plus appropriée pour des comparaisons interprovinciales. Toutefois, puisque celle-ci n'était pas disponible pour les situations d'emploi, la MFR a été utilisée.

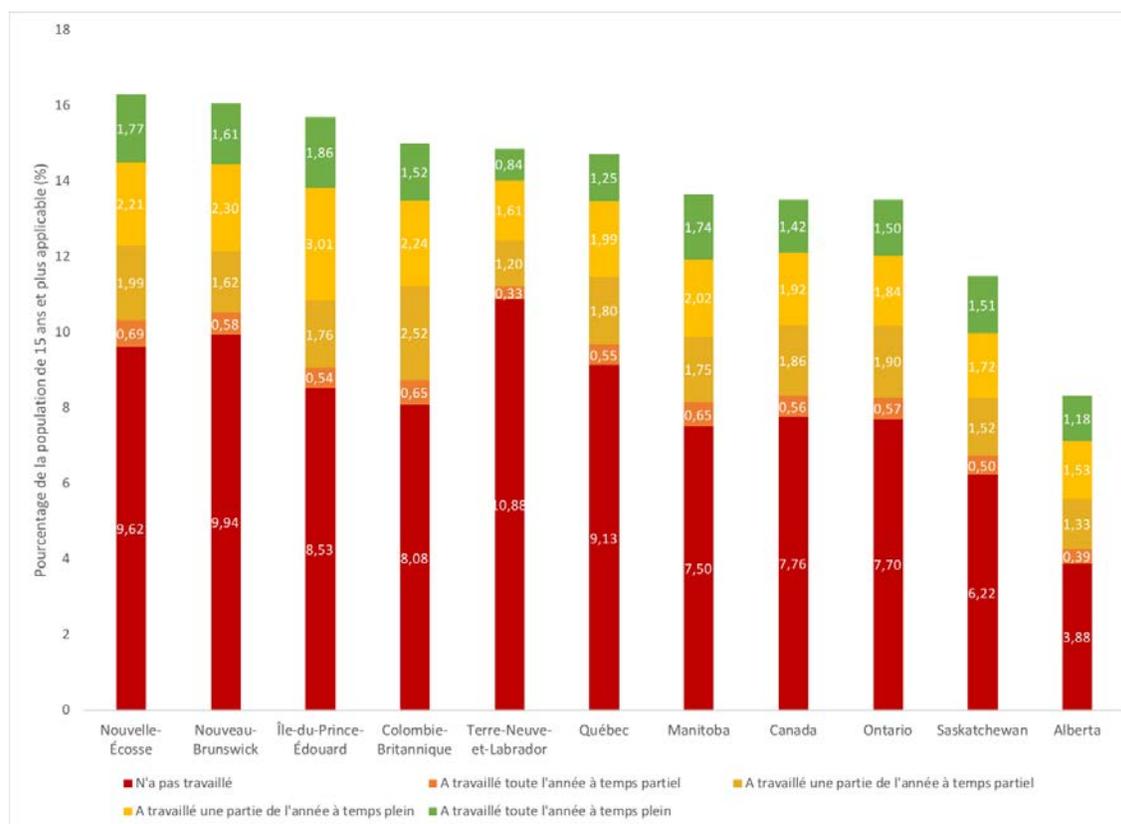
temps partiel, 17,23%, à temps partiel une partie de l'année et 10,48% à temps plein une partie de l'année, comparativement à seulement 4,21% pour les personnes ayant travaillé toute l'année à temps plein. Ces tendances sont relativement constantes à travers le Canada (Figure 16).

Figure 16 : Mesure de faibles revenus après impôt (2015)
(% de la catégorie de travail applicable)



La population de 15 ans et plus vivant sous le seuil des faibles revenus est donc majoritairement composée de personnes n'ayant pas travaillé durant l'année courante, et ce, dans toutes les provinces (au Canada : 7,76% des 13,52% sous le seuil de la MFR) (Figure 17). Près du tiers (au Canada : 4,34% des 13,52%) se retrouvaient dans une situation de sous-emploi, qu'elles aient travaillé à temps partiel toute l'année (0,86%) ou une partie de l'année (1,86%) ou bien à temps plein une partie de l'année (1,92%).

Figure 17 : Mesure de faibles revenus (2015)
 (% des personnes de 15 ans et plus applicable)

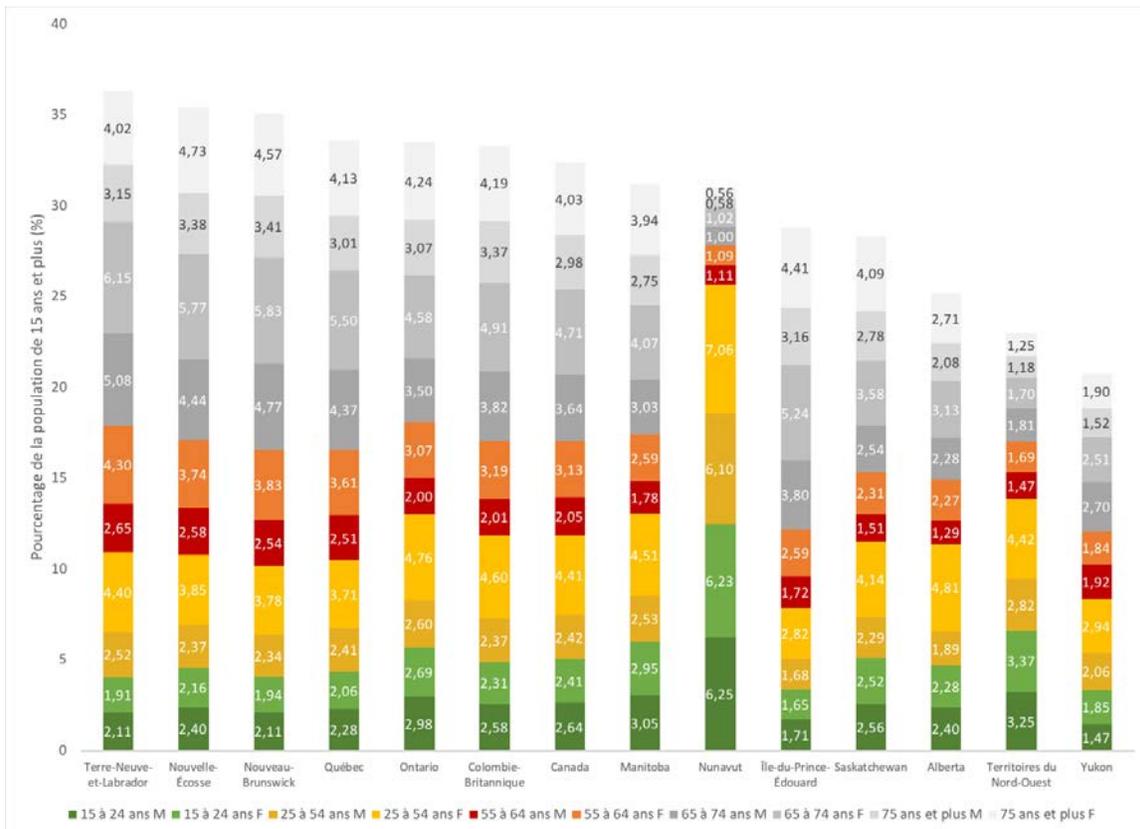


Il y a néanmoins des différences régionales (Figure 17). Ainsi, la plupart des provinces de l'Atlantique – Nouvelle-Écosse (9,62% de 16,28%), Nouveau-Brunswick (9,94% de 16,06%) et Terre-Neuve-et-Labrador (10,88% de 14,87%) - et le Québec (9,13% de 14,87%) se caractérisent par un pourcentage plus élevé de personnes sans-emploi vivant avec un faible revenu. Pour leur part, l'Île-du-Prince-Édouard (5,31% de 15,70%) et la Colombie-Britannique (5,41% de 15,00%) ont un pourcentage plus important de personnes se trouvant en situation de sous-emploi sous le seuil de faibles revenus. Dans l'Ouest canadien, le Manitoba (1,74% de 13,66%) et la Saskatchewan (1,51% de 11,48%) ont une proportion plus importante de travailleurs vivant sous le seuil de faibles revenus que la moyenne canadienne. Enfin, l'Alberta compte moins de personnes sans travail que la moyenne canadienne (3,88% de 8,31%), mais plus de personnes en sous-emploi (3,26% de 8,31%) ou détenant un travail à temps plein sous le seuil de pauvreté (1,18% de 8,31%).

Ces variations régionales reflètent des profils différents de la précarité associés à l'inactivité, au chômage et au sous-emploi dans les provinces et les territoires canadiens. En 2015, plusieurs provinces de l'Atlantique (Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick) et, dans une moindre

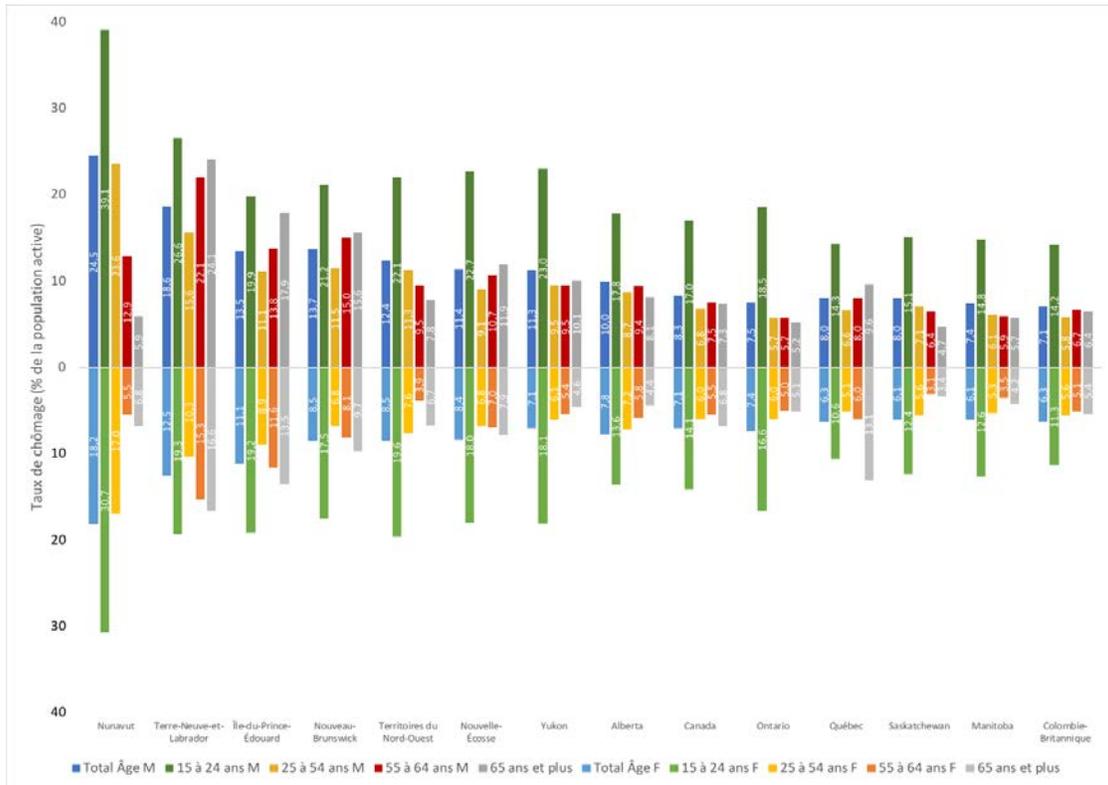
mesure, le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique comptaient un nombre plus élevé de personnes sans travail – qu'elles soient inactives sur le marché du travail ou au chômage. Leurs profils, en termes de répartition de sexe et d'âge, étaient similaires entre ces provinces (Figure 18).

Figure 18 : Personnes sans travail durant l'année (2015)
(% des personnes de 15 ans et plus)

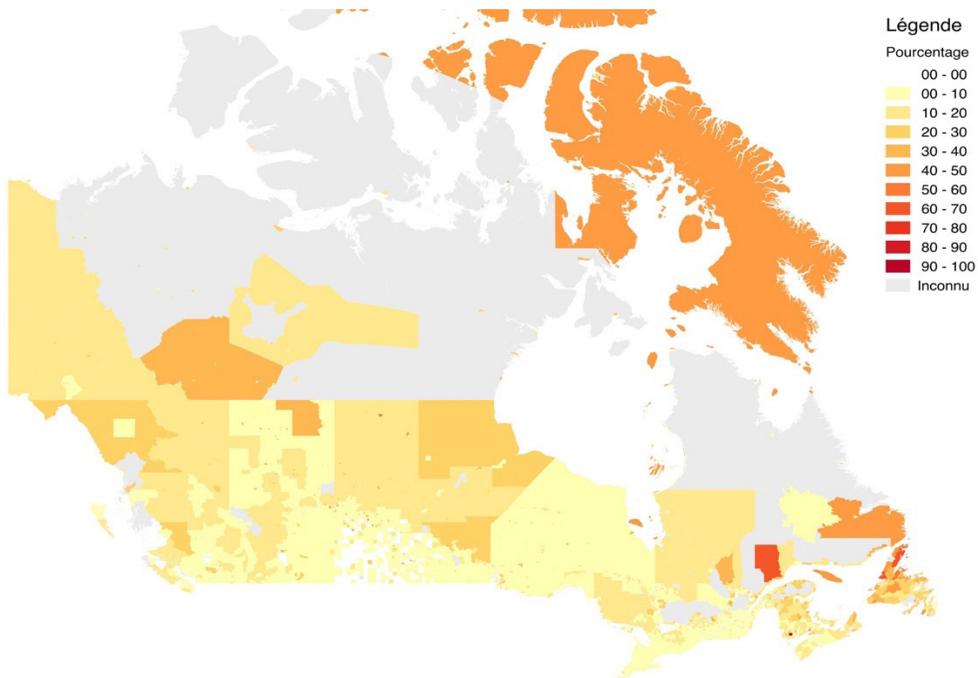


D'ailleurs, les provinces de l'Atlantique, tout comme les territoires et l'Alberta, comptaient des taux de chômage plus élevés que la moyenne canadienne (Figures 19 et 20). Le chômage affecte néanmoins de manière différenciée les hommes et les femmes et les catégories d'âges. D'une part, les hommes ont des taux de chômage plus élevés dans toutes

**Figure 19 : Taux de chômage (2015)
selon la catégorie d'âge (% de la population active)**



**Figure 20 : Carte du taux de chômage (2015)
(% de la population active)**



les catégories d'âges à travers le Canada, hormis quelques exceptions (25 à 54 ans : Ontario; 65 ans et plus : Nunavut et Québec). D'autre part, les jeunes de 15 à 24 ans ont systématiquement des taux plus élevés, à plus forte raison au Yukon. Les Québécoises font cependant exception, leur taux de chômage étant surpassé par les femmes de 65 ans et plus. Dans les territoires (Nunavut, Territoires du Nord-Ouest et Yukon), en Ontario et dans l'Ouest (Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique), ce sont les 25 à 54 ans et, plus marginalement, les 55 à 64 ans, qui détiennent les seconds taux de chômage les plus élevés. Au contraire, dans l'Atlantique (Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse) et au Québec – où la population est vieillissante –, se sont davantage les personnes de 65 ans et plus.

Le sous-emploi affecte différemment les provinces et les territoires. D'une part, les territoires, certaines provinces de l'Atlantique où le travail saisonnier est plus important (Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador), le Québec et des provinces de l'Ouest canadien (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan) comptent un plus grand nombre de personnes ayant travaillé une partie de l'année à temps partiel ou à temps plein que la moyenne canadienne (Figures 21 et 22).

Des tendances selon le sexe et l'âge des personnes sont également observables. Le pourcentage d'hommes ayant travaillé une partie de l'année est systématiquement plus élevé chez les personnes de 15 à 24 ans, 65 à 74 ans et 75 ans et plus, reflétant le fait qu'ils débutent plus tôt à travailler et prennent leur retraite plus tardivement. Au contraire, chez les 25 à 54 ans, les femmes sont plus nombreuses à travailler une partie de l'année au Canada. Il y a cependant de plus grandes disparités entre provinces et territoires. Par exemple, au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest, en Alberta, au Québec, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, ce sont plutôt les hommes qui travaillent une partie de l'année. En ce qui a trait à l'âge, les personnes travaillant une partie de l'année se concentrent chez les 25 à 54 ans, reflétant le groupe d'âge le plus actif sur le marché du travail. Toutefois, proportionnellement à leur poids démographique, ce sont les jeunes de 15 à 24 ans qui comptent le plus de personnes travaillant une partie de l'année¹⁸.

18 Au Canada, 44,56% des hommes et 44,92% des femmes de 15 à 24 ans comparativement à 31,70% des hommes et 32,20% des femmes de 25 à 54 ans; 29,05% des hommes et 25,80% des femmes de 55 à 64 ans; 19,39% des hommes et 12,51% des femmes de 65 à 74 ans et 6,17% des hommes et 2,48% des femmes de 75 ans et plus.

Figure 21 : Personnes ayant travaillé une partie de l'année à temps plein ou partiel (2015) (% des personnes de 15 ans et plus)

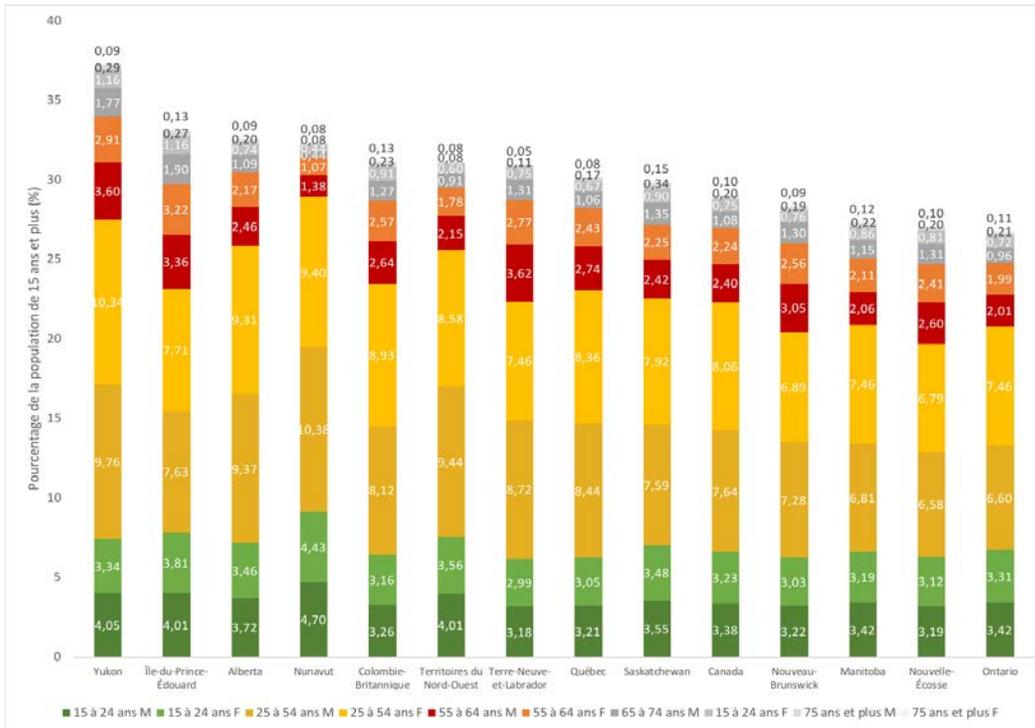
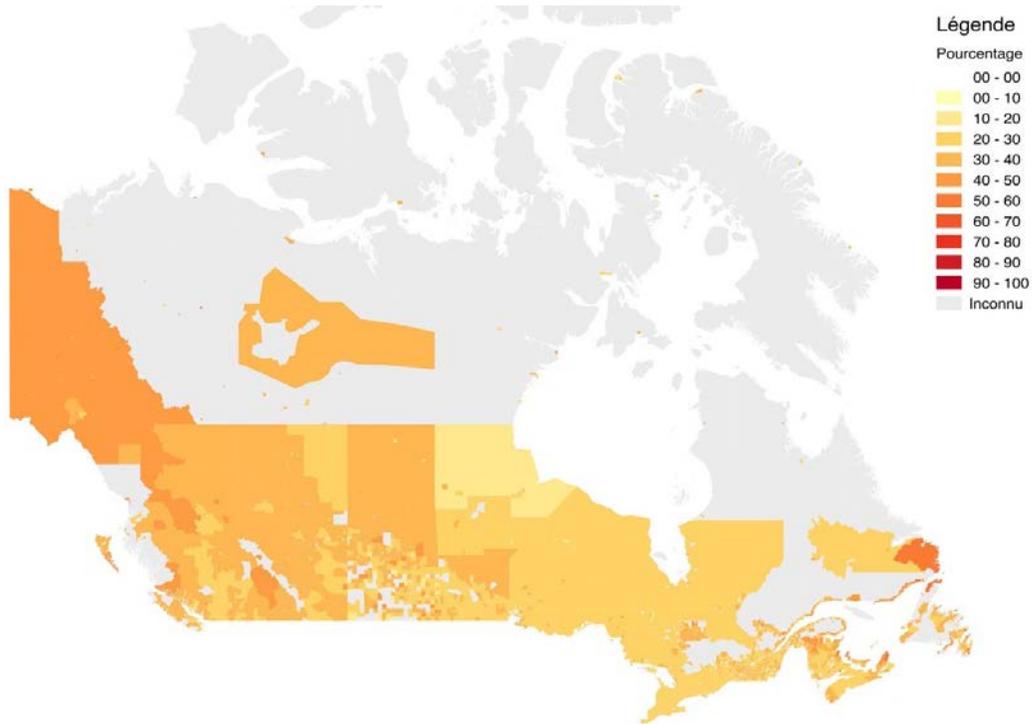
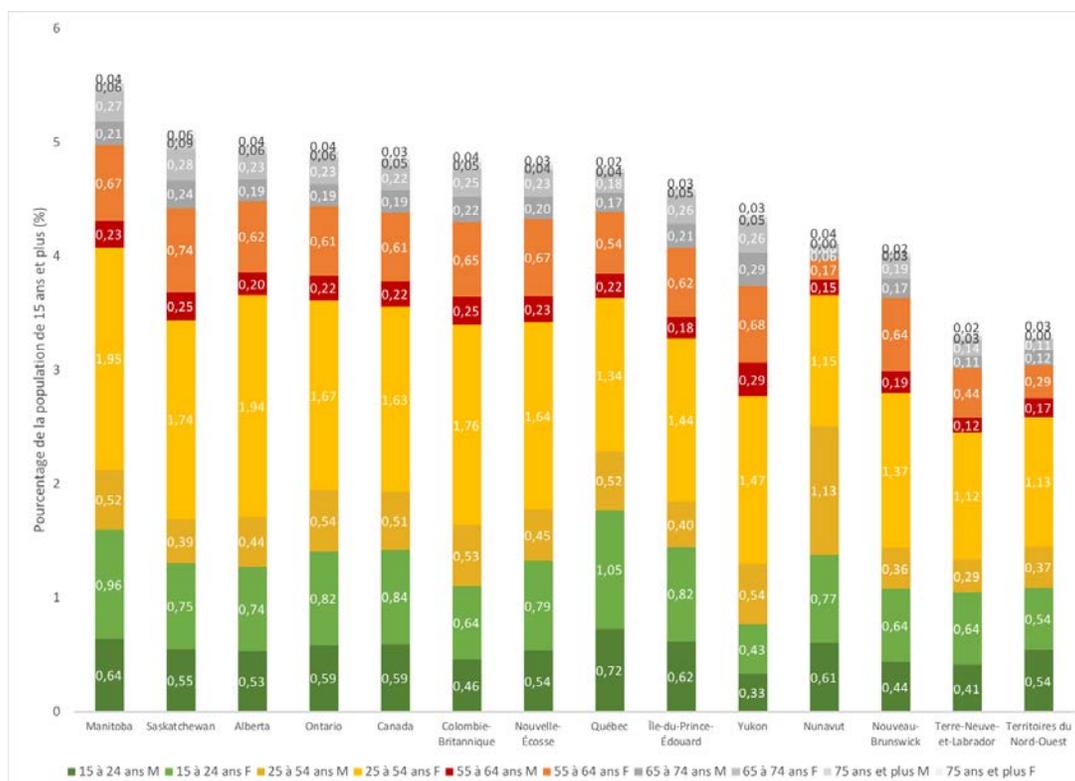


Figure 22 : Carte des personnes ayant travaillé une partie de l'année à temps plein ou partiel (2015) (% des personnes de 15 ans et plus)



D'autre part, le Manitoba et, dans une moindre mesure, la Saskatchewan, l'Alberta ainsi que l'Ontario comptent plus de personnes ayant travaillé à temps partiel (Figure 23). Les femmes de toutes les catégories d'âges travaillent systématiquement plus à temps partiel que les hommes, sauf de rares exceptions chez les personnes âgées des territoires (65 à 74 ans : Yukon et Territoires du Nord-Ouest; 75 ans et plus : Nunavut et Territoires du Nord-Ouest). La répartition des personnes travaillant à temps partiel reflète aussi les groupes d'âge les plus actifs sur le marché du travail. Cependant, proportionnellement à leur poids démographique, ce sont les jeunes de 15 à 24 ans qui travaillent le plus à temps partiel, bien que les femmes de 25 à 54 ans et de 55 à 64 ans aient des pourcentages comparables à ceux des jeunes hommes¹⁹.

Figure 23 : Personnes ayant travaillé à temps partiel toute l'année (2015)
(% des personnes de 15 ans et plus)



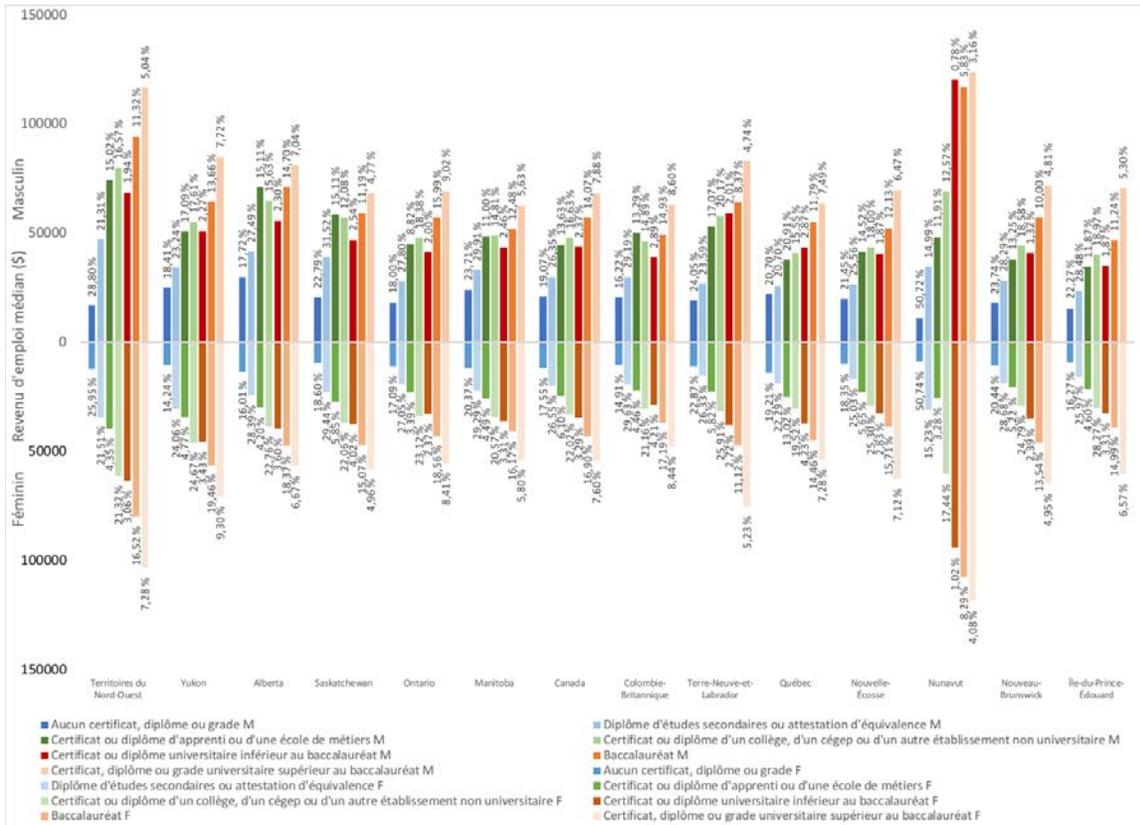
3.5. Effet de la scolarité sur l'accès au marché du travail et les disparités de rémunération

L'accès au marché du travail et les disparités de rémunération sont influencés par la scolarité. Plusieurs tendances peuvent être dégagées du recensement de 2016 (Figure 24). D'une part, plus les personnes

¹⁹ Par exemple, en 2015, au Canada, 7,76% des hommes et 11,60% des femmes de 15 à 24 ans travaillent à temps partiel, comparativement à 6,51% des femmes de 25 à 54 ans et 6,94% de 55 à 64 ans.

ont un diplôme élevé, plus leur revenu d'emploi médian est élevé²⁰. D'autre part, les femmes ont des revenus d'emploi médians inférieurs à ceux des hommes dans toutes les catégories de diplomation, et ce, à travers le Canada.

Figure 24 : Revenu d'emploi médian selon le niveau de diplomation (2015)
 (\$ et % des hommes et des femmes de 15 ans et plus)

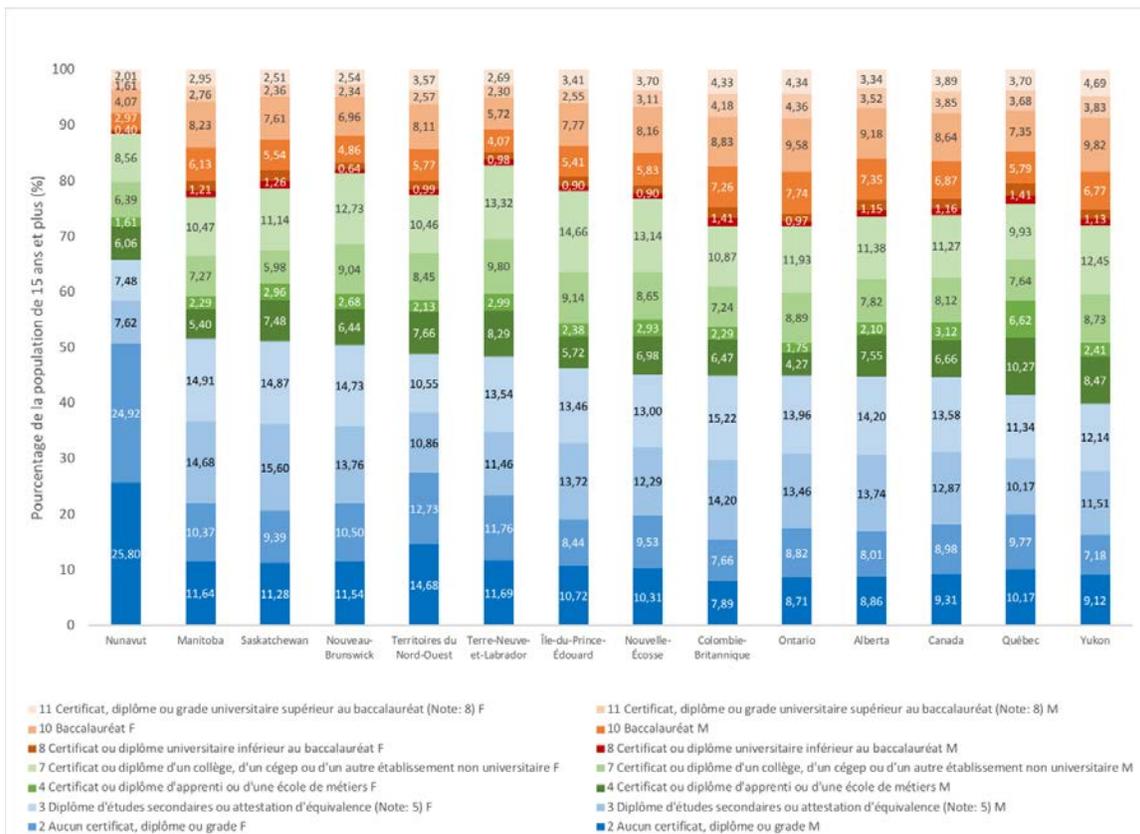


Il existe néanmoins des différences régionales. Ainsi, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, se caractérisent par des revenus d'emploi médians plus élevés qu'ailleurs au Canada pour les personnes détenant un diplôme d'études secondaires, d'apprenti ou d'une école de métiers, de niveau collégial ou supérieur au baccalauréat. Au Nunavut, les personnes détenant un diplôme collégial ou universitaire ont des revenus d'emplois médians supérieurs à ceux de même niveau d'étude ailleurs au Canada. Au contraire, dans les Prairies, les personnes détenant un diplôme collégial ou inférieur, voire n'ayant

20 Les exceptions concernent surtout les personnes détenant un certificat ou d'un diplôme universitaire au baccalauréat qui ont parfois des revenus inférieurs à celles détenant un certificat ou diplôme d'un collège, d'un Cégep ou d'un autre établissement non universitaire. Chez les hommes, il s'agit d'une tendance au Canada (10 provinces ou territoires), alors que chez les femmes, il s'agit plus d'une exception (3 provinces ou territoires). De même, dans trois provinces ou territoires les hommes détenant un certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers ont un revenu d'emploi médian supérieur à ceux détenant un certificat ou diplôme d'un collège, d'un Cégep ou d'un autre établissement non universitaire.

aucun diplôme, ont des revenus d'emploi médians supérieurs à ceux des autres régions. Les provinces de l'Atlantique, en particulier la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, se caractérisent par des revenus d'emploi médians inférieurs à ceux des autres provinces dans la majorité des niveaux d'études, hormis pour les études universitaires. En Ontario, mais surtout en Colombie-Britannique, les personnes détenant un diplôme universitaire ont des revenus médians inférieurs à celles des autres provinces et territoires. Enfin, au Québec, les revenus d'emploi médians sont en général égaux ou inférieurs à ceux des autres provinces, à l'exception des personnes n'ayant aucun diplôme.

Figure 25 : Niveau de diplomation (2015)
(% des personnes de 15 ans et plus)



Des différences existent également dans les niveaux de diplomation. Environ les trois quarts de la population détiennent des études égales ou inférieures au niveau collégial (Figure 25). Néanmoins, à travers le Canada, un plus fort pourcentage d'hommes ne détient pas de diplôme – hormis au Nunavut – ou possède un certificat ou un diplôme d'apprenti ou d'une école de métier. Ils sont aussi plus nombreux à avoir un diplôme universitaire supérieur au baccalauréat, bien qu'il y ait de grandes disparités entre provinces et territoires²¹. Au contraire, les femmes détenant un diplôme collégial ou universitaire de

21 En Ontario, au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique, un pourcentage plus élevé d'hommes possède un diplôme universitaire supérieur au baccalauréat contrairement aux autres provinces et territoires.

premier cycle sont systématiquement plus nombreuses. Elles ont aussi plus fréquemment terminé leurs études secondaires, malgré des variations régionales²². Le Nunavut et, dans une moindre mesure, les Territoires du Nord-Ouest ont un nombre plus élevé de personnes sans diplôme. Pour leur part, le Manitoba, la Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick comptent plus de personnes détenant des études secondaires, mais moins, des études universitaires. Les provinces de l'Atlantique ont de plus forts pourcentages de personnes ayant un diplôme d'études collégiales. Enfin, la Colombie-Britannique, l'Ontario, le Québec et le Yukon comptent plus de personnes ayant un diplôme universitaire.

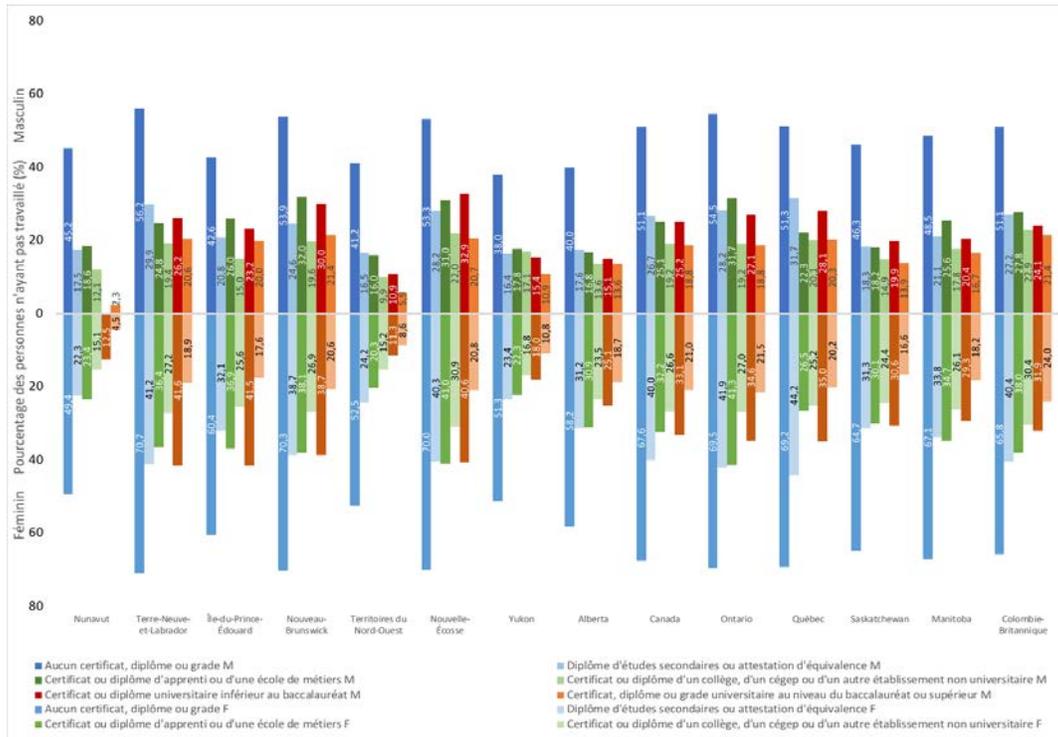
La diplomation a un impact sur la capacité à obtenir un emploi. En général, plus les personnes détiennent un diplôme élevé, moins elles se retrouvent sans travail (Figure 26). Au contraire, plus elles ont un niveau d'éducation élevé, plus elles travaillent à temps plein. Ainsi, au Canada, les personnes sans diplôme (H : 51,1%, F : 67,6%) sont près de deux fois plus sans emploi que les personnes détenant un diplôme secondaire (H : 26,7%, F : 40,0%), d'apprenti ou d'une école de métier (H : 25,1%, F : 32,2%), collégial (H : 19,2%; F : 26,6%), universitaire inférieur au baccalauréat (H : 25,2%; F : 35,0%) ou de niveau baccalauréat ou supérieur (H : 18,8%; F : 21,0%). Malgré des variations, ces tendances s'observent dans toutes les provinces et tous les territoires. De plus, les femmes se retrouvent plus souvent sans travail que les hommes, sauf lorsqu'elles ont un diplôme universitaire. Dans ce cas, leur situation est plus variable entre les régions²³.

La diplomation contribue notamment à réduire le taux de chômage (Figure 27). Il faut noter qu'une partie des personnes sans travail (Figure 26) sont en fait inactives sur le marché du travail – par exemple, des étudiants ne travaillant pas. Pour cette raison, les taux de chômage sont plus élevés chez les personnes détenant un diplôme secondaire (Figure 27).

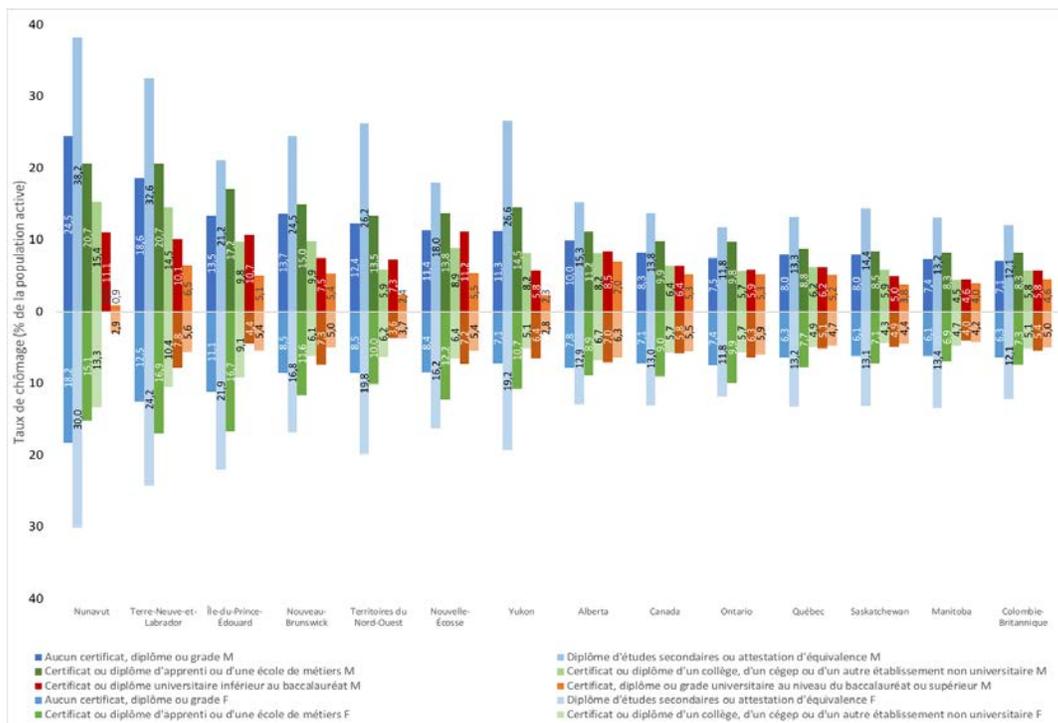
22 Dans les territoires, en Colombie-Britannique, en Alberta, au Québec, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, un pourcentage plus élevé de femmes détiennent un diplôme d'étude secondaire ou une attestation d'équivalence contrairement aux autres provinces où se sont plutôt les hommes.

23 Au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Québec et au Yukon, les femmes ayant un diplôme universitaire de baccalauréat ou supérieur travaillent plus que les hommes.

**Figure 26 : Personnes n'ayant pas travaillé durant l'année (2015)
selon la diplomation (% des hommes et des femmes de 15 ans et plus)**

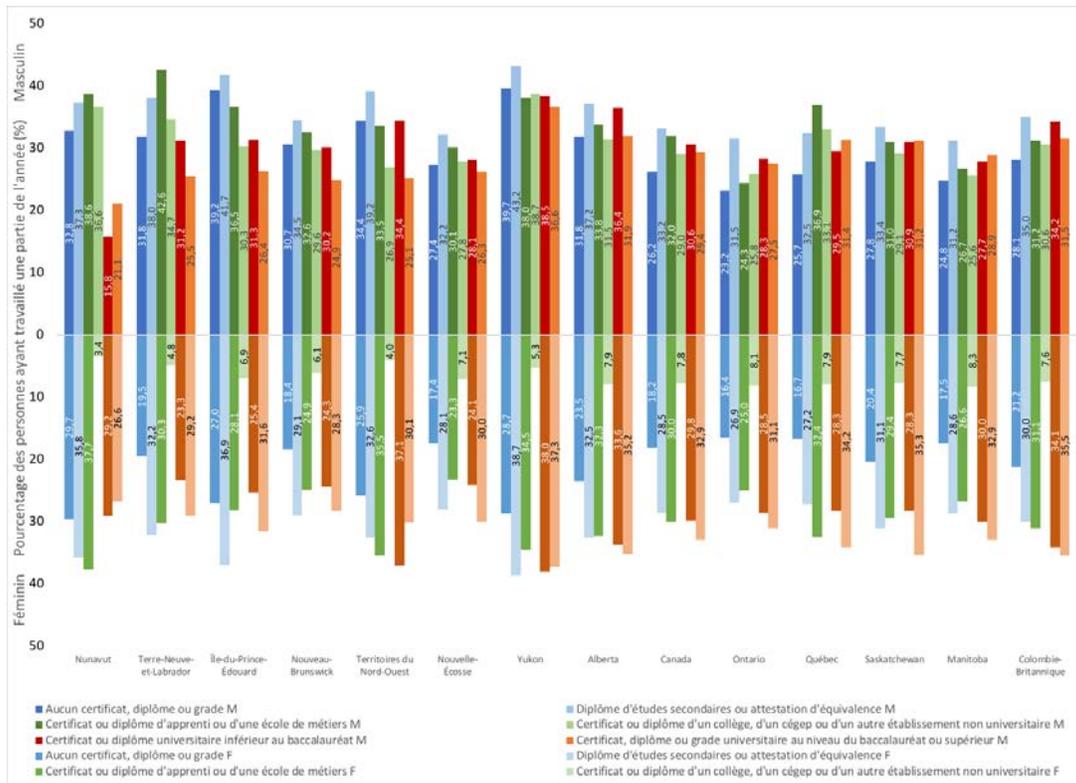


**Figure 27 : Taux de chômage selon la diplomation (2015)
(% de la population active)**



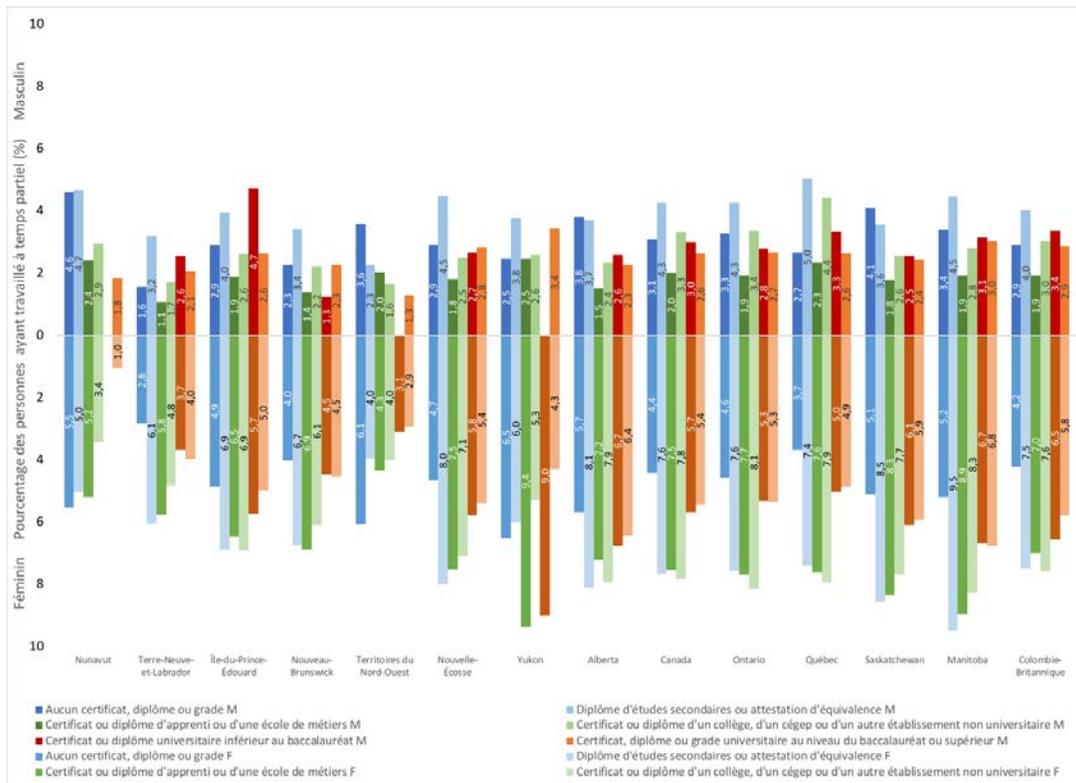
En ce qui a trait au sous-emploi, l'influence de la diplomation est plus complexe (Figure 28). D'une part, chez les hommes, plus le niveau d'études est élevé – à l'exception des diplômes universitaires inférieurs au baccalauréat –, moins ceux-ci se sont retrouvés sans travail durant une partie de l'année. Toutefois, cette relation semble plus forte dans les provinces et territoires où le taux de chômage était plus élevé que la moyenne canadienne – soit les territoires, les provinces de l'Atlantique et l'Alberta –, variant plus dans les autres provinces. Chez les femmes, c'est plutôt l'inverse. À l'exception des femmes détenant un diplôme collégial, plus celles-ci sont diplômées, moins elles travaillent toute l'année. Cette tendance était plus marquée dans les provinces où le taux de chômage était faible – soit l'Ontario, le Québec, la Saskatchewan, le Manitoba et la Colombie-Britannique.

Figure 28 : Personnes ayant travaillé une partie de l'année (2015)
 (% des hommes et des femmes de 15 ans et plus)



L'influence sur le travail à temps partiel est plus claire. En général, plus le niveau d'étude des personnes est élevé, moins elles travaillent à temps partiel (Figure 29). Toutefois, les hommes détenant un diplôme d'apprenti ou d'une école de métier sont ceux qui travaillent le moins à temps partiel. Chez les femmes, à l'exception des personnes sans diplôme – qui comprennent des étudiantes – c'est surtout l'obtention d'un diplôme universitaire qui réduit le travail à temps partiel, malgré des variations entre provinces.

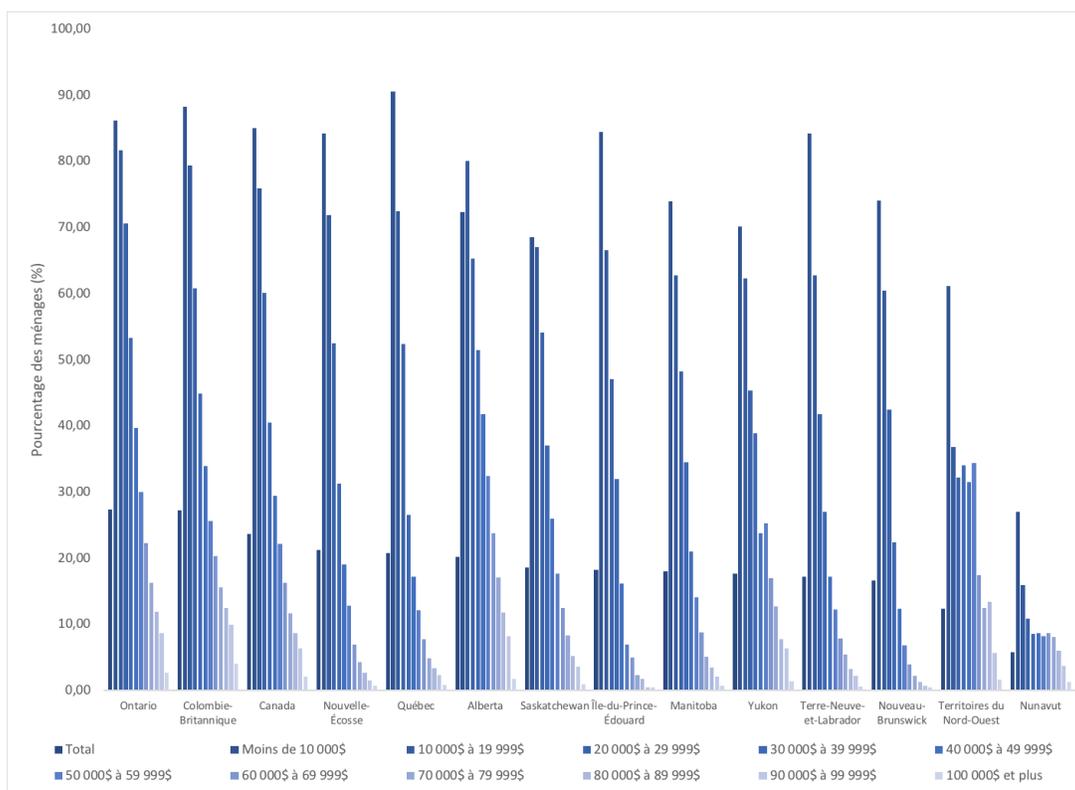
Figure 29 : Personnes ayant travaillé à temps partiel toute l'année (2015)
 (% des hommes et des femmes de 15 ans et plus)



3.6. Inégalités d'accès au logement

La précarité et les inégalités économiques ne se limitent pas aux inégalités de revenu. Les conditions de vie des personnes sont également influencées par l'accès aux biens et aux services de base. Entre autres, l'accès à un logement à prix raisonnable, de taille suffisante et dans un état convenable varie en fonction des situations des personnes et des ménages à travers le Canada. Le revenu des personnes influence leur accès au logement. Ainsi, la part des ménages consacrant 30% ou plus de leur revenu en frais de logement diminue à mesure qu'augmente leur revenu, et ce, partout au Canada (Figure 30). Cependant, au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, où les ménages consacrent une part moins grande de leur revenu au logement, il existe une plus grande égalité entre les ménages de différentes tranches de revenu. En Colombie-Britannique et en Ontario, plus de ménages consacrent 30% ou plus de leur revenu au logement, dépassant la moyenne canadienne.

Figure 30 : Ménages consacrant 30% ou plus du revenu aux frais de logement par tranches de revenu (2015) (% des ménages)



Les ménages sans famille de recensement – comptant les personnes vivant seules – et les familles monoparentales sont plus nombreux à consacrer une part importante de leur revenu aux frais de logement (Figures 31 et 32). Ainsi, au Canada, 39,40% des ménages sans famille de recensement et 33,87% des familles monoparentales consacrent 30% ou plus de leur revenu au logement, comparativement à 13,02% des couples sans enfants, 14,59% avec enfants et 16,00% des autres types de famille de recensement. Cette tendance se retrouve partout au Canada. Néanmoins, dans l’Ouest canadien (Colombie-Britannique, Alberta et Saskatchewan), plus de familles monoparentales consacrent une part élevée de leur revenu au logement que de ménages sans famille de recensement. Au Québec, l’écart entre les ménages sans famille de recensement et les familles monoparentales est plus marqué – notamment en raison d’un nombre de personnes vivant seules plus élevé - alors qu’au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, où les personnes vivant seules et les familles monoparentales sont plus rares, l’écart entre ces deux types de ménages et les couples avec ou sans enfants et les autres types de familles de recensement est plus réduit.

Figure 31 : Ménages consacrant 30% ou plus du revenu aux frais de logement selon la structure de famille (2015) (% des ménages)

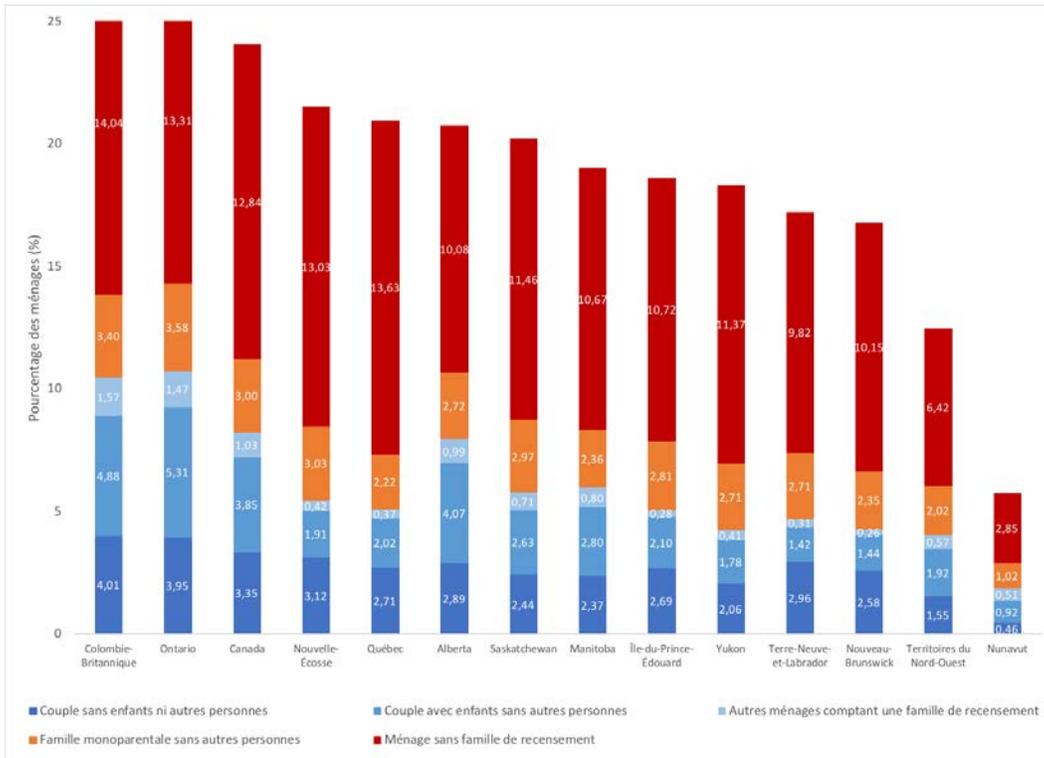
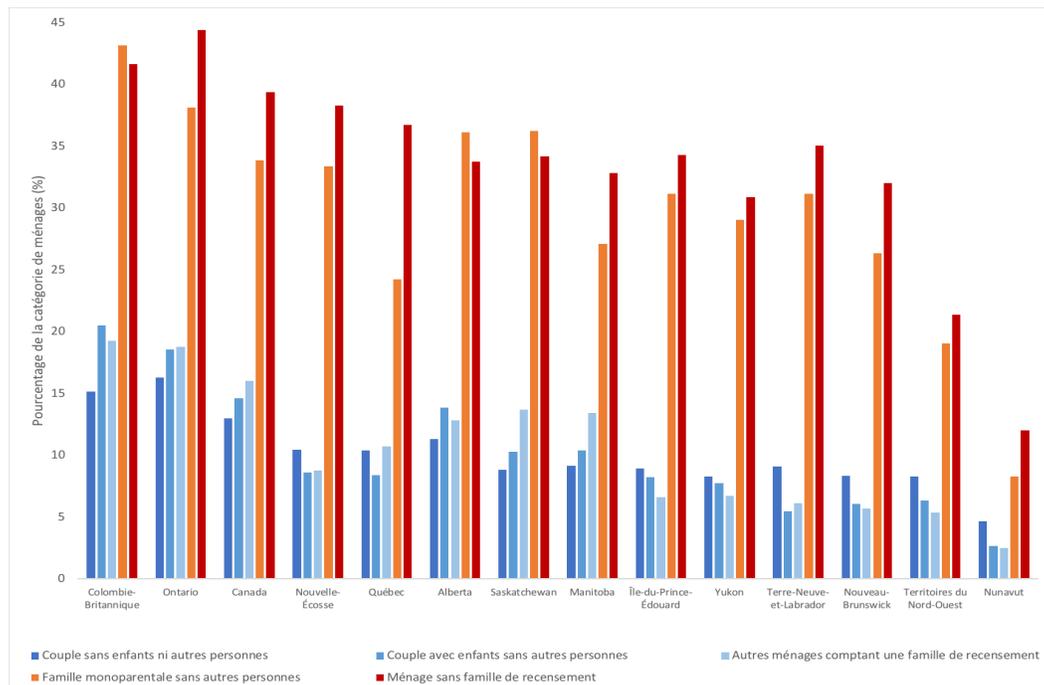
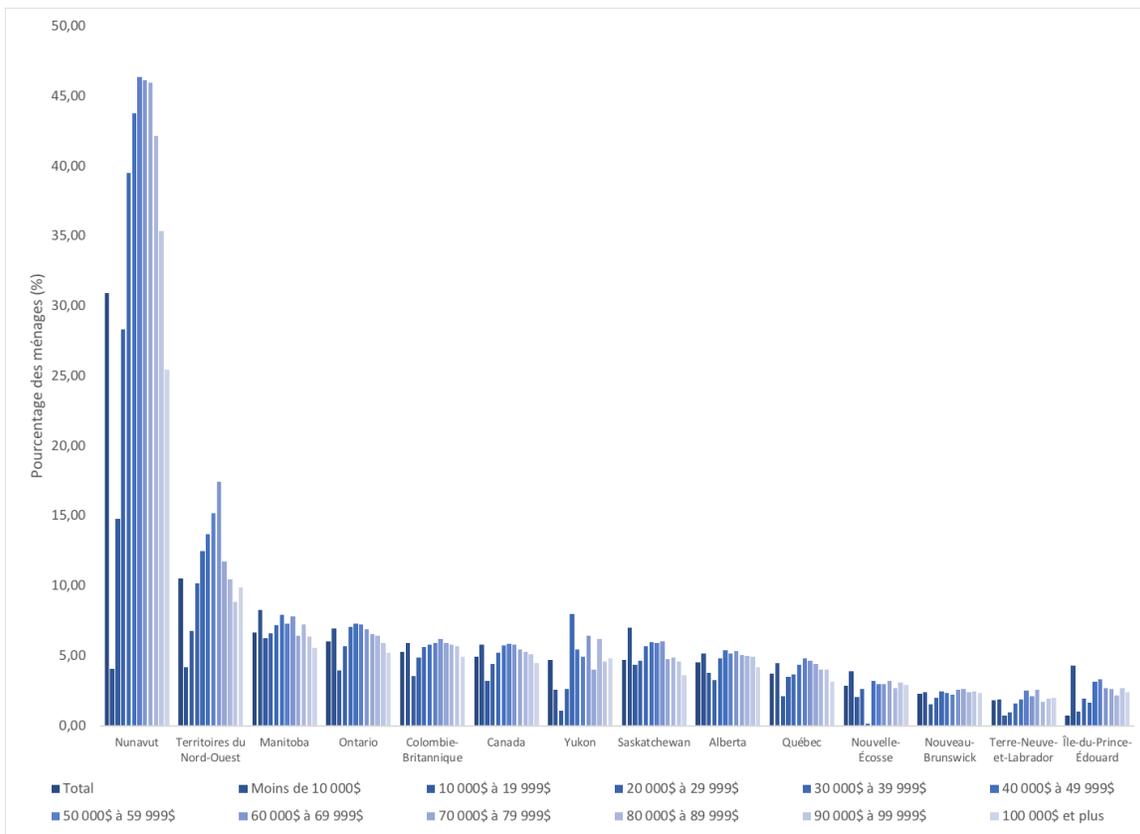


Figure 32 : Ménages consacrant 30% ou plus du revenu aux frais de logement selon la structure de famille (2015) (% de la catégorie de ménages)



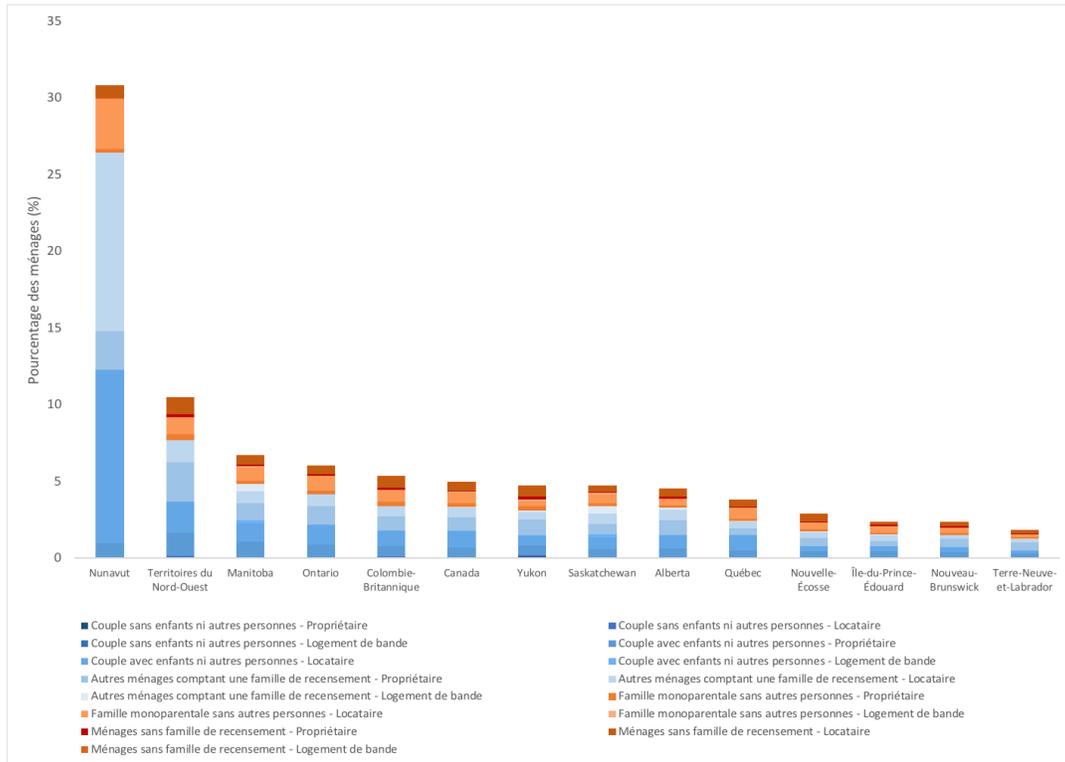
Contrairement au coût, la taille du logement affecte davantage, en plus des ménages ayant de très faibles revenus, ceux ayant des revenus dépassant les seuils de faibles de revenu. Ainsi, au Canada, les ménages ayant un revenu médian inférieur à 10 000\$ et ceux dont le revenu médian se situe entre 40 000 et 69 999\$ sont plus susceptibles de vivre dans un logement de taille insuffisante pour leurs besoins (Figure 33). Ceci est dû au fait que les couples avec enfants et les familles monoparentales sont plus affectés par ce problème.

Figure 33 : Ménages vivant dans un logement de taille insuffisante (2015)
(% des ménages)

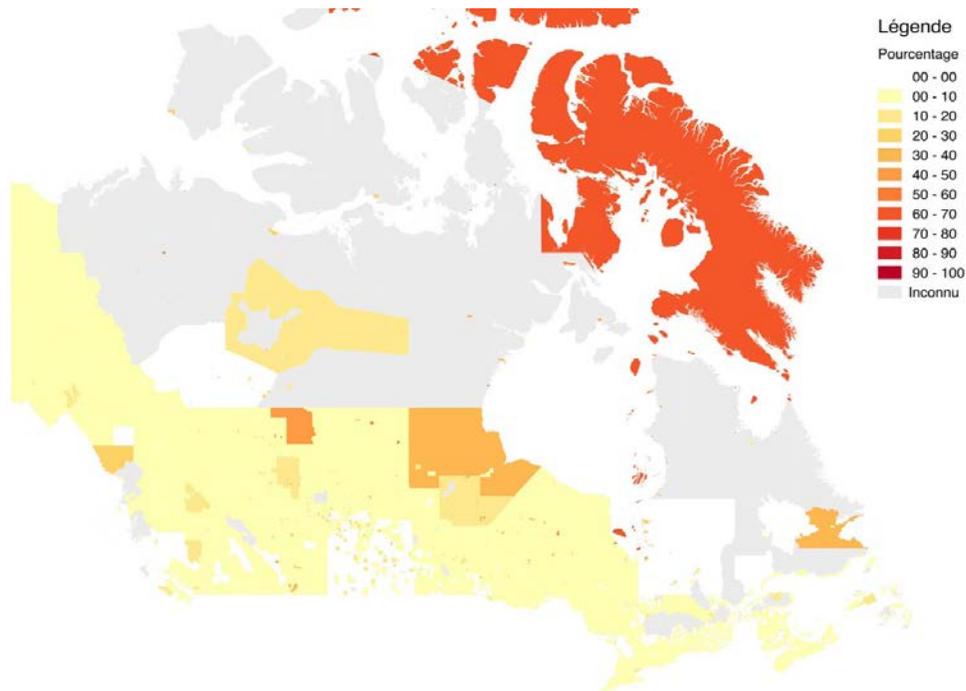


La situation est fortement régionalisée, particulièrement dans les territoires autochtones. Ainsi, le Nunavut et, dans une moindre mesure, les Territoires du Nord-Ouest comptent le plus haut pourcentage de ménages vivant dans un logement de taille insuffisante (Figure 34). De plus, partout au Canada, les réserves autochtones ont également des pourcentages plus élevés. Enfin, dans les municipalités à majorité non autochtones, le problème de la taille des logements se concentre surtout en milieu rural – villages, villages nordiques, territoires non organisés, etc. – et, dans une moindre mesure, certains grands centres urbains, particulièrement dans les régions de Toronto, de Vancouver et de Winnipeg (Figure 35).

**Figure 34 : Ménages vivant dans un logement de taille insuffisante (2015)
selon la structure de la famille et le mode d'occupation (% des ménages)**

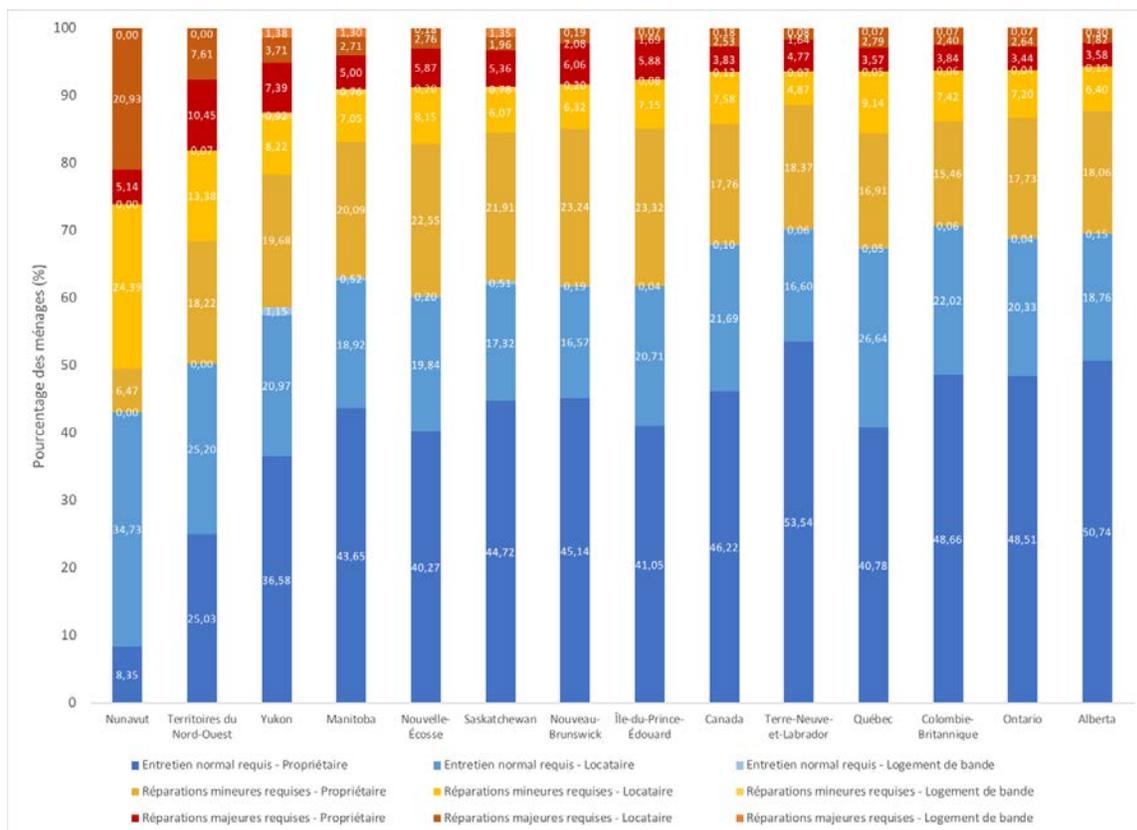


**Figure 35 : Carte des ménages vivant dans un logement de taille insuffisante (2015)
(% des ménages)**

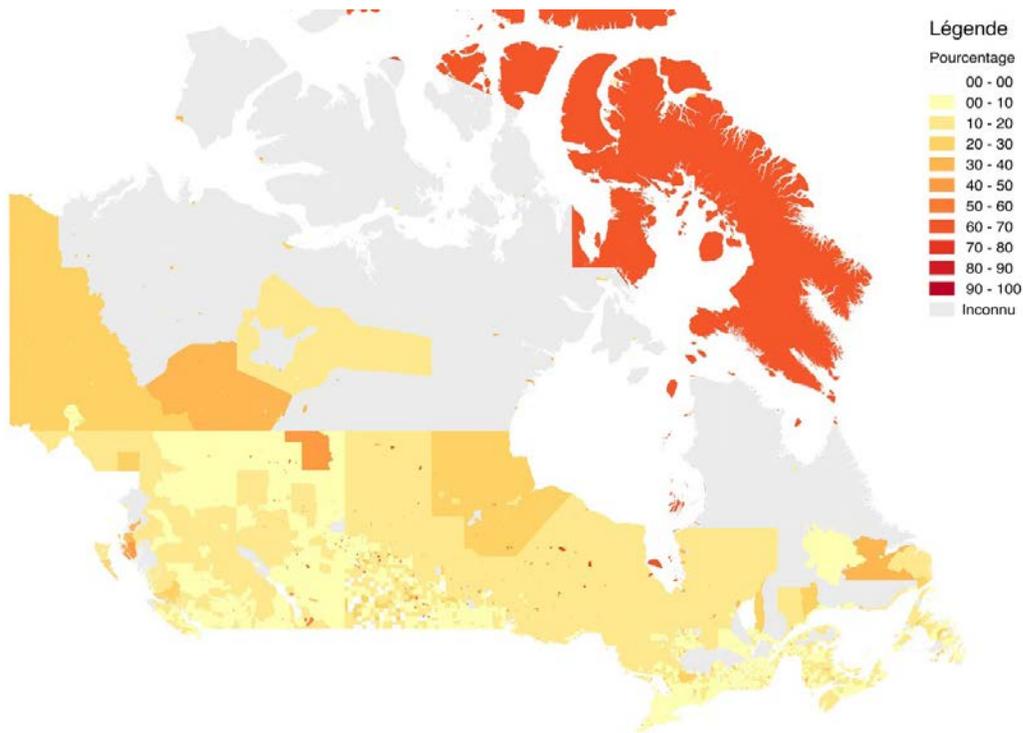


L'état du logement varie également entre les régions canadiennes (Figures 36 et 37). Les logements nécessitant des réparations mineures représentent un pourcentage relativement constant au Canada (25,46%), bien que les territoires – Nunavut (30,86%), Territoires du Nord-Ouest (32,68%) et Yukon (28,85%) –, certaines provinces de l'Atlantique – Nouvelle-Écosse (30,89%), Île-du-Prince-Édouard (30,56%) et Nouveau-Brunswick (29,77%) – ou de l'Ouest – Saskatchewan (28,77%) et Manitoba (27,91%) – dépassent la moyenne canadienne. Celles-ci requièrent également le plus de réparations majeures, en particulier les territoires – Nunavut (26,07%), Territoires du Nord-Ouest (18,06%) et Yukon (12,49%). Entre autres, au Nunavut, le territoire nécessitant le plus de rénovations, le pourcentage de ménages locataires surpassent ceux propriétaires, à l'inverse des autres provinces et territoires. Les logements nécessitant des rénovations majeures sont d'ailleurs fortement concentrés dans des territoires autochtones, notamment des réserves (Figure 37).

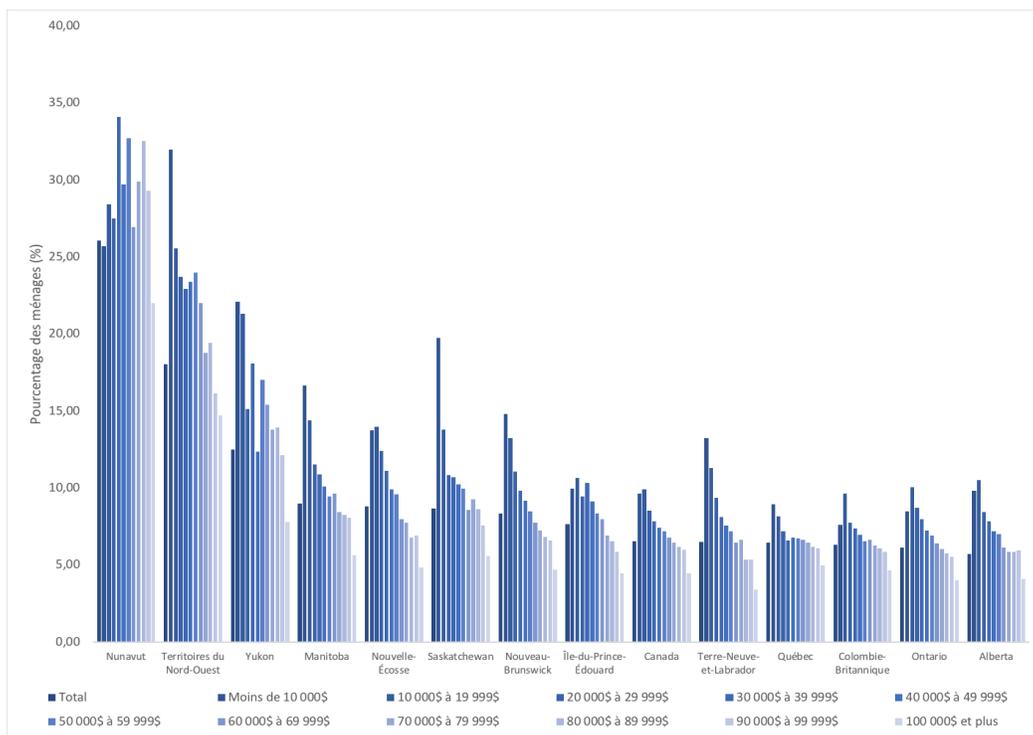
**Figure 36 : État des logements (2015)
selon le type d'entretien requis et le mode d'occupation (% des ménages)**



**Figure 37 : Carte des logements nécessitant des rénovations majeures (2015)
(% des ménages)**



**Figure 38 : Logements nécessitant des rénovations majeures (2015)
(% des ménages)**

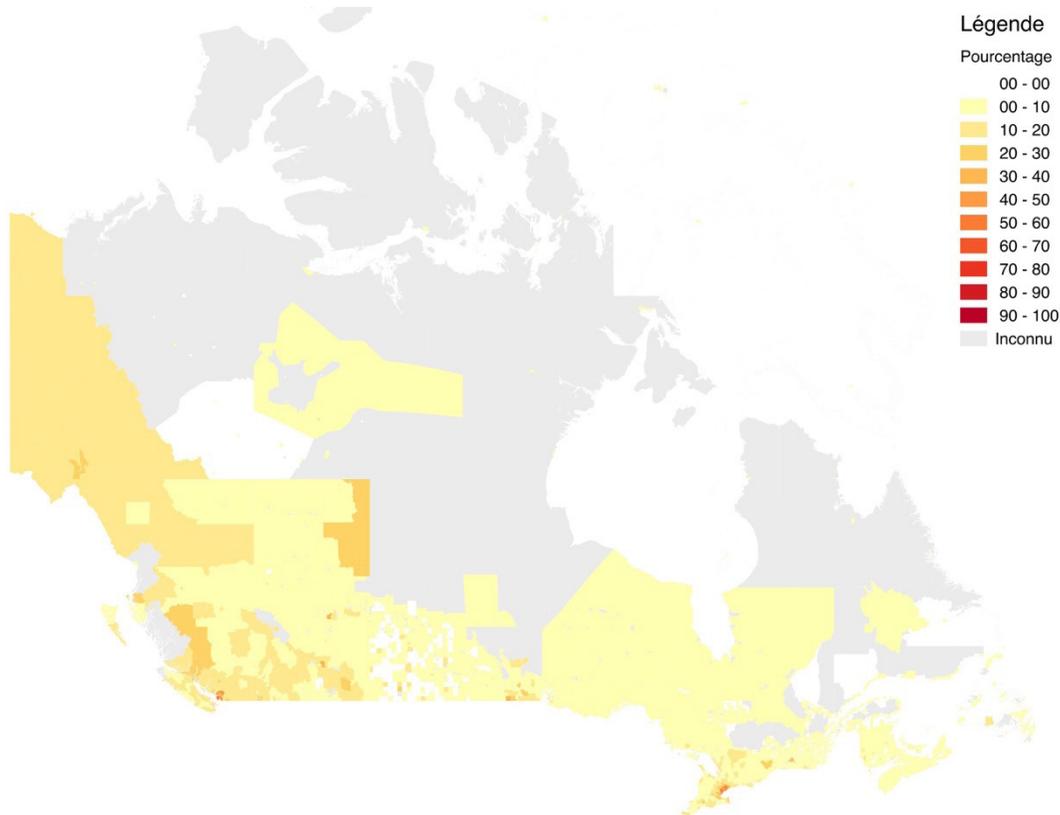


En général, les ménages vivant avec de plus faibles revenus habitent davantage dans des logements nécessitant des rénovations majeures (Figure 38). Néanmoins, dans les territoires les plus affectés par ce problème – le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest –, la situation est plus semblable entre les différentes tranches de revenu.

3.7. Inégalités de revenu liées à la diversité culturelle

Enfin, sur le plan de la diversité culturelle, des inégalités sont notables entre les personnes issues de l’immigration ou nées sur le territoire canadien, entre groupes formant ou non une minorité visible et entre personnes appartenant aux Premières Nations, Inuits, Métis et autres peuples autochtones ou non. Au Canada, les populations migrantes, tout comme les minorités visibles, sont concentrées dans les grands centres urbains, notamment dans les régions de Toronto, de Vancouver, de Montréal, de Calgary et d’Edmonton (Figure 39).

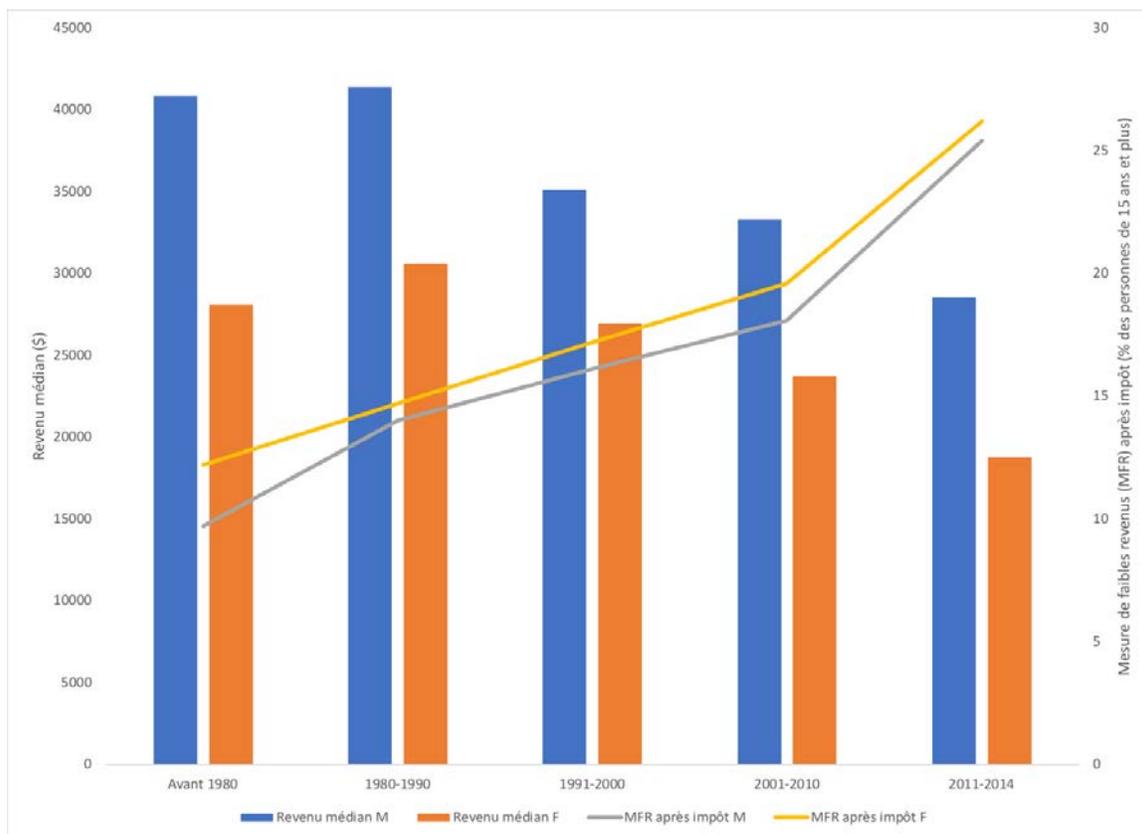
**Figure 39 : Carte des personnes issues de l’immigration
(% de la population)**



Des inégalités s’observent dans les revenus médians entre les personnes faisant partie des minorités visibles (MV) (H : 28 975\$; F : 23 097\$) ou n’y appartenant pas (NMV) (H : 43 664\$; F : 30 531%).

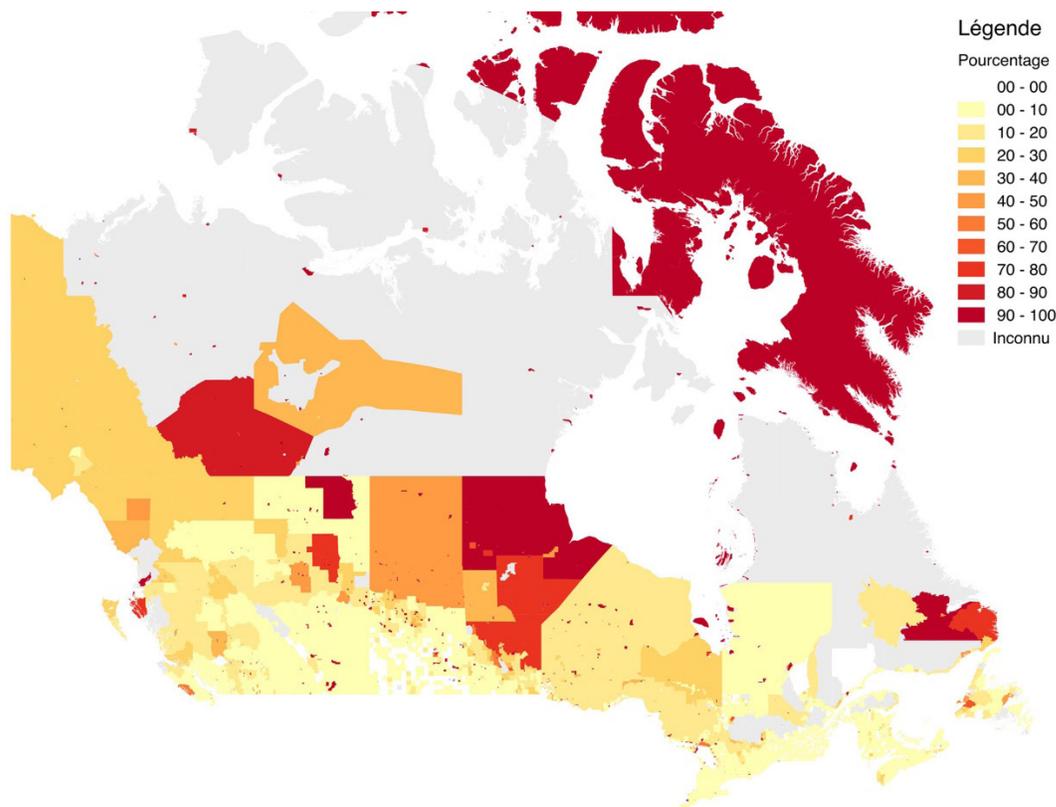
Les minorités visibles se retrouvent aussi plus fréquemment en situation de faibles revenus (selon le MFR après impôt) (MV : H : 20,5%; F : 21,0%; NMV : H : 11,4% F : 13,1%). De même, les personnes issues de l'immigration (PM) ont des revenus médians (H : 35 796\$; F : 25 425\$) inférieurs à ceux des personnes non migrantes (PNM) (H : 43 032\$; F : 30 640\$) et vivent davantage sous le seuil de faibles revenus (PM : H : 17,3%; F : 18,6%; PNM : H : 11,7%; F : 13,3%). La pauvreté affecte davantage les nouveaux arrivants, les revenus des personnes issues de l'immigration s'améliorant avec les années passées en territoire canadien (Figure 40).

Figure 40 : Revenu médian et mesure de faibles revenus après impôt (2015) selon la date d'immigration (en \$ et % des personnes de 15 ans et plus)



Pour leur part, les Premières Nations, les Inuits, les Métis et les autres peuples autochtones vivent dans les différentes régions du Canada, mais se concentrent particulièrement dans les territoires – Nunavut, Territoires du Nord-Ouest et Yukon – et dans les réserves et villages nordiques (Figure 41). Comme les minorités visibles et les personnes migrantes, les personnes ayant une identité autochtone détiennent des revenus médians (H : 28 560\$; F : 23 681\$) inférieurs aux non-autochtones (H : 41 230\$; F : 29 131\$). Les Premières Nations (H : 22 168\$; F : 21 673\$) ont de plus faibles revenus que les Inuits (H; 23 555\$; F : 25 237\$) et les Métis (H : 38 965\$; F : 26 900\$).

**Figure 41 : Carte des personnes ayant une identité autochtone (2015)
(% de la population)**



3.8. Iniquités en santé et vulnérabilité sociale

Les inégalités socio-économiques provoquent des situations de vulnérabilité sociale à l'origine d'iniquités en santé. Ces iniquités découlent de facteurs structurels (sociaux, culturels, économiques et politiques) qui entraînent une répartition inégale du pouvoir et des ressources. Ces facteurs sont soutenus par des systèmes d'oppression (ex. capacitacion, sexisme, classisme, colonialisme, racisme, xénophobie, hétéronormativité, cisnormativité, etc.) qui jouent un rôle dans la définition des normes sociales et les pratiques sociales.

De nombreux déterminants socioéconomiques de la santé, tels que le revenu, l'éducation ou l'emploi, ont des impacts sur les conditions dans lesquelles les personnes vivent et vieillissent. Le revenu et sa répartition figurent parmi les principaux déterminants de la santé, ayant des répercussions sur d'autres déterminants, tels l'accès à un logement stable et sécuritaire ou à la nourriture. De plus, les personnes sans emploi et à faible revenus sont plus susceptibles de vivre de l'exclusion sociale, d'avoir des possibilités restreintes de poursuivre leurs études et de faire face à des difficultés afin d'accéder aux services de santé, notamment en raison des coûts de transport, des médicaments, des traitements

médicaux et autres frais indirects associés aux soins de santé ou bien de l'incapacité à s'absenter du travail pour aller à un rendez-vous. Des niveaux d'éducation moins élevés sont également associés à des perspectives d'emplois et de revenu plus limitées, à des difficultés à interpréter les messages et étiquettes au sujet de la santé, à un recours accru aux soins d'urgence et des comportements à risque (ex. tabagisme). Au contraire, les personnes disposant de plus de ressources financières, ayant un meilleur accès à l'information ou comptant sur des réseaux sociaux peuvent plus aisément prendre des mesures pour protéger leur santé (Schnitter et al., 2022). Par conséquent, « les personnes qui se situent au bas de l'échelle socioéconomique sont généralement en moins bonne santé que les personnes qui se trouvent au haut de l'échelle socioéconomique » (Schnitter et al., 2022 : 709). Ainsi, « au Canada, en moyenne, les personnes à faible revenu présentent des taux plus élevés de maladies chroniques, de crises cardiaques, d'accidents vasculaires cérébraux, d'automutilation et de santé physique et mentale perçue comme moins bonne » (Schnitter et al., 2022 : 723).

De même, le vieillissement et l'isolement social sont des facteurs de risque en matière de santé. Or, la population vieillit, la part des Canadiens et Canadiennes de plus de 85 ans augmentant rapidement, à l'exception des collectivités autochtones qui comptent proportionnellement plus d'enfants que de personnes âgées. De plus, l'isolement social est en hausse. Ainsi,

En 2016, 4 millions de Canadiens et de Canadiennes vivaient seuls, soit le double du nombre enregistré en 1981 [...]. En 2017, 44 % des Canadiens et des Canadiennes ont rendu visite à des amis au moins quelques fois par semaine, alors qu'en 2003, 58 % l'ont fait. De plus, le nombre de visites aux membres de sa famille a également diminué au cours de cette période, passant de 38 % à 26 % (Berry et al., 2022 : 50).

Différents groupes sociaux sont également confrontés à des obstacles ou de la discrimination dans l'accès aux soins de santé. Les personnes vivant avec des handicaps font face parfois à des attitudes négatives et des pratiques discriminatoires de la part des fournisseurs de services de santé. De même, les membres des peuples autochtones et les nouveaux arrivants rencontrent des obstacles linguistiques ou liés à des pratiques culturelles différentes. De plus, en raison de la discrimination fondée sur la « race », la religion, l'origine ethnique, le sexe et l'orientation sexuelle, les personnes 2ELGBTQQIA²⁴, originaires d'Afrique ou des Caraïbes, noires ou autochtones sont plus susceptibles de déclarer avoir été traités injustement lors de l'accès aux services de santé (Schnitter et al., 2022). D'ailleurs, les peuples autochtones et les minorités visibles font face à des problèmes de santé plus importants, iniquités découlant notamment du racisme, de la discrimination systémique et du colonialisme²⁵ (Berry et al.,

24 Acronyme référant aux identités bi-spirituelle, lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, queer, en questionnement, intersexe et asexuelle (Schnitter et al., 2022).

25 « Les déterminants de la santé propres aux Autochtones sont liés aux politiques et aux pratiques passées et actuelles découlant du colonialisme, notamment la dépossession du territoire traditionnel, la relocalisation forcée dans des

2022).

Les Premières Nations, les Inuits et les Métis sont aux prises avec un fardeau disproportionné de problèmes de santé, y compris des taux plus élevés de mortalité infantile, de tuberculose, de blessures et de décès chez les enfants et les adolescents, d'obésité et de diabète, de suicide chez les jeunes et d'exposition à des contaminants environnementaux (Schnitter et al., 2022a : 709).

Les membres des peuples autochtones ont également une espérance de vie plus courte. De nombreuses collectivités font face à une insécurité alimentaire et ont un accès réduit à l'eau potable, aux soins de santé ou à des logements de qualité. De plus, plusieurs de ces collectivités sont éloignées, à de grandes distances d'autres communautés, comptent des systèmes de transport pauvres et des infrastructures vulnérables et ont un accès réduit aux établissements de santé (Berry et al., 2022). Les personnes racisées sont également victimes d'iniquités en raison du racisme et de la discrimination. Par exemple, « entre 2010 et 2013 au Canada, 14,2% des Noirs de 18 ans et plus ont déclaré que leur santé était passable ou mauvaise, comparativement à 11,3% des Blancs » (Schnitter et al., 2022 : 709).

Enfin, il existe des disparités entre les habitants des milieux urbains et ruraux. Les résidents des villes ont en général des taux plus faibles de mortalité associée à des blessures, des suicides, des accidents de la route et des taux plus faibles de tabagisme, d'embonpoint ou d'obésité, mais tendent à avoir plus des taux plus élevés de cancers, de maladies infectieuses, de stress et un sentiment d'appartenance communautaire plus faible. Au contraire, les personnes vivant en milieu rural sont en moins bonne santé et ont des taux de mortalité plus élevés, mais sont moins stressés et ont un plus fort sentiment d'appartenance (Berry et al. 2022). De plus, les résidents des régions rurales et éloignées, notamment les peuples autochtones, rencontrent plus de difficultés d'accès aux soins de santé en raison de leur éloignement géographique, des longues distances à parcourir, des longs temps d'attente et des services spécialisés et d'urgence limités (Schnitter et al., 2022).

réserves ou des régions désignées, la prise en charge des enfants par les pensionnats indiens, la rafle des années soixante et les politiques subséquentes sur la protection de l'enfance, la relocalisation forcée dans des sanatoriums pour les tuberculeux et des hôpitaux pour les Indiens, l'oppression par le biais de la *Loi sur les Indiens*, et la discrimination systémique. [...] Ces répercussions intergénérationnelles se manifestent par des taux inquiétants de logements insalubres ou surpeuplés, la pauvreté, l'insécurité alimentaire et hydrique, le chômage, la prise en charge des enfants, l'incarcération, ainsi que des taux plus faibles de réussite scolaire et un accès plus limité à des soins de santé de qualité. » (CCNSA, 2022 : 73-74)

4. Portrait des enjeux socio-environnementaux liés aux changements climatiques

Outre les inégalités de revenu et de consommation, les inégalités économiques peuvent prendre la forme d'inégalités dans l'accès à un environnement de qualité, notamment en raison des répercussions des changements climatiques ou des solutions adoptées afin d'y faire face, soulevant l'enjeu de la justice climatique. La prochaine section brosse un portrait des enjeux socio-environnementaux au Canada découlant des changements climatiques, notamment des facteurs de vulnérabilité sociale affectant de manière différenciées les groupes sociaux exposés à leurs répercussions environnementales, sociales, économiques et sanitaires.

4.1. Changements climatiques, inégalités sociales et justice environnementale

4.1.1. Impacts des changements climatiques à l'échelle mondiale

Dans le cadre de son sixième cycle d'évaluation des changements climatiques, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)²⁶ estime que la température mondiale de surface entre 2011 et 2020 a augmenté de 1,09°C comparativement à l'ère préindustrielle (1850-1900) (Pörtner et al., 2022). Le groupe projette une augmentation de 1,5°C à 1,6°C à court terme (2021-2040), de 1,6°C à 2,4°C à moyen terme (2041-2060) et de 1,4°C à 4,4°C à long terme (2081-2100) selon les différents scénarios d'émissions de gaz à effets de serre (Tableau 1) (IPCC, 2021).

Tableau 1 : Changements dans les températures mondiales de surface selon 5 scénarios d'émissions de gaz à effet de serre²⁷

Scénario	Court terme (2021-2040)		Moyen terme (2041-2060)		Long terme (2081-2100)	
	Meilleure estimation	Intervalle très probable	Meilleure estimation	Intervalle très probable	Meilleure estimation	Intervalle très probable
SSP1-1.9	1,5°C	1,2 à 1,7°C	1,6°C	1,2 à 2,0°C	1,4°C	1,0 à 1,8°C
SSP1-2.6	1,5°C	1,2 à 1,8°C	1,7°C	1,3 à 2,2°C	1,8°C	1,3 à 2,4°C
SSP2-4.5	1,5°C	1,2 à 1,8°C	2,0°C	1,6 à 2,5°C	2,7°C	2,1 à 3,5°C
SSP3-7.0	1,5°C	1,2 à 1,8°C	2,1°C	1,7 à 2,6°C	3,6°C	2,8 à 4,6°C
SSP5-8.5	1,6°C	1,3 à 1,9°C	2,4°C	1,9 à 3,0°C	4,4°C	3,3 à 5,7°C

Source : IPCC, 2021a : 14.

²⁶ Le GIEC « a été créé en 1988 en vue de fournir des évaluations détaillées de l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques, leurs causes, leurs répercussions potentielles et les stratégies de parade. » (IPCC, 2022a)

²⁷ Les projections du GIEC tiennent compte de scénarios à très faible émissions (SSP1-1.9), à faibles émissions (SSP1-2.6), intermédiaire (SSP2-4.5), à fortes émissions (SSP3-7.0) et à très fortes émissions (SSP5-8.5) de gaz à effets de serre. Pour chaque scénario, le tableau présente la meilleure estimation de l'augmentation de la température mondiale de surface et l'intervalle de température très probable (90%).

Selon le GIEC, les augmentations de température observées ont déjà des impacts sociaux et environnementaux. Ainsi, son Groupe de travail II avance que :

Des impacts étendus et omniprésents sur les écosystèmes, les personnes, les établissements et les infrastructures ont résulté des augmentations observées de la fréquence et de l'intensité des extrêmes climatiques et météorologiques, y compris les chaleurs extrêmes sur terre et dans l'océan, les fortes précipitations, la sécheresse et les incendies (IPCC, 2022b : 9, traduction libre)

Au-delà de la variabilité naturelle du climat, ces impacts ont été attribués aux changements climatiques induits par les activités humaines, en particulier l'accroissement de la fréquence et de la sévérité des événements extrêmes (sécheresses, feux de forêts, tempêtes, vagues de chaleur, fortes précipitations, inondations, etc.). De plus, les changements du climat contribuent à des processus lents, tels la fonte des glaciers et de la glace de mer, le dégel de pergélisol, la réduction ou l'augmentation régionale des précipitations, l'élévation du niveau de la mer et l'acidification des océans, processus qui aggravent les répercussions sur les infrastructures humaines et les écosystèmes naturels (IPCC, 2022b).

Les changements climatiques ont provoqué une diversité d'impacts socio-économiques. Entre autres, l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des températures extrêmes ont réduit la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau potable, particulièrement en Afrique, en Asie, en Amérique centrale et du Sud, dans l'Arctique et dans les petites îles. Bien que la productivité agricole ait augmenté à l'échelle mondiale, sa croissance a été ralentie par les changements climatiques au cours des 50 dernières années. De plus, le réchauffement et l'acidification des océans, résultant notamment d'une concentration accrue de CO₂ atmosphérique, ont nui à la production alimentaire tirées de l'aquaculture et de la pêche. Les pertes de production et l'accès limité à la nourriture, aggravés par une diminution de la diversité alimentaire, ont contribué à la malnutrition dans de nombreuses communautés, particulièrement chez les peuples autochtones, les petits producteurs agricoles et les ménages à faible revenu, ce qui a eu des impacts plus importants chez les enfants, les personnes âgées et les femmes enceintes (IPCC, 2022b; Hicke et al., 2022).

Les changements climatiques ont également affecté la santé physique et mentale des personnes. Les vagues de chaleur, amplifiées en milieu urbain, ont aggravé la pollution atmosphérique et entraîné une hausse de mortalité et de morbidité. De plus, la fréquence des maladies d'origine alimentaire et hydrique liées au climat (ex. infections gastro-intestinales, agents pathogènes aquatiques sensibles au climat, substances toxiques provenant de cyanobactéries nocives d'eau douce, etc.) s'est accrue ainsi que l'incidence des maladies à transmission vectorielle (ex. zoonoses, maladies de Lyme, virus du Nil occidental, virus Zika, etc.) en raison de l'expansion de l'aire de répartition ou de la reproduction accrues des vecteurs de maladies (ex. moustique, tique, etc.). De même, les traumatismes et le stress provoqués par des événements météorologiques et climatiques extrêmes et la perte des moyens de subsistance

(ex. nourriture, logement, travail, etc.) en résultant ont causé des problèmes de santé mentale chez les personnes sinistrées. Ces événements ont également perturbé les services de santé. L'exposition accrue à la fumée des feux de forêts, à la poussière atmosphérique et aux aéroallergènes a aussi été associée à des troubles cardiovasculaires et respiratoires sensibles au climat (IPCC, 2022b).

Des infrastructures des systèmes de transport, de traitement des eaux ou de production et de distribution d'énergie ont été endommagés par des événements météorologiques extrêmes (ex. inondations, feux de forêt, ouragans, etc.) et des changements lents de l'environnement (ex. vagues des tempêtes rehaussées par l'élévation du niveau de la mer, dégel du pergélisol, etc.), provoquant des pertes économiques, des interruptions de services et des impacts sur le bien-être des populations. Les modes d'occupation du territoire (ex. établissements le long des côtes, des cours d'eau ou à proximité de forêts, îlots de chaleur en milieux urbains, etc.) et l'emplacement des infrastructures, par exemple dans des zones inondables, ont contribué à l'exposition d'actifs immobiliers aux aléas climatiques, augmentant l'ampleur des pertes. Ces événements ont provoqué, dans certains cas, des crises humanitaires et entraîné des déplacements et des migrations involontaires, les États insulaires étant touchés de manière disproportionnée (IPCC, 2022b).

Les changements climatiques ont généralement eu des impacts économiques négatifs dans les secteurs d'activité exposés au climat, tels que l'agriculture, la foresterie, la pêche, l'énergie et le tourisme. De plus, la hausse des températures a réduit la productivité du travail extérieur, affectant notamment le secteur de la construction. Certains événements extrêmes, tels que les cyclones tropicaux, les feux de forêts et les inondations, ont eu des répercussions économiques importantes (ex. destruction d'habitations et d'infrastructures, pertes de biens et de revenus, etc.), renforçant les inégalités sociales (IPCC, 2022b).

Outre les impacts sur les sociétés humaines, l'élévation des températures a causé des dommages aux écosystèmes terrestres, d'eau douce, côtiers et marins. De plus, l'utilisation non durable des ressources naturelles, la fragmentation des habitats due à la croissance démographique et à l'urbanisation et les dommages causés par les polluants augmentent la vulnérabilité des écosystèmes aux changements climatiques. Près de la moitié des espèces animales et végétales évaluées par le GIEC se sont déplacées vers les pôles ou vers des altitudes plus élevées en raison de la hausse des températures. La perte d'espèces au sein d'écosystèmes locaux et des épisodes de mortalité massive sur terre et dans les océans ont causé une réduction de la biodiversité, menant aux premières extinctions provoquées par les changements climatiques (IPCC, 2022b). La dégradation des écosystèmes accroît aussi la vulnérabilité des personnes aux répercussions des changements climatiques. Comme le souligne le GIEC,

Le changement non durable de l'utilisation des terres et de la couverture terrestre, l'utilisation non durable des ressources naturelles, la déforestation, la perte de biodiversité, la pollution

et leurs interactions ont des effets néfastes sur les capacités des écosystèmes, des sociétés, des communautés et des individus à s'adapter aux changements climatiques (degré de confiance élevé). La perte d'écosystèmes et de leurs services a des effets en cascade et à long terme sur les populations du monde entier, en particulier sur les peuples autochtones et les communautés locales qui dépendent directement des écosystèmes pour répondre à leurs besoins fondamentaux (degré de confiance élevé). (IPCC, 2022b : 12, traduction libre)

4.1.2. Facteurs de vulnérabilités, inégalités sociales et justice climatique

La vulnérabilité des personnes aux aléas climatiques est influencée par les inégalités sociales au sein et entre les sociétés affectées alors que les changements du climat amplifient ces inégalités. Ainsi, à l'échelle mondiale, « les régions et les populations confrontées à des contraintes de développement considérables ont une forte vulnérabilité aux aléas climatiques » (IPCC, 2022b : 12). Selon le GIEC, ces régions à forte vulnérabilité se trouvent en Afrique de l'Ouest, du Centre et de l'Est, en Asie du Sud, en Amérique centrale et du Sud, dans les petits États insulaires et dans l'Arctique. Outre leur localisation géographique dans des zones fortement affectées par la hausse des températures mondiales ou l'élévation du niveau de la mer, ces régions font face à des défis liés à la pauvreté, à des problèmes de gouvernance et à un accès limité aux biens et aux services de base, comportent des groupes sociaux importants dépendant de moyens de subsistance sensibles au climat (ex. petits agriculteurs, éleveurs, communautés de pêcheurs, etc.), voire font face, dans certains cas, à des conflits violents, augmentant leur vulnérabilité. Or, paradoxalement, les répercussions des changements climatiques sont plus importantes dans les pays ayant un faible indice de développement humain (IDH) bien que ceux-ci contribuent moins à l'émission de gaz à effet de serre que les pays développés, comme le souligne un rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (2011).

Ces vulnérabilités régionales sont exacerbées par les inégalités sociales liées au genre, à l'ethnicité et au faible revenu, en particulier chez les peuples autochtones toujours affectés par les répercussions du colonialisme et dans de nombreuses communautés locales isolées ayant un accès limité aux infrastructures et aux services de base (ex. système de santé) (IPCC, 2022b). Selon le PNUD (2011 : 3), « les plus défavorisés subissent souvent [...] les conséquences de la dégradation de l'environnement bien que nombre d'entre eux n'y contribuent guère ». D'une part, « la dégradation de l'environnement domestique (pollution de l'air intérieur, accès insuffisant à de l'eau salubre et à un meilleur assainissement) est plus grave quand les niveaux d'IDH sont faibles ». (PNUD, 2011) D'autre part, les conséquences des changements climatiques (ex. intempérie, sécheresse, etc.) ou de la dégradation de l'environnement (ex. érosion des sols, diminution de la fertilité, surpâturage, déforestation, désertification, etc.) affectent davantage les populations rurales pauvres – notamment les femmes et les peuples autochtones - dont la subsistance dépend directement des ressources naturelles (PNUD, 2011). Enfin, les populations

des pays en développement sont plus touchées par des événements climatiques et météorologiques extrêmes. Ainsi, entre 2010 et 2020, la mortalité due aux inondations, aux sécheresses et aux tempêtes étaient 15 fois plus élevée dans les régions jugées très vulnérables par rapport aux régions à très faible vulnérabilité (IPCC, 2022b).

Les impacts sociaux inégaux des changements du climat et leurs facteurs de vulnérabilité différenciés posent alors la question de la justice climatique (Pörtner et al., 2022). Celle-ci réfère au « principe de justice reliant le développement durable et les droits humains de sorte que les changements climatiques soient abordés dans une optique qui préserve les droits des populations plus vulnérables et s'assure de la répartition équitable et impartiale des efforts et des bénéfices conjoints, ainsi que des impacts de l'évolution du climat » (Després, 2021 : 7). La notion renvoie aux vulnérabilités différenciées découlant des changements climatiques, c'est-à-dire « les facteurs qui prédisposent certains individus, certaines catégories d'individus ou certaines régions à subir des dommages à cause d'un changement du climat » (Ibid.) ainsi qu'aux inégalités associées aux solutions d'adaptation à ces changements climatiques. Il s'agit d'une forme de justice sociale, c'est-à-dire qu'elle vise à établir des relations justes et équitables au sein de la société, en ce qui a trait à la répartition des richesses ou à l'accès aux ressources, aux opportunités et à diverses formes de soutien. La justice climatique repose généralement sur trois principes : 1) la justice distributive touchant à la répartition des charges et des avantages entre les groupes; 2) la justice procédurale qui concerne la participation à la prise de décision en matière environnementale et 3) la reconnaissance qui implique un respect, un engagement envers et une juste prise en considération de diverses cultures et perspectives (IPCC, 2022b).

4.2. Changements climatiques au Canada

Au-delà de ces tendances mondiales, les changements climatiques varient selon les régions du globe, produisant des impacts locaux différenciés. Au Canada, les rapports du GIEC et d'Environnement et Changement climatique Canada font état des changements climatiques actuels et projetés (IPCC, 2021b, 2022b; Hicke et al., 2022; Bush et Lemmen, 2019; Warren et Lulham, 2021; Warren et al., 2021; Berry et Schnitter, 2022)²⁸. L'augmentation des températures y est environ du double de l'ampleur du réchauffement mondial (0,8°C) (Bush et Lemmen 2019). Entre 1948 et 2016, la température moyenne annuelle a augmenté de 1,7°C au Canada et de 2,3°C dans le Nord, plus de la moitié de cette augmentation pouvant être attribuée aux émissions de gaz à effets de serre liées aux activités humaines. Dans un scénario de faibles émissions, le réchauffement projeté jusqu'en 2050 est

28 Les rapports du GIEC synthétisent la littérature mondiale sur les changements climatiques, fournissant une section sur l'Amérique du Nord. Les rapports d'Environnement et changement climatique Canada constituent pour leur part une synthèse de la littérature sur les changements climatiques au Canada.

de 1,8°C supérieur aux températures de la période 1986-2005 et, dans un scénario de fortes émissions, celui-ci se poursuivrait jusqu'à la fin du siècle, atteignant 6,3°C. Ce réchauffement sera accompagné d'une saison de croissance plus longue, d'un raccourcissement de la saison hivernale, de moins de jours de gel et de glace, de plus de journées et de nuits chaudes et de changements des extrêmes de température, les températures extrêmement chaudes devenant plus chaudes et plus fréquentes et les températures extrêmement froides, moins froides et moins fréquentes²⁹. Les augmentations des températures moyennes saisonnières et annuelles observées jusqu'à présents varient cependant selon les régions, celles-ci étant les plus fortes dans le nord-ouest, atteignant plus de 3°C dans certaines régions (Tableau 2) (Zhang et al., 2019).

Tableau 2 : Changements observés dans les températures moyennes saisonnières et annuelles de 1948 à 2016

Région	Annuel	Hiver	Printemps	Été	Automne
Colombie-Britannique	1,9°C	3,7°C	1,9°C	1,4°C	0,7°C
Prairies	1,9°C	3,1°C	2,0°C	1,8°C	1,1°C
Ontario	1,3°C	2,0°C	1,5°C	1,1°C	1,0°C
Québec	1,1°C	1,4°C	0,7°C	1,5°C	1,5°C
Atlantique	0,7°C	0,5°C	0,8°C	1,3°C	1,1°C
Nord du Canada	2,3°C	4,3°C	2,0°C	1,6°C	2,3°C
Canada	1,7°C	3,3°C	1,7°C	1,5°C	1,7°C

Source : Zhang et al., 2019 : 128.

Les projections prévoient une augmentation des précipitations annuelles et hivernales, en particulier dans le Nord du Canada, bien que les précipitations estivales puissent diminuer dans certaines régions du Sud (Bush et Lemmen, 2019; Zhang et al., 2019). « Le réchauffement a causé une diminution régulière et significative de la proportion de la quantité de précipitations tombant sous forme de neige [...] dans le Sud du Canada, surtout lors du printemps et de l'automne », et dans l'Arctique où les chutes de neige sont remplacées par de la pluie (Zhang et al., 2019 : 160). Les précipitations extrêmes sont prévues augmenter, avec des risques d'inondations (Zhang et al., 2019). Les changements des précipitations et des températures modifient le risque d'incendies forestiers, notable par une augmentation du nombre moyen de jours de propagation du feu et de la superficie annuelle brûlée. Des études projettent une augmentation de l'indice forêt-météo, évaluant l'intensité des feux, de la durée de la saison des feux et des jours de propagation d'incendies au Canada, en particulier dans l'Ouest des Prairies (Zhang et al., 2019). Les changements climatiques auraient ainsi augmenté la probabilité d'événements extrêmes, tels les feux de forêts de Fort McMurray en 2016 et les inondations au Sud de l'Alberta en 2013, désastres

²⁹ Entre 1948 et 2016, la température annuelle maximale quotidienne la plus élevée a augmenté de 0,61 °C et la température annuelle minimale quotidienne la moins élevée, de 3,3 °C (Zhang et al., 2019).

les plus coûteux de l'histoire du Canada (Zhang et al., 2019).

« Au cours des trois dernières décennies, la proportion des régions terrestres et marines du Canada qui sont couvertes de neige et de glace a diminué, et les températures du pergélisol ont augmenté » (Derksen et al., 2019 : 201). L'apparition tardive de la neige et la fonte printanière précoce a fait diminuer le manteau neigeux de 5% à 10% par décennie depuis 1981, à l'exception du Sud de la Saskatchewan et de certaines régions de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, les plus fortes réductions étant observées dans l'Est du Canada en réaction au réchauffement automnal. Ces changements devraient se poursuivre jusqu'au milieu du siècle, les réductions projetées étant plus marquées dans le Sud, notamment dans les Maritimes et en Colombie-Britannique. Dans les Prairies, en Ontario et au Québec, la hausse des températures diminuera la proportion des précipitations sous forme de neige. Dans l'Arctique, on note une diminution de la durée d'enneigement (1% à 2%), un remplacement de la glace marine pluriannuelle par une glace marine saisonnière mince et une diminution de la zone de glace marine de près de 20% par décennie dans le détroit d'Hudson et la mer du Labrador. Sur la côte est, la zone de glace marine diminue de 7,5% par décennie. La dernière zone de glace marine estivale se situera le long des côtes nord du Groenland et de l'archipel arctique canadien, ainsi qu'entre cet archipel et les îles du nord. Les glaciers arctiques et alpins se sont amincis au cours des cinq dernières décennies, contribuant fortement à la hausse mondiale du niveau de la mer (Derksen et al., 2019 : 200).

Selon un scénario d'émissions moyennes, on projette que les glaciers de toute la Cordillère de l'Ouest perdront de 74% à 96% de leur volume d'ici la fin du siècle (*degré de confiance élevé*). Par conséquent, un déclin de l'écoulement d'eau de fonte glaciaire dans les rivières et les ruisseaux (avec des répercussions sur la disponibilité de l'eau douce) se présentera d'ici le milieu du siècle (*degré de confiance moyen*). La plupart des petites calottes glaciaires et plateformes de glace de l'Arctique canadien disparaîtront d'ici 2100 (*degré de confiance très élevé*).

La durée de la couverture de glace saisonnière des lacs et des rivières a diminué en raison de formation de glace tardive et de débâcles printanières précoces, ce qui peut occasionner de plus grandes émissions de méthane dans l'Arctique. La température du pergélisol a augmenté d'environ 0,2°C par décennie dans la partie centrale et le sud de la vallée de Mackenzie, de 0,7°C à 1,0°C dans l'Extrême-Arctique et de 0,5°C à 1,0°C dans le Nord du Québec. Ce dégel du pergélisol a contribué à la disparition des forêts dans le sud des Territoires du Nord-Ouest et à l'érosion des côtes de l'Arctique (Derksen et al., 2019).

La disponibilité saisonnière en eau douce est affectée par les changements climatiques, créant un risque de pénurie d'eau en été (Bush et Lemmen, 2019). Au cours des dernières décennies, la fonte des neiges a causé des écoulements fluviaux plus importants en hiver et au début du printemps, alors qu'on observe une réduction des écoulements estivaux dans la plupart des régions (Bonsal et al., 2019) « Ces changements saisonniers devraient continuer, avec des décalages correspondants de régimes dominés par

la fonte des neiges vers des régimes dominés par les pluies » (Bonsal et al., 2019 : 266). L'augmentation prévue des précipitations extrêmes accroît le risque d'inondations en milieu urbain et dans les zones touchées par la sécheresse – en raison d'une réduction de la capacité des sols à absorber l'eau - alors que la fonte des neiges printanières et les événements de pluies sur neige, peuvent provoquer des inondations précoces. De plus, l'évapotranspiration de l'eau de surface accroît le risque de sécheresses, particulièrement dans le sud des Prairies et l'intérieur de la Colombie-Britannique, et de réduction de la disponibilité en eau l'été. Les changements des températures et des précipitations influenceront également les eaux souterraines, avec une recharge plus tôt des aquifères (Bonsal et al., 2019).

Entre 1971 et 2010, 90% de la hausse de l'énergie de chaleur du système climatique a été absorbée par les océans. Au Canada, la température de la partie supérieure des océans a augmenté dans le nord-est du Pacifique et la plupart des régions du nord-ouest de l'Atlantique, phénomène également observé en été et en automne dans l'Arctique. Les océans qui bordent le pays sont devenus plus acides avec l'absorption du CO₂ - le changement le plus rapide étant observé dans l'Arctique - et moins oxygénés - notamment dans le Pacifique Nord-Est et l'Atlantique Nord-Est. Dans le nord du Pacifique, l'augmentation de la stratification verticale a réduit les nutriments transportés par les eaux profondes vers la couche de surface, nutriments qui sont nécessaires afin d'alimenter la biomasse d'algues (ex. phytoplancton) qui maintient la chaîne alimentaire. Il y a aussi une légère dessalure à long terme de la partie supérieure des océans dans la plupart des régions, indiquant un déplacement des eaux subtropicales vers le nord (Greenan et al., 2019 : 349) : « la dessalure et le réchauffement de la partie supérieure océanique devraient accroître la stratification verticale de la densité de l'eau, ce qui aura une incidence sur la séquestration des gaz à effet de serre dans les océans, les niveaux d'oxygène dissous et les écosystèmes marins ».

Le niveau mondial de la mer a augmenté en raison de l'expansion thermique des eaux sous l'effet de la hausse de température des océans et de la fonte des glaciers et des nappes glaciaires, devant continuer d'augmenter de 28 à 98 cm ou plus au cours du siècle. Au Canada, certaines zones du littoral, particulièrement dans l'Atlantique, sont plus touchées en raison de l'affaissement de la terre en réponse au recul de la dernière nappe glaciaire. Sur les côtes de l'Atlantique, du Pacifique et de la mer de Beaufort, la fréquence et l'ampleur des événements extrêmes (ex. vitesse des vents, hauteurs des vagues, ondes de tempêtes coïncidant avec les hautes marées) augmenteront, créant des risques accrus d'inondation et d'érosion du littoral, rehaussés par la diminution de la glace marine qui empêche les vagues de se briser directement sur le littoral et réduit leur ampleur (Greenan et al., 2019).

4.3. Impacts des changements climatiques sur les écosystèmes

Selon un récent rapport d'Environnement et changement climatique Canada, « les changements climatiques menacent les écosystèmes du Canada et les services qu'ils fournissent » (Molnar et al., 2021 : 297). Les écosystèmes contribuent à la régulation du climat, de la qualité de l'eau douce et de l'eau côtière ainsi que des risques associés aux événements extrêmes (ex. inondations, feux de forêts, ondes de tempêtes, etc.). De plus, les sols de la toundra, les forêts, les terres humides, les tourbières ainsi que la biomasse végétale et le sol des prairies participent à la séquestration du carbone, risquant d'être libéré dans l'atmosphère en cas de perturbation des écosystèmes. Entre autres, le dégel du pergélisol augmente la décomposition microbienne du carbone organique, le libérant dans l'air.

Or, les changements climatiques exacerbent la dégradation des écosystèmes causée par d'autres facteurs - telles la pollution, la surexploitation des ressources naturelles, les modifications de l'équilibre hydrique ou la destruction et la fragmentation des habitats naturels sous l'effet du changement de l'utilisation des terres -, menaçant leur viabilité. Selon Molnar et al. (2021 : 312), « les changements climatiques réduisent déjà la capacité des écosystèmes à fournir des services à long terme, notamment la nourriture, l'eau, la purification de l'air et la régulation du climat ». D'une part, ils modifient la croissance de différentes espèces et leur phénologie, c'est-à-dire « le moment où se produisent les événements critiques de la vie des espèces végétales et animales » (Ibid.). D'autre part, de nombreuses espèces animales et végétales se déplacent vers le nord en réponse à la hausse des températures, modifiant la biodiversité, la composition et le fonctionnement des écosystèmes. Enfin, les phénomènes météorologiques extrêmes (ex. vagues de chaleur, sécheresses, tempêtes, incendies, épidémies de ravageurs et de maladies) contribuent à la transformation des écosystèmes. Toutefois, nombre d'espèces sont limités dans leur capacité à se déplacer, comptent un éventail réduit d'environnements auxquels elles peuvent s'adapter ou n'ont pas accès à un habitat approprié à coloniser (Ibid.).

L'adaptation aux changements climatiques varie selon les régions, les zones septentrionales, montagneuses et côtières étant plus vulnérables en raison de possibilités d'adaptation limitées.

Dans les régions nordiques, des changements vastes et rapides des écosystèmes ont été observés ou sont attendus en raison de l'augmentation des températures et des précipitations, de la diminution des chutes de neige, du dégel du pergélisol et de la fonte de la glace de mer et des glaciers. D'après de nombreuses études, ces changements incluent : « la croissance accrue des arbustes », « la migration vers le nord de la végétation et la disparition de la toundra arctique »; « le déplacement vers les pôles des aires de répartition des espèces et des écosystèmes, notamment des espèces animales et végétales et des écosystèmes forestiers »; « des changements dans la couverture neigeuse, la fonte des neiges, la disponibilité et la qualité de l'eau »; « des invasions de nouvelles espèces de poissons et [des] modifications des pêches en eau douce et des pêches en mer »; « le déclin de la population de caribous »; « la perte de glace de mer et des impacts

négatifs sur les populations d'ours polaires et de phoques »; « le dégel du pergélisol, la déstabilisation des infrastructures et la libération du carbone du sol » et « des augmentations de la productivité primaire nette dans certaines zones de l'ouest des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon » (Molnar et al., 2021 : 320-321).

En raison des changements climatiques, les régions montagneuses connaîtront une augmentation des températures et des précipitations, une multiplication des événements météorologiques extrêmes, une plus grande variabilité des chutes de neige et fréquence des feux de forêt, des modifications de la couverture neigeuse et la disparition des glaciers. En raison de la capacité limitée à se déplacer vers des altitudes plus élevées et à suivre les conditions climatiques, les espèces et écosystèmes alpins sont plus vulnérables. Pour cette raison, on devrait assister à la disparition d'espèces et à la remontée de la limite des arbres : « la perte de couverture glaciaire et neigeuse dans les zones montagneuses et le dégel du pergélisol, combinés à des épisodes de pluie extrêmes, devraient entraîner une augmentation des éboulements et des coulées de boue dans certaines zones alpines » (Molnard et al., 2021 : 322).

Les forêts de montagne risquent donc d'être plus vulnérables aux inondations, aux coulées de débris, aux glissements de terrains, aux éboulements et aux avalanches. De plus, la fréquence accrue des incendies, des chablis et des infestations de ravageurs pourrait affecter le ruissellement et la qualité de l'eau (Ibid.).

Dans les régions forestières, la hausse des températures augmente les risques d'infestations de ravageurs. Dans les forêts de l'est du Canada, on prévoit des risques accrus de chablis en raison d'une diminution de la durée du gel du sol et, en Alberta et en Saskatchewan, un déclin du tremble causé par la sécheresse. D'ailleurs, les risques de feux de forêts et de sécheresse sont accrus, causant un potentiel de grands incendies dans les forêts tempérées et boréales. Ces incendies peuvent transformer les forêts boréales de conifères en des écosystèmes de feuillus et les forêts tempérées, en une végétation non forestière (Ibid.).

Pour leur part, les zones côtières sont exposées à des risques climatiques, notamment des températures plus élevées, des précipitations changeantes, des ondes de tempêtes plus intenses, une hausse du niveau de la mer, une diminution de la glace de mer, des changements dans l'hydrologie et les propriétés de l'eau des océans – soit une hausse des températures, de la salinité, de l'acidification et de l'hypoxie (i.e. diminution de l'oxygène). L'élévation du niveau de la mer peut entraîner la réduction et la perte d'habitats côtiers, les écosystèmes étant incapables de migrer vers les terres en raison d'une barrière naturelle ou artificielle (ex. digue, falaise, etc.). De plus, la réduction de la glace de mer des côtes Nord et Est du Canada affectent certaines espèces. Enfin, l'acidification des océans donne à l'eau de mer un effet corrosif sur les coquilles et les squelettes des mollusques, inhibe leur croissance, augmente la mortalité d'organismes marins, entraîne des changements dans leurs comportements et la chaîne alimentaire, réduit les habitats propices à certaines espèces et augmente la prolifération d'algues nuisibles (Greenan et al., 2019).

4.4. Impacts des changements climatiques sur les collectivités

Au-delà des impacts environnementaux, les changements climatiques ont des répercussions sociales affectant les habitants des villes et des collectivités rurales au Canada et à l'étranger.

Au Canada, les milieux urbains connaîtront des hausses de température, des changements dans les régimes de précipitation (ex. moins de neige et plus de pluie, sécheresse prolongée), des événements météorologiques extrêmes plus fréquents et intenses et, pour la plupart des municipalités côtières, une élévation du niveau de la mer. Ces changements pourraient augmenter l'incidence des vagues de chaleur, de la mauvaise qualité de l'air en raison de l'ozone troposphérique et des particules atmosphériques (ex. après un feu de forêts à proximité des milieux urbains), des précipitations de forte intensité, des tempêtes de vent, des incendies périurbains, de l'érosion du littoral, des inondations urbaines dues aux ondes de tempêtes, aux crues printanières, aux surfaces imperméables et aux infrastructures de drainage insuffisantes et une diminution de la qualité de l'eau (Brown et al., 2021 : 35). De plus, « les changements climatiques augmenteront le risque de surchauffe des bâtiments, d'infrastructures endommagées (p. ex., les ponts lors d'inondations) et de pannes de courant » (Brown et al., 2021)³⁰. Ces différents impacts auront des effets sur la santé et le bien-être des personnes, de même que sur la prestation des services des organismes de santé (ex. surveillance des maladies ou de la qualité de l'air, planification d'urgence, etc.). Par exemple, les inondations urbaines engendrent des dommages matériels et des coûts de réparation, requièrent parfois des évacuations, causent une perte d'objets irremplaçables et ont des effets négatifs sur la santé physique et mentale des sinistrés. Néanmoins, la résilience des milieux urbains pourrait être renforcée par les mesures d'adaptation adoptées par les municipalités, ce qui inclut des infrastructures vertes (ex. parcs, terres humides, forêts urbaines, toits verts, saillies drainantes végétalisées, jardins de pluies, etc.) et des mesures de protection de la biodiversité (Brown et al., 2021).

Les collectivités rurales et éloignées subissent souvent des impacts des changements climatiques disproportionnés comparativement aux milieux urbains, en particulier dans les régions arctiques et subarctiques où les changements du climat sont plus rapides et où les communautés disposent de ressources institutionnelles, humaines et financières moindres.

D'une part, les changements climatiques ont des répercussions sur des secteurs d'activités économiques et des activités de subsistance dont dépendent les collectivités rurales et éloignées. Entre autres, comme le notent Vodden et Cusolo (2021 : 131) : « les changements dans les conditions des glaces de mer et

³⁰ Selon Brown et al. (2021 : 38), « près de deux tiers des infrastructures publiques de base sont détenus et entretenus par les administrations municipales, et plus d'un tiers a besoin d'être rénové ou remplacé parce qu'il est en relativement mauvais état ».

des océans, la hausse des températures et la sécheresse ont déjà un impact sur les secteurs économiques, comme l'agriculture, la foresterie, la pêche et le tourisme, ainsi que sur les activités de subsistance comme la chasse et la cueillette ».

Or, de nombreuses collectivités rurales et éloignées dépendent des industries des ressources naturelles, les rendant économiquement vulnérables. Ainsi, les régions agricoles sont à la fois affectées par la sécheresse, les vagues de chaleur et les inondations, malgré les opportunités créées par l'allongement des saisons de croissance et du nombre de jours exempt de gel. Les collectivités tributaires de l'exploitation forestière sont touchées par les épidémies (ex. dendroctone du pin ponderosa), alors que les municipalités côtières vivant de la pêche subissent les répercussions des changements climatiques sur la disponibilité des espèces de poissons exploitées commercialement, les saisons et les lieux de pêche. Les communautés dépendant du tourisme, par exemple des stations de ski, subissent les contrecoups du raccourcissement des saisons hivernales et des changements dans les régimes de précipitations (Vodden et Cusolo, 2021). Des résidents de collectivités rurales et éloignées, en particulier ceux issus des Premières Nations, Inuits et Métis, ont dû adapter leurs activités de subsistance, par exemple en modifiant les périodes et les voies de déplacement (ex. routes de glaces dangereuses), en chassant ou pêchant de nouvelles espèces, en utilisant de nouvelles technologies numériques (ex. GPS) et en recourant à leurs réseaux sociaux pour mettre en commun la nourriture, l'équipement et les connaissances, entraînant des coûts financiers et personnels (Ibid. : 131; 134).

D'autre part, les collectivités rurales et éloignées sont exposées à des risques accrus, étant

souvent confrontées à des infrastructures surexploitées et dégradées, à un retrait des programmes de services et à la centralisation des ressources et des services. [...] Il en résulte que les réseaux de transport et d'énergie, la prestation de services et les infrastructures qui soutiennent les activités nécessaires à la vie quotidienne continuent de courir un risque accru de défaillance et de perturbation (Vodden et Cusolo, 2021 : 147).

De plus, comme le soulignent Vodden et Cusolo (2021 : 148) :

[L]a régionalisation et la réduction des services dans les collectivités rurales obligent les habitants à parcourir de plus longues distances pour obtenir des services, comme des soins médicaux, et, par conséquent, à dépendre de plus en plus de réseaux de transport vulnérables (p. ex. routes médiocres, saisonnières ou inexistantes, et manque d'options de transport de rechange).

Cette situation est particulièrement prononcée pour les routes de glace. Toutefois, les réseaux électriques et les filières énergétiques des collectivités, notamment nordiques, sont également exposés à des risques (ex. défaillance des lignes de transport d'énergie, coûts élevés du carburant et du transport, routes de transport vulnérables, etc.). Pour leur part, les collectivités côtières sont à risque d'inondation et

d'érosion menaçant les infrastructures.

Les changements climatiques causent également des impacts négatifs sur la santé et le bien être des habitants des collectivités rurales et éloignées, notamment des difficultés d'accès à une alimentation saine et à l'eau potable³¹, l'apparition de nouvelles maladies (ex. à transmission vectorielle, d'origine hydrique et alimentaire, liées à des contaminants, etc.) ou l'aggravation de maladies existantes (ex. obésité, diabète, maladies cardiovasculaires ou gastro-intestinales, difficultés respiratoires, etc.), des blessures et des décès causés par des événements météorologiques extrêmes (ex. inondations, feux de forêt, etc.) ou des conditions climatiques changeantes (ex. fontes de route de glace) et des troubles de santé mentales liées aux incertitudes liées à l'environnement. Cette situation est aggravée par les capacités limitées du système de santé (ex. personnel réduit, accès limité aux ressources, manque d'infrastructures, capacité d'intervention d'urgence réduite, etc.). Elle l'est aussi par les dommages immatériels des changements climatiques sur les pratiques culturelles³² liées au territoire (ex. chasse, pêche, cueillette de baies, etc.), en particulier des Premières Nations, des Inuits et des Métis, aux activités agricoles des prairies ou bien aux paysages locaux et aux ressources naturelles des villages forestiers et côtiers. Ces dommages affectent l'identité, la culture et le sentiment d'appartenance des collectivités. Ils peuvent aussi fragmenter les réseaux sociaux, modifier les rôles sociaux des hommes et des femmes et contribuer à des tensions familiales ou communautaires, à des conflits interpersonnels, voire à l'exode des jeunes et des familles (Vodden et Cunsolo, 2021).

Outre leurs impacts sur les collectivités canadiennes, les changements climatiques ont des conséquences néfastes sur les populations à l'étranger, contribuant à l'accroissement des migrations internationales, notamment en direction du Canada³³. Ainsi, « à l'échelle mondiale, une moyenne de 21 millions de

31 Au Canada, « les municipalités n'ont souvent pas la capacité de générer les revenus nécessaires à l'entretien et à la modernisation des infrastructures, alors qu'elles sont responsables de 60 % des infrastructures publiques » (Carlson et al., 2021 : 225). Les collectivités rurales, nordiques et autochtones, et celles détenant des infrastructures vieillissantes, sont plus vulnérables aux risques associés à l'eau causés par les changements climatiques (ex. inondations, perturbation du réseau d'eau, contamination de l'eau, changement de la disponibilité de l'eau), en plus des contraintes financières. Néanmoins, dans les Prairies, des adaptations ont été adoptées par les collectivités rurales, telles que l'expansion des infrastructures d'irrigation et la diversification des cultures agricoles, en raison des perturbations liées à l'eau (ex. sécheresses, inondations). Pour leur part, les collectivités autochtones sont confrontées à des défis additionnels liés à la pollution industrielle et aux impacts en aval de l'exploitation des barrages hydroélectriques (Carlson et al., 2021).

32 Les changements climatiques perturbent des pratiques culturelles, comme la chasse, la couture ou le déplacement sur la glace de mer, et modifient la transmission des connaissances autochtones d'une génération à l'autre en raison des changements du territoire, de la répartition et de la phénologie des espèces, de l'accès limité ou aux dommages causés aux lieux d'importance culturelle (ex. camps de chasse, source d'eau douce, sites patrimoniaux et archéologiques, etc.) (Vodden et Cunsolo, 2021). Par exemple, « [u]ne saison de couverture de glace plus courte et une épaisseur plus réduite de la glace peuvent influencer la sécurité alimentaire dans les collectivités nordiques en rendant moins fiables les itinéraires de chasse traditionnels fondés sur la glace et en rendant moins sécuritaires les déplacements sur la glace » (Derksen et al., 2019 : 232).

33 Cinq des six plus grands pays qui sont source d'immigration au Canada (Inde, Philippines, Chine, Syrie et

personnes sont déplacées chaque année par les inondations, la sécheresse, les tempêtes, les feux de forêt, les chaleurs extrêmes et d'autres risques liés aux changements climatiques » (Eyzaguirre et al., 2021 : 704).

Les changements climatiques exacerbent la fréquence et la gravité de ces événements extrêmes et inciteront des migrations et des déplacements involontaires, par exemple lors d'évacuations, en particulier dans les pays en voie de développement d'Afrique subsaharienne, d'Asie du Sud et du Sud-est, d'Amérique latine et des Caraïbes. De plus, « l'élévation du niveau de la mer forcera la réinstallation de dizaines de millions de personnes vivant dans des plaines côtières, des deltas fluviaux et de petits États insulaires » (Eyzaguirre et al., 2021 : 773).

De plus, le Canada a fourni et devrait continuer de fournir de l'aide internationale au pays en développement pour leurs efforts de lutte et d'adaptation aux changements climatiques.

4.5. Impacts économiques des changements climatiques

Les changements climatiques ont également des impacts directs et indirects sur divers secteurs d'activités économiques et sur les finances publiques. Au Canada, les secteurs des ressources naturelles, notamment l'agriculture, la pêche, la foresterie, l'exploitation minière, le secteur énergétique, le transport et le tourisme sont les plus touchés.

Le secteur agricole canadien fait face à la fois à des opportunités et à des défis résultant des changements climatiques. Selon Lemmen et al. (2021 : 552),

L'allongement des saisons de croissance et la possibilité de produire des cultures plus au nord pourraient profiter à l'agriculture, tandis que les changements dans la disponibilité de l'eau, les phénomènes météorologiques extrêmes et les organismes nuisibles et les maladies présenteront des défis.

Entre autres, le sud des Prairies et l'intérieur de la Colombie-Britannique risquent de connaître des déficits en eau durant la saison de croissance, affectant particulièrement les cultures de grains semées au printemps (ex. blé, orge, etc.). De plus, la dépendance du secteur agricole à l'égard des systèmes de transport, eux-mêmes vulnérables aux aléas climatiques, afin de fournir leurs intrants (ex. semences, carburant, engrais, produits et équipements de lutte contre les organismes nuisibles) de manière efficace et rentable, et ce, dans des délais convenables et assurer l'accès aux marchés nationaux et internationaux, présentent des risques supplémentaires. La manutention et le transport des produits

Pakistan) devraient connaître des risques accrus de phénomènes météorologiques extrêmes, de sécheresses, de pénurie d'eau et de chaleur soutenu d'ici 2050 et, d'importantes populations y résident dans des régions côtières à faible altitude, à l'exception de la Syrie (Eyzaguirre et al., 2021 : 783).

agricoles sont également susceptibles de subir des retards liés aux dommages causés aux infrastructures par les inondations et les fortes précipitations, l'élévation du niveau de la mer et les ondes de tempêtes dans les terminaux portuaires, le flambage des voies ferrées en raison de la chaleur ou bien la fissuration des routes provoquées par la dessiccation des sous-sols argileux durant les sécheresses et les affouillements lors d'inondations. Enfin, l'augmentation des températures favorise la survie d'insectes nuisibles durant l'hiver et d'agents pathogènes alors qu'elle étend vers le Nord l'aire de répartition de vecteurs de maladie (ex. tiques, moucheron, moustiques, etc.), telles : la maladie de Lyme et la fièvre catarrhale du mouton, pouvant infecter le bétail. D'ailleurs, les risques posés par les maladies animales et les ravageurs des plantes augmentent avec la probabilité d'introduire de nouvelles espèces exotiques envahissantes (Lemmen et al., 2021).

Les changements climatiques ont également des impacts sur l'industrie de la pêche et l'élevage de poissons, de mollusques ou de crustacés en aquaculture au Canada. D'une part, l'augmentation des températures, de la salinité et de l'acidité des océans, diminuant leur teneur en oxygène, peuvent entraîner des changements dans l'aire de répartition des espèces commerciales. En outre, la réduction de la teneur en oxygène peut causer une hypoxie modérée, limitant la quantité d'énergie pouvant être dépensée par les animaux, ce affecte leurs alimentation, croissance et reproduction, ou bien une hypoxie sévère, voire une anoxie (concentration en oxygène dissous à zéro), entraînant une perte d'habitats, une nouvelle répartition des espèces mobiles et une mortalité accrue chez les espèces immobiles. D'autre part, des eaux acidifiés modifient la construction des coquilles des mollusques et des crustacés juvéniles, pouvant causer une croissance lente, des difformités, la dissolution de la coquille, voire la mort de l'animal et peuvent avoir d'autres effets négatifs sur les poissons et les gastéropodes (Greenan et al., 2019; Lemmen et al., 2021).

Pour sa part, le secteur forestier canadien « est confronté à un large éventail de risques liés aux changements climatiques, allant des épidémies ou des infestations d'organismes nuisibles aux incendies de forêt et aux transformations à long terme de la répartition des espèces » (Lemmen et al., 2021). En particulier, les incendies forestiers, dont la probabilité a augmenté en raison des changements climatiques, menacent l'approvisionnement en bois d'œuvre, tant en ce qui a trait à la qualité, la quantité et la diversité des espèces d'arbres. Ils entravent également les services écosystémiques rendus par les forêts, celles-ci constituant des environnements propices à la biodiversité, servant d'habitats à de nombreuses espèces en péril et contribuant au stockage du carbone et à la qualité et la quantité de l'eau. De plus, la suppression des feux de forêts et leurs conséquences matérielles et sanitaires sur les populations environnantes entraînent des coûts considérables. Depuis les années 1970, les coûts annuels liés à la gestion et à la suppression des incendies au Canada est passée de 290 millions de dollars à près d'un milliard de dollars. De même, les feux de forêts occasionnent des dépenses liées aux

évacuations, aux dommages causés aux infrastructures, à la fermeture d'entreprises et aux coûts des assurances, qui sont en hausse (Lemmen et al., 2021).

Les changements climatiques peuvent aussi mettre à risque les infrastructures bâties, le transport, l'extraction et le traitement des résidus du secteur minier. Selon Lemmen et al. (2021 : 581), « les phases de projets les plus touchées sont la gestion des résidus miniers pendant l'exploitation et la restauration des aires de stockage des déchets ». D'une part, la fréquence et l'intensité des précipitations mettent à risque la stabilité physique des structures de retenue des résidus miniers, pouvant occasionner un déversement de déchets toxiques contaminant l'environnement, par exemple, lors d'une rupture de digue. Dans le Nord du Canada, le dégel du pergélisol peut également menacer l'intégrité des structures de rétention des déchets et entraîner le dégel de déchets susceptibles de générer du drainage minier acide. D'autre part, lors de la restauration des sites miniers, les changements climatiques peuvent réduire l'efficacité des couvertures isolantes, des barrières d'oxygènes ou d'infiltration d'eau et causer la défaillance de structures de retenue. La contamination de l'environnement résultant d'incidents présente alors des risques sanitaires pour les collectivités et les écosystèmes environnants (Lemmen et al., 2021).

Dans le cas du secteur énergétique, les changements climatiques affectent tant la demande d'énergie que l'exploration, la production, le transport et la distribution. En premier lieu, le réchauffement des températures augment la demande de climatisation en saison estivale, mais diminue la demande de chauffage en hiver. En second lieu, les changements climatiques affecteront l'exploration, l'extraction, la production et la livraison du pétrole et du gaz. Diverses facteurs peuvent influencer sur la chaîne de valeur énergétique. Ainsi,

Les pipelines, les routes et les bâtiments sont touchés par la dégradation du pergélisol, les ruptures de versants et les inondations. Dans les régions nordiques, la fonte du pergélisol et la diminution de la disponibilité des routes de glace stables nuisent au transport et nécessitent des changements d'horaires. La débâcle des rivières se produira plus tôt dans l'année et les inondations dues aux embâcles pourraient être plus fréquentes. L'élévation du niveau de la mer modifiera les risques d'inondation et augmentera l'érosion côtière. (Lemmen et al., 2021 : 590)

De plus, la production d'énergie fossiles, notamment des sables bitumineux, de même que les technologies de captage et de stockage du carbone mises de l'avant par l'industrie afin de réduire ses émissions de carbone de la filière gazière et pétrolière, demande un important approvisionnement en eau pouvant être compromis par l'intensification des sécheresses prévues dans l'Ouest canadien. De surcroît, les installations de cette industrie sont à risque de subir des événements climatiques extrêmes, tels les feux de forêt de fort McMurray ayant provoqué une réduction marquée de la production. Pour leur part, l'exploration et l'extraction extracôtière de pétrole ou de gaz dans l'Arctique sont confrontées

à des risques liés à la glace et aux vagues. De son côté, la production thermique à partir de combustibles nucléaires ou fossiles dépend d'une quantité d'eau suffisante pour le refroidissement, dont l'efficacité peut être réduite par la température de l'eau ou sa contamination. La production hydroélectrique est quant à elle influencée par les conditions météorologiques, notamment les changements de température, les précipitations et la couverture de neige. En raison des changements climatiques, les débits devraient être plus élevés en hiver, mais baisser en fin d'été. Durant les vagues de chaleur, cette situation peut créer une disparité entre la demande en électricité pour la climatisation et la capacité réduite de production hydroélectrique. La fréquence et l'intensité des précipitations peuvent causer des risques pour les infrastructures. Le transport et la distribution d'électricité peut aussi être perturbés par les hausses de température, augmentant la résistance et causant une expansion thermique des lignes électriques, alors que les intempéries (ex. précipitations extrêmes, verglas, vents violents, rafales, etc.) peuvent endommager les lignes. Enfin, la densité de l'air plus faible, liée à des températures plus élevées, réduit l'efficacité de la production d'énergie éolienne alors que la couverture nuageuse en raison des changements météorologiques pourrait avoir des répercussions sur la production d'énergie solaire (Lemmen et al., 2021).

Au Canada, les secteurs des transport routiers, ferroviaires, maritimes et aériens sont vulnérables aux événements météorologiques extrêmes et aux phénomènes à évolution lente résultant des changements climatiques. D'une part, les phénomènes extrêmes « ont entraîné des perturbations des voyages et des conditions dangereuses, nuisant à la circulation des marchandises et des personnes, et entraînant une augmentation des coûts d'exploitation, une réduction des revenus ou une compensation pour les interruptions de service » (Lemmen et al., 2021 : 599).

Ces perturbations des systèmes de transport, tout comme celles des systèmes énergétiques, se répercutent en cascade sur les autres secteurs d'activités économiques. Entre autres, les la voie maritime des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, le Port de Vancouver et le Port Saint John sont vulnérables, ce qui entraîne des retards d'expédition et des dommages physiques aux marchandises expédiées et affecte le commerce international. « Le commerce alimentaire mondial est particulièrement menacé en raison de la dépendance croissante envers un petit nombre de points de passage maritimes, côtiers et intérieurs obligés pour acheminer les denrées alimentaires et les engrais » (Eyzaguirre et al., 2021 : 749). D'autre part, ces phénomènes peuvent accélérer la détérioration des infrastructures de transport, entraîner des coûts importants de réparation et réduire leur durée de vie. Les impacts des changements climatiques varient cependant selon les régions. Bien que la majorité des infrastructures de transport soient concentrées dans le sud du pays, les systèmes de transport du Grand Nord sont plus à risque en raison du dégel du pergélisol, de la réduction de la couverture de glace fluviale, lacustre et marine et de l'augmentation de l'érosion des côtes et des inondations dues aux ondes de tempêtes. Cependant,

la diminution de la glace marine ouvre la voie au trafic maritime dans l'océan Arctique, notamment à travers le passage du Nord-Ouest (Lemmen et al., 2021).

Dans le secteur du tourisme, les impacts varient en fonction des branches d'activités. Entre autres, le tourisme et les loisirs d'hiver et du Nord, tels que le ski, la motoneige et les croisières en Arctique, sont fortement affectés par la variabilité du climat. La réduction des conditions de neige et de glace menace la viabilité de ces industries touristiques, malgré les mesures d'adaptation adoptées (ex. technologie de fabrication de neige pour les pentes de ski). De plus, « la fonte des glaciers et la réduction de la glace marine changent les attractions touristiques, des parcs nationaux des montagnes Rocheuses en tourisme de croisière dans l'archipel arctique canadien, en passant par les ours polaires » (Lemmen et al., 2021 : 604-605).

Au contraire, la compétitivité d'autres branches du tourisme canadien, notamment en saison estivale, devrait s'améliorer avec l'augmentation des températures.

Outre les impacts sur les activités économiques, les répercussions et les mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques occasionnent des dépenses pour les finances publiques, les individus et les assureurs privés. Au Canada, les coûts des dommages causés par des phénomènes météorologiques extrêmes sont élevés et en hausse en raison des risques croissants et de l'augmentation de la valeur des actifs affectés. Ainsi, entre 1983 et 2007, les pertes annuelles étaient en moyenne d'environ 0,4 milliard \$, alors qu'elles ont atteint 1,9 milliards \$ entre 2008 et 2018. Ces coûts sont amplifiés par le déficit d'adaptation des ménages, des collectivités, des entreprises et des infrastructures publiques. L'Alberta est la province la plus touchée, avec 55 événements météorologiques extrêmes entre 1983 et 2018, dont six des dix plus importants sinistres assurés au Canada, suivie de l'Ontario (52 événements). Outre les coûts assurés, le coût annuel du programme fédéral d'Accords d'aide financière en cas de catastrophes, fournissant une aide financière distribuée aux personnes, entreprises et administrations locales sinistrées lorsque les coûts d'intervention et de recouvrement dépassent les seuils pouvant être assumés par une province ou un territoire, est également en hausse, passant de 56 millions \$ entre 1970 et 1994 à 303 millions \$ entre 1995 et 2004 pour atteindre 427 millions \$ entre 2005 et 2014. Enfin, bien qu'ils réduisent les coûts économiques négatifs des changements climatiques dans une proportion supérieure, les mesures d'atténuation et d'adaptation constituent des dépenses additionnelles pour les différents paliers gouvernementaux, notamment les municipalités qui doivent adapter leurs infrastructures (ex. route, digues, installations de traitement des eau, réseaux d'égouts) (Boyd et al., 2021). De plus, les litiges relatifs aux changements climatiques visant à contraindre ou à modifier les mesures, les autorisations et les décisions gouvernementales ainsi que les poursuites judiciaires visant à obtenir des compensations financières pour la non-adaptation des infrastructures se

multiplient contre les gouvernements et leurs organismes (Kovacs et al., 2021).

4.6. Impacts sur la santé des changements climatiques et vulnérabilités sociales

Les changements climatiques ont des répercussions inégales sur la santé des populations. Certains groupes sociaux, tels les enfants, les étudiants, les aînés, les femmes enceintes, les ménages monoparentaux ou ayant de jeunes enfants, les membres des peuples autochtones, les immigrants, les allophones, les personnes racisées, à faibles revenus, sans-abri, habitant des logements sociaux, handicapées ou atteintes de maladies chroniques ainsi que les travailleurs en plein air et le personnel des services d'urgence sont touchées de manière disproportionnée. De plus, les résidents et résidentes des régions subissant des changements plus rapides du climat, tel le Nord du Canada, des régions rurales et éloignées où l'accès aux soins de santé est limité et des villes sujettes aux îlots de chaleurs sont plus à risque d'exposition à leurs effets néfastes (Berry et Schnitter, 2022; Berry et al. 2022).

4.6.1. Aléas naturels et événements météorologiques extrêmes

Les répercussions sanitaires des changements climatiques sont variées. L'aggravation des événements météorologiques extrêmes causent des risques pour la santé et les systèmes de santé. De 1948 à 2016, le nombre de jours où la température dépasse 30°C a augmenté d'un à trois jours par année, augmentant les décès de 2% à 13% dans les villes canadiennes. « Vicedo-Cabrera et coll. (2021) estiment qu'entre 1991 et 2018, 38,5 % de la mortalité liée à la chaleur dans 25 régions métropolitaines de recensement du Canada pourrait être attribuée aux changements climatiques d'origine humaine » (Berry et Schnitter, 2022 : 47).

Entre autres, la chaleur extrême peut augmenter les hospitalisations dues à des blessures accidentelles³⁴, aux surdoses de cocaïnes, aux coliques néphrétiques, aux décollements de la rétine, au diabète, aux problèmes rénaux, à des complications de grossesse, y compris la naissance prématurée, l'accouchement avant terme, les fausses couches et les complications congénitales. De plus, la chaleur favorise la formation de polluants atmosphériques (ex. ozone), accroissant la morbidité et la mortalité liées aux maladies pulmonaires et cardiovasculaires. Les températures élevées sont aussi associées à l'isolement social³⁵, au stress, à des comportements agressifs, à des problèmes psychologiques (ex. schizophrénie, troubles de l'humeur, troubles névrotiques) et à une augmentation des taux de suicide (Berry et Schnitter, 2022;

34 L'augmentation des températures accroît les activités en eaux récréatives, haussant les risques de blessures, de noyades et de symptômes cutanés ou gastro-intestinaux (Gosselin et al., 2022).

35 « Les chaleurs extrêmes peuvent pousser à s'isoler chez soi en décourageant la pratique d'activités extérieures comme les activités sportives et récréatives » (Gosselin et al., 2022 : 153)

Gosselin et al. 2022; Hayes et al., 2022 : 270).

Certains groupes sont plus vulnérables aux vagues de chaleur. Les personnes âgées sont plus à risque d'éprouver les effets de la chaleur, « qu'ils [elles] ont une capacité d'adaptation physique plus faible, adoptent moins de comportements préventifs et affichent un niveau d'isolement social et de dépendance plus élevé » et qu'ils souffrent de maladies chroniques préexistantes (ex. maladies cardiovasculaires, hypertension artérielle, diabète) (Gosselin et al., 2022 : 154). De même, les enfants sont plus à risque compte tenu de leur capacité d'acclimatation limitée. D'autres facteurs de risque, tels un faible statut socioéconomique, des maladies préexistantes, l'utilisation de certains médicaments, la consommation excessive de drogues ou d'alcool, l'isolement social et la perte d'autonomie accroissent également les impacts. Les hommes seraient également plus exposés aux impacts de la chaleur, étant plus susceptibles d'exercer une profession à risque d'hyperthermie (ex. travail extérieur dans la construction, l'agriculture ou la foresterie, travail intérieur en milieu industriel ou en restauration, etc.). Les îlots de chaleur générés par la végétation réduite, l'imperméabilité et le faible albédo des espaces urbains sont associés à des taux de mortalité et d'hospitalisation plus élevés. Or, comme le notent Gosselin et al. (2022 : 158) : « les personnes ayant un faible statut socioéconomique ont tendance à vivre dans des quartiers où se trouvent des îlots de chaleur de forte intensité et où les espaces verts sont rares, ce qui augmente leur risque d'exposition à la chaleur ».

De plus, « les personnes à faible revenu vivent plus souvent dans des logements mal isolés, mal ventilés et dépourvus de climatisation » (Gosselin et al., 2022 : 158). Les populations autochtones sont aussi plus touchées, en raison des iniquités de santé, mais aussi d'une prévalence plus élevée de maladies cardiovasculaires et du diabète, des revenus plus faibles, des conditions inadéquates de logement et de leur part disproportionnée parmi les personnes en situation d'itinérance. Les personnes en situation d'itinérance ou isolées ont aussi moins accès aux systèmes d'alertes. Dans l'Arctique, en raison de la réduction de la couche d'ozone, les habitants sont exposés à un rayonnement ultraviolet plus important, pouvant causer le cancer de la peau et un vieillissement prématuré de l'œil, favoriser l'immunosuppression (Gosselin et al., 2022; Schnitter et al., 2022c).

Conséquences d'une hausse des températures, les sécheresses, qui devraient augmenter dans les Prairies et les régions intérieures de la Colombie-Britannique, dispersent la poussière dans l'air, accroissant le risque de mortalité associée aux troubles cardiovasculaires et respiratoires. De même, les vents conjugués au temps sec favorisent la propagation du pollen, des champignons, des moisissures et des bactéries provoquant des allergies et des maladies respiratoires (ex. bronchite, sinusite, pneumonie, asthme) ou infectieuses (ex. virus du Nil occidental, encéphalites). Les enfants, les fœtus, les âgés, les personnes atteintes de maladies chroniques, à faible revenu ou travaillant à l'extérieur sont plus exposés

aux polluants atmosphériques amplifiés par les sécheresses. La pluie après des épisodes de sécheresse transporte des agents pathogènes dans les plans d'eau et les systèmes d'eau potable, causant des maladies hydriques, en particulier chez les enfants, les aînés et les personnes immunodéprimées. La sécheresse, en affectant les récoltes (ex. mycotoxines, insectes, etc.), peut enfin nuire à la sécurité alimentaire et à la santé mentale (ex. suicide, perte de sentiment d'appartenance, désespoir) des personnes vivant en milieu rural, confrontées à une réduction de la productivité agricole, à l'endettement, à la dévaluation des terres, à la diminution des occasions d'emploi et à l'exode rural (Berry et Schnitter, 2022; Gosselin et al., 2022; Hayes et al., 2022).

En plus des résident-e-s et des pompiers ou pompières blessé-e-s ou décédé-e-s, les feux de forêts occasionnent des pertes de biens, incluant la destruction du logement, une dégradation de l'environnement et des évacuations, ayant des répercussions sur la santé mentale personnes touchées (ex. dépression, anxiété, symptômes post-traumatiques), incluant les enfants. Ils peuvent également perturber les activités traditionnelles et de subsistance des Premières Nations, Inuits et Métis, causant du stress, de l'anxiété et de la dépression. La fumée libère des polluants atmosphériques (matières particulaires, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, composés organiques volatils) néfastes pour la santé, causant de la mortalité³⁶ et aggravant des maladies respiratoires (asthme, maladies pulmonaires obstructives chroniques, bronchites, pneumonie). Celle-ci affecte particulièrement les aînés et les personnes souffrant d'asthme, de maladies obstructives respiratoires chroniques ou d'infections pulmonaires. De même, les pompiers luttant contre les feux sont plus à risque. Les feux de forêts peuvent aussi accroître les matières organiques, les sédiments et les métaux lourds dans l'eau, en particulier suite des précipitations abondantes, nocives pour les personnes puisant leur eau de sources non filtrées et difficiles à traiter par les usines de filtration. Enfin, ils peuvent renforcer l'érosion des milieux côtiers, favorisant les inondations. Les communautés autochtones³⁷ et côtières, en raison de leur emplacement géographique sont souvent plus à risque d'inondations ou de feux de forêt (CCNSA, 2022; Berry et Schnitter, 2022; Gosselin et al., 2022; Hayes et al., 2022).

Les tempêtes de pluie, la pluie verglaçante et les rafales de plus de 70 km/h causent des accidents, à l'origine de blessures (ex. fractures de la hanche et du poignet) chez les piétons et les automobilistes, particulièrement chez les adultes de plus de 40 ans et les enfants. Le déneigement et les déplacements dans la neige accroissent aussi la risque de crise cardiaque, et ce, de manière plus importante chez

36 « Santé Canada a estimé que 54 à 240 décès prématurés dus à l'exposition à court terme et 570 à 2 500 décès prématurés dus à l'exposition à long terme pourraient être attribués chaque année aux émissions de matières particulaires provenant des feux de forêt entre 2013 et 2018, à l'exclusion de 2016 » (Gosselin et al., 2022 : 187).

37 Entre 2006 et 2016, 67 collectivités des Premières Nations ont connu près de 100 inondations. De plus, de « nombreuses collectivités autochtones sont situées dans des régions qui devraient connaître une augmentation des feux de forêt au cours des 40 prochaines années » (CCNSA, 2022 : 79).

les hommes. Des blessures, électrocutions et chutes sont également plus fréquentes lors de l'effort de rétablissement suivant une tempête. Les tempêtes soulèvent aussi de quantités importantes de pollen dans l'air, provoquant des symptômes d'asthme et propage les bactéries causant la légionellose – affectant surtout les aînés, les hommes, les fumeurs et les personnes ayant des troubles respiratoires. Les eaux de ruissellement transportent également des virus, bactéries et parasites vers les eaux de surface et souterraines, causant des maladies gastro-intestinales. Les résidents des petites villes et des régions rurales et éloignées, notamment des communautés autochtones, qui dépendent souvent d'eaux souterraines peu ou pas traitées pour leur approvisionnement en eau potable, sont plus à risque de contracter de telles maladies d'origine hydrique. De plus, les pannes de courant survenant lors de tempêtes, de pluies verglaçantes ou d'inondations causent des accidents, de l'hypothermie ou des intoxications au monoxyde de carbone liées à l'utilisation de barbecues, de réchauds ou de radiateurs extérieurs à l'intérieur. L'accès aux médicaments et services de santé peut également être difficile durant une tempête. Enfin, les tempêtes peuvent provoquer du stress chez les enfants et femmes enceintes (ex. manque d'accès aux services essentiels), provoquant des répercussions sur les nouveaux nés (Berry et Schnitter, 2022; Gosselin et al., 2022).

Les inondations causent des blessures, des noyades, de l'hypothermie, des pannes d'électricité et des électrocutions. Elles favorisent la formation de moisissures, de bactéries et de champignons dans les bâtiments inondés et font déborder les eaux usées, contaminant les sources d'eau potable. De ce fait, elles sont à l'origine de maladies gastro-intestinales ou infectieuses et de problèmes cutanés et respiratoires. Les pertes, les évacuations et les déplacements à long terme, privant les personnes de leur milieu de vie et leur revenu, diminuent le sentiment de sécurité et d'appartenance et provoquent des troubles de santé mentale (ex. stress post-traumatique, dépression, anxiété, idéation suicidaire). Le stress que les inondations engendrent nuit à la santé physique (ex. incident cardiaque, hypertension artérielle, problème nutritionnel, troubles du sommeil), incitent à l'abus d'alcool, de drogues ou de médicaments et intensifient la violence familiale. En rendant les routes impraticables, les inondations côtières renforcent l'isolement des régions et rendent difficile l'accès aux soins de santé et médicaments. Les inondations encouragent également l'exode des populations. Vivant souvent dans des régions isolées dotés d'infrastructures en mauvais état, les communautés autochtones sont particulièrement vulnérables aux inondations. Les inondations côtières affectent surtout des collectivités rurales et éloignées. Les municipalités pourvus d'égouts acheminant à la fois les eaux usées et pluviales sont particulièrement à risque de subir des débordements. Les personnes sans assurance, à plus faibles revenus, sont plus susceptibles de ressentir les impacts. De même, les personnes à mobilité réduite ou ayant des incapacités sensorielles et cognitives, notamment les personnes âgées, sont à risque de blessures et mortalité lors d'évacuation (Berry et Schnitter, 2022; Gosselin et al., 2022; Hayes et al., 2022).

L'évolution des précipitations, des chutes de neige et des températures peut être à l'origine de glissements de terrains ou d'avalanches, présentant des risques de blessures et de décès et menaçant les maisons et les infrastructures sur les versants. Les personnes résidant sur des sols argileux ou près de pentes abruptes sont plus exposées aux glissements de terrain tout comme les personnes pratiquant des activités hivernales en terrain montagneux le sont aux avalanches (Berry et Schnitter, 2022; Gosselin et al., 2022).

Le dégel du pergélisol, en plus de menacer la stabilité des bâtiments et des routes pouvant causer des accidents, en particulier dans le Nord du Canada, peut relâcher des maladies infectieuses et des métaux lourds (ex. mercure). Il peut accroître l'exposition à l'eau contaminée et compromettre la sécurité alimentaire des collectivités arctiques qui utilise les celliers de glace pour entreposer la nourriture. Il nuit également à la biodiversité et donc à l'accès à la nourriture traditionnelle de communautés autochtones. Chez les peuples autochtones vivant dans les territoires.

[c]es changements exacerbent la perte de connaissances et de compétences liées aux terres en matière de prévisions météorologiques, de transport jusqu'aux territoires de chasse et d'habitudes de la faune et entraînent un risque accru de blessures et de décès, exigent un plus grand nombre de missions de sauvetage et réduisent l'accès aux aliments traditionnels (CCNSA, 2022 : 78).

De plus, le dégel du pergélisol, les tempêtes et l'érosion côtière peuvent déstabiliser des logements, des pipelines ou les infrastructures municipales servant au traitement des eaux et même détruire des lieux ayant une signification culturelle (ex. sites archéologiques, de chasse, etc.) (Berry et Schnitter, 2022; Gosselin et al., 2022).

Les migrations forcées provoquées par les aléas climatiques confrontent les migrants à des impacts psychosociaux liés au racisme et à la discrimination dans le pays d'accueil (ex. migrants climatiques) ou dans d'autres régions du pays (ex. autochtones au Canada). Au sein des peuples autochtones³⁸, elles contribuent à une hausse des taux de suicide, d'itinérance et de toxicomanie ou d'alcoolisme et exacerbent des traumatismes de l'héritage colonial (ex. système des pensionnats) (Hayes et al., 2022).

4.6.2. Qualité de l'air

La pollution atmosphérique, causée principalement par la combustion de combustibles fossiles et les feux de forêts, entraînent des problèmes respiratoires, le développement de maladies cardiaques et pulmonaires et sont à l'origine de morts précoces. Ainsi, trois grands polluants de l'air extérieur – les matières particulaires fines, l'ozone troposphérique et le dioxyde d'azote – sont ensemble à l'origine

38 « De 2009 à 2016, les collectivités des Premières Nations ont été évacuées de façon disproportionnée en raison d'événements liés aux changements climatiques, soit 28,7 fois plus souvent que leurs homologues du Canada hors réserve » (Hayes et al., 2022 : 276).

d'environ 15 300 décès prématurés au Canada chaque année » (Berry et Schnitter, 2022 : 22).

Ces polluants causent aussi des milliers de visites à l'hôpital. L'exposition à long terme aux matières particulaires peut aussi produire des effets nocifs sur le système nerveux, provoquant la démence. De plus, les « températures plus élevées peuvent accroître les polluants contenus dans le smog, comme l'ozone troposphérique » (Berry et Schnitter, 2022), tout comme les systèmes météorologiques à haute pression à déplacement lent, qui vont devenir plus courants avec les changements climatiques. La fumée des feux de forêts contient également des polluants, incluant des particules fines qui peuvent pénétrer profondément dans les poumons, haussant la mortalité, les infections respiratoires, la maladie pulmonaire obstructive chronique et les épisodes d'asthme. Les changements climatiques élargissent la répartition géographique des espèces végétales, prolongent les saisons polliniques et augmente la densité des allergènes en suspension dans l'air. Ils influent aussi sur la qualité de l'air intérieur lorsque les polluants atmosphériques s'infiltrent dans les bâtiments ou lorsque les moisissures s'accumulent suite à des inondations. Les enfants, les aînés, les peuples autochtones, les personnes asthmatiques, ayant des troubles cardiaques ou vivant dans des régions ayant des niveaux élevés de pollution atmosphérique sont plus exposés à ces impacts. De même, les occupants de logements multifamiliaux et les locataires – en particulier ceux vivant dans des logements mal conçus et entretenus, voire insalubres - et les personnes manquant de moyens financiers peuvent être incapables de prévenir une mauvaise qualité de l'air intérieur. Entre autres, les autochtones connaissent des taux supérieurs de pauvreté, de surpeuplement et de mauvaise qualité des habitations³⁹ (Berry et Schnitter, 2022; Egyed et al., 2022).

4.6.3. Maladies infectieuses

Les changements climatiques sont susceptibles d'accroître la prévalence de certaines maladies infectieuses au Canada (ex. maladie de Lyme, anaplasmose, babésiose, virus Powassa, *Borrelia miyamotoi*) dont le vecteur, la tique à pattes noires, étend son aire de répartition avec le réchauffement des températures. D'autres virus exotiques transmis par les moustiques, tels les virus du Nil occidental, La Crosse, chikungunya, dengue ou Zika, pourraient se propager au pays. Le Canada compte déjà plusieurs maladies transmises par des moustiques (ex. virus de l'encéphalite équine de l'Est, le virus *Showshoe hare* et le virus de Jamestown Canyon) ou des puces (ex. peste pneumonique ou bubonique). De plus, les changements de l'écologie de certaines espèces peuvent favoriser la propagation de maladies, tel

39 « 27 % des membres des Premières Nations qui sont des Indiens inscrits ou « visés par un traité » et 26 % des Inuits occupaient un logement nécessitant d'importantes réparations en 2016 (Statistique Canada, 2017); plus de la moitié des adultes des Premières Nations signalaient la présence de moisissure ou de mildiou dans leur maison p.382 De même, le Recensement de 2011 a indiqué que, chez les Inuits, le tiers des logements exigeait d'importantes réparations comparativement à 14 % des maisons des Métis et 7 % des habitations de la population canadienne en général » (Egyed et al., 2022 : 382).

que la rage transmise par le renard arctique, le syndrome pulmonaire à hantavirus porté par la souris ou les vers ronds et autres parasites transportés par les chiens, les coyotes, les renards et les rats laveurs. Les conditions météorologiques ont aussi une incidence sur la transmission des maladies entre humains (ex. grippe saisonnière, infections entérovirales) et certaines infections fongiques peuvent être sensibles aux précipitations. Des maladies (Cryptococcus, maladie du légionnaire) peuvent également être contractées par inhalation à partir de sources environnementales. Les collectivités nordiques, notamment autochtones, sont plus à risque de zoonoses en raison des changements climatiques plus importants et de leur consommation plus élevée d'aliments traditionnels prélevés dans la nature (ex. chasse, pêche, etc.) (Berry et Schnitter, 2022; Ogden et al., 2022).

4.6.4. Qualité et quantité de l'eau

L'activité humaine constitue la principale source de contamination des systèmes d'approvisionnement en eau potable, que ce soit en raison des déchets, de l'affectation des terres, de l'industrie ou de l'agriculture. La qualité de l'eau est également menacée par les changements climatiques. Entre autres,

Les épisodes de pluie extrême et les fontes printanières rapides des neiges peuvent emporter des bactéries et des produits chimiques pathogènes dans les océans, les lacs et les rivières. De fortes pluies risquent également d'entraîner des débordements d'eaux usées, qui peuvent contaminer les plans d'eau [...]. À l'inverse, les sécheresses et le faible débit des rivières peuvent concentrer des substances nocives et des agents pathogènes [...]. La hausse des températures peut entraîner des éclosions d'algues et de cyanobactéries toxiques (appelées ensemble « proliférations d'algues nuisibles ») dans les océans et les lacs, qui sont susceptibles de contaminer les eaux de surface, les poissons et les mollusques et crustacés. (Berry et Schnitter, 2022 : 25)

La santé des consommateurs peut alors être affectée lorsque les sources privées ou les réseaux municipaux d'eau potable sont contaminés par le ruissellement vers les eaux de surface ou souterraine – spécialement après une sécheresse - ou le débordement des eaux usées lors de précipitations extrêmes. Les feux de forêt peuvent également accroître les contaminants, les algues et les cyanobactéries dans les bassins versants. De plus, les tempêtes peuvent remuer les sédiments, compliquant le traitement des eaux, ou affecter les installations de traitement, les rendant inefficaces ou inopérantes. L'élévation du niveau de la mer menace d'aggraver la qualité de l'eau dans les zones côtières en raison de l'intrusion d'eau salée dans les aquifères et les puits privés, situation déjà problématique dans les îles Gulf de la Colombie-Britannique et l'Atlantique. Des pathogènes (ex. norovirus, virus de l'hépatite A, *Vibrio*, *Salmonella*) présents dans les eaux usées peuvent aussi se répandre dans l'eau de mer et s'accumuler dans les poissons, mollusques et crustacés, causant des éclosions de maladies lorsqu'ils sont consommés crus ou insuffisamment cuits. Enfin, l'accès à l'eau potable est un problème dans de nombreuses communautés autochtones, 61 collectivités ayant fait l'objet d'un avis en 2019, tout comme dans plusieurs collectivités rurales et

éloignées ne disposant que d'infrastructures élémentaires de distribution d'eau et d'égouts⁴⁰. Dans le Nord canadien, les habitants dépendent souvent d'un approvisionnement par camion-citerne. Ce type d'approvisionnement ne répond pas aux besoins des ménages. De plus, l'eau peut être contaminée lors de son entreposage dans des réservoirs. Dans le sud de l'Ontario et des Prairies et l'Intérieur sud de la Colombie-Britannique, les changements climatiques ont réduit la disponibilité en eau alors que la demande augmente en raison de la croissance démographique, de l'industrie et de l'agriculture.

Les problèmes d'approvisionnement et la dégradation de la salubrité de l'eau peuvent entraîner une déshydratation, des conditions non hygiéniques et des maladies gastro-intestinales. La consommation d'eau douce contaminée par des cyanobactéries peut causer des effets toxiques sur le foie, la peau et le système nerveux alors que les algues marines toxiques qui contaminent les mollusques et crustacés sont à l'origine des troubles gastro-intestinaux et neurologiques (Berry et Schnitter, 2022; Takaro et al., 2022).

4.6.5. Salubrité et sécurité des aliments

La salubrité et la sécurité des aliments peuvent aussi être menacées par les changements climatiques. D'une part, comme le soulignent Berry et Schnitter (2002 : 25-26),

[l]es tempêtes et les fortes précipitations peuvent causer le débordement des eaux usées, transporter des agents pathogènes du sol et des eaux usées dans les plans d'eau, et contaminer les cultures dans les champs. Si les systèmes de traitement de l'eau ne traitent pas efficacement la contamination, les aliments peuvent être contaminés pendant la production et la transformation.

De plus, les températures plus élevées facilitent le développement d'agents pathogènes dans le fumier et le sol. Les agents pathogènes retrouvés dans les fruits de mer seront aussi probablement plus élevés. De nombreux animaux sauvages et insectes vecteurs, dont la répartition est influencée par le réchauffement climatique, transmettent des agents pathogènes aux aliments. Les températures chaudes favorisent également la prolifération des bactéries et autres agents pathogènes si les aliments ne sont conservés adéquatement, par exemple en raison de pannes de courant en raison d'événements météorologiques. La hausse des températures et l'humidité pourraient favoriser la croissance de champignons et la production de mycotoxines. Les changements climatiques peuvent enfin accroître les contaminants chimiques (ex. produits chimiques industriels, pesticides, métaux lourds, hydrocarbures aromatiques polycycliques libérés par les feux de forêts, etc.) répandue dans l'environnement, s'accumulant dans l'eau et les tissus végétaux et animaux consommés.

⁴⁰ Entre 2011 et 2017, 10% des ménages desservis par un système d'approvisionnement municipal ont reçu un avis d'ébullition de l'eau, notamment à la suite de bris de conduite, de pertes de pression ou de travaux d'entretien (Takaro et al., 2022 : 544).

D'autre part, les changements climatiques ont une incidence sur la disponibilité mondiale et les prix des aliments, en raison d'une diminution des rendements agricoles et des prises de poissons, de l'accroissement des organismes nuisibles, des espèces envahissantes et des maladies affectant les cultures et des problèmes de transport, ce qui se répercute sur la sécurité alimentaire. De plus, les tempêtes, les inondations ou la vagues de chaleur peuvent empêcher les consommateurs, en particulier les personnes vivant avec un handicap, de se rendre dans les épiceries. Enfin, la valeur nutritionnelle des aliments peut être réduite par l'augmentation des niveaux de CO₂⁴¹. Le dioxyde de carbone rend également moins efficace les pesticides et herbicides, incitant à une plus grande utilisation.

Ces impacts sur la salubrité, la disponibilité et la valeur nutritionnelle des aliments ont des effets sur la santé. L'insécurité alimentaire est associée à des carences nutritionnelles, des maladies cardiovasculaires, le diabète, des problèmes de santé buccodentaire et la dépression. La malnutrition peut également rendre les personnes plus sensibles aux maladies. L'exposition aux contaminants chimiques peut causer des cancers, affecter le système immunitaire, être à l'origine de problèmes de développement et de reproduction et nuire au système nerveux, causant des troubles cognitifs, comportementaux ou moteurs.

L'insécurité alimentaire affecte de manière disproportionnée les personnes à faible revenu, âgées, handicapées ou racialisées et les ménages monoparentaux dirigés par une femme. Le faible niveau de scolarité, le chômage, l'immigration récente et l'autoidentification comme 2ELGBTQQIA+ augmentent les risques. L'insécurité alimentaire est également plus répandue en milieu urbain et dans les maritimes et les territoires. Les peuples autochtones sont particulièrement touchés, les changements climatiques réduisant l'accès aux aliments traditionnels et faisant de plus en plus dépendre ceux-ci des aliments achetés en magasin saturé. Or, ce régime alimentaire à plus forte teneur en calories, en sel, en sucre et en gras constitue l'un des principaux facteurs de risques de décès et d'invalidité au Canada. Il peut entraîner une carence en éléments nutritifs et des maladies non transmissibles (ex. obésité, diabète de type 2). Dans les régions nordiques et côtières, en particulier chez les autochtones, la consommation de poissons, fruits de mers, oiseaux et mammifères marins récoltés localement accroît les risques d'exposition aux contaminants (Berry et Schnitter, 2002; Harper et al., 2022).

4.6.6. Santé mentale

Les changements climatiques ont également des incidences sur la santé mentale. Les impacts des événements météorologiques extrêmes (ex. inondations, feux de forêts, etc.), incluant l'insécurité économique et alimentaire, peuvent entraîner des troubles de stress post-traumatiques, de la détresse,

41 Par exemple, des concentrations atmosphériques élevées de CO₂ réduirait les concentrations en zinc, en fer et en protéines de 3% à 15% dans le blé, le riz et les légumineuses (Berry et Schnitter, 2002).

de la dépression et de l'anxiété chez les sinistrés et les personnes leurs venant en aide (ex. stress secondaire ou usure de compassion des premiers répondants) (Berry et Schnitter, 2002). Entre autres, ces situations d'urgence peuvent entraîner des évacuations temporaires ou des départs à long terme. « Ces relocalisations perturbent des vies, créent des difficultés financières, accroissent le stress, l'anxiété et le trouble de stress post-traumatique » (CCNSA, 2022 : 81). Chez les peuples autochtones⁴², les relocalisations loin des territoires traditionnels peuvent ramener à la surface des traumatismes historiques associés aux réinstallations forcées (CCNSA, 2022).

Les épisodes de chaleur extrême sont également associés à un isolement social des personnes devant rester à l'intérieur, des taux de suicide plus élevés et l'inefficacité de médicaments traitant la maladie mentale. Enfin, des études montrent le développement d'afflictions liées aux changements climatiques (ex. éco-anxiété, éco-deuil) associé à de l'inquiétude, de la colère, du désespoir et de la peur (Berry et Schnitter, 2002).

4.6.7. Résilience des systèmes de santé

Les changements climatiques ont des répercussions sur les systèmes de santé, notamment des dommages causés aux infrastructures sanitaires et des perturbations de services d'urgence et de santé par les événements météorologiques extrêmes (ex. tempêtes, inondations, feux de forêt). Comme le notent Berry et Schnitter (2002 : 13),

[l]'infrastructure sanitaire, les opérations, le financement de la santé, les soins de santé, les programmes de santé publique, les chaînes d'approvisionnement et le personnel de santé peuvent être touchés par des événements météorologiques extrêmes et par des stress chroniques causés par le réchauffement à long terme, réduisant l'accès aux soins et la qualité des soins [...].

Ces risques affectent particulièrement les établissements et services de santé dans les zones rurales et éloignées. Les centres de soins de santé et les hôpitaux peuvent être fermés temporairement, les patients évacués ou les interventions annulées, nuisant aux services d'urgence nécessaires lorsque surviennent des catastrophes. De plus, la capacité à prendre en charge les blessures, les maladies et les transferts de patients peut être excédées. Or, de nombreux établissements ne prendraient pas les mesures nécessaires pour se préparer aux changements climatiques (Berry et Schnitter, 2002; Berry et al., 2022).

4.7. Inégalités socio-environnementales liées à l'adaptation aux changements climatiques

Malgré la multiplication des mesures d'adaptation au Canada, d'importantes lacunes subsistent dans

42 Entre avril 2017 et mars 2019, « près de 15 000 résidents des Premières Nations ont été évacués en raison d'inondations, de feux de forêt et de vagues de chaleur extrême » (CCNSA, 2022 : 81).

la préparation aux changements climatiques (Warren et Lulham, 2021). En milieu urbain, bien que la planification ait progressé rapidement, la mise en œuvre d'initiatives ne suit pas la progression des risques posés par les phénomènes météorologiques extrêmes et les changements climatiques. Divers obstacles ayant trait au financement, aux outils d'aide à la décision, aux priorités concurrentes, à la gouvernance et aux cloisonnements professionnels contribuent à ce retard. De même, le suivi et l'évaluation des projets d'adaptation et de leurs résultats sont rares (Brown et al., 2021). De même, en milieu rural, le renforcement des capacités de gouvernance et de prise de décision en matière d'adaptation nécessite l'accès à des ressources, des renseignements et un soutien supplémentaires (Vodden et Cunsolo, 2021). Certains enjeux, telle la gouvernance de l'eau, sont très fragmentés, faisant intervenir un système complexe d'intervenants, contribuant à une utilisation non durable de l'eau, un retard dans l'élaboration de politiques et une capacité d'adaptation inégales entre les groupes. De plus, les municipalités n'ont souvent pas les revenus nécessaires à l'entretien et à la modernisation des infrastructures (Carlson et al., 2021). Dans le secteur de la santé, les autorités tardent à prendre des mesures concrètes en matière de changements climatiques et les réponses sont fragmentées. De plus, les mesures adoptées ne tiennent souvent pas compte des principaux facteurs de vulnérabilité sociale (Berry et al., 2022).

L'avancement des mesures d'adaptation varie également selon les régions. Dans l'Atlantique, où plus de 46% de la population vit dans des petites collectivités et en milieu rural, la capacité d'adaptation est limitée par les ressources humaines et financières, diminuant avec le déclin et le vieillissement de la population (Dietz et Arnold, 2021). Au Québec, comme dans d'autres provinces et territoires, les mesures d'adaptation sont surtout incrémentales, bien que de nombreux cadres législatifs et initiatives sectorielles aient été adoptées (Alberti-Dufort et al., 2022). En Ontario, les mesures restent principalement axées sur la définition des risques liés aux changements climatiques, avec peu d'exemples de mise en œuvre. De surcroît, la planification de la résilience ne suit pas le rythme des changements climatiques. Cette planification a surtout été entreprise dans les grandes villes (Douglas et Pearson, 2022). Dans les Prairies, les villes sont au premier plan de la planification de l'adaptation. Le gouvernement et les entreprises ont commencé à évaluer les risques climatiques et à élaborer des stratégies d'adaptation, mais peu de plans et politiques tiennent compte des risques futurs. Nombre d'entreprises et d'autorités publiques adoptent des mesures réactives plutôt que préventives (Sauchyn et al., 2020). En Colombie-Britannique, les administrations locales et régionales jouent un rôle important dans la planification et la mise en œuvre des projets d'adaptation, mais les ressources financières et humaines inadéquates, un manque de données et de connaissances locales et la nécessité de politiques à l'échelle provinciale posent des défis (Gifford et al., 2022).

En plus de ces limites, des études ont souligné des liens entre les inégalités socio-économiques et les effets inégaux des stratégies d'adaptation aux changements climatiques. Par exemple, se référant à ces

études, Després (2021 : 18) souligne que les relocalisations dues aux inondations et aux feux de forêt peuvent « exacerber les inégalités économiques (liées à la perte de biens et de propriété) et/ou de qualité de vie [...] disproportionnellement chez les ménages à faible revenu, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite et les personnes immigrantes ».

Ces relocalisations engendreraient des impacts négatifs inégaux sur la santé selon les catégories d'individus. De plus, la fonte du pergélisol dans les territoires nordiques favoriserait la migration des populations autochtones, renforçant des inégalités de qualité de vie. En milieu rural, certaines mesures d'aménagement des cours d'eau visant à pallier des inondations entraîneraient la perte de droits de culture et des pertes économiques pour des agriculteurs. Certaines mesures agroenvironnementales (ex. mesures de lutte intégrée) exacerberaient aussi les inégalités chez les agriculteurs plus âgés, sans relève agricole et/ou à faible revenu. En milieu urbain, l'aménagement d'espaces verts engendrerait des inégalités en raison de leur inaccessibilité – en particulier dans les quartiers défavorisés logeant des personnes issues des minorités visibles ou migrantes où les investissements et services publics seraient moindres et l'accès au couvert d'arbres et aux espaces verts limités -, de leur effet gentrificateur⁴³ et de l'augmentation des allergènes⁴⁴. De même, certaines mesures individuelles (ex. toiture végétalisée, climatisation, etc.) visant à réduire les effets des vagues de chaleur impliqueraient des coûts prohibitifs pour les ménages à faible revenu et seraient inaccessibles aux personnes locataires. Les ménages à faibles revenus auraient aussi un accès limité à certains programmes visant à atténuer les changements climatiques – tels les programmes d'efficacité énergétique ou de subventions pour l'achat de véhicules électriques. De même, les régimes de protection contre les inondations (ex. assurances privées) ne leur seraient pas accessibles et des contraintes financières les empêcheraient d'adopter des mesures préventives (ex. enrochement, digues). Les ménages à faibles revenus habitant des zones inondables n'ont souvent pas la possibilité de déménager. Enfin, certains groupes sociaux vulnérables – telles les personnes isolées, en situation d'itinérance, allophones ou sans moyen de communication électronique ou téléphonique – seraient plus à risque de ne pas être rejointes par les systèmes d'alerte d'Environnement et Changement climatique Canada (ECC) ou des instances provinciales et territoriales, tel l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), les exposant davantage aux répercussions des phénomènes météorologiques (ex. vagues de chaleur, feux de forêt, tornades, inondations, etc.) (Després, 2021; Schnitter et al., 2022c).

43 Aux États-Unis et dans des pays d'Europe, des études auraient montré que l'aménagement d'espaces verts pouvaient augmenter la valeur foncière des propriétés, engendrant un étalement urbain et des déplacements des ménages à faible revenu. Or, ces deux phénomènes augmenteraient la vulnérabilité sociale des individus, les éloignant des biens et services offerts dans leur quartier ou les obligeant à se relocaliser dans des quartiers souvent moins bien desservis (Després, 2021).

44 Les mesures de verdissement renforceraient des inégalités de qualité de vie en augmentant l'exposition de personnes présentant des facteurs de sensibilité à certains allergènes (ex. pollen, herbe à poux, etc.).

5. Portrait des fondations canadiennes enregistrées en 2020

Le portrait sociodémographique et environnemental que nous avons brossé a mis en lumière la diversité des formes d'inégalités économiques et socio-environnementales affectant les personnes et les ménages canadiens et des facteurs de vulnérabilité y contribuant. La prochaine section cherchera, à partir d'un portrait statistique des fondations canadiennes enregistrées en 2020, à évaluer l'apport de celles-ci aux enjeux touchant à la justice sociale et environnementale.

5.1. Définitions et assises juridiques des fondation canadiennes

Au Canada, le cadre juridique et institutionnel encadrant la charité a évolué⁴⁵. Durant la première moitié du 20^e siècle, un régime de régulation des organismes de bienfaisance se met en place en réponse aux efforts de guerre et à la crise économique des années 1930. Les premières fondations canadiennes sont fondées lors de la Première Guerre mondiale⁴⁶. En 1917, le parlement fédéral adopte la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu (*Income War Tax Act*), qui accorde des exonérations fiscales au Fonds patriotique canadien (*Canadian Patriotic Fund*) (CPF) et à la Croix rouge canadienne (CRC), ainsi que la Loi des secours de guerre (*War Charities Act*), qui renforce la régulation des organismes de bienfaisance afin de contrer l'évasion fiscale. À la sortie de la guerre, la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu est modifiée en 1920 afin de retirer les déductions fiscales illimitées pour les dons de charité au CPF et à la CRC alors que la Loi des secours de guerre est abrogée en 1927. Dans le contexte de la Grande Dépression, le gouvernement adopte en 1930 un amendement à la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, introduisant des déductions d'impôts allant jusqu'à 10% du revenu net des particuliers pour les dons de charité aux associations caritatives des églises, des universités, des collèges, des écoles et des hôpitaux. Le ministère des Finances est chargé d'appliquer la loi. En 1934, les dons de charité sont soustraits aux taxes sur les transferts de patrimoine, nouvellement introduites. Durant la Seconde Guerre mondiale, le parlement réinstaure en 1939 une Loi sur les charités de guerre (*War Charities Act*) et, en 1941, établit la catégorie fiscale et juridique des dons corporatifs, pouvant permettre d'obtenir des déductions jusqu'à 5% du revenu imposable.

C'est cependant à la sortie de la guerre que se met en place le régime de régulation actuel. En 1948, la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu est remplacée par la Loi de l'impôt sur le revenu (*Income Tax Act*) (LIR), qui oblige les organismes à faire une demande de reconnaissance de leur statut afin

45 Les deux prochains paragraphes sont inspirés de Charbonneau 2012.

46 Par exemple, le Fonds patriotique canadien (*Canadian Patriotic Fund*) (CPF), incorporé en 1914 avec l'appui du gouvernement fédéral, visait à contribuer à l'effort de guerre en donnant un appui financier aux familles des soldats sous la forme de pensions (Charbonneau, 2012).

de pouvoir remettre des reçus fiscaux. En 1950, la fondation de bienfaisance est définie. En 1967 est créé le premier registre général des organismes de bienfaisance, dont l'ARC assure la régulation. En 1972, la limite en déductions fiscales pour des dons de charité est rehaussée à 20% du revenu imposable. Puis, en 1976, une distinction administrative est instaurée entre les fondations publiques et privées - qui sera incorporée à la LIR en 1977⁴⁷ - et un contingent de versements leur est imposé⁴⁸. Les organismes de bienfaisance sont également contraints de rendre publique l'information concernant leurs opérations, mais obtiennent en contrepartie l'autorisation d'effectuer des activités commerciales. Dans les années 1980, le contingent de versement sera réduit à 4,5% des actifs non utilisés pour des fins de bienfaisance ou l'administration de l'organisme, pour atteindre 3,5% en 2004. Parallèlement, en 1995, afin de réduire l'impact d'une diminution du financement public des organismes de bienfaisance, le gouvernement accroît le plafond des déductions fiscales pour dons de bienfaisance à 50%, puis en 1996, à 75% du revenu net. En 2006, en réponse à de nouvelles compressions dans les subventions au secteur, il instaure des déductions pour l'octroi d'actions et d'obligations échangées sur les marchés publics (Charbonneau 2012; Lefèvre et Rigillo 2017).

Actuellement, les organismes de bienfaisance sont encadrés, sur le plan juridique, par la Loi de l'impôt sur le revenu (LIR). Toutefois, cette loi ne définit pas ce qui relève de la bienfaisance. Dans la tradition de la *common law*, cette définition provient plutôt de la jurisprudence découlant de l'arrêt *Commissioners for Special Purposes of the Income Tax v. Pemsel* (1891) dans lequel les tribunaux ont précisé les quatre finalités relevant de la bienfaisance, soit le soulagement de la pauvreté⁴⁹, l'avancement de l'éducation⁵⁰,

47 La réforme de 1977 de la LIR crée les trois catégories juridiques d'organismes de bienfaisance toujours en vigueur - les œuvres de bienfaisance, les fondations publiques et les fondations privées - et fait dépendre l'octroi du statut d'organisme de bienfaisance de l'interprétation faite par l'ARC des notions de fins et d'activités de bienfaisance et du bienfait d'intérêt public sur la base de la *common law*.

48 En 1976, le contingent de versement obligeait les organismes de bienfaisance à dépenser 80% et les fondations 90% des montants pour lesquels ils avaient remis des reçus officiels de dons. Les fondations privées devaient aussi dépenser minimalement 5% de la valeur de tout bien non utilisé dans leurs programmes de bienfaisance ou pour l'administration de l'organisme (Gouvernement du Canada, 6 août 2021).

49 Selon l'ARC, « du point de vue de la bienfaisance, soulager la pauvreté signifie apporter de l'aide aux pauvres. Il ne s'agit pas simplement des personnes démunies, mais de toutes les personnes qui n'ont pas les commodités essentielles dont dispose la population en général » (Gouvernement du Canada, 25 juillet 2013). Il s'agit pour la Direction des organismes de bienfaisance, des personnes « qui n'ont pas les moyens de subvenir à leurs besoins fondamentaux ou de se procurer des commodités simples qui sont considérées comme nécessaires à un niveau de vie modeste, mais adéquat » (Gouvernement du Canada, 27 novembre 2020a).

50 Selon l'ARC, « [d]u point de vue de la bienfaisance, promouvoir l'éducation signifie la formation classique de l'esprit, l'amélioration des connaissances ou des capacités de la personne ou l'amélioration d'un secteur utile de la connaissance humaine » (Gouvernement du Canada, 25 juillet 2013). En 1999, la Cour suprême a élargi la notion d'éducation pour inclure plus de moyens de formation informels. Auparavant, les tribunaux l'avaient limitée à l'enseignement dans les écoles, les collèges et les universités (Gouvernement du Canada, 27 novembre 2020b).

l'avancement de la religion⁵¹ et les autres fins profitant à la collectivité⁵². Cette méthode de classification a été confirmée par les arrêts de la Cour suprême du Canada *Guaranty Trust Co. of Canada v. Minister of National Revenue* (1967) et *Vancouver Society of Immigrant & Visible Minority Women c. Ministre du Revenu national* (1991) (Lefèvre et Rigillo 2017 : 20; Gouvernement du Canada, 25 avril 2019; Gouvernement du Canada, 25 juillet 2013). L'Agence du revenu du Canada (ARC) « évalue les demandes d'enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance selon la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle veille aussi à ce que les organismes de bienfaisance enregistrés continuent de satisfaire aux exigences prévues par la Loi et aux exigences administratives connexes » (Gouvernement du Canada, 25 juillet 2013).

Afin d'obtenir l'enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance auprès de l'ARC, les organismes doivent avoir des fins et des activités qui relèvent de la bienfaisance⁵³ - selon les quatre finalités établies par les tribunaux - et qui répondent au critère du bienfait d'intérêt public⁵⁴ (Gouvernement du Canada, 25 avril 2019). La LIR distingue trois types d'organismes de bienfaisance : les œuvres de bienfaisance, les fondations publiques et les fondations privées. Selon la LIR (149.1 (1)), une fondation de bienfaisance est une « société ou fiducie constituée et administrée exclusivement à des fins de bienfaisance, dont aucun revenu n'est payable à un propriétaire, membre, actionnaire, fiduciaire ou auteur de la fiducie

51 Selon l'ARC, « [d]u point de vue de la bienfaisance, l'avancement de la religion signifie la promotion des enseignements spirituels d'une association religieuse donnée et le respect des doctrines et des observances spirituelles sur lesquelles s'appuient ces enseignements. Il doit y avoir un élément de culte théiste, c'est-à-dire le culte d'un ou de plusieurs dieux au sens spirituel » (Gouvernement du Canada, 25 octobre 2002).

52 Les autres fins profitant à la collectivité ont été reconnues par la jurisprudence. Ces fins consistent à protéger l'environnement, défendre les droits de la personne, promouvoir la santé, promouvoir le bien-être des animaux, encourager l'appréciation des arts par le public, aider les victimes de catastrophes naturelles ou d'autres situations d'urgence, soulager ou prévenir des problèmes qui touchent les enfants, les jeunes et les familles, offrir certains travaux, services ou aménagements publics (cimetières, bibliothèques, parcs, etc.), préserver des biens d'intérêt national ou revêtant une importance particulière (biens culturels, sites patrimoniaux, etc.), promouvoir le bénévolat, répondre aux besoins des peuples autochtones, protéger la vie humaine et les biens, promouvoir l'industrie et le commerce, promouvoir l'efficacité et l'efficacités des organismes de bienfaisance, soulager les conditions associées à la vieillesse ou à des handicaps, promouvoir l'efficacité et l'efficacité de l'armée canadienne, maintenir la saine application de la loi, promouvoir l'égalité « raciale », permettre la réinsertion sociale des personnes ayant eu des démêlés avec le système de justice pénale et toute autre fin reconnue par les tribunaux (Gouvernement du Canada, 21 janvier 2019).

53 Toutes les fins poursuivies par l'organisme doivent relever de la bienfaisance et toutes ces activités doivent lui permettre de réaliser ces fins. De plus, la majorité de ces ressources doivent être consacrées à ces fins de bienfaisance – et non, par exemple, à des activités de financement.

54 Afin d'établir ce bienfait d'intérêt public, les organismes doivent démontrer que leurs activités et leurs fins offrent un avantage tangible au public et que le public dans son ensemble, ou une composante importante du public, en constitue les bénéficiaires, bref qu'il ne s'agit pas d'un particulier, d'un groupe restreint ou d'un groupe dont les membres ont des rapports entre eux. L'organisme ne peut pas être établi pour profiter à ses membres (ex. syndicats, associations professionnelles), restreindre la prestation du bénéfice à un groupe ou une catégorie de personnes sans justification appropriée ou exiger des frais pour ses services si ceux-ci ont pour effet d'exclure indûment des membres du public. De même, l'organisme ne peut pas avoir été créé dans le but de réaliser des profits (Gouvernement du Canada, 10 mars 2006; 2 novembre 2012).

ou de la société ou ne peut par ailleurs être disponible pour servir au profit personnel de ceux-ci, et qui n'est pas une œuvre de bienfaisance ».

Les fondations publiques se distinguent des fondations privées du fait que plus de 50% des administrateurs, dirigeants, fiduciaires et autres responsables n'ont pas de lien de dépendance entre eux et qu'il n'y a pas de contrôle par une personne ayant fourni plus de 50% de leur capital (LIR 149.1 (1); Brouard 2017; Lefèvre et Khovrenkov 2017).

Les organismes de bienfaisance détiennent plusieurs obligations. Ils ont la responsabilité de consacrer leurs fonds, personnel et actifs à des fins et à des activités de bienfaisance, de contrôler et gérer leurs ressources, de conserver leur statut juridique, de tenir des registres comptables adéquats, de s'assurer que leurs reçus de dons soient complets et exacts et de satisfaire aux exigences annuelles de déclaration d'information (Brouard, 2017). De plus, les œuvres de bienfaisance dont les biens inutilisés à des fins d'administration ou de bienfaisance dépassent 100 000\$ et les fondations publiques et privées pour lesquelles ces biens dépassent 25 000\$ doivent dépenser annuellement 3,5% de ces actifs pour leurs programmes de bienfaisance ou pour des dons à des donataires reconnus⁵⁵. Enfin, ils doivent respecter la réglementation en vigueur aux différents paliers de gouvernement, ceux-ci ne pouvant poursuivre des fins ou mener des activités illégales ou contraires à la politique générale au Canada (Gouvernement du Canada, 2 novembre 2012).

En contrepartie, les organismes de bienfaisance ont le droit de remettre des reçus officiels pour les dons reçus, sont exonérés du paiement d'impôt sur le revenu, peuvent recevoir des dons d'organismes de bienfaisance enregistrés et plusieurs de leurs biens et services sont exemptés de la taxe sur les produits et services (TPS) et de la taxe de vente harmonisée (TVH) (Gouvernement du Canada, 16 août 2018). De plus, la LIR autorise les organismes à participer à des activités relatives au dialogue sur les politiques publiques et à leur élaboration (ADPPÉ) dans la mesure où celles-ci sont liées à leurs fins de bienfaisance et confèrent un bienfait au public⁵⁶. Toutefois, ils ne doivent jamais soutenir un parti politique ou un

55 Selon la Loi de l'impôt sur le revenu (149.1 (1)), « sont des donataires reconnus à un moment donné : a) toute personne enregistrée à ce titre par le ministre qui est : (i) une société d'habitation résidant au Canada et exonérée de l'impôt prévu à la présente partie par l'effet de l'alinéa 149(1)i) qui a présenté une demande d'enregistrement, (ii) une municipalité du Canada, (iii) un organisme municipal ou public remplissant une fonction gouvernementale au Canada qui a présenté une demande d'enregistrement, (iv) une université située à l'étranger qui compte d'ordinaire parmi ses étudiants des étudiants venant du Canada et qui a présenté une demande d'enregistrement, (v) un organisme de bienfaisance étranger qui a présenté au ministre une demande d'enregistrement en vertu du paragraphe (26); b) tout organisme de bienfaisance enregistré; b.1) toute organisation journalistique enregistrée; c) toute association canadienne enregistrée de sport amateur; d) Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province, l'Organisation des Nations Unies ou une institution reliée à cette dernière. »

56 Selon l'ARC, les ADPPÉ comprennent les activités visant à fournir des renseignements véritables et exacts sur des politiques publiques, mener des travaux de recherche sur celles-ci, en diffuser les résultats et discuter de leurs constats avec les médias et d'autres auditoires, faire connaître leurs opinions à leur sujet, notamment sur les médias sociaux, exercer des pressions pour maintenir, contester ou modifier une loi, une politique ou une décision gouvernementale, appeler leurs

candidat ni s’y opposer. Ils doivent aussi se conformer à la Loi électorale du Canada, à la Loi sur le lobbying, à la Loi sur les élections au sein des Premières Nations et aux lois provinciales sur le lobbying et les élections (Gouvernement du Canada 21 janvier 2019). Les organismes de bienfaisance, à l’exception des fondations privées, sont enfin autorisés à mener des activités commerciales, mais doivent limiter celles-ci à celles complémentaires à leurs fins de bienfaisance (Gouvernement du Canada, 2 novembre 2012).

Dans les provinces, différentes lois sont également susceptibles de s’appliquer à des organismes de bienfaisance exerçant des activités sur leur territoire (Tableau 3). Ces lois concernent les activités de financement (ex., levées de fonds impliquant des jeux de hasard), la distribution de dons alimentaires, les terrains possédés par les communautés religieuses ou, plus généralement, la réglementation entourant les corporations religieuses, des lois encadrant les obligations des fiduciaires, incluant les normes entourant leurs investissements, ainsi que des lois régissant les activités des organismes de bienfaisance (autorisation, enregistrement, financement, reddition de compte et vérification comptable, détention d’intérêts, encadrement administratif, etc.) ou des organismes à but non lucratif collectant des fonds en leur nom (Imagine Canada, 2012-2013).

Tableau 3 : Lois et réglementations provinciales susceptibles de s’appliquer aux organismes de bienfaisance

<p>Colombie-Britannique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Charitable Purposes Preservation Act • Food Donor Encouragement Act • Gaming Control Act • Trustee Act • Trustee (Church Property) Act 	<p>Alberta</p> <ul style="list-style-type: none"> • Charitable Fundraising Act • Charitable Donation of Food Act • Gaming and Liquor Act • Religious Societies’ Land Act • Trustee Act
<p>Saskatchewan</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la réglementation des boissons alcoolisées et des jeux de hasard • Charitable Fund-Raising Businesses Act • Donation of Food Act • Religious Societies’ Land Act • Trustee Act 	<p>Manitoba</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la validation des œuvres de charité • Loi sur les dons d’aliments • Loi sur la Commission de régie du jeu • Loi sur les biens des fonds des communautés religieuses • Lois sur les fiduciaires
<p>Ontario</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lois sur les dons de bienfaisance (abrogée en 2009) • Loi sur la comptabilité des œuvres de bienfaisance • Loi sur le don d’aliments • Loi sur la réglementation des jeux • Loi sur le ministère des Services sociaux et communautaires • Lois sur les biens-fonds des organisations religieuses • Loi sur les fiduciaires 	<p>Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi sur les terrains des congrégations religieuses • Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d’amusement • Loi sur les corporations religieuses

partisans ou le grand public à communiquer avec des élus, des hauts fonctionnaires, des partis politiques et des candidats pour exprimer leur soutien ou leur opposition à une politique publique, présenter des observations orales ou écrites à ceux-ci, comparaître devant des comités parlementaires ou bien inviter des candidats ou représentants politiques des partis à prendre la parole lors d’événements (Gouvernement du Canada, 21 janvier 2019).

<p style="text-align: center;">Île-du-Prince-Édouard</p> <ul style="list-style-type: none"> • Charities Act • Donation of Food Act • Lottery Schemes Order • Trustee Act 	<p style="text-align: center;">Nouveau-Brunswick</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi sur les dons de nourriture par bienfaisance • Permis de loterie • Loi sur les fiduciaires
<p style="text-align: center;">Nouvelle-Écosse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gaming Control Act • Religious and Charitable Corporations Property Act • Religious Congregations and Societies Act • Trustee Act 	<p style="text-align: center;">Terre-Neuve-et-Labrador</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donation of Food Act • Lottery Licensing Regulations • Trustee Act

Source: Imagine Canada (2012-2013).

En plus, plusieurs organismes de bienfaisance sont assujettis aux lois encadrant les impôts fédéraux et provinciaux, la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente harmonisée (TVH) et les autres taxes provinciales (ex. au Québec, la TVQ) ou l'impôt foncier et les droits de cession immobilière. De même, les organismes qui emploient des salariés doivent s'acquitter de diverses charges sociales, taxations, déclarations et redditions de compte obligatoires et connaître les normes en matière de conditions d'emploi, de sécurité en milieu de travail et de droits de la personne (Imagine Canada, 2012-2013).

5.2. Profil historique des fondations canadiennes enregistrées en 2020

En 2020, en excluant celles dont le statut avait été révoqué, annulé ou suspendu, 10 844 fondations étaient enregistrées à l'ARC, dont 5 983 fondations privées (55,17%) et 4 861 fondations publiques (44,83%). La vaste majorité de celles-ci a obtenu son statut d'organisme de bienfaisance après la création du registre de l'ARC en 1967 (Figure 42), en particulier entre les années 1990 et 2020 (Figure 43). Les fondations privées sont d'ailleurs plus récentes, connaissant depuis 2005 une croissance plus rapide que les fondations publiques et dépassant celles-ci en 2011 (Lefèvre et Khovrenkov, 2017).

Figure 42 : Fondations privées et publiques enregistrées en 2020 selon l'année d'enregistrement (nombre)

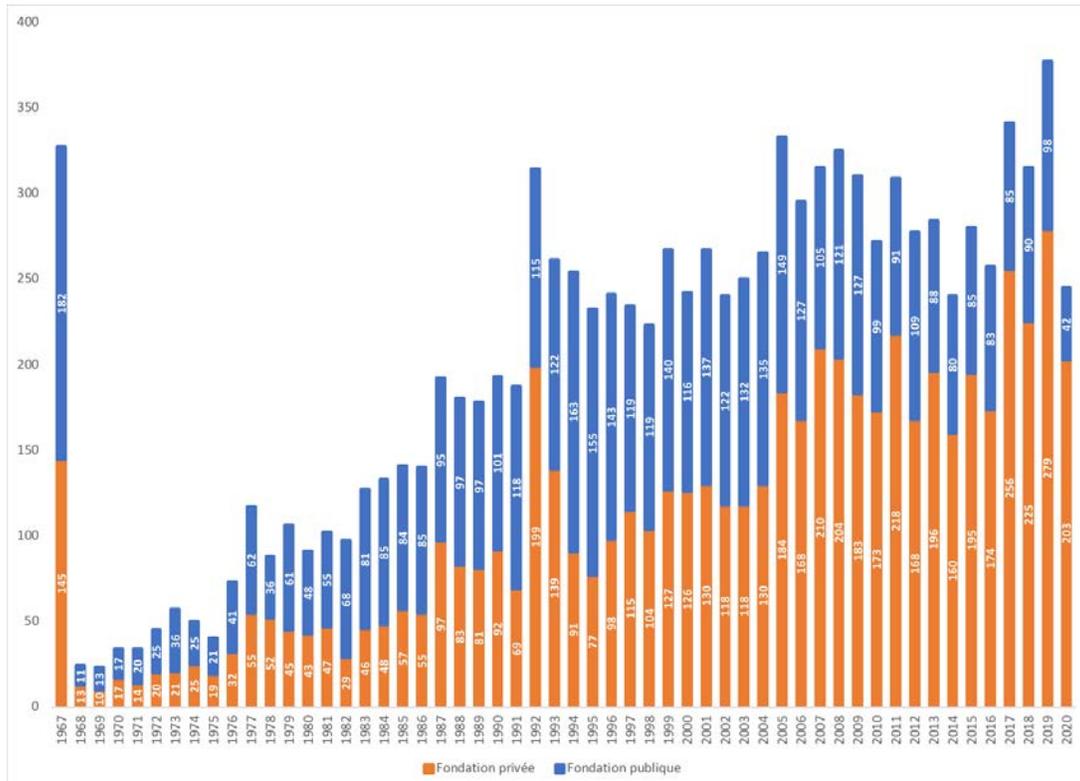
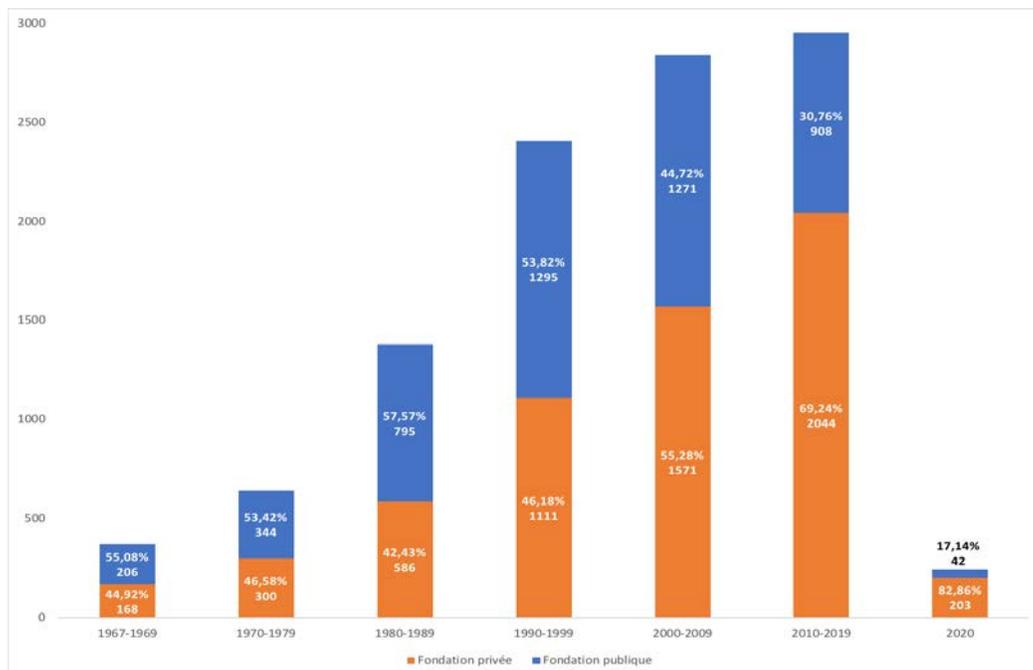


Figure 43 : Fondations privées et publiques enregistrées en 2020 selon la décennie d'enregistrement (nombre et %)



De même, alors que la majorité des actifs des fondations enregistrées entre 1967 et 1989 sont détenus par des fondations publiques, les actifs des fondations enregistrées à partir de 1990 sont majoritairement possédés par des fondations privées (Figures 44 et 45). En 2006, la création de la plus grande fondation canadienne, la Fondation Mastercard, détenant en 2020 plus de 40 milliards \$ en actifs, soit 32,76% des 122 milliards d'actifs détenus par l'ensemble des fondations canadiennes enregistrées, contribue fortement à cette tendance.

Cependant, en général, plus une fondation est ancienne, plus elle a accumulé des actifs au cours des années, comme le montrent les actifs moyens des fondations privées et publiques par décennie (Figure 46). Cette tendance est plus forte chez les fondations publiques. En tenant compte du fait qu'une grande partie des fondations enregistrées en 1967 avaient été créées avant cette date, cette tendance est encore plus marquée. Cependant, la création de la Fondation Mastercard en 2006 rehausse de manière importante les actifs moyens des fondations privées durant les années 2000, allant à l'encontre de la tendance.

Figure 44 : Actifs des fondations privées et publiques enregistrées en 2020 selon la décennie d'enregistrement (\$)

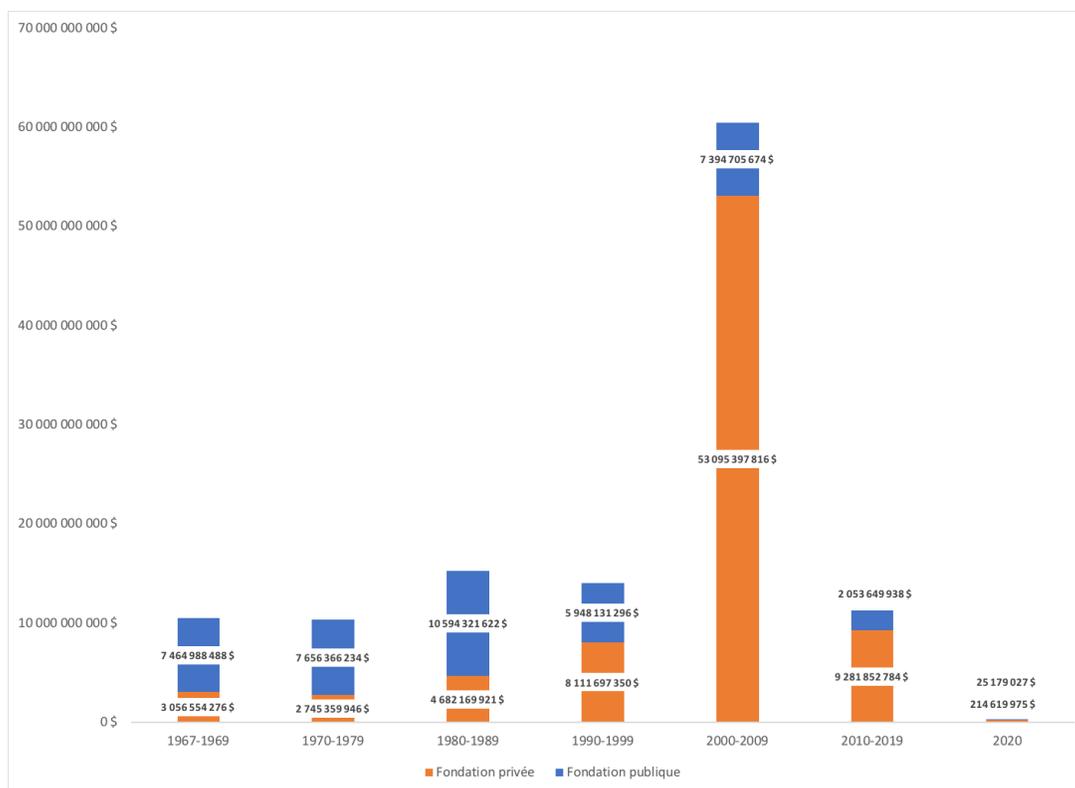


Figure 45 : Actifs des fondations privées et publiques enregistrées en 2020 selon l'année d'enregistrement (% des actifs de l'année)

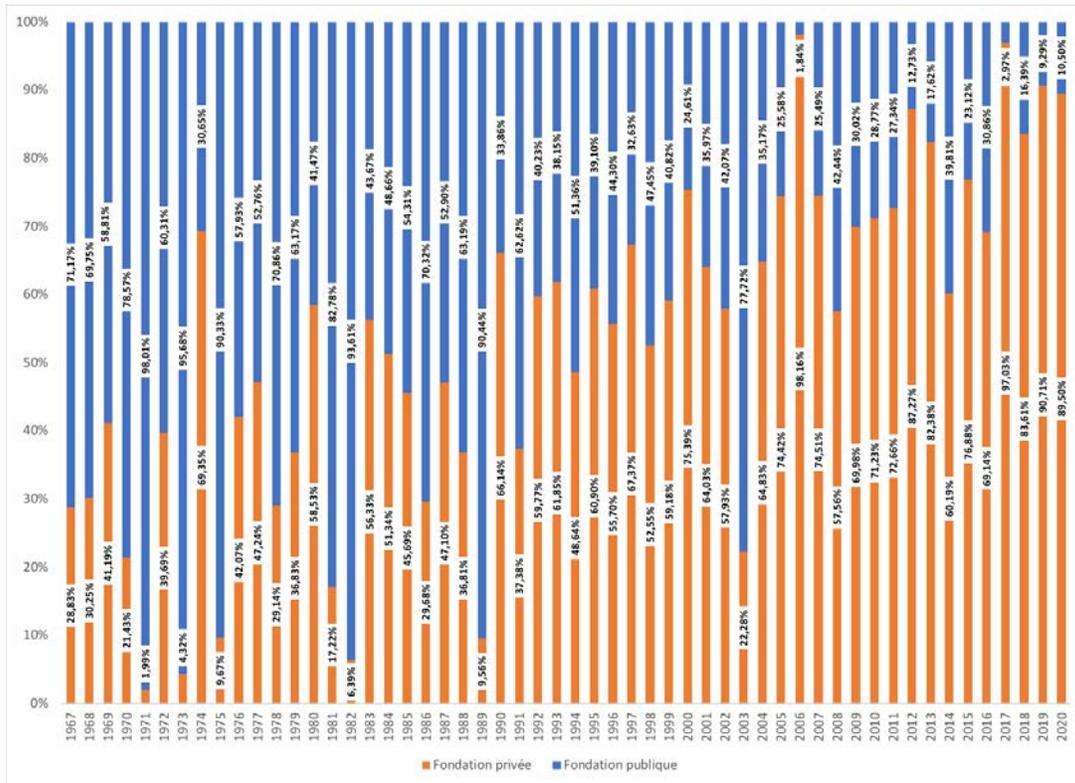
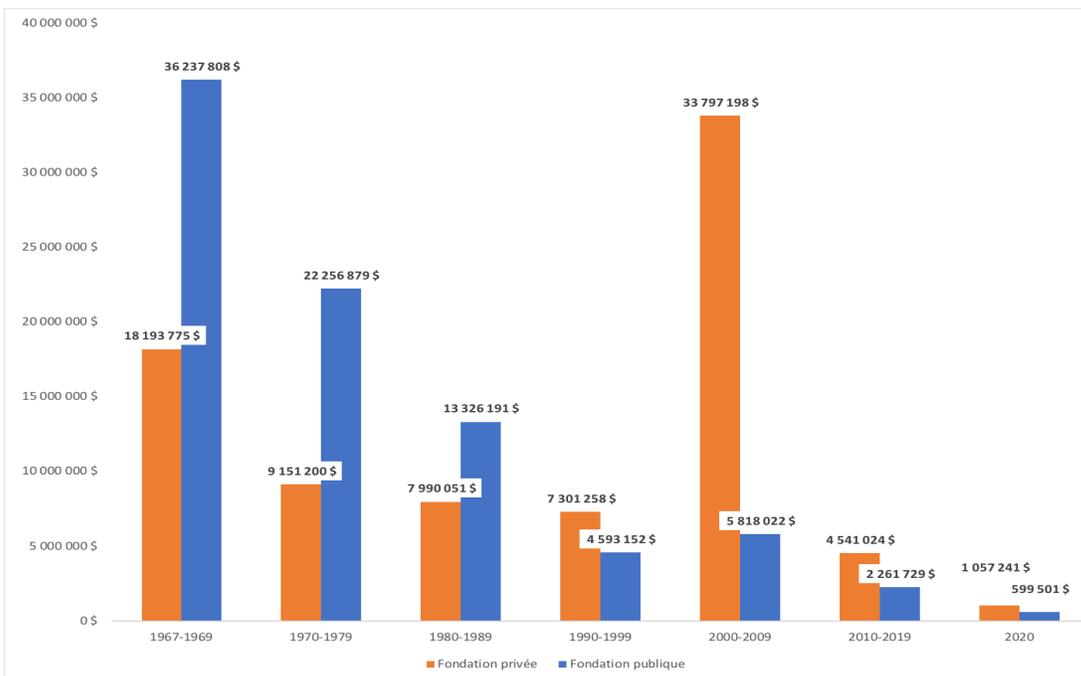


Figure 46 : Actifs moyens des fondations privées et publiques enregistrées en 2020 selon la décennie d'enregistrement (\$)



La vaste majorité des fondations poursuivent d'autres fins qui profitent à la collectivité (72,90%) et, plus marginalement, promeuvent l'avancement de l'éducation (13,12%) ou de la religion (10,56%) ou bien contribuent au soulagement de la pauvreté (3,42%). Cette tendance est relativement constante depuis 1967, bien qu'il y ait un peu plus de fondations fondées dans les années 1980 et 1990 œuvrant en éducation et davantage promouvant une religion dans les années 1990. Pour leur part, les fondations se consacrant au soulagement de la pauvreté sont plus récentes, un pourcentage plus élevé d'entre elles ayant été créées entre 2010 et 2020. Enfin, les fondations œuvrant à d'autres fins qui profitent à la collectivité ont surtout été fondées entre 2000 et 2020 (Figures 47 et 48).

Dans les provinces de l'Atlantique, au Québec, au Manitoba et en Saskatchewan, les fondations, en majorité publiques, sont plus anciennes. Au contraire, les fondations plus récentes, majoritairement privées, se développent plus rapidement en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest se caractérisent par un nombre réduit de fondations, plus récentes et en majorité publiques (Figure 49).

Figure 47 : Fondations enregistrées en 2020 selon la décennie d'enregistrement et la catégorie de bienfaisance (nombre et % de la décennie)

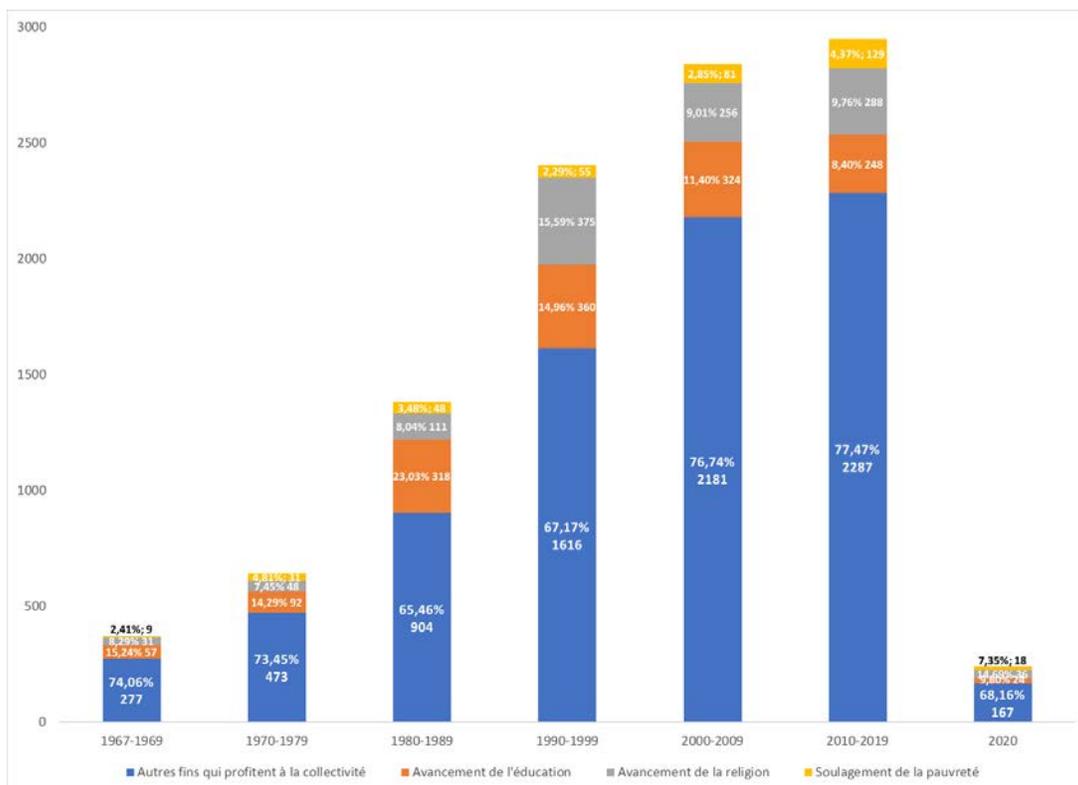


Figure 48 : Fondations enregistrées en 2020 selon la décennie d'enregistrement et la catégorie de bienfaisance (% de la catégorie)

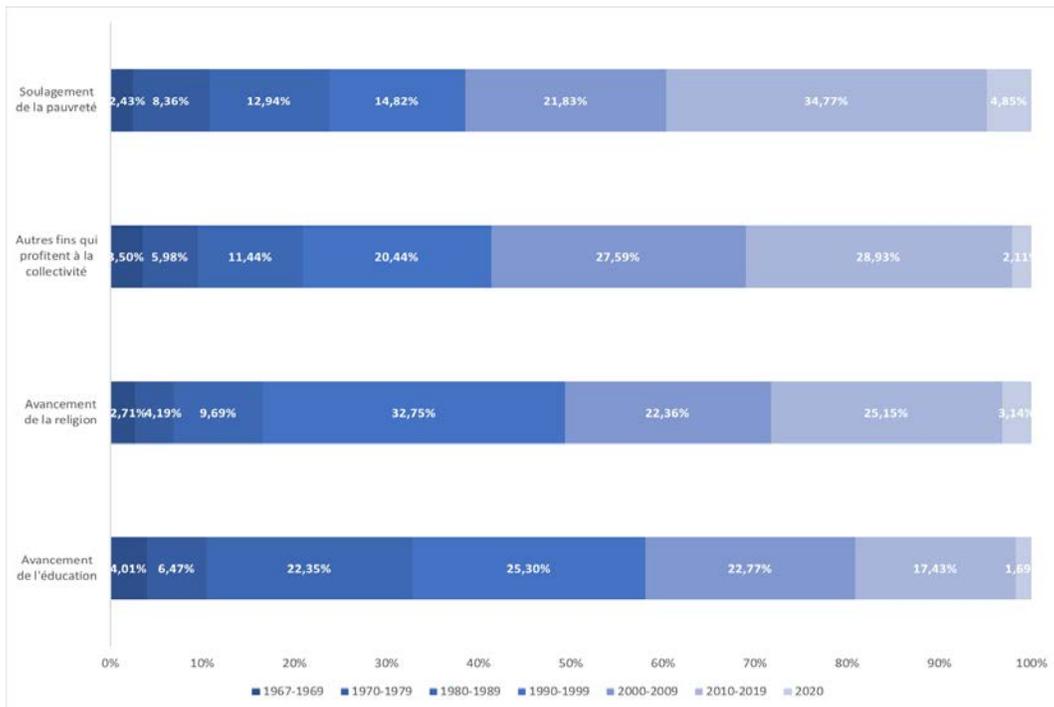
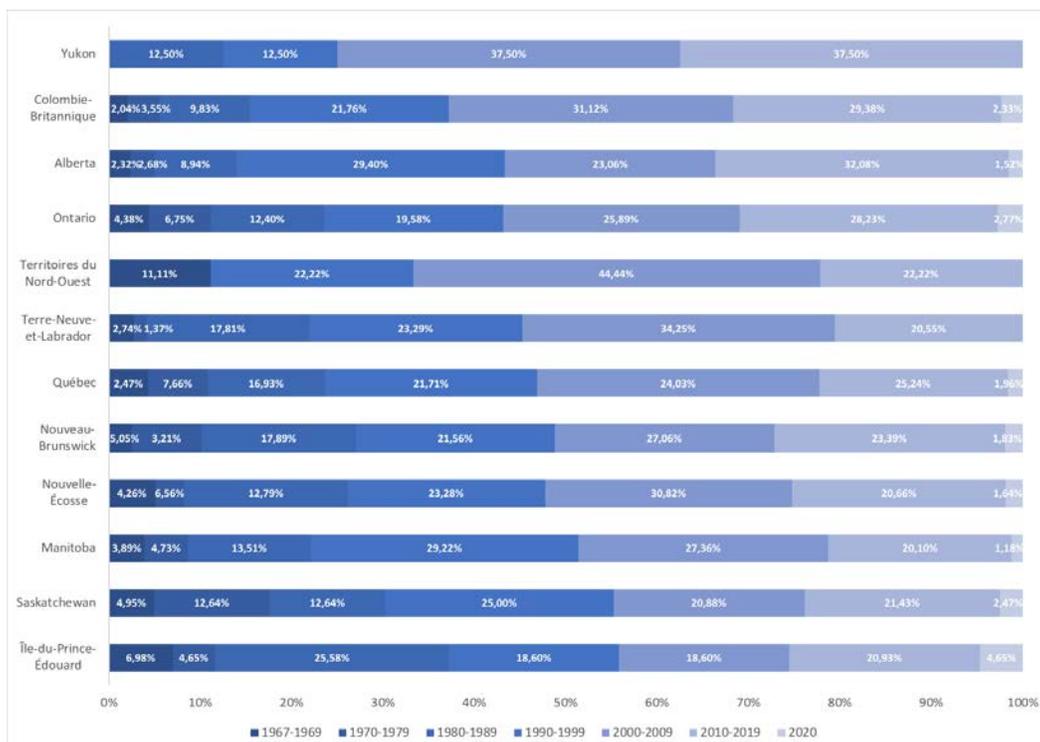


Figure 49 : Fondations enregistrées en 2020 selon la décennie d'enregistrement et la province ou le territoire (% de la province ou du territoire)



5.3. Profil géographique des fondations canadiennes enregistrées en 2020

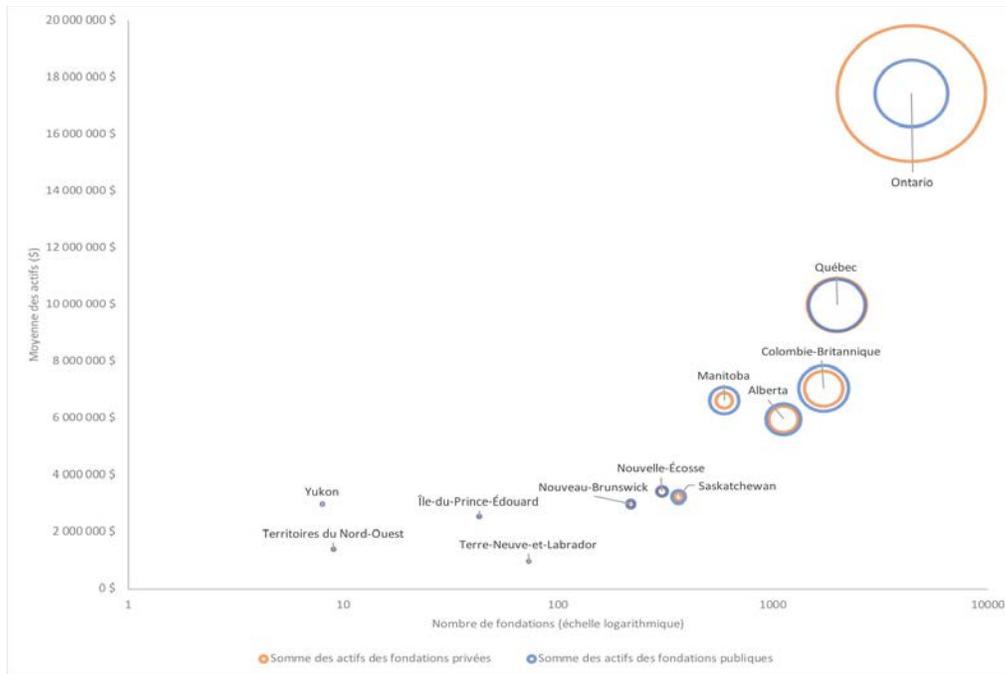
Au Canada, les fondations privées et publiques et les actifs qu'elles détiennent sont répartis inégalement entre les provinces et les territoires⁵⁷ (Figure 50). L'Ontario concentre 40,60% des fondations canadiennes - 2 687 privées (44,91%) et 1 716 publiques (35,30%) - détenant 62,72% de l'ensemble des actifs - soit 61 225 722 388 \$ en actifs détenus par des fondations privées (75,41%) et 15 502 120 503\$ (37,68%) par des fondations publiques. La province se distingue également par les actifs moyens des fondations (17 426 265\$), en particulier ceux des fondations privées (22 785 903\$) qui sont rehaussés par la localisation du siège social de la Fondation Mastercard à Toronto. Pour sa part, le Québec compte un nombre plus important de fondations publiques (1 079) que privées (906). Toutefois, les fondations privées possèdent des actifs plus élevés (10 268 698 562\$) bien qu'occupant une part moins grande des actifs des fondations privées canadiennes (12,65%) que les fondations publiques (9 538 347 037\$, 23,19%). En termes d'actifs moyens, les fondations québécoises (9 978 361\$) se comparent à la Colombie-Britannique (7 046 083\$), au Manitoba (6 619 774\$) et à l'Alberta (5 962 300\$). Cependant, au Québec, les fondations privées détiennent des actifs moyens (11 334 104\$) supérieurs aux fondations publiques (8 839 988\$). Au contraire, les fondations publiques de la Colombie-Britannique et de l'Alberta possèdent des actifs totaux (CB : 7 467 933 676\$; AB : 3 862 329 884\$) plus élevés que les fondations privées (CB : 4 888 719\$; AB : 3 923 860\$). De même, les actifs moyens des fondations publiques (CB : 9 711 227\$; AB : 9 583 945\$) y surpassent ceux des fondations privées (CB : 4 888 719 \$; AB : 3 923 860\$), bien que les deux provinces comptent plus de fondations privées (CB : 950 ; AB : 716) que publiques (CB : 769 ; AB : 403). Pour sa part, la Manitoba compte plus de fondations publiques (314) que privées (278) et celles-ci comptent plus d'actifs (privées : 1 080 905 083\$; publiques : 2 838 000 952\$) et des actifs moyens plus élevés (privées : 3 888 148\$; publiques 9 038 220\$). Les profils des fondations de la Saskatchewan et de l'Atlantique se ressemblent. Davantage de fondations publiques y sont établies et celles-ci possèdent des actifs totaux et moyens supérieurs aux fondations privées - à l'exception du Nouveau-Brunswick⁵⁸. Enfin, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest suivent en général ce profil, bien que ces territoires comptent un nombre

57 La localisation des fondations est basée sur l'adresse de leur siège social. Plusieurs de ces fondations mènent des activités sur un territoire plus large, qu'il s'agisse de leurs programmes de bienfaisance, de leurs actions de plaidoyer en matière de politiques publiques ou de leurs dons à d'autres donateurs reconnus.

58 La Saskatchewan compte plus de fondations publiques (199) que privées (165) tout comme la Nouvelle-Écosse (159; 146); le Nouveau-Brunswick (128; 90), Terre-Neuve-et-Labrador (53; 20) et l'Île-du-Prince-Édouard (27; 16). De même, les actifs totaux des fondations publiques dépassent ceux des fondations privées en Saskatchewan (821 432 154\$; 354 047 536\$), en Nouvelle-Écosse (558 338 552\$; 485 541 425\$), au Nouveau-Brunswick (369 782 150\$; 278 981 887\$), à Terre-Neuve-et-Labrador (64 951 008\$; 6 084 083\$) et à l'Île-du-Prince-Édouard (91 257 044\$; 18 079 907\$). Enfin, leurs actifs moyens surpassent ceux des fondations privées en Saskatchewan (4 127 800\$; 2 145 743\$), en Nouvelle-Écosse (3 511 563\$; 3 325 626\$), à Terre-Neuve-et-Labrador (1 225 491\$; 304 204\$) et à l'Île-du-Prince-Édouard (3 379 891\$; 1 129 994\$), contrairement au Nouveau-Brunswick (2 888 923\$; 3 099 799\$).

moins grand de fondations.⁵⁹

Figure 50 : Répartition provinciale des fondations publiques et privées enregistrées en 2020 selon le nombre de fondations, la moyenne et la somme des actifs (\$)



Cette distribution géographique inégale se retrouve également à l'échelle municipale. D'une part, un nombre important de fondations se concentrent dans la capitale nationale (Ottawa), certaines capitales provinciales (Toronto, Winnipeg, Edmonton, Halifax, Québec ou Victoria), les principales métropoles (Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary ou Saskatoon) et des municipalités de ces régions métropolitaines⁶⁰ (Figure 51). Cette concentration est encore plus prononcée en ce qui a trait aux actifs (Figures 52 et 53). Toronto, ville qui compte le plus grand nombre de fondations privées (1 391) et publiques (490) au Canada, détient à elle seule 50,84% des actifs de toutes les fondations (53 349 674 577\$) – soit 65,71% des actifs des fondations privées et 21,48%, des fondations publiques (8 834 735 908\$). Les actifs moyens des fondations torontoises (33 059 229\$), en particulier pour les fondations privées (38 353 468\$) surpassent plus de deux fois ceux des autres villes canadiennes. Néanmoins, Montréal et, dans une moindre mesure,

⁵⁹ Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest comptent plus de fondations publiques (7; 6) que privées (1; 3) et celles-ci possèdent plus d'actifs (13 906 218 \$; 8 869 893 \$) que les fondations privées (9 936 647\$; 3 615 284\$). Toutefois, alors que les actifs moyens des fondations publiques (1 478 316\$) surpassent ceux des fondations privées (1 205 095\$) dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon, les fondations privées (9 936 647\$) possèdent des actifs moyens plus élevés que les fondations publiques (1 986 603\$).

⁶⁰ Les municipalités comptant plus de 50 fondations sont, dans la région de Toronto, Mississauga, Vaughan, Hamilton, London, Oakville, Markham, Windsor et Brampton; dans la région de Montréal, Westmount et Laval et dans la région de Vancouver, Surrey, Burnaby et Richmond.

Figure 51 : Répartition municipale des fondations enregistrées en 2020 selon les subdivisions de recensement (nombre)

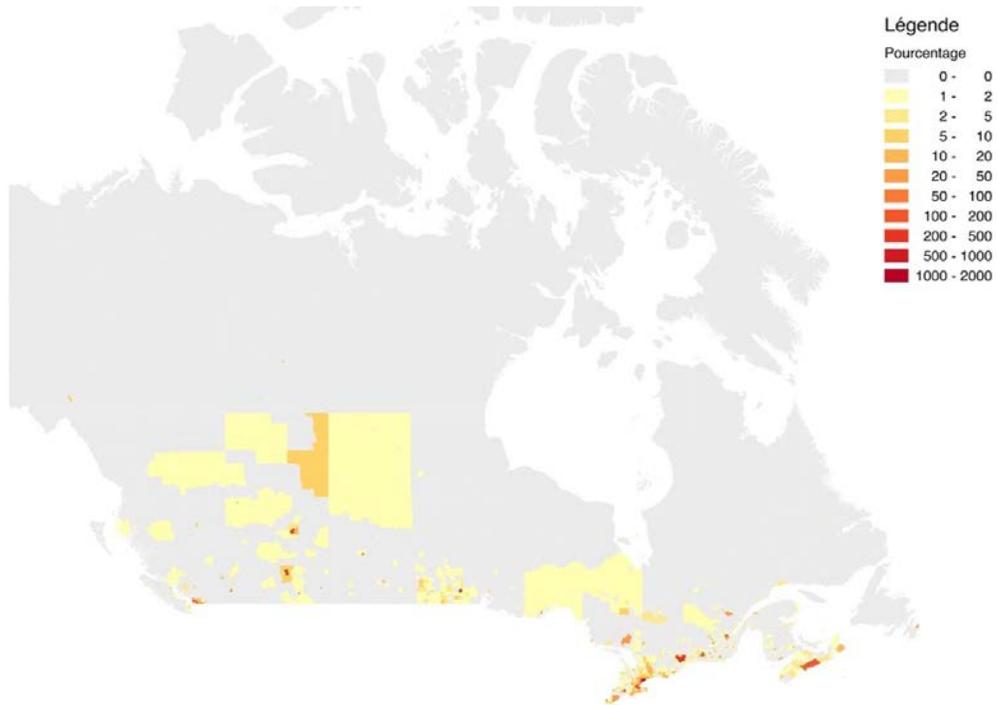
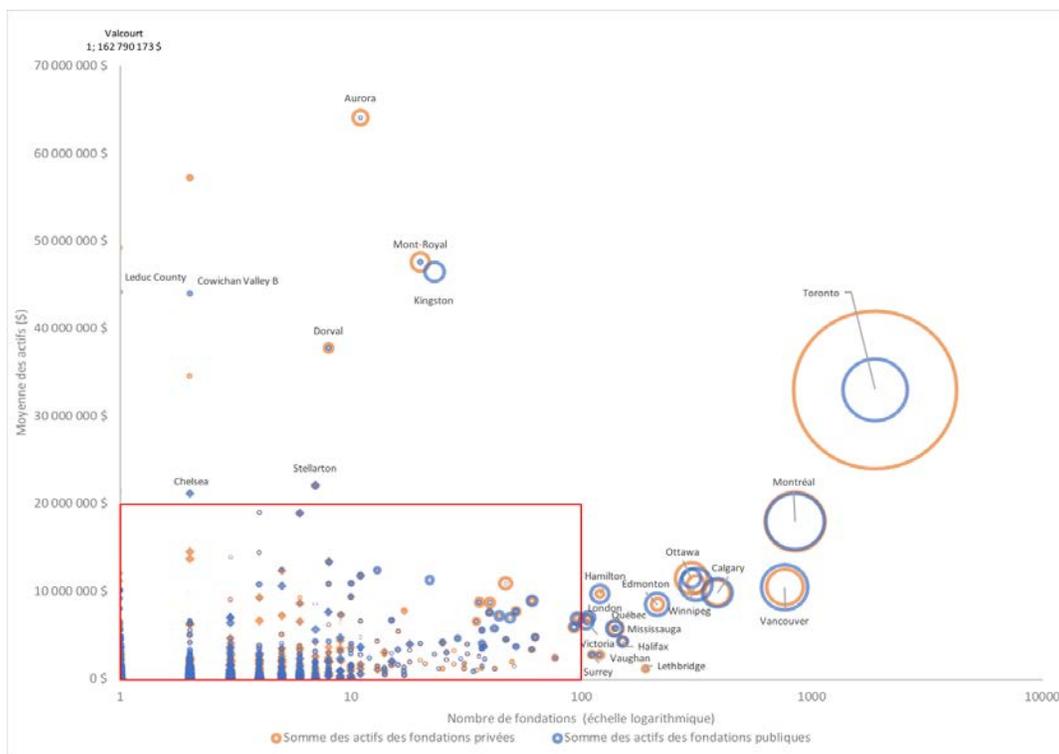
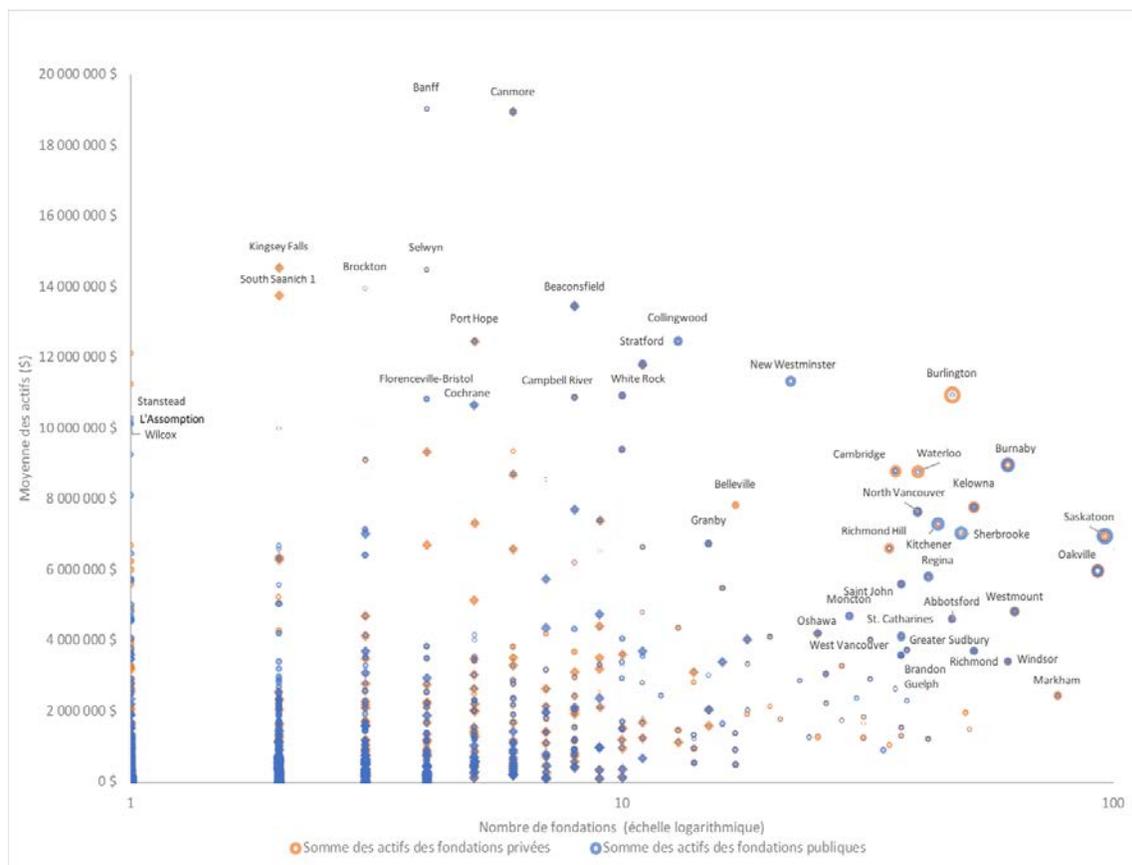


Figure 52 : Répartition municipale des fondations publiques et privées enregistrées en 2020 selon le nombre de fondations, la moyenne et la somme des actifs (\$)



Vancouver peuvent se comparer à Toronto en ce qui a trait au nombre de fondations publiques (404 ; 291) et de leurs actifs totaux (7 403 996 274\$; 4 879 941 414\$) ou moyens (18 326 723 \$; 16 769 558 \$). Cependant, bien que ces deux métropoles comptent plus de fondations privées que publiques, leur nombre (443 ; 471) et leurs actifs totaux (7 852 769 748\$; 3 134 070 734\$) ou moyens (17 726 343\$; 6 654 078\$) sont largement inférieurs à ceux des fondations torontoises. En général, les 26 villes hébergeant plus de 50 fondations, qui sont concentrées près des grandes villes et capitales, comptent plus de fondations privées (2 763) que publiques (1 902), mais leurs actifs moyens sont moins élevés que ceux des fondations publiques. Les actifs totaux des fondations privées et publiques varient donc beaucoup entre ces villes. Les 42 villes où sont installées entre 20 et 49 fondations, souvent hors des régions métropolitaines, comptent plus de fondations publiques (711) que privées (661), bien que la situation soit encore plus variable. 33 municipalités comptent aussi un nombre réduit de fondations (entre 1 et 20) – plus souvent privées (74) que publiques (59) -, mais avec des actifs moyens supérieurs à 10 000 000\$. Enfin, le plus grand nombre de villes (992) comptent entre 1 et 20 fondations – davantage publiques (1 699) que privées (1 094) - et avec des actifs moyens inférieurs à 10 000 000\$.

Figure 53 : Répartition municipale des fondations publiques et privées enregistrées en 2020 selon le nombre de fondations, la moyenne et la somme des actifs (\$)



Il existe aussi des disparités importantes dans la taille des fondations au Canada, produisant une concentration des actifs dans les grandes fondations (Figures 54 et 55). La majorité des fondations n'ont déclaré en 2020 aucun actif (1 000 fondations au Canada, 9,23%) ou des actifs entre 1 \$ et 1 million \$ (5 875 fondations, 54,21%). Alors que les premières ne comptent aucun actif (0%), les secondes ne rassemblent que 1 387 215 431\$ (1,15%). De même, 2 823 fondations canadiennes (26,05%) ont des actifs entre 1 million \$ et 10 millions \$, totalisant 9 473 097 705\$ (7,74%). Au contraire, 1 007 fondations (9,29%) possèdent des actifs entre 10 millions \$ et 100 millions \$ totalisant 28 752 567 536\$ (23,51%) ; 125 (1,15%), entre 100 millions \$ et 1 milliard \$ totalisant 31 063 879 257\$ (25,40%), sept (0,06%), entre 1 milliard \$ et 10 milliards \$ totalisant 11 567 705 580\$ (6,46%) et, finalement, une (0,01%), 40 078 183 354\$ (32,76%).

Bien que cette concentration soit notable partout au Canada, il existe des différences régionales (Figures 54 et 55). En Ontario, province où ce phénomène est le plus prononcé, 2 769 petites fondations de moins de 1 million \$ (62,89%) ne détiennent que 515 468 238\$ des actifs (0,67%), alors que 1 564 fondations moyennes de 1 million \$ à 100 millions \$ (35,52%) possèdent 17 030 575 498\$ (22,20%) et 70 grandes fondations de

Figure 54 : Nombre et somme des actifs de fondations enregistrées en 2020 selon la taille des actifs (\$)

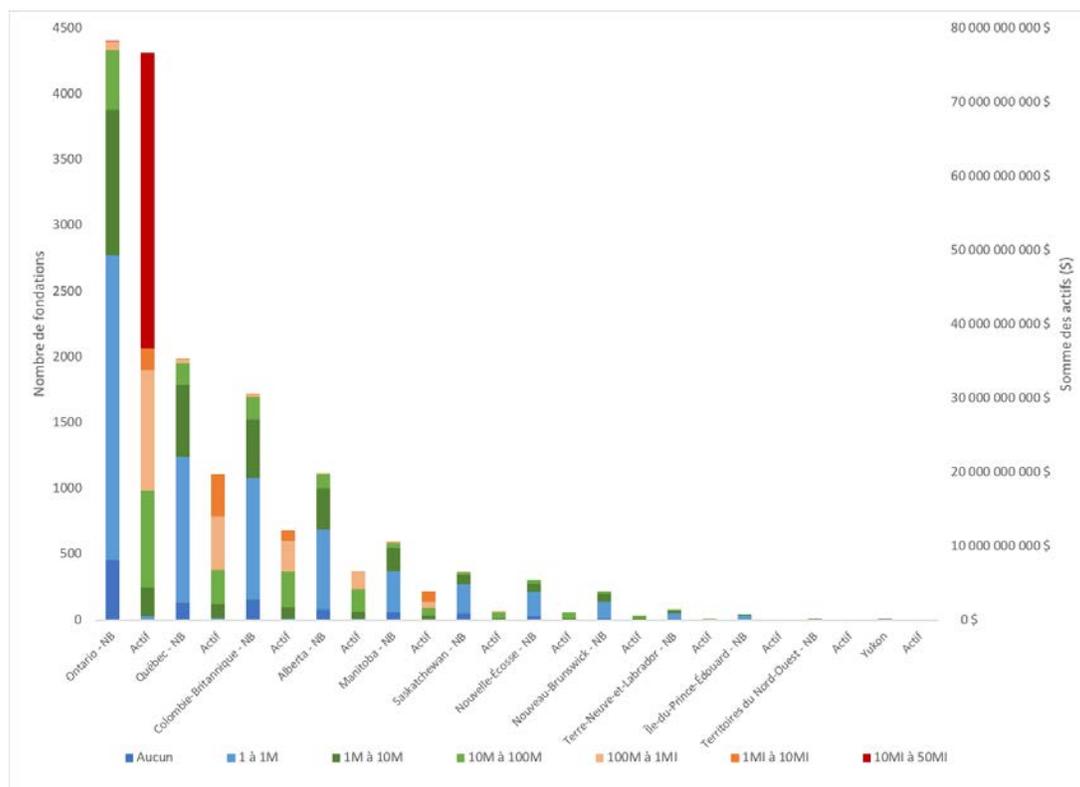
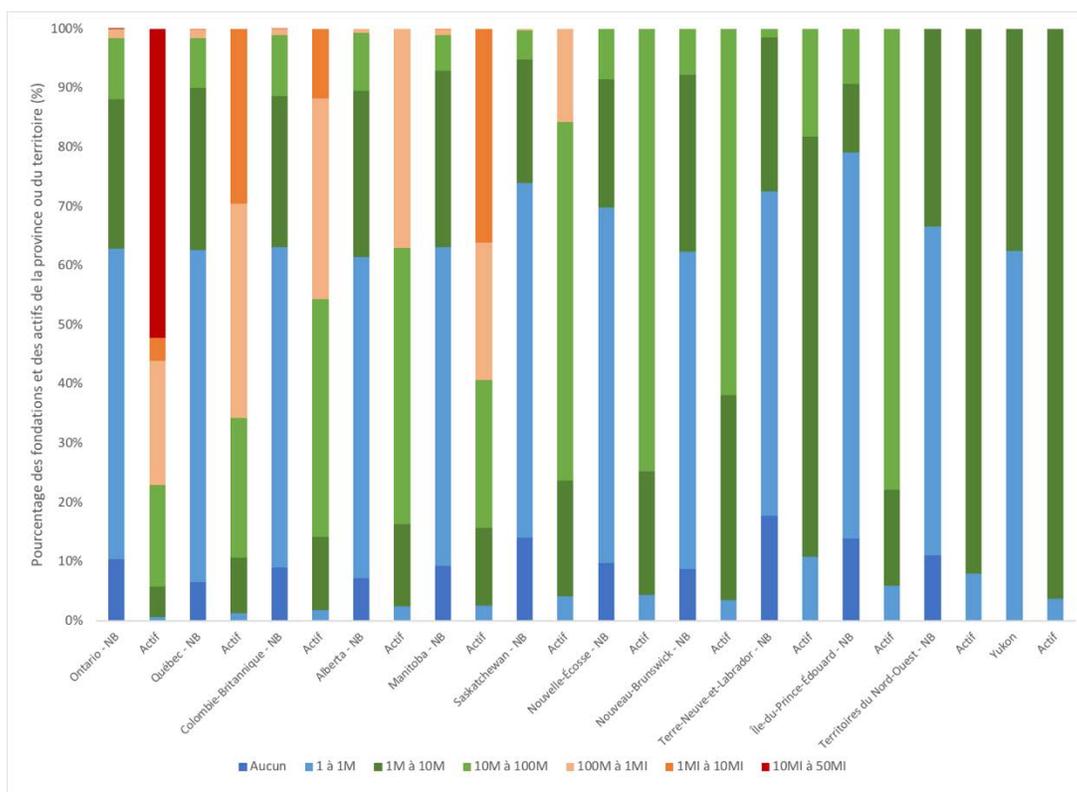


Figure 55 : Pourcentage du nombre et des actifs de fondations enregistrées en 2020 selon la taille des actifs (% de la province ou du territoire)



plus de 100 millions \$ (1,59%) rassemblent des actifs de 59 181 799 155\$ (77,13%), dont 40 078 183 354\$ possédés uniquement par la Fondation Mastercard. Cette concentration dans les grandes fondations est également observable au Québec et dans les provinces de l'Ouest⁶¹. Toutefois, en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan, ce sont les fondations moyennes qui concentrent le plus d'actifs. Enfin, dans l'Atlantique et les territoires, les actifs se concentrent exclusivement dans ces fondations moyennes⁶².

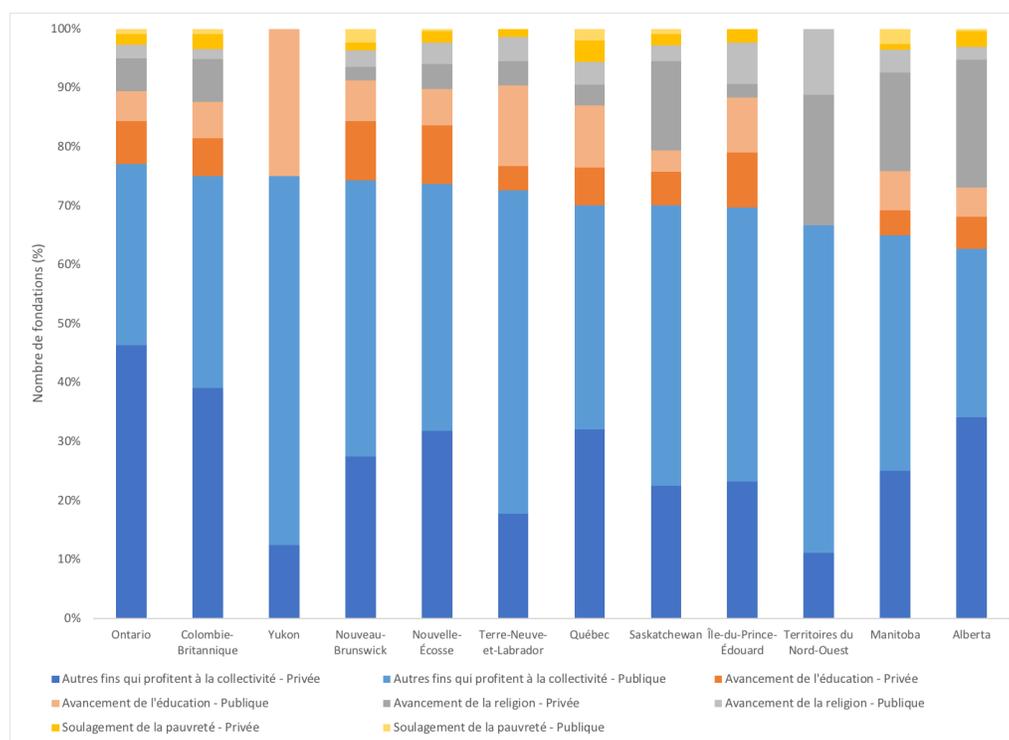
61 Au Québec, 1 243 petites fondations (62,62%) détiennent 258 622 125\$ en actifs (1,31%), 712 fondations moyennes (35,82%), 6 526 399 771\$ et 30 grandes fondations (1,51%), 13 022 023 703\$ (65,74%). En Colombie Britannique, 1 085 petites fondations (63,12%) possèdent 221 483 710\$ (1,83%), 616 fondations moyennes (35,83%), 6 362 616 519\$ (52,53%), et 18 grandes fondations (1,05%), 5 528 116 634\$. En Alberta, 688 petites fondations (61,48%) rassemblent 159 652 542\$ en actifs (2,39%); 423 fondations moyennes (37,80%), 4 040 969 195\$ (60,57%) et 8 grandes fondations (0,71%), 2 471 191 757\$ (37,04%). Au Manitoba, 374 petites fondations (63,18%) détiennent 99 667 274\$ (2,54%), 212 fondations moyennes (35,81%), 1 498 002 758\$ (38,23%) et 6 grandes fondations (1,01%), 2 321 236 003\$ (59,23%). En Saskatchewan, 269 petites fondations (73,90%) possèdent 47 830 019\$ (4,07%), 94 fondations moyennes (25,82%), 942 248 732\$ (80,16%), et 1 grande fondation (0,27%), 185 400 939\$ (15,77%).

62 En Nouvelle-Écosse, 213 petites fondations (69,84%) détiennent 46 103 350\$ (4,42%) et 92 fondations moyennes (30,16%), 997 776 627 \$ (95,58%). Au Nouveau-Brunswick, 136 petites fondations (62,39%) possèdent 22 400 503\$ (3,45%) et 82 fondations moyennes (37,61%), 626 363 534\$ (96,55%). À l'Île-du-Prince-Édouard, 34 petites fondations (79,07%) rassemblent 6 469 099\$ (5,92%) et 9 fondations moyennes (20,93%), 102 867 852\$ (94,08%). À Terre-Neuve-et-Labrador, 53 petites fondations (72,60%) détiennent 7 641 601\$ (10,76%) et 20 fondations

Enfin, il existe des différences dans les champs d'intervention des fondations selon les provinces et territoires (Figure 56). Premièrement, bien que dans toutes les provinces, les fondations œuvrant à d'autres fins qui profitent à la collectivité sont plus nombreuses, l'Ontario, la Colombie-Britannique, le Yukon, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse surpassent la moyenne canadienne. De plus, en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta, se sont majoritairement des fondations privées qui interviennent dans cette catégorie de bienfaisance. Deuxièmement, le Yukon, les provinces de l'Atlantique et le Québec comptent un pourcentage plus élevé de fondations contribuant à l'avancement de l'éducation, l'implication des fondations privées ou publiques variant d'une région à l'autre.

Troisièmement, dans les Prairies et les Territoires du Nord-Ouest davantage de fondations, en général privées, promeuvent l'avancement de la religion. Finalement, malgré le nombre réduit de fondations visant à soulager la pauvreté, celles-ci sont plus nombreuses en Colombie-Britannique et au Québec – où se sont surtout des fondations privées – ainsi qu'au Manitoba et au Nouveau-Brunswick – où prédominent les fondations publiques.

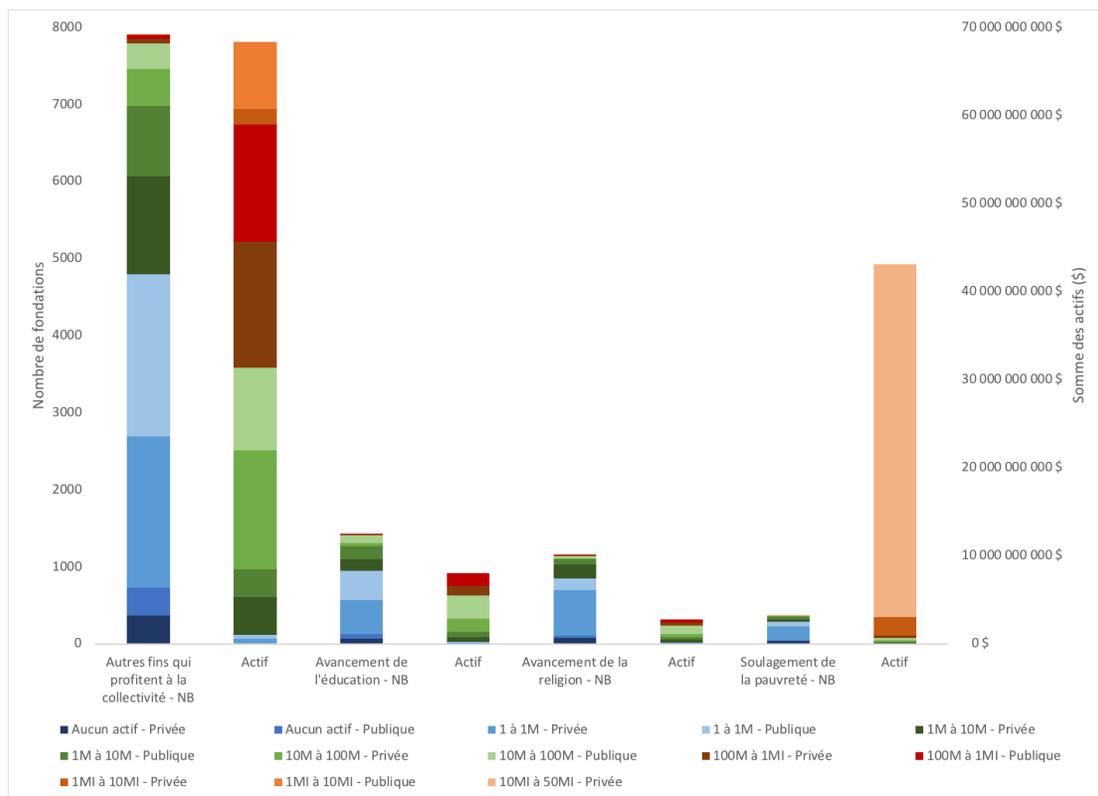
Figure 56 : Fondations privées et publiques enregistrées en 2020 selon la catégorie de bienfaisance et la province (%)



moyennes (27,40%), 63 393 490\$ (89,24%). Au Yukon, 5 petites fondations (62,50%) possèdent 882 298\$ (3,70%) et 3 fondations moyennes (37,50%), 22 960 567\$ (96,30%). Dans les Territoires du Nord-Ouest, 6 petites fondations (66,67%) rassemblent 994 479\$ (7,97%) et 3 fondations moyennes (3,33%), 11 490 698\$ (92,03%).

La concentration des actifs dans les moyennes et grandes fondations a cependant un impact important sur ces champs d'intervention (Figure 57). Ainsi, bien que la majorité des fondations privées et publiques soient de petites fondations et que 89,48% possèdent moins de 10 millions \$ en actifs, la vaste majorité des actifs dans les différentes catégories de bienfaisance est possédée par des fondations de plus de 10 millions \$. Parmi les fondations œuvrant au soulagement de la pauvreté, deux fondations privées, la Fondation Mastercard (40 078 183 354\$) en Ontario et la Fondation Lucie et André Chagnon au Québec (2 153 748 000\$), possèdent 97,93% des actifs de cette catégorie. À elles seules, elles changent ce domaine d'intervention marginal des fondations canadiennes – tant en nombre de fondations que d'actifs – en la deuxième catégorie de bienfaisance la plus importante en ce qui a trait aux actifs. De même, les grandes fondations de 100 millions \$ et plus, qui sont peu nombreuses, contribuent fortement à rehausser les actifs des fondations se consacrant aux autres fins qui profitent à la collectivité (54,15%). Enfin, dans les domaines de la promotion de l'éducation et de la religion, ce sont majoritairement des fondations moyennes, allant de 1 million \$ à 100 millions \$, qui possèdent la majorité des actifs (66,26% ; 68,73%).

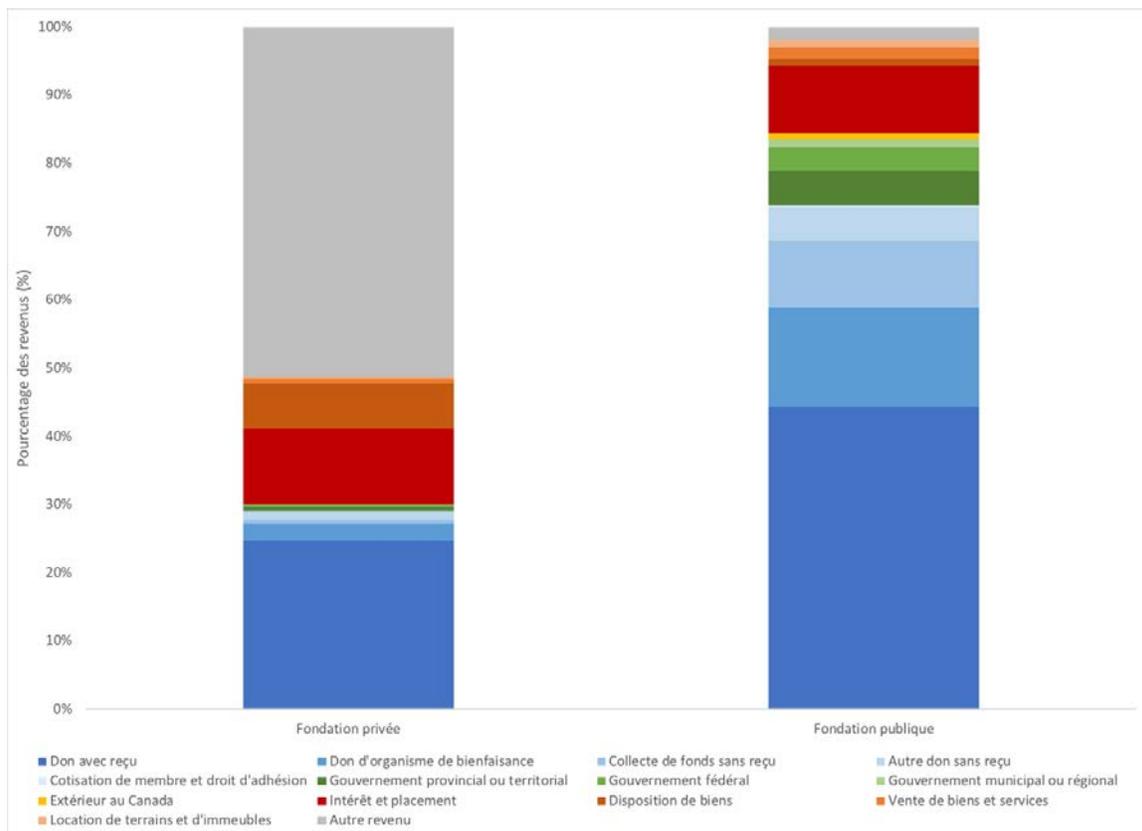
Figure 57 : Fondations privées et publiques enregistrées en 2020 selon la catégorie de bienfaisance et la taille (nombre et \$)



5.4. Financement des fondations canadiennes enregistrées en 2020

Le financement des fondations canadiennes varie fortement en fonction de leur statut juridique (Figure 58). D'un côté, les revenus⁶³ des fondations privées proviennent principalement du marché (8 819 751 054 \$; 69,97%), soit d'intérêts et de placements (1 403 687 323\$, 11,14%), de la disposition de biens (835 380 456\$ %, 6,63%), de la vente de biens et de services (78 899 610\$, 0,63%), de la location de terrains et d'immeubles (36 294 100\$, 0,29%) mais, surtout, d'autres revenus⁶⁴ (6 465 489 565\$, 51,29%). Elles se

Figure 58 : Sources de revenus des fondations privées et publiques enregistrées en 2020 (% des revenus totaux)



financent également à l'aide de dons, de collectes de fonds ou des cotisations et droits d'adhésion de leurs membres (3 667 786 797\$, 29,10%) – surtout de dons pour lesquels l'organisme a remis un reçu

63 L'écart entre les revenus totaux et la somme des sources de revenus représente une différence de 0,26% pour les fondations privées et 0,11% pour les fondations publiques. La marge d'erreur est donc faible.

64 6 001 833 759\$ en autres revenus sont dus à l'ajustement de la juste valeur marchande des actifs détenus par la Fondation Mastercard. En incluant ce montant, environ 96,8% des autres revenus des fondations privées sont liés au marché (ajustement de la juste valeur marchande, gain ou perte sur les taux de change, gains ou pertes non réalisés sur les investissements, vente de biens et services, etc.).

officiel (3 118 000 077\$, 24,74%) et, plus marginalement, de dons d'autres organismes de bienfaisance (317 803 648\$, 2,52%), de collectes de fonds sans reçu (63 595 493\$, 0,50%), d'autres dons sans reçu (165 671 986\$, 1,31%) et de cotisations ou de droits d'adhésion (2 715 593\$, 0,02%). Le financement public (114 661 699\$, 0,91%) du gouvernement fédéral (21 489 573\$, 0,17%), des gouvernements provinciaux et territoriaux (79 140 369\$, 0,63%) ou bien des autorités municipales ou régionales (14 031 757\$, 0,11%) est marginal, tout comme les revenus provenant de sources extérieures au Canada (4 985 546\$, 0,04%). D'un autre côté, les fondations publiques tirent surtout leurs revenus de sources non marchandes, soit de dons, de collectes de fonds ou de cotisations et droits d'adhésion (7 268 823 604\$, 73,63%) – incluant des dons avec reçu officiel (4 366 844 537\$, 44,23%), des dons d'autres organismes de bienfaisance (1 430 754 336\$, 14,49%), des collectes de fonds sans reçu (960 815 622\$, 9,73%), d'autres dons sans reçu (493 603 335\$, 5,00%) ou des cotisations et droits d'adhésion (16 805 774\$, 0,17%) - ou du financement public (963 943 240\$, 9,76%) au palier fédéral (332 800 050\$, 3,37%), provincial ou territorial (510 218 196\$, 5,17%) et régional ou municipal (120 924 994\$, 1,22%). Elles génèrent aussi des revenus du marché (1 358 625 043\$, 13,76%), notamment d'intérêt et de placements (981 444 303\$, 9,94%), de la disposition de biens (102 862 589\$, 1,04%), de la vente de biens et de services (165 374 428\$, 1,68%), de la location de terrains et d'immeubles (108 943 723\$, 1,10%). Dans le cas des fondations publiques, les autres sources de revenus (181 797 492\$, 1,84%) sont davantage réparties entre des revenus marchands et non marchands.

Il existe aussi des différences en fonction de la taille des fondations. Chez les fondations privées, les trois fondations détenant plus de 1 milliard \$ en actifs tirent leur revenu quasi exclusivement du marché (Figure 59)⁶⁵. Toutes les autres fondations ont comme principales sources de revenus les dons pour lesquels elles ont remis un reçu, les revenus provenant du marché venant en second plan. Le financement public et les revenus tirés de collectes de fonds, bien que limités, constituent des sources de revenus principalement pour les 3 186 fondations qui détiennent entre 1\$ et 1 million \$ et les 1 637 fondations qui possèdent entre 1 million \$ et 10 millions \$. Les 546 fondations n'ayant déclaré aucun actif⁶⁶, les 545 détenant des actifs de 10 millions \$ à 100 millions \$ et les 66 possédant entre 100 millions \$ et 1 milliard \$ se financent essentiellement par des dons et des revenus du marché.

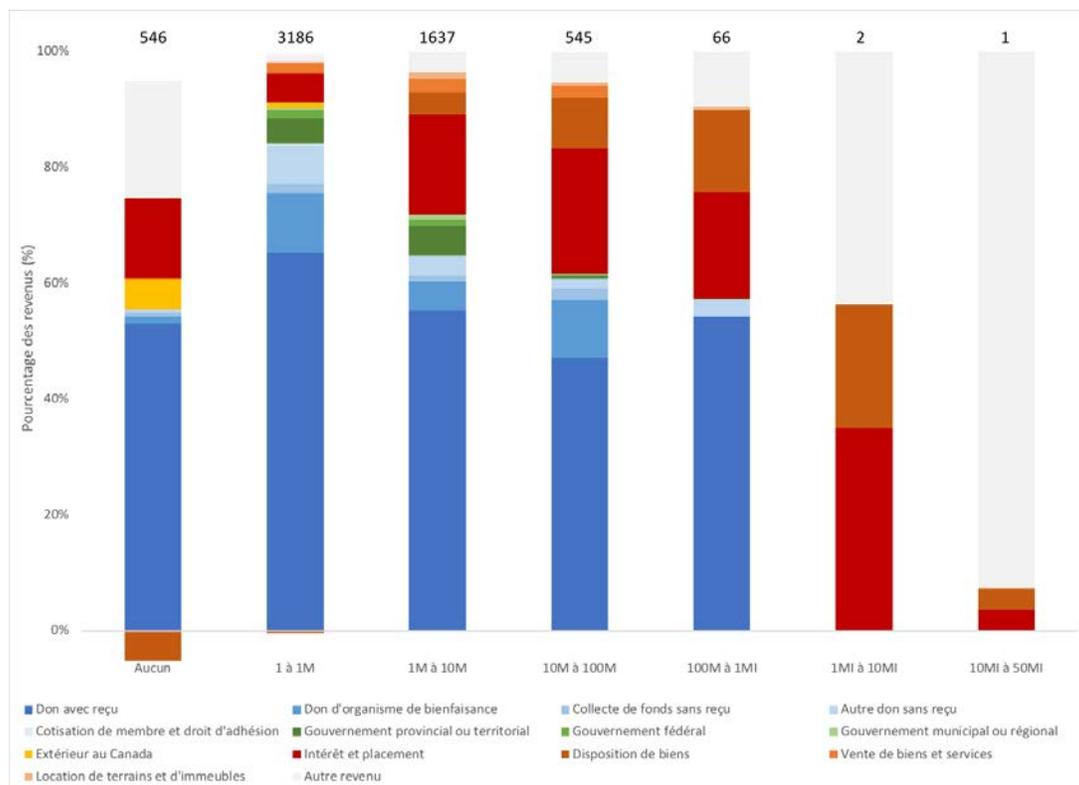
Pour leur part, les fondations publiques de toutes tailles tirent la majorité de leur revenu de sources non

65 Hormis le cas des fondations n'ayant déclaré aucun actif (14,30%), l'écart entre les revenus totaux et la somme des sources de revenus varie entre 0,00% et 0,12% pour les différentes tailles de fondations privées. La marge d'erreur est donc faible, à l'exception des fondations privées n'ayant déclaré aucun actif.

66 Les fondations privées n'ayant déclaré aucun actif ont déclaré, au total, des pertes provenant de la disposition de biens, ce qui explique ces revenus négatifs (Figure 57).

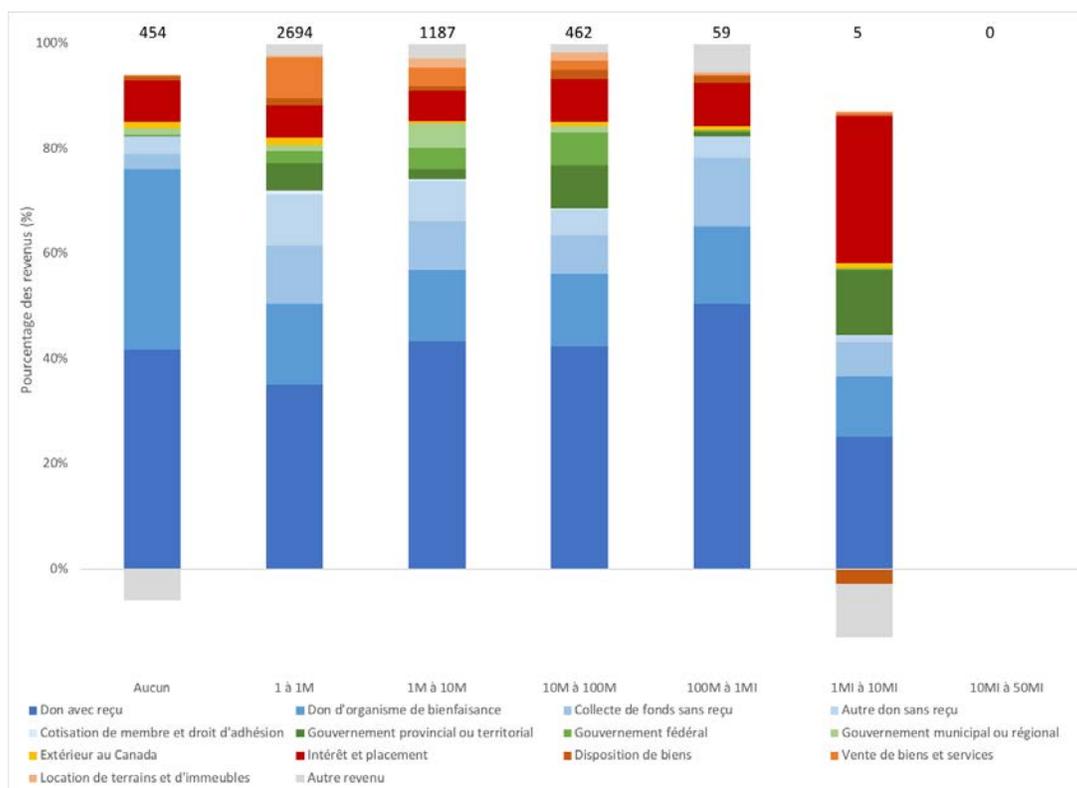
marchandes (Figure 60)⁶⁷. Comparativement aux fondations privées, ces sources de financement sont réparties de manière plus proportionnée entre les dons avec reçu officiel, les dons d'autres organismes de bienfaisance, les collectes de fonds sans reçu et les autres dons sans reçus ainsi que le financement public. Les cinq fondations détenant plus de 1 milliard \$ d'actifs ont néanmoins déclaré des revenus du marché plus importants, de même que des revenus négatifs découlant de la variation des taux de change, de l'ajustement de la valeur marchande ou de la disposition de biens à perte. Le financement

**Figure 59 : Sources de revenus des fondations privées enregistrées en 2020
(% des revenus totaux)**



67 Outre les fondations détenant entre 1 millions \$ à 10 millions \$ en actifs (1,74%), l'écart entre les revenus totaux et la somme des sources de revenus varie entre 0,00% et 0,30% pour les différentes tailles de fondations publiques. La marge d'erreur est donc faible.

**Figure 60 : Sources de revenus des fondations publiques enregistrées en 2020
(% des revenus totaux)**



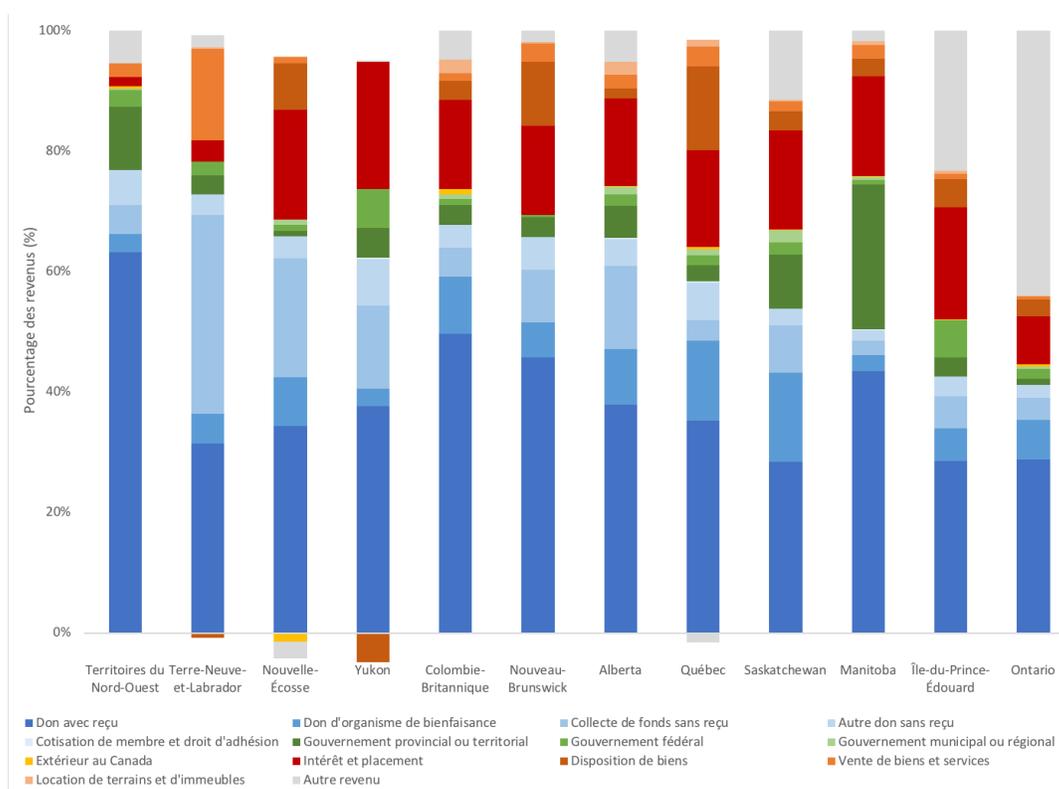
gouvernemental se répartit principalement entre les 2 694 fondations de petite taille (1\$ à 1 million \$), les 1 649 de taille moyenne (1 million \$ à 100 millions \$) et les cinq de très grande taille (plus de 1 milliard \$). Les 454 fondations publiques n'ayant déclaré aucun actif se financent davantage à l'aide de dons d'autres organismes de bienfaisance. Enfin, les revenus provenant de sources extérieures au Canada sont marginaux chez toutes les fondations publiques, et ce, indépendamment de leur taille.

Enfin, les sources de financement des fondations ne sont pas les mêmes d'une province ou d'un territoire à l'autre, ce qui est influencé par la taille et le statut juridique des fondations installés dans chaque région (Figure 61). Hormis l'Ontario où prédominent les fondations privées dont la plus grande fondation au Canada, la Fondation Mastercard, le financement provient en majorité de sources non marchandes, la plus importante étant les différentes formes de dons, de collecte de fonds ou de cotisations et droits d'adhésion, situation qui caractérise la structure de financement des fondations publiques⁶⁸. Les fondations des Prairies, de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon reçoivent davantage de financement public – surtout les fondations publiques, mais

⁶⁸ Alors qu'en Ontario, les autres sources de revenus sont majoritairement celles de fondations privées et correspondent à des revenus de marché, à l'Île-du-Prince-Édouard, il s'agit davantage de fondations publiques où ces revenus sont à la fois tirés de sources marchandes et non marchandes.

aussi des fondations privées des Territoire du Nord-Ouest. Ce financement provient en majorité des gouvernements provinciaux ou territoriaux, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard, où le fédéral a une contribution plus grande dans le financement des fondations privées. À Terre-Neuve-et-Labrador et, dans une moindre mesure, en Nouvelle-Écosse, au Yukon et en Alberta, les collectes de fonds occupent une part plus importante du financement des fondations, en particulier publiques. Les fondations publiques de Terre-Neuve-et-Labrador vendent également plus de biens et de services. Les sources de revenus marchandes proviennent néanmoins dans la plupart des provinces des revenus d'intérêts et de placements et parfois, de la disposition de biens ou d'autres sources de revenus.

Figure 61 : Sources de revenus des fondations enregistrées en 2020 selon la province ou le territoire (% des revenus totaux)

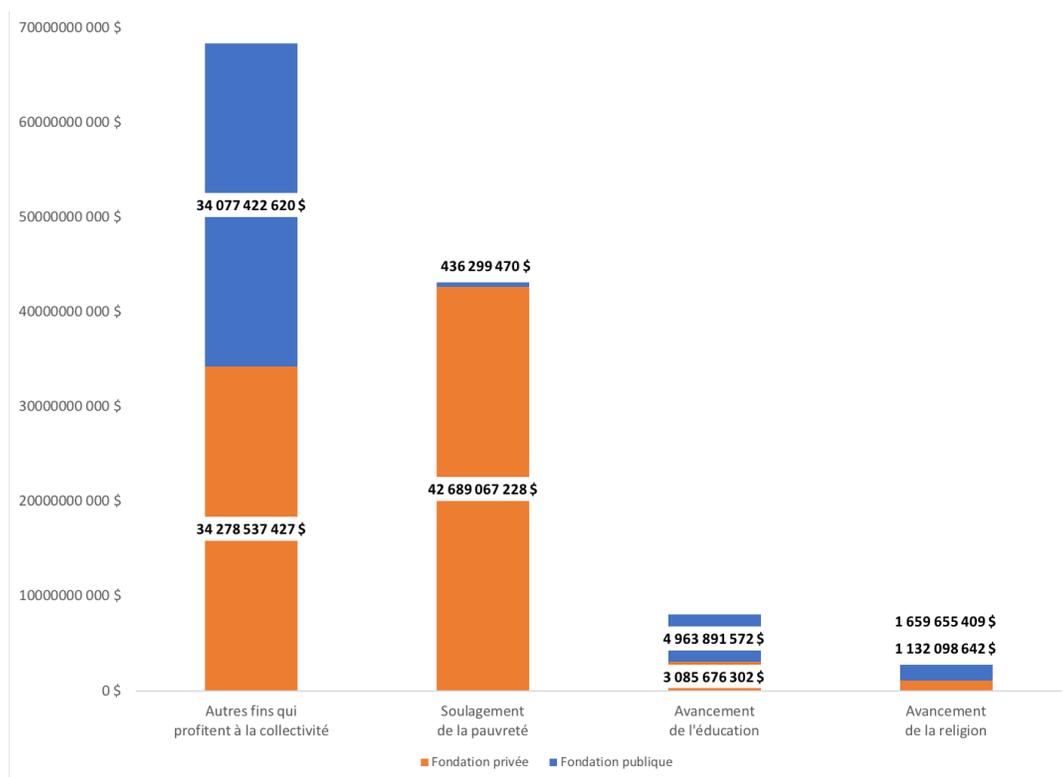


5.5. Dépenses des fondations canadiennes enregistrées en 2020

En raison du contingent de versement, les dépenses des fondations sont en partie liées aux actifs qu'elles détiennent. Or, ces actifs varient en fonction de l'ancienneté et du statut juridique des fondations (Figures 44, 45 et 46), mais également de leurs fins de bienfaisance (Figure 62). Ainsi, les fondations qui œuvrent à d'autres fins qui profitent à la collectivité, vastement majoritaires (4148 privées, 3757 publiques), détiennent la majorité des actifs (fondations privées : 32 278 537 427\$; fondations

publiques : 34 077 422 620\$). Pour leur part, les fondations qui visent à soulager la pauvreté, bien qu'étant peu nombreuses (253 privées, 118 publiques), comptent parmi elles les deux plus grandes fondations privées canadiennes, la Fondation Mastercard, et québécoise, la Fondation Lucie et André Chagnon, leur permettant de rassembler des actifs substantiels (fondations privées : 42 689 067 228\$; fondations publiques : 436 299 470\$). Enfin, les fondations promouvant l'avancement de l'éducation (724 publiques, 699 privées) ou de la religion (858 privées, 287 publiques), bien que relativement nombreuses, possèdent des actifs plus restreints, soit respectivement 8 049 567 874\$ et 2 791 754 051\$.

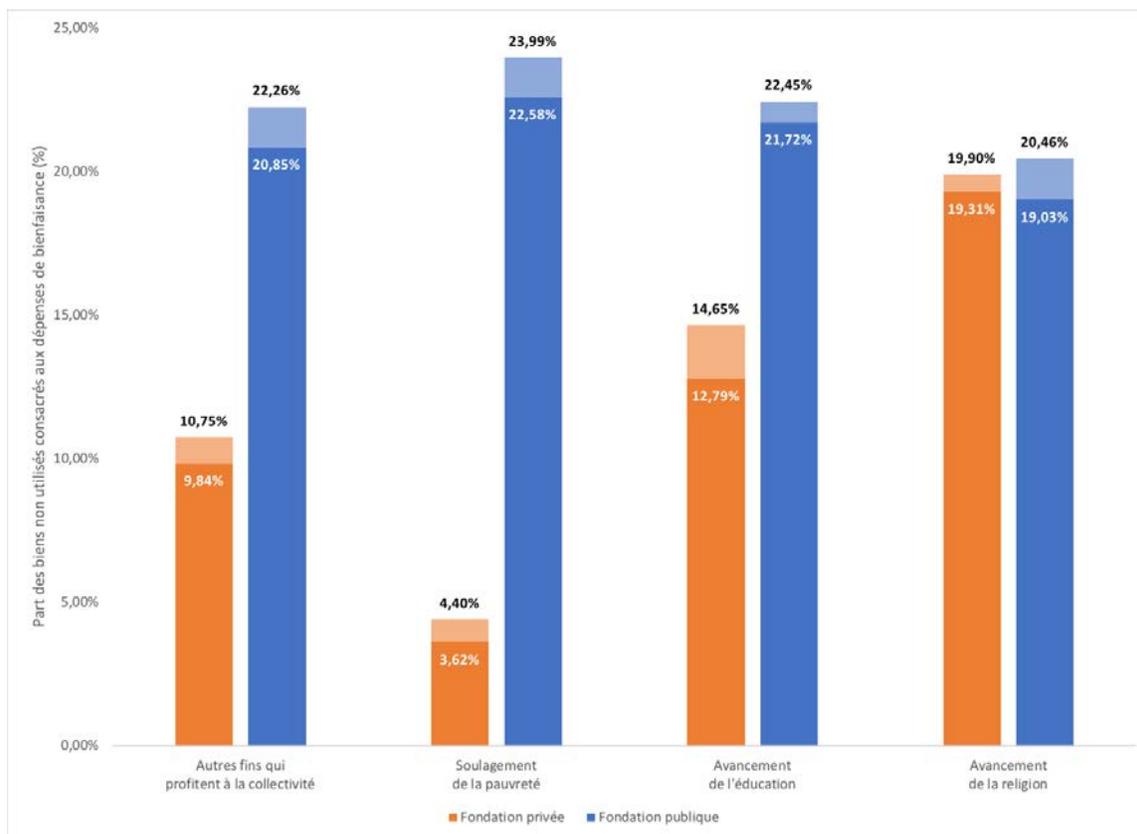
Figure 62 : Actifs des fondations privées et publiques enregistrées en 2020 selon leur catégorie de bienfaisance (\$)



De plus, la part des biens non utilisés consacrés aux programmes de bienfaisance ou à des dons à des donataires reconnus varie selon la fin de bienfaisance que poursuivent les fondations et la taille des actifs détenus par celles-ci. Ainsi, alors que les fondations publiques, dans toutes les catégories de bienfaisance, ont dépensé en 2020 près d'un cinquième de leurs biens non utilisés à des fins de bienfaisance, dépassant largement le contingent de versement de 3,5%, la situation est plus variable chez les fondations privées (Figure 63). Les fondations privées poursuivant d'autres fins qui profitent à la collectivité ont consacré entre 9,84% et 10,75%⁶⁹ de leurs biens non utilisés à des fins de bienfaisance.

⁶⁹ Le formulaire T3010 permet deux méthodes de calcul du contingent de versement. Celui-ci peut se baser sur la part des biens non utilisés à des programmes de bienfaisance, à des dons à des donataires reconnus ou aux activités de

Figure 63 : Part des biens non utilisés consacrés à des dépenses de bienfaisance des fondations privées et publiques enregistrées en 2020 selon la catégorie de bienfaisance

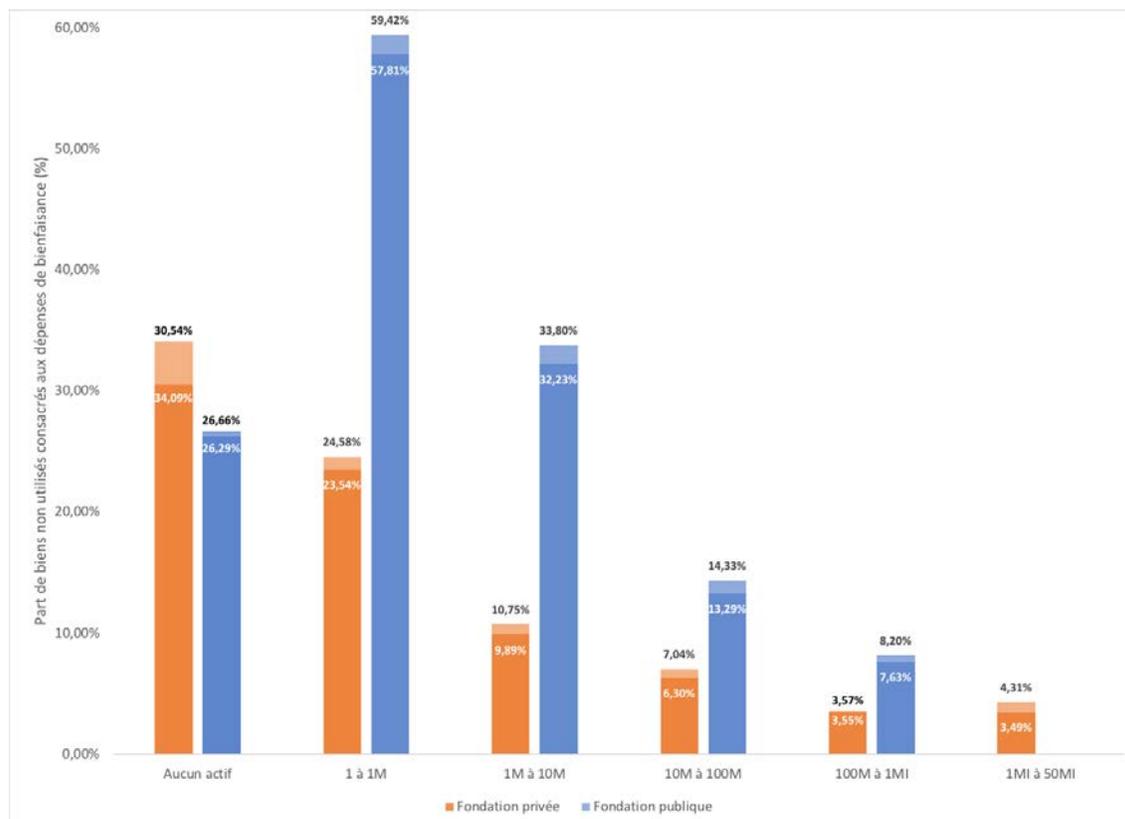


Cette part est plus élevée chez les fondations privées promouvant l'éducation (entre 12,79% et 14,65%) ou la religion (entre 19,31% et 19,90%). Au contraire, les fondations privées soulageant la pauvreté dépassent à peine le contingent de versement (entre 3,62% et 4,40%).

Ces tendances sont fortement influencées par la proportion de petites, moyennes et grandes fondations œuvrant dans ces secteurs de bienfaisance. En effet, hormis les fondations n'ayant déclaré aucun actif, plus une fondation détient des actifs importants, moins elle consacre une part élevée de ses biens inutilisés à des dépenses de bienfaisance (Figure 64). Cette diminution est plus forte chez les fondations publiques. Toutefois, la part des biens non utilisés consacrés à des dépenses de bienfaisance demeure plus élevée chez celles-ci comparativement aux fondations privées, qu'il s'agisse de petites, moyennes ou grandes fondations, à l'exception des fondations n'ayant déclaré aucun actif en 2020. Ces différences reflètent des stratégies de dépenses, les grandes fondations privées ayant tendance à limiter leurs dépenses philanthropiques afin d'assurer leur pérennité financière.

gestion et d'administration en début ou en fin d'exercice.

Figure 64 : Part des biens non utilisés consacrés à des dépenses de bienfaisance des fondations privées et publiques enregistrées en 2020 selon la taille des actifs

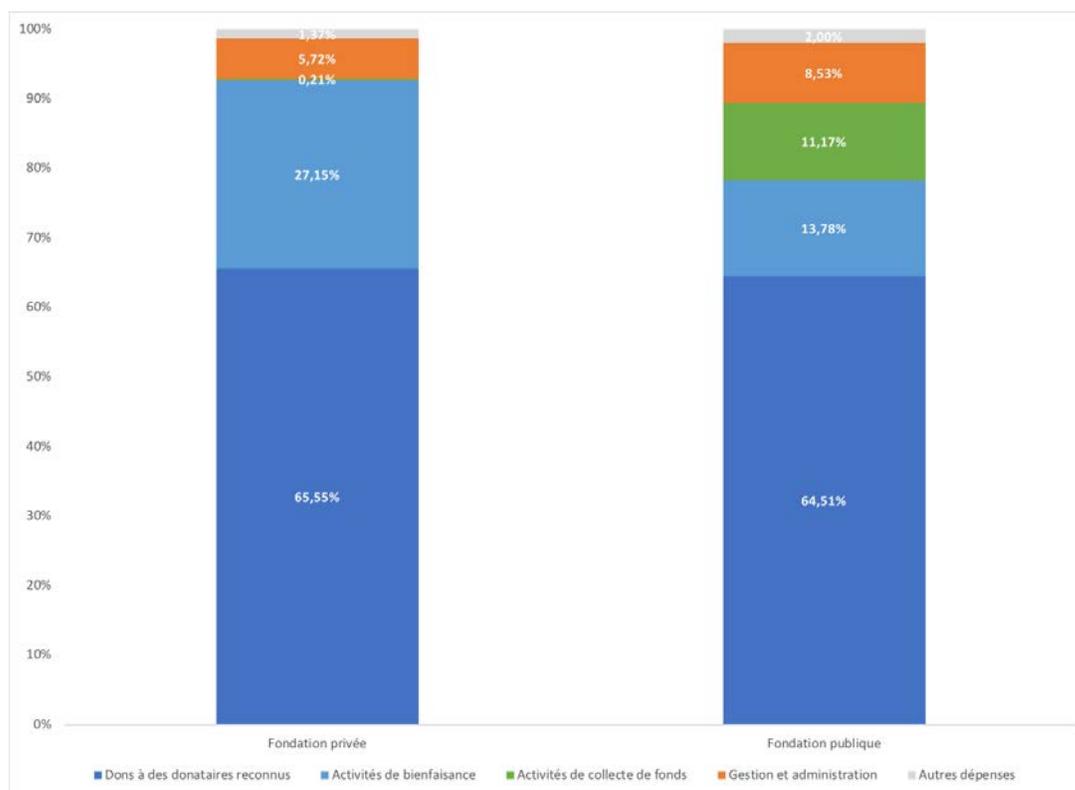


Les fondations privées et publiques consacrent, de manière équivalente, la majorité de leurs dépenses à des dons à des donataires reconnus (65,55% et 64,51%) (Figure 65)⁷⁰. Cependant, les fondations privées dépensent davantage dans le cadre de leurs propres programmes de bienfaisance (27,51%, contre 17,38% pour les fondations publiques)⁷¹. Pour leur part, les fondations publiques utilisent une part plus importante de leurs fonds afin de mener des activités de collecte de fonds (11,17% contre 0,21%), qui sont chez celles-ci une source de revenus plus importante. Enfin, les frais de gestion et d'administration (5,72%; 8,53%) et autres dépenses (1,37%; 2,00%) sont légèrement inférieures parmi les fondations privées.

⁷⁰ L'écart entre les dépenses totales et la somme des types de dépenses représente une différence de 4,40% pour les fondations privées et 1,07% pour les fondations publiques.

⁷¹ Lefèvre et Khovrenkov (2017 : 99) distinguent les fondations subventionnaires « qui subventionnent annuellement des organismes de bienfaisance, sans jamais dépenser dans leurs propres programmes », les fondations opérationnelles « qui dépensent annuellement pour leurs propres programmes, sans jamais donner à d'autres organismes de bienfaisance » et les fondations hybrides « qui dépensent à la fois dans leurs propres programmes de bienfaisance et donnent à d'autres organismes de bienfaisance ». Entre 2003 et 2013, les fondations subventionnaires et opérationnelles représentaient chacune 17% de l'ensemble des fondations, contre 66% pour les fondations hybrides », leur part demeurant relativement stable au fil des années.

Figure 65 : Dépenses des fondations privées et publiques enregistrées en 2020 selon le type de dépenses (% des dépenses totales)



Toutefois, ce sont surtout les trois plus grandes fondations privées qui consacrent une part substantielle de leurs dépenses à leurs propres programmes de bienfaisance, effectuant néanmoins des dons à des donataires reconnus (Figures 66 et 67)⁷². Les petites et moyennes fondations privées ont, dans l'ensemble, un profil de dépenses similaires à celui des fondations publiques détenant des actifs de même taille. Les fondations détenant entre 1\$ et 10 millions \$ consacrent une part plus importante de leurs revenus à la mise en œuvre de leurs programmes de bienfaisance, alors que celles ne possédant aucun actif ou des actifs entre 10 millions \$ et 1 milliard \$ contribuent davantage par des dons. De même, les frais de gestion et d'administration et autres dépenses ne varient pas beaucoup entre les petites, moyennes et grandes fondations publiques et privées, à l'exception des deux fondations privées détenant des actifs entre 1 milliard \$ et 10 milliards \$. Chez les fondations privées de toutes tailles, les dépenses associées aux activités de collecte de fonds sont quasi inexistantes, alors qu'elles représentent entre 8,60% et 15,13% chez les fondations publiques.

⁷² L'écart entre les dépenses totales et la somme des types de dépenses représente une différence entre 0,00% et 3,89% pour les fondations privées et publiques, sauf dans le cas des fondations privées détenant entre 10 millions \$ et 100 millions \$ (10,14%) et celles possédant entre 1 milliard et 10 milliards (5,49%).

Figure 66 : Dépenses des fondations privées enregistrées en 2020 selon le type de dépenses (% des dépenses totales)

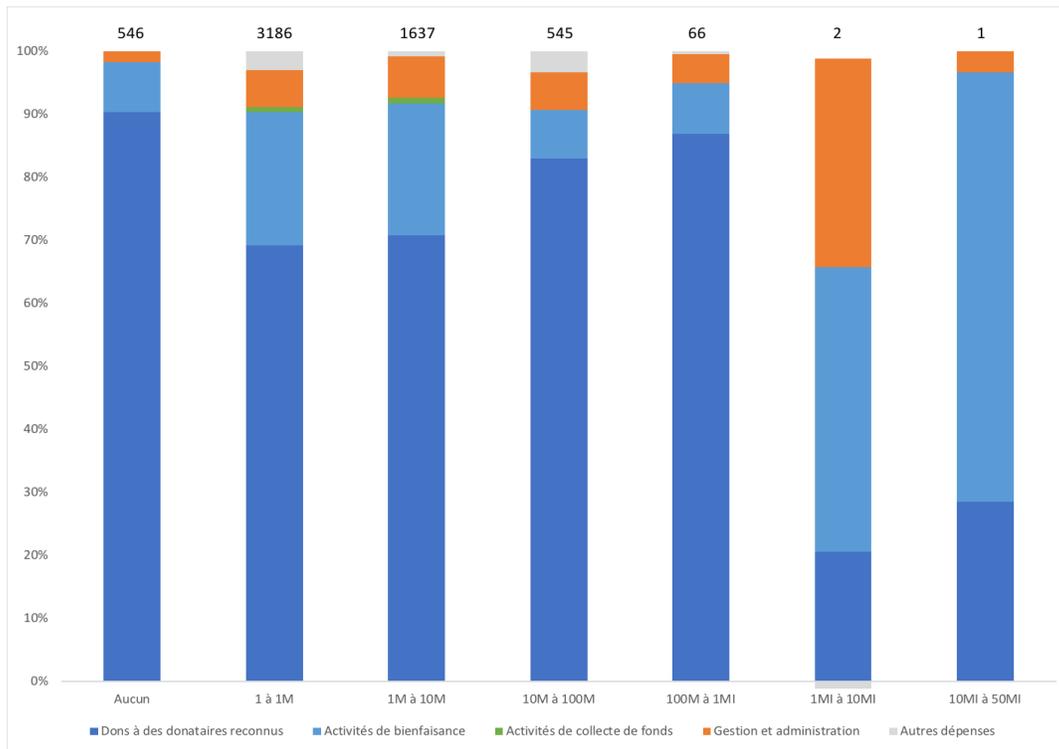
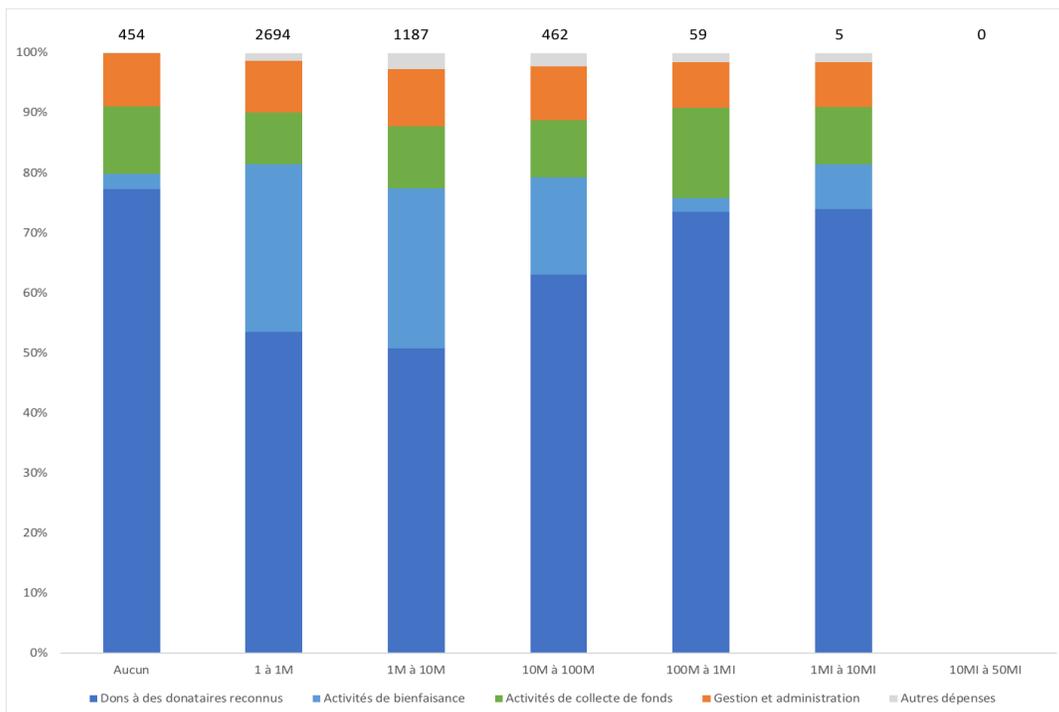
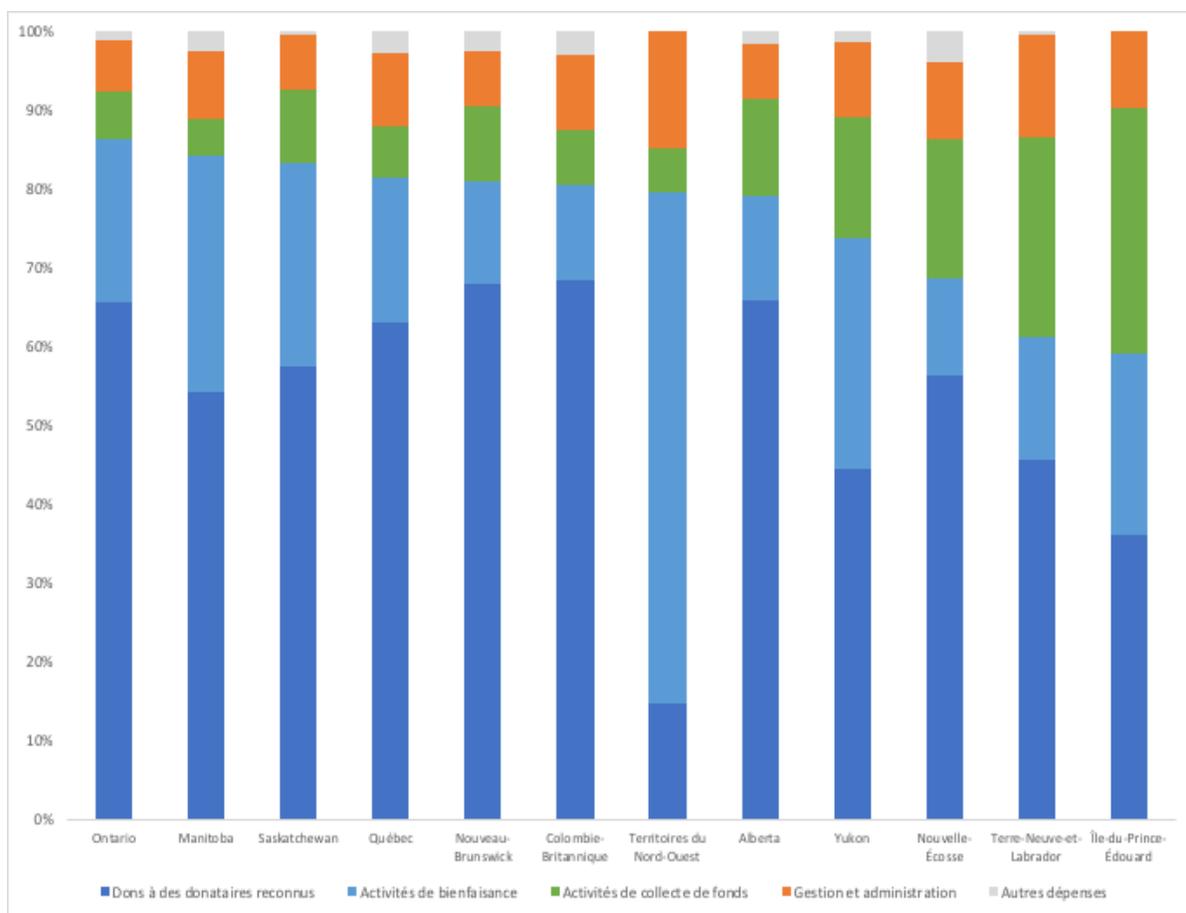


Figure 67 : Dépenses des fondations publiques enregistrées en 2020 selon le type de dépenses (% des dépenses totales)



Il existe également des variations régionales dans les dépenses des fondations (Figure 68)⁷³. Ainsi, dans les provinces de l'Ouest, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick et dans les Territoires du Nord-Ouest, les fondations consacrent entre 75% et 90% de leurs dépenses à des dons ou des activités de bienfaisance, alors que plusieurs provinces de l'Atlantique (Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador et Île-du-Prince-Édouard) et le Yukon ont des pourcentages de dépenses liées aux activités de collecte de fonds plus importants. De plus, dans certaines provinces des Prairies (Manitoba et Saskatchewan), les territoires (Territoires du Nord-Ouest, Yukon) et à l'Île-du-Prince-Édouard, de 30% à 90% des dépenses des fondations sont consacrées à leurs propres programmes de bienfaisance. Finalement, les frais de gestion et d'administration et autres dépenses varient peu entre les provinces et territoires.

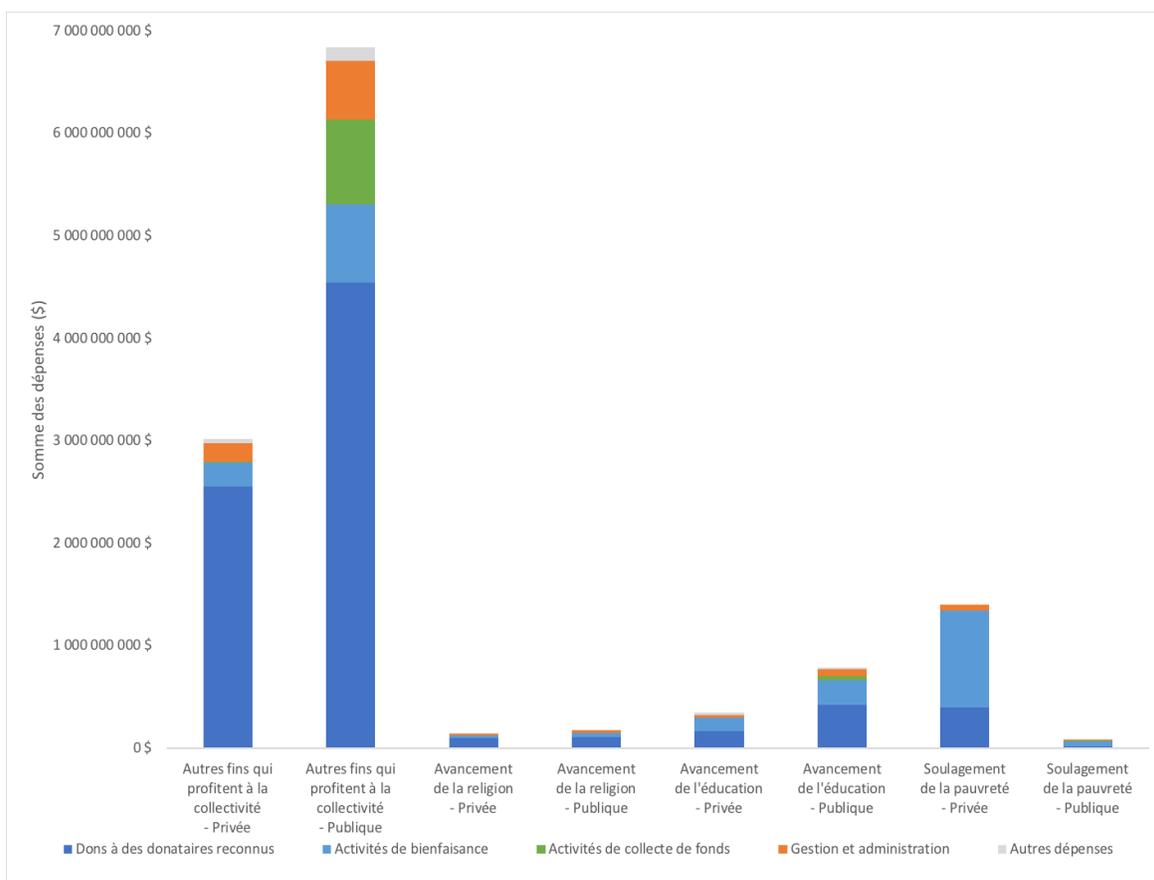
Figure 68 : Dépenses des fondations enregistrées en 2020 selon le type de dépenses et la province ou le territoire (% des dépenses totales)



73 L'écart entre les dépenses totales et la somme des types de dépenses représente une différence entre 0,29% et 2,53% selon la province ou le territoire, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard (9,37%), de la Colombie-Britannique (11,14%), de Terre-Neuve-et-Labrador (17,13%) et des Territoires du Nord-Ouest (26,09%). Dans ces cas, le manque de fiabilité des données pourrait changer les tendances observées.

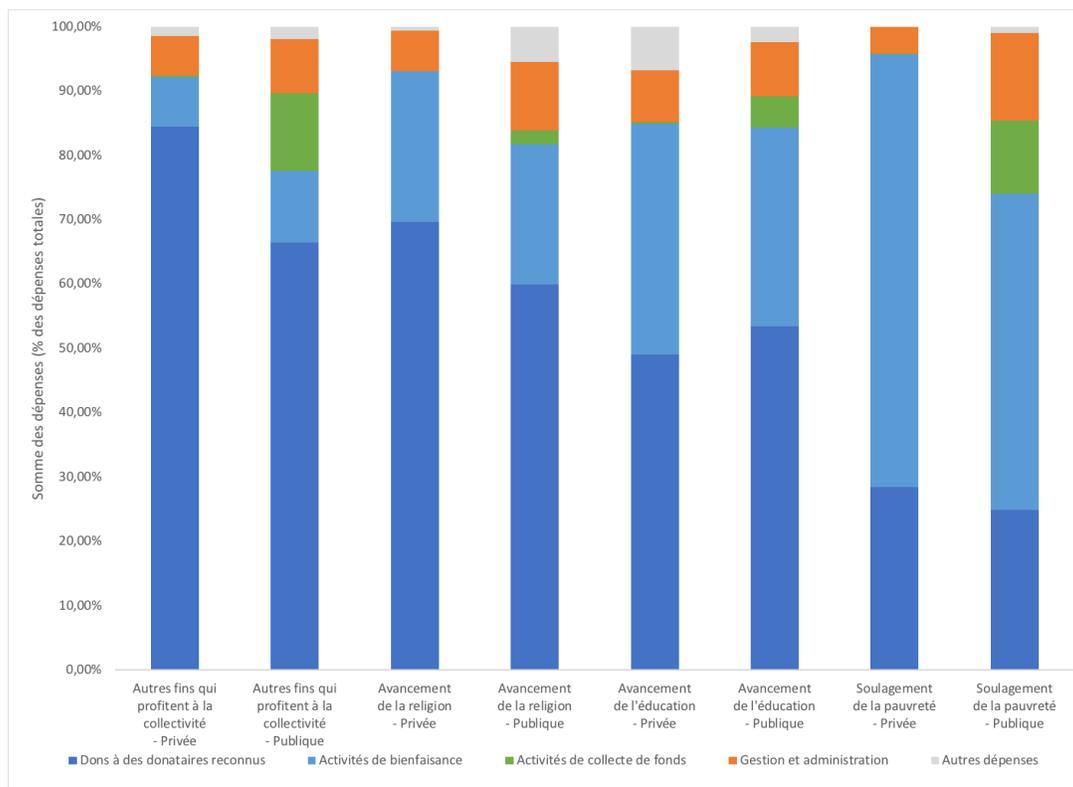
Enfin, des différences sont notables dans la taille et le profil des dépenses des fondations publiques et privées selon les fins de bienfaisance qui sont poursuivies (Figures 69 et 70)⁷⁴. D'une part, les fondations privées et surtout publiques œuvrant à d'autres fins qui profitent à la collectivité ont les dépenses les plus importantes (3 252 083 914\$; 6 906 429 789\$). Celles-ci sont consacrées principalement à des dons à des donataires reconnus (fondations privées : 84,52%; 2 553 326 626 \$; fondations publiques : 66,43%; 4 545 144 937\$). De plus, la part qu'elles consacrent à des activités de bienfaisance (7,64%; 11,12%) est cependant la moins importante des quatre catégories de bienfaisance (Figure 70). En effet, les fondations privées et publiques promouvant l'éducation ou la religion et, surtout, celles ayant pour fin de soulager la pauvreté consacrent une part plus substantielle de leurs dépenses à leurs propres programmes de bienfaisance (entre 21,70% et 67,33%). Les frais

Figure 69 : Dépenses des fondations privées et publiques enregistrées en 2020 selon le type de dépenses et la catégorie de bienfaisance (\$)



74 L'écart entre les dépenses totales et la somme des types de dépenses représente une différence entre 0,59% et 7,11% (fondations privées œuvrant à d'autres fins qui profitent à la collectivité). Bien que certains de ces écarts soient importants, ils ne peuvent pas changer les tendances observées.

Figure 70 : Dépenses des fondations privées et publiques enregistrées en 2020 selon le type de dépenses et la catégorie de bienfaisance (% des dépenses totales)



de gestion et d'administration (entre 4,25% et 13,67%) et les autres dépenses (entre 0,04% et 6,79%) varient moins entre les catégories de bienfaisance. Finalement, les fondations publiques dépensent plus afin d'organiser des activités de collecte de fonds (entre 2,23% et 12,15%) comparativement aux fondations privées (entre 0,03% et 0,29%).

5.5.1. Programmes de bienfaisance et catégories de bénéficiaires

L'examen des programmes de bienfaisance des fondations canadiennes permet d'avoir un portrait de leurs bénéficiaires et domaines d'intervention et ainsi, de leurs contributions à la justice sociale et environnementale (Tableau 4).

**Tableau 4 : Catégories de bénéficiaires et/ou de domaine d'intervention
des fondations canadiennes enregistrées en 2020 (nombre et %)**

Catégories	NB	%	Catégories	NB	%
Âge				2 236	20,62
Enfants	1 330	12,26	Personnes âgées	505	4,66
Jeunes	802	7,40	Adultes ⁷⁵	130	1,20
Genre				318	2,93
Femmes	254	2,34	Filles	64	0,59
Hommes	44	0,41	Garçons	37	0,34
Parentalité				96	0,89
Parents (mères et pères)	60	0,55	Monoparentalité	11	0,10
Mères	31	0,29	Pères	6	0,06
Relations familiales et conjugales				538	4,96
Familles	526	4,85	Couples	23	0,21
Santé				2 946	27,17
Santé physique	1 791	16,52	Programme COVID-19	104	0,96
Santé ⁷⁶	519	4,79	Dépendance	100	0,92
Recherche médicale	470	4,33	Veufs et orphelins	91	0,84
Handicap ou déficience	500	4,61	Proches aidants	25	0,23
Santé mentales	228	2,10	Perte d'autonomie	7	0,06
Éducation				3 768	34,75
Étudiants et enseignement	1 858	17,13	Bibliothèques et lecture	230	2,12
Éducation ⁷⁷	1396	12,87	Alphabétisation et littératie	100	0,92
Recherche, science et technologie ⁷⁸	824	7,60			
Religion				2 036	18,78
Religion	1 999	18,43	Cimetières	50	0,46
Pauvreté				1 367	12,61
Personnes défavorisées	1 019	9,40	Vêtements	166	1,53
Alimentation	559	5,15	Besoins de bases	62	0,57

75 Lorsque les fondations mentionnent qu'elles s'adressent à des « adultes », il s'agit généralement de « jeunes adultes » ou d'« adultes âgés » ou bien de personnes vivant d'autres situations de vulnérabilités (pauvreté, handicap, déficience, trouble de santé mentale, problèmes de santé, victimes d'abus sexuels, etc.), ayant recours à l'éducation des adultes, aux services sociaux ou à des services religieux.

76 Cette catégorie comprend les fondations faisant référence à la santé sans précision.

77 Cette catégorie comprend les fondations faisant référence à l'éducation sans précision. Elle comprend notamment les fondations faisant de l'éducation du public sur un enjeu.

78 Le financement de la recherche, comprend la recherche médicale, également classée en santé.

Tableau 4 : Catégories de bénéficiaires et/ou de secteur d'intervention des fondations canadiennes enregistrées en 2020 (nombre et %) (suite)

Catégories	NB	%	Catégories	NB	%
Logement				814	7,51
Résidence et logement	614	5,66	Personnes sans domicile fixe	237	2,19
Services sociaux, bien-être social, développement social et entreprises sociales				369	3,40
Travail				91	0,84
Employabilité	77	0,71	Travailleurs	14	0,13
Isolement et exclusion sociale				89	0,82
Communautés culturelles et minorités				343	3,16
Communautés culturelles	214	1,97	Minorités	73	0,67
Peuples autochtones	94	0,87	Communauté LGBTI	6	0,06
Migrations				75	0,69
Immigrants	47	0,43	Réfugiés	39	0,36
Pays étrangers et enjeux internationaux				504	4,65
Pays étrangers	383	3,53	Paix et résolution de conflits	19	0,18
Vétérans et institutions militaires	107	0,99	Victimes de guerre	12	0,11
Intervention humanitaire et services d'urgence				96	0,89
Désastre, sinistre et urgence	89	0,82	Membres des services d'urgence	7	0,06
Droit et justice				187	1,72
Victimes d'actes criminels	127	1,17	Accès à la justice	25	0,23
Défense de droits	30	0,28	Personnes judiciarisées	15	0,14
Loisir, sport et vie culturelle				1 607	14,82
Loisirs	440	4,06	Art et culture	943	8,70
Sport et activité physique	292	2,69	Histoire et patrimoine	285	2,63
Environnement et animaux				455	4,21
Protection de l'environnement	355	3,27	Bien-être des animaux	125	1,15
Agriculture et horticulture				64	0,59
Politique				3	0,03
Philanthropie et action bénévole				46	0,42
Innovation et changement social				20	0,18
Justice sociale, égalité et équité				46	0,42

Les données présentées doivent être interprétées comme une estimation. D'une part, plusieurs catégories de bénéficiaires ou secteurs d'intervention peuvent s'appliquer à une même fondation. Ceci est dû au fait que les fondations mènent souvent des activités contribuant à plus d'une fin de bienfaisance, offrent des services diversifiés, octroient des dons à des organisations ayant des missions diverses ou ciblent plusieurs catégories de bénéficiaires ou des catégories intersectionnelles de bénéficiaires (ex. jeunes femmes). D'autre part, les catégories ayant été produites *a posteriori* à partir des noms des fondations

et/ou des descriptions de leurs programmes fournies à l'ARC, elles sont sujettes aux variations dans la manière de décrire ces programmes (termes employés, précision, longueur des descriptions, etc.). Enfin, de nombreuses fondations ne rapportent aucune information sur leur programme (9,93%) – souvent parce qu'elles sont inactives –, mentionnent uniquement qu'elles octroient des dons à des donataires reconnus (20,44%) et/ou décrivent leurs activités de financement (1,69%) ou leur développement organisationnel (0,20%). Pour ces diverses raisons, 2 613 fondations (24,93%) n'ont pu être classées à partir de leur nom et/ou de leur programme.

Les fondations mènent des programmes ou octroient des dons à des donataires reconnus offrant des services à des personnes vivant des situations de vulnérabilité, cherchant à remédier à des inégalités sociales (voir section 3). Plusieurs visent à répondre aux besoins des enfants (1 330, 12,26%), des jeunes (802, 7,40%) (adolescents, jeunes adultes)⁷⁹ ou des personnes âgées (505, 4,66%), catégories d'âge plus exposées à la précarité et à des situations de dépendance ou de perte d'autonomie. De plus, les fondations qui mentionnent le genre de leurs bénéficiaires s'adressent davantage aux femmes (254, 2,34%)⁸⁰, adolescentes ou fillettes (64, 0,59%) plutôt qu'aux hommes (44, 0,41%), adolescents et garçons (37, 0,34%). Entre autres, la majorité des organisations venant en aide aux victimes d'actes criminels ou œuvrant à la prévention de la violence et de la maltraitance (127, 1,17%) s'adressent aux femmes, adolescentes ou fillettes victimes de violence physique, sexuelle, psychologique, d'exploitation sexuelle et/ou de trafic humain. De même, outre les fondations soutenant les parents indistinctement de leur genre (60, 0,55%), un nombre plus important de fondations ciblent les mères (31, 0,29%) plutôt que les pères (6, 0,06%), notamment en situation de monoparentalité (femmes : 11, 0,10% ; hommes : 1, 0,01% ; hommes et femmes : 7 ; 0,06%).

Outre ces facteurs de vulnérabilité liés à l'âge et au genre, la plupart des fondations visent à atténuer les effets négatifs sur la vie de groupes sociaux vivant de situations de vulnérabilité spécifique à des domaines d'intervention. Parmi celles intervenant dans le domaine de la santé, la majorité vise à atténuer les souffrances des personnes atteintes d'une maladie ou d'une blessure⁸¹ en soutenant les organisations offrant des services de santé ou y favorisant l'accès (ex. transports médicaux, aide financière pour les frais médicaux, liaison avec les services de santé, etc.), en offrant des dons de produits de médicaments ou en

79 Le terme « jeunes » manque de précision et pourrait également comprendre des enfants.

80 Selon le Sommaire de la politique CSP-W01 de l'ARC, « un organisme qui limite ses fins ou ses activités aux seules femmes ne peut être enregistré comme organisme de bienfaisance que si ses fins et activités de bienfaisance et la catégorie de bénéficiaires sont interdépendantes (par exemple, une maison de refuge pour femmes battues ou une clinique d'avortement). » (Gouvernement du Canada, 9 juin 2003)

81 La catégorie santé physique exclut les troubles neurologiques ou psychologiques.

faisant l'éducation et la promotion de la santé physique (1 791, 16,52%)⁸². Parmi celles-ci, 470 (4,33%) soutiennent également la recherche médicale afin de trouver un remède et de mieux soigner les patients. Néanmoins, un certain nombre de fondations visent à soutenir des groupes sociaux vulnérables en raison de situations liées à leur santé. Certaines appuient les organisations s'adressant aux personnes vivant avec un handicap, une déficience intellectuelle, un syndrome du spectre de l'autisme ou un trouble de l'apprentissage, du langage ou du comportement (500, 4,61%); soutenant les personnes vivant avec un trouble de santé mentale, offrant des services d'assistance psychologique et faisant la promotion de la santé mentale (228, 2,10%); ou bien offrant des services de traitement de la dépendance (alcoolisme, toxicomanie, etc.) (100, 0,92%). De même, des fondations visent à venir en aide aux personnes ayant perdu un membre de leur famille (veufs, orphelins, etc.) en leur offrant des services (orphelinats, aide psychologique, etc.) (91, 0,84%) ou aux proches aidants de personnes malades ou en perte d'autonomie (25, 0,23%). Enfin, 104 fondations (0,96%) ont mis sur pied des programmes afin de prévenir la propagation de la COVID-19 et d'atténuer les effets négatifs des mesures sanitaires, notamment auprès de populations vulnérables (ex. patients, personnes âgées, personnes isolées, proches aidants, personnes sans domicile fixe, étudiants, personnes ayant perdu leurs emplois, travailleurs de la santé). Ces programmes spéciaux font la promotion de la vaccination, distribuent des masques et de l'équipement médical, offrent un soutien psychologique, fournissent une aide financière aux personnes et organisations affectées ou effectuent des dons aux banques alimentaires.

Dans le domaine de l'éducation⁸³, la majorité des fondations offre un soutien aux étudiants primaires, secondaires, collégiaux et universitaires, accorde des dons à des établissements d'enseignement (1 858, 17,13%) et/ou soutient le développement des sciences, des technologies et de la recherche (824, 7,60%). Certaines de ces mesures, notamment l'octroi de bourses d'études, peuvent parfois servir à pallier les inégalités dans l'accès à l'éducation et la diplomation, l'un des facteurs de vulnérabilité influençant l'accès au marché du travail, la rémunération et la situation de pauvreté⁸⁴. De même, certaines fondations soutiennent des organismes offrant des services d'alphabétisation et favorisant le développement de la littératie (ex. aide à la lecture, clubs de lecture, concours d'écriture) (100, 0,92%) ou bien des bibliothèques publiques et autres organisations donnant accès ou distribuant du matériel et menant des activités promouvant la lecture (230, 2,12%). Ces différentes organisations contribuent ainsi à réduire des facteurs de vulnérabilité liés à l'éducation (ex. analphabétisme, accès inégal au matériel pédagogique et culturel, etc.).

82 Le nombre de fondations intervenant dans le domaine de la santé physique est probablement plus élevé puisque 519 fondations (4,79%) font également référence au domaine de la santé en général.

83 1 396 fondations (12,87%) font aussi référence à l'éducation en général.

84 Il est cependant difficile de départager dans la description des programmes, les formes de soutien aux étudiants et aux établissements d'enseignement contribuant à réduire ces inégalités.

Agissant de manière plus directe sur des inégalités sociales, un nombre important de fondations cherchent à venir en aide à des personnes défavorisées (1 019, 18,43%) ou « vulnérables » en subvenant à leurs besoins de base (62, 0,57%). Entre autres, plusieurs (559, 5,15%) visent à réduire l'insécurité alimentaire⁸⁵ en offrant du dépannage alimentaire, des repas, des ateliers de cuisine, de l'aide à l'épicerie ou font la promotion et l'éducation relative aux saines habitudes alimentaires. Parmi celles-ci, certaines interviennent également à l'étranger afin de donner l'accès à l'eau potable ou de distribuer des aliments dans des pays en voie de développement, notamment lors de famines. D'autres fondations (166, 1,53%) soutiennent plutôt des dons de vêtements ou leur vente à prix abordable. De nombreuses fondations interviennent également sur des problématiques liées à l'accès des groupes vulnérables au logement. D'une part, plusieurs organisations (614, 5,66%) offrent des services d'hébergement à des groupes vulnérables⁸⁶ (ex. foyers de personnes âgées, logements adaptés pour personnes vivant avec un handicap ou une déficience, centres de soins de longue durée ou de réadaptation, familles d'accueil pour jeunes, etc.), mettent à disposition des maisons de répit pour leurs familles et les proches aidants, visent à accroître l'accès aux logements abordables pour les personnes défavorisées ou offrent un accompagnement relatif au logement et au maintien à domicile (ex. services à domicile, dons de meubles ou de produits ménagers, services aux résidents, etc.). D'autre part, 237 fondations (2,19%) appuient les services aux personnes sans domicile fixe, notamment l'accès à des refuges ou la distribution de repas ou de vêtements. Enfin, plusieurs soutiennent, de manière vague, les « services sociaux », le « bien-être social » le « développement social », des « causes » ou des « entreprises sociales » (369, 3,40%).

Un nombre plus réduit de fondations agissent sur l'accès à l'emploi, l'un des principaux facteurs contribuant aux inégalités de revenus et à la pauvreté⁸⁷. Certaines (77, 0,71%) s'adressent aux personnes sans emploi (ex. chômeurs) en leur offrant des services de recherche d'emploi et de formation professionnelle et en faisant la promotion de l'employabilité. D'autre (14, 0,13%) viennent en appui aux travailleurs précarisés ou traversant des épreuves – notamment en raison de la pandémie de COVID-19 (ex. employés de la restauration, travailleurs de la santé, etc.) - ou défendent les droits des travailleurs.

Au-delà de la pauvreté et des facteurs y contribuant, certaines fondations (89, 0,82%) visent à apporter

85 64 fondations (0,59%) offrent également un soutien à des agriculteurs, œuvrent en agriculture, horticulture, arboriculture ou permaculture ou mènent d'autres activités sur des fermes, contribuant en partie à modifier l'offre agro-alimentaire et à réduire l'insécurité alimentaire.

86 Sont exclus les services d'hébergement d'urgence de courte durée s'adressant aux victimes de violence conjugale, aux personnes sans domicile fixe ou aux personnes souffrant d'une dépendance.

87 Le nombre réduit de fondations peut s'expliquer par le fait que les tribunaux ont confirmé, dans l'affaire *Credit Counselling Services of Atlantic Canada Inc c Canada (Revenu national)*, que pour satisfaire au critère du « soulagement de la pauvreté », la personne recevant l'aide doit être pauvre, excluant ainsi la prévention de la pauvreté des fins de bienfaisance (Gouvernement du Canada, 27 novembre 2020a).

un soutien aux personnes seules et isolées – en particulier, les personnes âgées et personnes vivant seules – ainsi qu’aux groupes vivant de l’exclusion sociale en raison de leur pauvreté et de leur marginalisation (ex. personnes itinérantes, jeunes marginalisés, etc.), en promouvant leur réinsertion, intégration et inclusion sociale, le développement d’habiletés sociales et une plus grande mixité sociale.

Outre cette marginalisation socio-économique, certaines fondations visent à contrer la discrimination basée sur des appartenances identitaires et à offrir des services aux membres des Premières Nations, Inuits, Métis et autres peuples autochtones (94, 0,87%), des minorités visibles, linguistiques, culturelles ou religieuses (73, 0,67%), de la communauté LGBTI (6, 0,06%) ou de communautés culturelles de diverses nationalités (214, 1,97%).⁸⁸ De même, un nombre réduit cherche à favoriser l’intégration des personnes immigrantes (47, 0,43%) ou à offrir des services aux réfugiés et demandeurs d’asile (39, 0,36%)⁸⁹.

D’ailleurs, plusieurs fondations œuvrent à l’étranger, en particulier dans des pays en voie de développement (383, 3,53%), promeuvent la paix et la résolution des conflits armés (19, 0,18%) ou offrent de l’aide aux victimes de guerre et d’actes terroristes (12, 0,11%). D’autres (107, 0,99%) apportent un soutien et des services aux militaires en service, aux vétérans et à leur famille ou font la promotion des Forces armées canadiennes.

Certaines fondations soutiennent des interventions humanitaires à la suite de catastrophes naturelles (ex. tremblement de terre, ouragan, tsunami, etc.) à l’étranger et, au Canada, appuient les victimes de

88 Le nombre réduit de fondations ayant pour bénéficiaires des membres des peuples autochtones, des minorités visibles, linguistiques, culturelles ou religieuses, de la communauté LGBTI et des communautés culturelles peut s’expliquer par la variation du critère du « bienfait d’intérêt public » au fil du temps. En effet, dans l’arrêt Strakosch de 1949 au Royaume-Uni, « le tribunal avait jugé que la conciliation interraciale était une fin politique et ne constituait donc pas une fin de bienfaisance » (Gouvernement du Canada, 10 mars 2006). Depuis, la Charte canadienne des droits et libertés, la Loi canadienne sur les droits de la personne, des lois provinciales en matière de droits de la personne, la Loi sur le multiculturalisme canadienne, la Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales et la Convention internationale sur l’élimination des formes de discrimination raciale ont été adoptées par le Canada, contribuant à faire reconnaître la promotion des relations « interraciales » harmonieuses en vue d’éliminer la discrimination fondée sur la « race » comme une fin de bienfaisance, ce qui comprend tous les groupes « raciaux », culturels et ethniques au Canada. Les tribunaux ont également déterminé que « les objectifs et les activités se limitant aux besoins des peuples autochtones au Canada sont des fins de bienfaisance » (Gouvernement du Canada, 10 mars 2006), mais les avantages procurés ne doivent pas se limiter à une nation ou un groupe particulier (Gouvernement du Canada, 6 novembre 1997). En vertu de la politique CPS-021 de l’ARC sur la promotion de l’égalité raciale, les organismes qui s’intéressent à d’autres formes de discrimination interdites par la Charte canadienne des droits et libertés et par les lois et règlements sur les droits de la personne pourraient aussi être enregistrés à titre d’organismes de bienfaisance, tels que la discrimination envers la communauté LGBTI. (Gouvernement du Canada, 2 septembre 2003). Pour sa part, le soutien aux communautés culturelles doit s’inscrire dans l’une des quatre fins de bienfaisance, la promotion du multiculturalisme ou d’une culture n’étant pas considéré par l’ARC comme une fin de bienfaisance (Gouvernement du Canada, 30 juin 2005; 25 janvier 2008).

89 L’arrêt Vancouver Society of Immigrant and Visible Minority Women c. M.R.N (1999) a déterminé que pour avoir un caractère de bienfaisance, l’aide aux immigrants devait viser ceux qui ont des besoins particuliers liés à leur situation d’immigrants (Gouvernement du Canada, 30 juin 2005).

sinistres (ex. inondations, incendies, etc.) et les services d'urgence (ex. sauvetage, services ambulanciers, etc.) (89, 0,82%) ainsi que leur personnel (7; 0,06%).

D'autres organisations offrent plutôt une aide aux victimes d'actes criminels (127, 1,17%) ou aux personnes dont les droits ont été violés⁹⁰ (30, 0,28%) ou bien cherchent à assurer un accès équitable au système de justice (25, 0,23%). De même, certaines fondations offrent des services aux personnes judiciairisées, détenues ou en liberté conditionnelle, favorisant la réinsertion sociale des personnes ayant eu des démêlés avec la justice (15, 0,14%).

Plusieurs fondations financent des centres de loisirs, des parcs et des activités récréatives (ex. camps) (440, 4,06%) ou soutiennent les sports – notamment les athlètes - et promeuvent l'activité physique (292, 2,69%). Parmi celles-ci, certaines visent à accroître l'accès d'enfants, de jeunes ou d'ânés défavorisés, malades ou vivant avec un handicap ou une déficience aux sports et loisirs. De même, de nombreuses fondations visent à contribuer à l'appréciation des arts par le public - notamment en soutenant des artistes et des galeries d'art, en enseignant les arts ou en offrant des spectacles musicaux ou des représentations théâtrales - et à donner accès à des activités culturelles (ex. musées) (943, 8,70%). Certaines contribuent à maintenir le patrimoine culturel, artistique, architectural et religieux et diffusent la connaissance de l'histoire (ex. musées historiques) (285, 2,63%).

Certaines fondations se dédient plutôt à la protection et à la conservation de l'environnement (ex. préservation de la biodiversité ou de la qualité de l'eau et de l'air, conservation des écosystèmes, protection de la faune et de la flore, notamment des espèces menacées, aires protégées et parc naturels, etc.) (355, 3,27%). D'autres se consacrent plutôt au bien-être des animaux (ex. refuge, adoption, soins vétérinaires, etc.) (125, 1,15%).

Un grand nombre d'organisations sont de nature religieuse (1 999, 18,43%). Celles-ci comprennent des lieux de culte (ex. églises, mosquées, synagogues, temples, etc.), des établissements d'enseignement religieux et des organisations offrant des services aux croyants ou au clergé, promouvant la religion (prosélytisme, évangélisation, etc.) ou œuvrant à la préservation du patrimoine religieux. Plusieurs de ces fondations mènent également d'autres activités caritatives. D'autres opèrent des cimetières (50, 0,46%).

⁹⁰ Avant l'enchâssement de la Charte canadienne des droits et libertés dans la Loi constitutionnelle de 1982, la défense des droits de la personne était considérée comme une activité politique au Canada, les tribunaux suivant en cela l'arrêt McGovern du Royaume-Uni (1981) qui avait refusé d'accorder le statut d'organisme de bienfaisance à Amnesty International Trust. Toutefois, en 2002, la Cour d'appel fédérale avait considéré comme une fin de bienfaisance l'abolition de la torture. En 2003, l'ARC a donc adopté la politique CSP-H08 sur les droits de la personne, remplacée en 2010 par la ligne directrice CG-001 Respect des droits de la personne et l'enregistrement comme organismes de bienfaisance (Gouvernement du Canada, 15 mai 2010).

Au contraire, les fondations menant principalement des activités visant à modifier les politiques publiques sont rares (3, 0,03%). Toutefois, les fondations peuvent mener des activités relatives au dialogue sur les politiques publiques ou à leur élaboration (ADPPÉ) pour appuyer la réalisation de leurs autres fins de bienfaisance⁹¹. De même, peu de fondations se consacrent à la promotion du secteur philanthropique ou de l'action bénévole en général (46, 0,42%) ou poursuivent explicitement des objectifs de justice sociale, de réduction des inégalités ou d'amélioration de l'équité (46, 0,42%). Néanmoins, la majorité des fondations contribuent indirectement à ces enjeux par leurs activités philanthropiques.

Enfin, un nombre très important des fondations de tout domaine financent des organismes locaux, contribuant ainsi au développement des services des communautés. Toutefois, cet ancrage territorial local peut mieux être observé à partir de l'examen des dons.

5.5.2. Dons à des donateurs reconnus

Outre les programmes de bienfaisance, l'examen des flux de dons donne un aperçu approximatif de l'ancrage territorial des fondations.⁹² Ainsi, la plupart des fondations privées, mais surtout publiques concentrent leurs dons à l'échelle locale (Tableaux 5 et 6).

91 Avant 2018, la part des ressources des organismes de bienfaisance consacrée à des activités politiques était limitée à 10% et 20% pour les organismes de petite taille. Depuis, le projet de loi C-86, adopté le 13 décembre 2018, les a autorisés à mener, sans restriction, des activités relatives au dialogue sur les politiques publiques ou à leur élaboration (ADPPÉ) pour appuyer la réalisation de leurs fins de bienfaisance, ne devant toutefois pas soutenir un parti politique ou un candidat ou s'y opposer. Le 21 janvier 2019, l'ARC a publié l'ébauche des lignes directrices CG-027, Activités relatives au dialogue sur les politiques publiques ou à leur élaboration par les organismes de bienfaisance aux fins de consultation publique, révisant ses lignes directrices afin qu'elles concordent avec ces nouvelles règles (Gouvernement du Canada, 15 mai 2010).

92 Les informations fournies dans les formulaires T3010 et T1236 sur les villes des fondations et des donateurs reconnus permet de retracer les flux de dons entre villes. Cependant, la localisation des bénéficiaires peut être différentes, puisqu'un donataire reconnu peut intervenir dans un territoire plus étendu ou autre que l'adresse de ces bureaux enregistrés à l'ARC.

**Tableau 5 : Échelles des flux de dons à des donataires reconnus
des fondations privées enregistrées en 2020 selon la taille des actifs (%)**

		Local	Supralocal	Régional	Provincial	National	Total
Nombre de fondations	Aucun actif	19,05%	4,21%	2,93%	8,79%	8,06%	43,04%
	1 à 1M	34,49%	11,33%	12,08%	19,27%	22,07%	99,25%
	1M à 10M	61,15%	20,16%	21,87%	38,00%	40,50%	181,67%
	10M à 100M	77,43%	27,71%	32,48%	59,82%	62,20%	259,63%
	100M à 1MI	93,94%	40,91%	45,45%	86,36%	80,30%	346,97%
	1MI à 10 MI	100,00%	50,00%	50,00%	100,00%	100,00%	400,00%
	10MI à 50 MI	100,00%	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%	300,00%
Nombre dons	Aucun actif	54,81%	5,30%	4,04%	16,60%	19,25%	100,00%
	1 à 1M	46,42%	6,42%	10,52%	17,70%	18,94%	100,00%
	1M à 10M	48,98%	7,42%	7,01%	17,21%	19,37%	100,00%
	10M à 100M	23,96%	3,97%	3,15%	14,26%	54,66%	100,00%
	100M à 1MI	39,53%	5,26%	3,45%	17,28%	34,48%	100,00%
	1MI à 10 MI	22,76%	0,81%	2,44%	37,40%	36,59%	100,00%
	10MI à 50 MI	15,22%	0,00%	0,00%	36,96%	47,83%	100,00%
Somme des dons	Aucun actif	41,01%	1,30%	7,21%	21,74%	28,74%	100,00%
	1 à 1M	58,73%	6,40%	12,29%	8,64%	13,94%	100,00%
	1M à 10M	57,82%	6,54%	9,49%	10,82%	15,33%	100,00%
	10M à 100M	50,39%	4,05%	3,62%	17,36%	24,58%	100,00%
	100M à 1MI	15,88%	1,39%	1,48%	76,81%	4,44%	100,00%
	1MI à 10 MI	55,54%	0,10%	2,32%	28,02%	14,03%	100,00%
	10MI à 50 MI	41,95%	0,00%	0,00%	31,58%	26,47%	100,00%

**Tableau 6 : Échelles des flux de dons à des donataires reconnus
des fondations publiques enregistrées en 2020 selon la taille des actifs (%)**

		Local	Supralocal	Régional	Provincial	National	Total
Nombre de fondations	Aucun actif	25,77%	10,79%	7,93%	15,64%	9,91%	70,04%
	1 à 1M	39,46%	10,80%	7,91%	14,07%	8,98%	81,22%
	1M à 10M	64,53%	17,44%	13,48%	21,40%	15,75%	132,60%
	10M à 100M	79,22%	19,48%	17,97%	30,09%	26,62%	173,38%
	100M à 1MI	91,53%	27,12%	28,81%	52,54%	50,85%	250,85%
	1MI à 10 MI	100,00%	80,00%	40,00%	100,00%	100,00%	420,00%
	10MI à 50 MI	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Nombre dons	Aucun actif	38,76%	11,81%	6,10%	32,66%	10,67%	100,00%
	1 à 1M	37,17%	6,95%	8,38%	28,07%	19,43%	100,00%
	1M à 10M	29,92%	5,89%	9,54%	29,06%	46,75%	121,17%
	10M à 100M	21,12%	3,63%	6,05%	23,75%	45,45%	100,00%
	100M à 1MI	26,75%	2,60%	6,32%	22,43%	41,90%	100,00%
	1MI à 10 MI	43,59%	11,33%	1,72%	14,59%	28,76%	100,00%
	10MI à 50 MI	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Somme des dons	Aucun actif	93,09%	1,92%	1,14%	2,68%	1,17%	100,00%
	1 à 1M	74,58%	4,95%	4,52%	8,29%	7,66%	100,00%
	1M à 10M	66,08%	5,55%	5,05%	12,03%	11,29%	100,00%
	10M à 100M	61,21%	4,60%	3,27%	12,02%	18,89%	100,00%
	100M à 1MI	71,84%	2,88%	1,83%	11,02%	12,43%	100,00%
	1MI à 10 MI	74,39%	5,47%	0,49%	4,45%	15,20%	100,00%
	10MI à 50 MI	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Il existe cependant des différences selon la taille des actifs des fondations. Les fondations de moins de 1 million \$ sont moins nombreuses à faire des dons à des donataires reconnus. Au contraire, en général, plus les fondations possèdent des actifs importants, plus elles octroient des dons à des échelles variées, ce qui est notable par l'accroissement des pourcentages de fondations intervenant aux différentes échelles. De plus, bien que les moyennes et grandes fondations consacrent le plus souvent une majorité de leur fonds à des dons locaux, le nombre et la somme de leurs dons aux échelles provinciales ou nationales sont plus importants que ceux des petites fondations. Ces dernières interviennent également à ces échelles, mais la somme de leurs dons est moins grande. Enfin, pour toutes les tailles d'actifs, les dons faits aux échelles supra-locale et régionale sont moindres.

En 2020, 2 320 subdivisions de recensement avaient des flux de dons sortants ou entrants (Figure 71). Parmi celles-ci, des dons avaient été octroyés par des fondations de 751 subdivisions⁹³ et reçus par des

⁹³ Les donataires reconnus de 735 de ces 751 subdivisions avaient également reçu des dons, alors que 16 subdivisions n'avaient reçu aucun don.

donataires reconnus de 2 304 subdivisions⁹⁴. Seules 214 subdivisions de recensement avaient des flux de dons sortants supérieurs aux dons entrants, alors que 2 103 recevaient plus de dons qu'elles n'en octroyaient. Trois subdivisions de recensement recevaient et accordaient les mêmes montants en dons. Les dons faits par les fondations ont ainsi effet redistributif sur le plan géographique.

Figure 71 : Flux de dons des fondations enregistrées en 2020 à des donataires reconnus (\$)



Néanmoins, les dons des fondations canadiennes se concentrent surtout dans les régions métropolitaines, la capitale nationale et les capitales provinciales (Tableau 7). Toronto canalise une grande part des dons octroyés par les fondations (50,74%) ou reçus par des donataires reconnus (24,17%). Une part importante de ces dons sont aussi faits localement ou à des subdivisions de recensement voisines. En général, les fondations situées dans les principaux centres urbains du pays et/ou les capitales des provinces, tels Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary, Ottawa, Winnipeg et Saint John, accordent plus de dons que n'en reçoivent les donataires reconnus de ces villes. Au contraire, les centres urbains moyens, souvent en périphérie des grands centres urbains, ainsi que certaines capitales et métropoles provinciales (Edmonton, Québec, Halifax, Victoria, Saskatoon, Regina, St. John's, Moncton) reçoivent davantage de dons que n'en font les fondations situées dans ces régions. Enfin, la majorité des subdivisions à l'extérieur des centres urbains reçoivent plus de dons qu'elles n'en font parvenir vers d'autres municipalités, réserves ou territoires non organisés.

94 1 569 de ces 2 304 subdivisions n'avaient octroyé aucun don.

Tableau 7 : Principaux flux de dons des fondations enregistrées en 2020 à des donataires reconnus selon la subdivision de recensement (\$ et %)

Subdivision de recensement	Dons reçus		Dons octroyés		Flux net de dons
	Montant	%	Montant	%	Montant
Toronto	2 351 482 644 \$	24,17%	4 937 317 437 \$	50,74%	-2 585 834 793 \$
Montréal	841 872 927 \$	8,65%	874 458 061 \$	8,99%	-32 585 134 \$
Vancouver	577 444 003 \$	5,93%	640 894 265 \$	6,59%	-63 450 262 \$
Kingston	1 095 773 084 \$	11,26%	89 958 714 \$	0,92%	1 005 814 370 \$
St. Catharines	1 149 357 700 \$	11,81%	12 108 928 \$	0,12%	1 137 248 772 \$
Calgary	482 878 007 \$	4,96%	520 690 616 \$	5,35%	-37 812 609 \$
Ottawa	412 795 779 \$	4,24%	535 187 526 \$	5,50%	-122 391 747 \$
Winnipeg	202 868 631 \$	2,08%	203 435 021 \$	2,09%	-566 390 \$
Edmonton	170 626 650 \$	1,75%	144 137 494 \$	1,48%	26 489 156 \$
Hamilton	142 697 483 \$	1,47%	106 074 863 \$	1,09%	36 622 620 \$
Québec	97 619 214 \$	1,00%	86 983 927 \$	0,89%	10 635 287 \$
Vaughan	81 592 794 \$	0,84%	94 140 049 \$	0,97%	-12 547 255 \$
London	90 561 515 \$	0,93%	60 872 016 \$	0,63%	29 689 499 \$
Halifax	88 651 530 \$	0,91%	48 471 394 \$	0,50%	40 180 136 \$
Kitchener	95 156 693 \$	0,98%	41 060 946 \$	0,42%	54 095 747 \$
Burnaby	54 347 721 \$	0,56%	75 850 334 \$	0,78%	-21 502 613 \$
Victoria	70 518 887 \$	0,72%	52 262 724 \$	0,54%	18 256 163 \$
Saskatoon	76 976 797 \$	0,79%	43 780 074 \$	0,45%	33 196 723 \$
Mississauga	48 606 096 \$	0,50%	55 899 293 \$	0,57%	-7 293 197 \$
Burlington	56 384 462 \$	0,58%	40 122 627 \$	0,41%	16 261 835 \$
Waterloo	34 130 500 \$	0,35%	29 389 505 \$	0,30%	4 740 995 \$
Surrey	38 615 588 \$	0,40%	20 795 833 \$	0,21%	17 819 755 \$
Regina	33 787 421 \$	0,35%	25 331 304 \$	0,26%	8 456 117 \$
Cambridge	14 244 579 \$	0,15%	44 532 736 \$	0,46%	-30 288 157 \$
Saint John	19 127 206 \$	0,20%	37 607 443 \$	0,39%	-18 480 237 \$
Sherbrooke	32 064 044 \$	0,33%	22 633 084 \$	0,23%	9 430 960 \$
Oakville	28 226 813 \$	0,29%	22 458 204 \$	0,23%	5 768 609 \$
Guelph	33 158 977 \$	0,34%	16 681 079 \$	0,17%	16 477 898 \$
Kelowna	23 819 194 \$	0,24%	21 125 782 \$	0,22%	2 693 412 \$
Westmount	25 504 966 \$	0,26%	18 168 761 \$	0,19%	7 336 205 \$
New Westminster	29 822 608 \$	0,31%	12 355 295 \$	0,13%	17 467 313 \$
Windsor	24 058 268 \$	0,25%	14 979 481 \$	0,15%	9 078 787 \$
Centre Wellington	18 966 404 \$	0,19%	18 424 072 \$	0,19%	542 332 \$
Langley	28 955 563 \$	0,30%	6 194 572 \$	0,06%	22 760 991 \$
Markham	18 694 619 \$	0,19%	16 162 852 \$	0,17%	2 531 767 \$
Aurora	9 813 649 \$	0,10%	24 005 288 \$	0,25%	-14 191 639 \$
Richmond Hill	20 464 257 \$	0,21%	13 229 623 \$	0,14%	7 234 634 \$

Mont-Royal	2 032 047 \$	0,02%	29 759 036 \$	0,31%	-27 726 989 \$
Abbotsford	19 849 429 \$	0,20%	10 718 030 \$	0,11%	9 131 399 \$
Stratford	20 035 705 \$	0,21%	10 040 431 \$	0,10%	9 995 274 \$
Collingwood	6 061 060 \$	0,06%	23 082 336 \$	0,24%	-17 021 276 \$
Brampton	17 463 771 \$	0,18%	11 515 074 \$	0,12%	5 948 697 \$
St. John's	20 245 304 \$	0,21%	7 621 217 \$	0,08%	12 624 087 \$
Moncton	17 167 875 \$	0,18%	10 436 558 \$	0,11%	6 731 317 \$
Greater Sudbury	16 686 696 \$	0,17%	9 867 182 \$	0,10%	6 819 514 \$
Nanaimo	18 641 355 \$	0,19%	6 726 895 \$	0,07%	11 914 460 \$
Newmarket	13 667 572 \$	0,14%	11 215 393 \$	0,12%	2 452 179 \$
Richmond	13 278 002 \$	0,14%	9 544 817 \$	0,10%	3 733 185 \$
Oshawa	16 422 060 \$	0,17%	5 800 193 \$	0,06%	10 621 867 \$
North Vancouver	18 952 043 \$	0,19%	2 320 272 \$	0,02%	16 631 771 \$
King	10 123 846 \$	0,10%	10 748 247 \$	0,11%	-624 401 \$
Gatineau	12 646 941 \$	0,13%	7 650 512 \$	0,08%	4 996 429 \$

6. Interprétation des résultats

6.1. Fondations canadiennes et enjeu de la justice sociale et environnementale

À l'instar de la situation aux États-Unis et en Europe (Martinez-Cosio et Rabinowitz Bussell, 2013; Mercer, 2007; Ostrander, 2005; Warren et Dubb, 2010), les inégalités sociales et les défis environnementaux liés aux changements climatiques sont des enjeux émergents au sein de l'écosystème canadien de la philanthropie. En effet, très peu de fondations canadiennes poursuivent explicitement des objectifs de justice sociale, de réduction des inégalités ou d'amélioration de l'équité entre divers groupes sociaux (46, 0,42%). De même, bien que la protection de l'environnement soit une fin de bienfaisance bien établie, les fondations s'y consacrant demeurent marginales (355, 3,27%).

Pourtant, les données sociodémographiques du recensement de 2016 mettent en lumière la persistance d'inégalités économiques entre divers groupes sociaux au Canada. Entre autres, de 1976 à 1998, les inégalités de revenus du marché avant transfert et impôt ont augmenté, demeurant relativement stable entre 1998 et 2018. Malgré un effet égalisateur, les politiques sociales et fiscales n'auraient pas suffi à compenser la hausse des années 1990 (Torres, 2021). Des écarts de revenus importants persistent ainsi entre les déciles inférieurs et supérieurs de revenus dans l'ensemble des provinces et territoires. De plus, le statut socioéconomique des personnes vivant en situation de pauvreté est varié, comprenant tant des travailleurs précarisés, des chômeurs, des retraités avec ou sans régime privée de pension que des prestataires de divers transferts gouvernementaux. Il existe également des disparités régionales en matière d'inégalités de revenus et de composition démographique de la pauvreté. Ces écarts reflètent divers facteurs de vulnérabilités liés aux disparités de rémunération et à l'accès inégal au marché du travail (ex. inactivité, chômage, sous-emploi) et aux programmes gouvernementaux qui varient selon le genre, la diplomation et le cycle de vie des personnes ainsi que la structure familiale et l'état matrimonial des ménages. À ces facteurs, s'ajoutent la discrimination ou les inégalités systémiques envers les personnes issues de l'immigration, des minorités visibles ou des peuples autochtones.

Ces inégalités socio-économiques ont des répercussions sur les iniquités en matière d'accès aux biens et aux services de base. Entre autres, l'accès à un logement à prix raisonnable, de taille suffisante et dans un état convenable varie en fonction de la situation des personnes et des ménages, affectant particulièrement les personnes défavorisées, seules ou monoparentales, vivant en région éloignée et issues des Premières Nations, Métis ou Inuits. De même les inégalités économiques provoquent des situations de vulnérabilité sociale à l'origine d'iniquités dans l'accès aux services de santé. Le vieillissement et l'isolement social sont également des facteurs de risques en matière de santé. De plus, différents groupes sociaux (ex. personnes vivant avec des handicaps, peuples autochtones, minorités visibles, résidents de

régions rurales et éloignées, personnes 2ELGBTQQIA) font face à des obstacles ou de la discrimination dans l'accès aux soins. Enfin, les inégalités sociales et économiques sont à l'origine de disparités dans l'accès à un environnement de qualité, notamment en raison des répercussions disproportionnées des changements climatiques sur certains groupes sociaux – en particulier les peuples autochtones - ou de l'accessibilité inégale des solutions adoptées afin d'y faire face, soulevant l'enjeu de la justice climatique.

En effet, les plus récents rapports synthèses du GIEC et d'Environnement et Changement climatique Canada font état des répercussions des changements climatiques actuels et projetés (IPCC 2021b, 2022b; Hicke et al., 2022, Bush et Lemmen, 2019; Warren et Lulham, 2021; Warren et al., 2021; Berry et Schnitter, 2022). Au Canada, l'augmentation du CO² atmosphérique, la hausse des températures et les variations des régimes de précipitation devraient accroître la fréquence et l'intensité des événements météorologiques extrêmes (ex. sécheresse, précipitations extrêmes, inondations, feux de forêt), accélérer la fonte des glaciers, de la neige et du pergélisol et contribuer à l'acidification et la désalinisation des océans. Ces changements climatiques affecteront la disponibilité en eau douce de certaines régions, rehausseront le niveau mondial de la mer, contribuant à l'érosion et l'inondation du littoral, et exacerberont la dégradation des écosystèmes terrestres et aquatiques.

Les changements du climat auront également des répercussions sociales affectant les habitants des villes et des collectivités rurales au Canada et à l'étranger. En milieu urbain, les impacts des vagues de chaleur, de la mauvaise qualité de l'air et des phénomènes météorologiques (ex. inondations, feux de forêt, tempêtes, érosion du littoral, etc.) affecteront les infrastructures, la santé et le bien-être des personnes ainsi que la prestation des services de santé. Dans les collectivités rurales et éloignées, notamment le Nord canadien, ces répercussions seront amplifiées par les changements plus rapides du climat et l'accès limité aux ressources institutionnelles, humaines et financières. De plus, les changements climatiques auront des répercussions sur les secteurs d'activités économiques liés à l'exploitation des ressources naturelles et les activités de subsistances dont dépendent ces collectivités. Les répercussions économiques varieront selon les régions du Canada, les secteurs d'activités les plus touchés étant l'agriculture, la pêche, la foresterie, l'exploitation minière, l'énergie, le transport et le tourisme. La santé des Canadiens et Canadiennes sera également touchée, et ce, de manière inégale, reflétant les déterminants des iniquités en matière de santé. Les principaux risques sanitaires comprennent une hausse de la mortalité, de la morbidité et des hospitalisations liés aux aléas naturels, des troubles respiratoires, cardiaques et pulmonaires causés par la pollution atmosphérique, des maladies infectieuses d'origine vectorielle, hydrique ou alimentaire, la contamination ou la réduction de l'approvisionnement en eau potable, des menaces à la salubrité et à la sécurité des aliments et les effets directs et indirects sur la santé mentale et le bien-être psychologique des individus. Enfin, les impacts sur les populations à l'étranger devraient contribuer à un accroissement des migrations internationales en direction du Canada et nécessiter une aide internationale accrue afin de

soutenir la lutte et l'adaptation aux changements climatiques et réduire leurs impacts sur les populations vulnérables des pays en développement.

Or, malgré la multiplication des mesures d'adaptation au Canada, d'importantes lacunes subsistent dans la préparation aux changements climatiques, notamment en ce qui a trait à la mise en œuvre d'initiatives, l'accès au financement ou aux outils d'aide à la décision, aux priorités concurrentes et à la gouvernance. Cette situation occasionne des retards dans la mise en œuvre de mesures concrètes, souvent adoptées de manière réactives, et des réponses fragmentées ne tenant pas compte des principaux facteurs de vulnérabilité sociale. Pour ces raisons, les études soulignent l'avancement inégal des mesures d'adaptation selon les régions et les paliers gouvernementaux et des effets inégaux des stratégies d'adaptation, reflétant les inégalités socio-économiques existantes au Canada.

Face à des stratégies d'adaptation et de lutte aux changements climatiques insuffisantes, notamment à un manque de ressources financières dédiées à la mise en œuvre de mesures concrètes, les fondations canadiennes disposent d'un champ d'action qui leur permettraient d'exercer un plus grand rôle sur des enjeux de justice sociale et environnementale, d'autant plus que le secteur philanthropique est en expansion au Canada.

D'une part, une grande partie des fondations publiques et privées canadiennes contribuent déjà de manière indirecte à la justice sociale, en apportant leur soutien à des groupes sociaux vulnérables. Malgré la fragmentation des domaines d'intervention philanthropique, nombre d'entre elles visent à accroître l'accessibilité aux soins de santé et à l'éducation ou à subvenir aux besoins de base (ex. alimentation, logement, vêtements, etc.) des personnes défavorisées ou vulnérables (ex. enfants, jeunes, personnes âgées, familles monoparentales, personnes isolées ou exclues, etc.). Bien que plus rares, certaines fondations interviennent aussi sur des enjeux liés à la discrimination « raciale » ou ethnique, notamment auprès des peuples autochtones et des minorités visibles, des identités de genre, d'orientation sexuelle ou des migrants. Toutefois, très peu de ces fondations visent à lutter contre les inégalités et à accroître l'équité entre les divers groupes sociaux auprès desquels elles interviennent, se positionnant plutôt dans une posture de charité visant à soulager la pauvreté et les inégalités sociales, économiques ou culturelles plutôt qu'à les réduire ou à les prévenir. Cette posture est en partie imposée par l'interprétation juridique et administrative des fins de bienfaisance faite par les tribunaux et l'ARC, limitant les fins pouvant être reconnues, et son évolution historique. Ainsi, les tribunaux et l'ARC ont exclu des fins de bienfaisance la prévention de la pauvreté (Gouvernement du Canada, 27 novembre 2020a) et ont tardé à reconnaître l'élimination de la discrimination envers les peuples autochtones, les minorités visibles, linguistiques, culturelles ou religieuses et la communauté LGBTI comme un « bienfait d'intérêt public » (Gouvernement du Canada, 6 novembre 1997; 2 septembre 2003; 10 mars

2006; 30 juin 2005; 25 janvier 2008). De même, la défense des droits de la personne a été jusqu'à récemment considérée comme une activité politique soumise à des restrictions en matière de dépenses (Gouvernement du Canada, 15 mai 2010).

D'autre part, il existe très peu de relations entre les fondations intervenant sur des enjeux sociaux et celles se préoccupant de la protection de l'environnement alors que les études entourant les changements climatiques et les mesures d'adaptation mettent en lumière leurs impacts sociaux inégaux et soulèvent des questions d'équité. Les programmes de bienfaisance des fondations révèlent d'ailleurs une séparation de ces deux champs d'intervention, pourtant interreliés en ce qui a trait à la justice environnementale. De plus, une minorité de fondations soutient des mesures environnementales, mais ces mesures ne reflètent pas l'étendue et la diversité des enjeux soulevés par les changements climatiques, ces fondations poursuivant surtout des fins de conservation de la nature (ex. aires protégées et parcs naturels). D'autres fondations, également peu nombreuses, interviennent tant à l'étranger qu'au Canada sur des enjeux liés aux impacts des changements climatiques. Elles soutiennent par exemple les interventions humanitaires, les services d'urgence et les familles sinistrées en cas de désastres naturels (ex. ouragans, sécheresses, etc.) ou de sinistres (ex. inondations, incendies), luttent contre l'insécurité alimentaire et pour l'accès à l'eau potable dans les pays en voie de développement, intervenant notamment lors de famines provoquées par des sécheresses, offrent un soutien au développement de l'agriculture et de l'horticulture ou viennent en aide aux immigrants et réfugiés qui risquent de s'accroître avec les changements climatiques. Néanmoins, ces fondations n'établissent pas de liens entre leurs fins de bienfaisance et la lutte aux changements climatiques. Un nombre important de fondations canadiennes œuvrent également dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la recherche. Certaines d'entre elles pourraient jouer un rôle dans l'avancement de l'éducation, de la sensibilisation et de la recherche liée à l'environnement et aux changements climatiques ou bien financer des activités de bienfaisance visant à atténuer leurs impacts sanitaires, domaines très peu investis par la philanthropie canadienne. Enfin, plusieurs groupes, au premier chef les peuples autochtones et les résidents de régions rurales et éloignées, sont exposés de manière disproportionnée aux impacts des changements climatiques. Or, peu de fondations comptent ceux-ci parmi leurs bénéficiaires, reflétant la concentration des fondations, que ce soit leur siège social ou leurs dons à des donataires reconnus, dans les milieux urbains, surtout dans les zones des grandes métropoles et capitales fédérale et provinciales.

Néanmoins, les milieux à l'extérieur des grands centres urbains (ex. milieux ruraux, réserves, territoires non organisés, centres urbains moyens) ainsi que certaines capitales et métropoles provinciales reçoivent plus de dons qu'elles n'en font. Ces flux de dons contribuent à une redistribution de la richesse entre les collectivités territoriales. Toutefois, cet effet redistributif est limité par divers facteurs. D'une part, sur le plan géographique, la majorité des dons des fondations publiques et privées se concentrent à l'échelle

locale, bien que la répartition des dons se fassent à des échelles plus variées avec l'accroissement des actifs des fondations. D'autre part, sur le plan social, l'évolution récente des fondations canadiennes présente des tendances contradictoires. D'un côté, l'accroissement du nombre de fondations publiques et privées et de leurs actifs, l'élargissement de leurs domaines d'intervention à une diversité de fins devant profiter à la collectivité – incluant l'environnement - ou au soulagement de la pauvreté, et l'apparition de très grandes fondations se dédiant à ces enjeux pourraient contribuer à la réduction des inégalités sociales et environnementales. D'un autre côté, les fondations privées, en forte expansion au Canada, surpassent désormais en nombre, en actifs et en dépenses les fondations publiques, alors qu'elles consacrent une part moins importante de leurs biens non utilisés à leurs programmes de bienfaisance et à des dons à l'instar des grandes fondations. Ainsi, les dépenses des grandes fondations, en particulier privées, dépassent légèrement le contingent de versement obligatoire, contrairement aux petites et moyennes fondations, surtout publiques. De plus, les revenus élevés générés par ces grandes fondations privées sont davantage tirés du marché – principalement des revenus d'intérêts et de placements. Or, le marché constitue l'un des principaux mécanismes de production des inégalités économiques au Canada. Les investissements des fonds des fondations sur les marchés financiers contribuent ainsi sans doute à l'accroissement des inégalités économiques.

6.2. Lacunes dans les données sur les fondations canadiennes

Ce portrait des fondations canadiennes repose sur les données fournies par les organismes de bienfaisance enregistrés à la Direction des organismes de bienfaisance de l'ARC et produites à partir des formulaires T3010 et T1236. Extraite des déclarations des organismes, l'information divulguée se révèle en partie lacunaire et comporte parfois des erreurs qui ont été corrigées à partir de recherches documentaires (voir la section 2).

Néanmoins, certaines mesures pourraient être prises à l'avenir afin d'améliorer la qualité, l'exactitude et la justesse des données rendues publiques par l'ARC comme le suggèrent Brouard (2014a; 2014b) et Brouard et al. (2020).

Premièrement, sur le plan géographique, les noms des villes, des provinces, des territoires ou des pays désignant l'adresse officielle des organismes de bienfaisance et des donataires reconnus pourraient faire l'objet d'une vérification préalable et d'une harmonisation avec le système de classification des subdivisions de recensement de Statistique Canada, ce qui faciliterait l'analyse géographique des données. De plus, l'information géographique devrait différencier de manière systématique les sièges sociaux et les branches locales des organismes de bienfaisance – ceux-ci étant parfois amalgamés dans les renseignements fournis. De même, des données géographiques pourraient être recueillies concernant les

services fournis par les fondations canadiennes administrant leurs propres programmes de bienfaisance et par les donateurs reconnus recevant leur fonds et, plus généralement, leurs échelles d'intervention (local, régional, provincial, national ou international), ce qui donnerait un portrait plus exact de leurs territoires d'intervention et des différents types de services fournis dans les collectivités. Pour ce faire, les données géographiques pourraient être croisées avec les données concernant les types d'activités et/ou de bénéficiaires.

Deuxièmement, sur le plan des domaines d'intervention, le système de classification de l'ARC pose divers problèmes afin d'obtenir un portrait statistique du secteur. D'une part, les organismes sont classés de manière disproportionnée dans les sous-catégories « Autre » des quatre catégories de fins de bienfaisance. D'autre part, l'examen des descriptions des programmes révèle que des organismes ayant des programmes similaires sont parfois classés dans des sous-catégories différentes, incluant certains classés dans « Autre » qui auraient pu être classés dans une catégorie plus précise. Enfin, les fondations et œuvres de bienfaisance répondent souvent à de multiples fins de bienfaisance alors que le système de classification est à choix unique. Ce système gagnerait à être revu en 1) différenciant les fins de bienfaisance, les activités de bienfaisance et les bénéficiaires, 2) en permettant aux organismes de faire des choix multiples concernant à la fois ces fins, ces activités et ces bénéficiaires, 3) en fournissant un guide contenant les définitions de catégories des fins, activités et bénéficiaires, ce qui permettrait aux organismes et aux chercheurs d'interpréter les données de manière univoque et 4) en s'assurant d'une répartition relativement proportionnelle des organismes de bienfaisance enregistrés dans les différentes catégories proposées. Enfin, des directives devraient clarifier la nature des informations devant être fournies par les organismes de bienfaisance dans leur description de programmes. Celles-ci devraient concerner uniquement les fins de bienfaisance poursuivies, les activités de bienfaisance mises en œuvre et les bénéficiaires visés ou rejoints, en excluant les informations sur leurs activités de financement ou de développement organisationnel.

Troisièmement, concernant les données financières (actif, passif, revenu, dépense) les informations fournies devraient être vérifiées préalablement par l'ARC afin de repérer les erreurs de calculs, les données manquantes ou lacunaires, les incohérences logiques (ex. revenus négatifs, erreurs d'addition, etc.) et les valeurs trop basses (ex. montants indiqués en milliers \$ au lieu de dollars) et demander les corrections nécessaires aux organismes. Les informations financières devraient aussi distinguer les données consolidées pour le siège social et celles des différentes branches locales d'un organisme de bienfaisance.

Plus généralement, l'ARC pourrait fournir des informations concernant le processus de collecte et de vérification des données, un guide décrivant l'ensemble des variables et un dictionnaire contenant les

définitions des données. Une vérification et une uniformisation devraient également être faites des numéros d'enregistrement ou des numéros d'entreprises et des noms des donataires reconnus fournies par les organismes de bienfaisance.

Ces différentes mesures permettraient d'améliorer la qualité, l'exactitude et la justesse des données et d'obtenir un portrait plus précis et fiable du secteur philanthropique.

7. Conclusion

Le portrait que nous avons réalisé laisse entrevoir une réflexion à approfondir sur les opportunités, mais également les défis, afin de repenser le positionnement des fondations subventionnaires canadiennes en réponse aux urgences découlant des injustices sociales et environnementales. Ce portrait en est un pré-pandémique et ne tient pas compte de la normalité post-pandémique où le processus inflationniste et la faible prise en compte de la question climatique ont alourdi les situations décrites à l'échelle canadienne.

Il apparaît évident qu'une action concertée est requise entre toutes les forces vives de la société canadienne pour endiguer les effets nationaux d'une crise globale et mondiale qui affecte toutes les sociétés.

Cette action concertée, pour les fondations subventionnaires, nécessite de tenir en compte des modalités de génération de leurs revenus (modalités génératrices d'inégalités sociales et d'injustices environnementales), de leurs stratégies d'allocations des fonds à leur disposition, tant à ce qui a trait au contingent de versement qu'aux fins de bienfaisance poursuivies, des modalités de gestion de leurs organisations. Concrètement, il importera de revoir la répartition géographique de leur siège social, le type de management promu, la répartition de leurs dons afin de mieux tenir compte des enjeux liés à l'accentuation des inégalités sociales, de mieux soutenir les groupes vulnérables, de tenir compte des questions d'équité et de prendre au sérieux la question écologique.

Cette grande réflexion, où, si l'on préfère, la grande conversation à mener, demandera aux fondations de toutes sortes, de faire corps autour d'une licence sociale « philanthropique » à mettre à jour.

Une nouvelle donne est requise non seulement avec l'État, mais aussi avec le secteur des affaires, matrice de naissance et de reproduction des fondations subventionnaires et corporatives. Cette nouvelle donne demandera des alliances fortes avec les secteurs de la société civile, de l'économie sociale et de l'économie circulaire, afin de paver la voie à un mode de développement socioéconomique exempt d'inégalités sociales et d'externalités désavantageuses pour l'environnement.

Bibliographie

- Alberti-Dufort, Angelica, Valérie Bourduas Crouhen, David Demers-Bouffard, Rebecca Hennigs, Simon Legault, Julie Cunningham, Caroline Larrivée et Ouranos (2022). « Québec », dans *Le Canada dans un climat en changement : Le rapport sur les Perspectives régionales*, Fiona J. Warren, Nicole Lulham, D.L. Dupuis et Donald S. Lemmen (éd.), Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada, 127p.
- Anheier, Helmut K. et David C. Hammack (dir.) (2010). *American Foundations. Roles and contributions*, Washington, D.C. : Brookings Institution Press, 457p.
- Ayer, Steven M., Michael H. Hall et Lindsey Vodarek (2009). *Perspectives on Fundraising. What Charities Report to the Canada Revenue Agency*, Imagine Canada, 53p.
- Berry, Peter et Rebekka Schnitter (éd.) (2022). *La santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement : faire progresser nos connaissances pour agir*. Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada, 873p.
- Berry, Peter, Paddy Enright, Linda Varangu, Shanaya Singh, Céline Campagna, Pierre Gosselin, David Demers-Bouffard, Denise Thomson, Jérôme Ribesse et Susan Elliott (2022). « Adaptation et résilience des systèmes de santé », dans Peter Berry et Rebekka Schnitter (éd.), *La santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement : faire progresser nos connaissances pour agir*. Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada, p. 760-859.
- Berry, Peter, Rebekka Schnitter et Jolly Noor (2022). « Liens entre les changements climatiques et la santé », dans Peter Berry et Rebekka Schnitter (éd.), *La santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement : faire progresser nos connaissances pour agir*. Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada, p. 37-58.
- Berthiaume, Annabelle et Lefèvre, Sylvain (2015). « Le collectif québécois des fondations sur les inégalités sociales. Une étude de cas exploratoire sur la collaboration de fondations québécoises ». *Cahier de recherche #11*, PhiLab, 31p
- Blanchon, David, Jean Gardin et Sophie Moreau (2012). « Introduction », dans Blanchon, David, Jean Gardin et Sophie Moreau (dir.), *Justice et injustices environnementales*. Nanterre : Presses universitaires de Paris Nanterre, p.7-17.
- Blanchon, David, Sophie Moreau et Yvette Veyret (2009). « Comprendre et construire la justice environnementale », *Annales de géographie*, vol. 1-2, n° 665-666, p. 35-60.
- Bonsal, Barrie R., Daniel L. Peters, Frank Seglenieks, Alfonso Rivera et Aaron Berg (2019). « Évolution de la disponibilité de l'eau douce au Canada », dans Elizabeth Bush et Donald S. Lemmen (éd.), *Rapport sur le climat changeant du Canada*, Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada, p. 262-342.
- Boyd, Richard et Anil Markandya (2021). « Coûts et avantages liés aux impacts des changements climatiques et aux mesures d'adaptation », dans Warren, Fiona J. et Nicole Lulham (éd.), *Le Canada dans un climat en changement : Rapport sur les enjeux nationaux*, Ottawa, Ontario : Gouvernement

du Canada, p. 382-545.

Bremner, Robert H. (1988 [1960]). *American Philanthropy*, Chicago et Londres : The University of Chicago Press, 294p.

Brouard, François (2014). T3010 Challenges for Research, Discussion Paper, Sprott Centre for Social Enterprises / Centre Sprott pour les entreprises sociales (SCSES-CSES), 51p.

Brouard, François (2017). « L'information et les outils pour la recherche auprès des fondations subventionnaires canadiennes », dans Fontan, Jean-Marc, Peter R. Elson et Sylvain Lefèvre (dir.), *Les fondations philanthropiques : de nouveaux acteurs politiques?*, Montréal : Presses de l'Université du Québec, 1^e ed, p. 121-145.

Brown, Craig, Ewa Jackson, Deborah Harford et David Bristow (2021) : « Villes et milieux urbains », dans Warren, Fiona J. et Nicole Lulham (éd.), *Le Canada dans un climat en changement : Rapport sur les enjeux nationaux*, Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada, p. 27-109.

Buhler, Pierre, Paul C. Light et Francis Charhon (2003). *L'économie du don et la philanthropie aux États-Unis et en France : analyse comparée*, Paris : IFRI, La Documentation française, 96p.

Bush, Elizabeth et Donald S. Lemmen (éd.) (2019). *Rapport sur le climat changeant du Canada*, gouvernement du Canada, Ottawa, Ontario, 446 p.

CANADA. *Loi de l'impôt sur le revenu (LIR)*, L.R.C., 1985, ch. 1 (5e suppl.), à jour au 7 mars 2022, URL : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-3.3/>

Carlson, Hayley, Alain Pietroniro, Patricia Gober, Wendy Leger et Stephanie Merrill (2021). « Ressources en eau », dans Warren, Fiona J. et Nicole Lulham (éd.), *Le Canada dans un climat en changement : Rapport sur les enjeux nationaux*, Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada, p. 203-292.

Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (CCNSA) (2022). « Changements climatiques et santé des Autochtones du Canada », dans Peter Berry et Rebekka Schnitter (éd.), *La santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement : faire progresser nos connaissances pour agir*. Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada, p. 59-129.

Charbonneau, Mathieu (2012), « Le régime de régulation des organisations de bienfaisance et les fondations philanthropiques au Canada et au Québec : un essai d'économie politique historique », *Cahiers du CRISES*, ET1202, 79p.

Derksen, Chris, David Burgess, Claude Duguay, Stephen Howell, Lawrence Mudryk, Sharon Smith, Chad Thackeray et Megan Kirchmeier-Young (2019). « Évolution de la neige, de la glace et du per gélisol à l'échelle du Canada », dans Elizabeth Bush et Donald S. Lemmen (éd.), *Rapport sur le climat changeant du Canada*, Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada, p. 195-260.

Després, Emily (2021). *État des connaissances sur les enjeux d'inégalités associées aux solutions d'adaptation aux changements climatiques*, Rapport présenté à Ouranos et à l'Observatoire québécois des inégalités, Montréal : Ouranos et Observatoire québécois des inégalités, 63p.

Dietz, Sabine et Stephanie Arnold (2021). « Provinces de l'Atlantique », dans *Le Canada dans un*

climat en changement : Le rapport sur les Perspectives régionales, Fiona J. Warren, Nicole Lulham et Donald S. Lemmen (éd.), Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada, 94p.

Dogan, Mattei et Kenneth Prewitt (dir.) (2007). *Fondations philanthropiques en Europe et aux États-Unis*, Charenton-le-Pont : Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 287p.

Douglas, Allan G. et David Pearson (2022). « Ontario », dans *Le Canada dans un climat en changement : Le rapport sur les Perspectives régionales*, Fiona J. Warren, Nicole Lulham, D.L. Dupuis et Donald S. Lemmen (éd.), Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada, 115p.

Dowie, Mark (2001), *American Foundations. An Investigative History*, Cambridge/London: The MIT Press, 360p.

Egyed, Marika, Phil Blagden, David Plummer, Paul Makar, Carlyn Matz, Mike Flannigan, Morgan MacNeill, Eric Lavigne, Benny Ling, Diana Valencia Lopez, Betty Edwards, Radenko Pavlovic, Jacinthe Racine, Pierre Raymond, Robyn Rittmaster, Aaron Wilson et Guoliang Xi (2022). « Qualité de l'air », dans Peter Berry et Rebekka Schnitter (éd.), *La santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement : faire progresser nos connaissances pour agir*. Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada, p. 318-408.

Environment Funders Canada. « À propos du Financeurs en Environnement au Canada », consulté le 2 mai 2022, [En ligne], URL : <https://environmentfunders.ca/about/en-francais/a-propos-du-rcse/>

Eyzaguirre, Jimena, Cedar Morton, Colette Wabnitz, Michael Copage et Robert McLeman (2021). « Dimensions internationales », dans Warren, Fiona J. et Nicole Lulham (éd.), *Le Canada dans un climat en changement : Rapport sur les enjeux nationaux*, Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada, p. 700-826.

Fontan, Jean-Marc (2016). « Place et rôle des fondations subventionnaires dans l'écosystème philanthropique », dans Institut Mallet, *Écosystème philanthropique : perspectives, perceptions et échanges. Actes du Sommet 2015 sur la culture philanthropique*, Montréal, 10 et 11 novembre 2015, p.113-130.

Fontan, Jean-Marc, Benoît Lévesque et Mathieu Charbonneau (2011). « Les fondations privées québécoises : un champ de recherche émergeant », *Lien social et Politiques*, no. 65, printemps, p.43-64

Gifford, Robert, Craig Brown, Carrie Baron, Denni Clement, Natalya Melnychuk, Harry Nelson, Luke Sales et Dave Spittlehouse (2022). « Colombie-Britannique » dans *Le Canada dans un climat en changement : Le rapport sur les Perspectives régionales*, Fiona J. Warren, Nicole Lulham et Donald S. Lemmen (éd.), Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada, 88p.

Gosselin, Pierre, Céline Campagna, David Demers-Bouffard, Sami Qutob, et Mike Flannigan (2022). « Aléas naturels », dans Peter Berry et Rebekka Schnitter (éd.), *La santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement : faire progresser nos connaissances pour agir*. Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada, p. 130-251.

Gouvernement du Canada (10 mars 2006). « CPS-024 Lignes directrices pour

l'enregistrement d'un organisme de bienfaisance : satisfaire au critère du bienfait d'intérêt public », Énoncé de politique, CPS-024, consulté le 13 avril 2022, URL : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/politiques-lignes-directrices/024-lignes-directrices-enregistrement-organisme-bienfaisance-satisfaire-critere-bienfait-interet-public.html>

Gouvernement du Canada (15 mai 2010), « CG-001 Respect des droits de la personne et l'enregistrement des organismes de bienfaisance », Lignes directrices, CG-001, consulté le 13 avril 2022, URL : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/politiques-lignes-directrices/lignes-directrices-001-respect-droits-personne-enregistrement-organismes-bienfaisance.html>

Gouvernement du Canada (16 août 2018). « Avantages et obligations de l'enregistrement à titre d'organismes de bienfaisance », consulté le 13 avril 2022, URL : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/demande-enregistrement-organisme-bienfaisance-donataire-reconnu/presenter-demande-organisme-bienfaisance/decider/avantages-obligations-enregistrement-bienfaisance.html>

Gouvernement du Canada (2 novembre 2012). « Exigences générales pour l'enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance », Lignes directrices, CG-017, consulté le 13 avril 2022, URL : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/politiques-lignes-directrices/lignes-directrices-017-exigences-generales-enregistrement-a-titre-organisme-bienfaisance.html>

Gouvernement du Canada (2 septembre 2003). « CPS-021 Enregistrement des organismes de bienfaisance faisant la promotion de l'égalité raciale », Énoncé de politique, CPS-021, consulté le 13 avril 2022, URL : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/politiques-lignes-directrices/enonce-politique-021-enregistrement-organismes-bienfaisance-faisant-promotion-egalite-raciale.html>

Gouvernement du Canada (21 janvier 2019). « Activités relatives au dialogue sur les politiques publiques ou à leur élaboration par les organismes de bienfaisance », Lignes directrices, CG-027, consulté le 13 avril 2022, URL : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/politiques-lignes-directrices/activites-relatives-dialogue-politiques-publiques-elaboration.html>

Gouvernement du Canada (25 avril 2019). « Qu'est-ce qui relève de la bienfaisance », consulté le 13 avril 2022, URL : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/demande-enregistrement-organisme-bienfaisance-donataire-reconnu/presenter-demande-organisme-bienfaisance/etablir-est-releve-bienfaisance.html>

Gouvernement du Canada (25 janvier 2008). « CG-003 Activités de bienfaisance et groupes ethnoculturels – Renseignements sur l'enregistrement d'un organisme de bienfaisance », Lignes directrices, CG-003, URL : <https://www.canada.ca/fr/agence->

revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/politiques-lignes-directrices/activites-bienfaisance-groupes-ethnoculturels-renseignements-enregistrement-organisme-bienfaisance.html

Gouvernement du Canada (25 juillet 2013). « Comment rédiger des fins qui satisfont aux exigences de la bienfaisance en matière d'enregistrement », Lignes directrices, CG-019, consulté le 13 avril 2022, URL : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/politiques-lignes-directrices/lignes-directrices-019-comment-rediger-fins-satisfont-exigences-bienfaisance-matiere-enregistrement.html>

Gouvernement du Canada (25 octobre 2002). « Religion », Sommaire de la politique, CSP-R06, consulté le 13 avril 2022, URL : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/politiques-lignes-directrices/sommaire-politique-r06-religion.html>

Gouvernement du Canada (27 novembre 2020a). « CG-029 Soulagement de la pauvreté et l'enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance », Lignes directrices, CG-029, consulté le 13 avril 2022, URL : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/politiques-lignes-directrices/enregistrement-titre-organisme-bienfaisance-soulagement-pauvrete.html>

Gouvernement du Canada (27 novembre 2020b). « CG-030 Promotion de l'éducation et enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance », Lignes directrices, CG-030, consulté le 13 avril 2022, URL : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/politiques-lignes-directrices/promotion-education-enregistrement-titre-organisme-bienfaisance.html>

Gouvernement du Canada (30 juin 2005). « CPS-023 Demandeurs venant en aide à des communautés ethnoculturelles », Énoncé de politique, CPS-023, consulté le 13 avril 2022, URL : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/politiques-lignes-directrices/enonce-politique-023-demandeurs-venant-aide-a-communaut-es-ethnoculturelles.html>

Gouvernement du Canada (6 août 2021). « Document d'information — Consultation sur le contingent des versements », consulté le 13 avril 2022, URL : <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/consultations/2021/stimuler-depenses-bienfaisance-communaut-es/document-information-consultation-contingent-versements.html>

Gouvernement du Canada (6 novembre 1997). « CPS-012 Avantages procurés aux peuples autochtones du Canada », Énoncé de politique, CPS-012, consulté le 13 avril 2022, URL : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/politiques-lignes-directrices/enonce-politique-012-avantages-procures-peuples-autochtones-canada.html>

Gouvernement du Canada (9 juin 2003), « CSP-W01 Femmes », Sommaire de la politique, CSP-W01, consulté le 13 avril 2022, URL : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/>

services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/politiques-lignes-directrices/sommaire-politique-w01-femmes.html

- Grandbois, Maryse et Marie-Hélène Bérard. (2003). « La reconnaissance internationale des droits environnementaux : le droit de l'environnement en quête d'effectivité. », *Les Cahiers de droit*, vol. 44, no. 3 : 427–470.
- Greenan, Blair J.W., Thomas S. James, John W. Loder, Pierre Pépin, Kumiko Azetsu-Scott, Debby Ianson, Roberta C. Hamme, Denis Gilbert, Jean-Éric Tremblay, Xiaolan L. Wang et Will Perrie (2019). « Changements touchant les océans qui bordent le Canada », dans Elizabeth Bush et Donald S. Lemmen (éd.), *Rapport sur le climat changeant du Canada*, Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada, p. 344–425.
- Hafsi, Taïeb (2003). « Strategic Management and Change in High Dependency Environments: The Case of a Philanthropy », *Cahiers du CRISES*, ET0310, 31p.
- Harper, Sherilee L., Rebekka Schnitter, Aamir Fazil, Manon Fleury, James Ford, Nia King, Alexandra Lesnikowski, Deborah McGregor, Jaclyn Paterson, Ben Smith et Hannah Tait Neufeld (2022). « Salubrité et sécurité des aliments », dans Peter Berry et Rebekka Schnitter (éd.), *La santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement : faire progresser nos connaissances pour agir*. Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada, p. 608-698.
- Hayes, Katie, Ashlee Cunsolo, Jura Augustinavicius, Rebecca Stranberg, Susan Clayton, Maria Malik, Shawn Donaldson, Gabrielle Richards, Amber Bedard, Lewis Archer, Tyrone Munro et Carla Hilario (2022). « Santé mentale et bien-être », dans Peter Berry et Rebekka Schnitter (éd.), *La santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement : faire progresser nos connaissances pour agir*. Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada, p. 252-317.
- Hicke, Jeffrey A., Simone Lucatello, Linda D., Mortsch, Jackie Dawson, Mauricio Domínguez Aguilar, Carolyn A.F. Enquist, Elisabeth A. Gilmore, David S. Gutzler, Sherilee Harper, Kirstin Holsman, Elizabeth B. Jewett, Timothy A. Kohler et Kathleen A. Miller (2022). « North America », dans Hans-Otto Pörtner, Debra .C. Roberts, Melinda M.B. Tignor, Elvira S. Poloczanska, Katja Mintenbeck, Andrés Alegría, Marlies Craig, Stefanie Langsdorf, Sina Löschke, Vincent Möller, Andrew Okem et Bardhyl Rama (éd.), *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge/New York: Cambridge University Press, p. 1929–2042.
- Imagine Canada (2012-2013). « Législation applicable aux organismes de bienfaisance », Sources OSBL, consulté le 14 juin 2022, [En ligne], URL : <http://sourceosbl.ca/gestion-dun-organisme/travailler-avec-larc/other-legislation-affecting-charities>
- Imagine Canada et Philanthropic foundations Canada (2014). *Assets and Giving trends of Canada's Grantmaking Foundations*, Montréal et Toronto, 32p.
- IPCC (2021a). « Summary for Policymakers », dans Masson-Delmotte, V., P. Zhai, A. Pirani, S.L. Connors, C. Péan, S. Berger, N. Caud, Y. Chen, L. Goldfarb, M.I. Gomis, M. Huang, K. Leitzell, E. Lonnoy, J.B.R. Matthews, T.K. Maycock, T. Waterfield, O. Yelekçi, R. Yu, and B. Zhou

(éd.), *Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge/New York: Cambridge University Press, p. 3–32.

IPCC (2021b). *Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, [Masson-Delmotte, V., P. Zhai, A. Pirani, S.L. Connors, C. Péan, S. Berger, N. Caud, Y. Chen, L. Goldfarb, M.I. Gomis, M. Huang, K. Leitzell, E. Lonnoy, J.B.R. Matthews, T.K. Maycock, T. Waterfield, O. Yelekçi, R. Yu, and B. Zhou (eds.)]. Cambridge/New York: Cambridge University Press.

IPCC (2022a), « IPCC », consulté le 24 mai 2022, URL: <https://www.ipcc.ch/languages-2/francais/>

IPCC (2022b). « Summary for Policymakers », dans Hans-Otto Pörtner, Debra .C. Roberts, Melinda M.B. Tignor, Elvira S. Poloczanska, Katja Mintenbeck, Aandrés Alegría, Marlies Craig, Stefanie Langsdorf, Sina Lösschke, Vincent Möller, Andrew Okem et Bardhyl Rama (éd.), *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge/New York: Cambridge University Press, p. 3–33.

Kovacs, Paul, Gordon Beal, Maryam Golnaraghi, Patricia Koval, Gordon McBean et Bohan Li (2021). « Divulgarion, litiges et aspects financiers liés aux changements climatiques », dans Warren, Fiona J. et Nicole Lulham (éd.), *Le Canada dans un climat en changement : Rapport sur les enjeux nationaux*, Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada, p. 641-699.

Le Collectif des fondations québécoises contre les inégalités (2019), « À propos du Collectif des fondations », consulté le 24 mai 2022, URL : <https://www.collectifdesfondations.org/about>

Lefèvre, Sylvain et Iryna Khovrenkov (2017). « Regards croisés sur la classification des fondations. Entre catégories formelles et constructions théoriques », dans Fontan, Jean-Marc, Peter R. Elson et Sylvain Lefèvre (dir.), *Les fondations philanthropiques : de nouveaux acteurs politiques?*, Montréal : Presses de l'Université du Québec, 1^e ed, p. 87-119.

Lefèvre, Sylvain et Nicole Rigillo (2017). « Les fondations en perspective comparée historique (Europe, États-Unis, Canada, Québec) », dans Fontan, Jean-Marc, Peter R. Elson et Sylvain Lefèvre (dir.), *Les fondations philanthropiques : de nouveaux acteurs politiques?*, Montréal : Presses de l'Université du Québec, 1^e ed, p. 11-40.

Lemmen, Donald S., Catherine Lafleur, Denis Chabot, Jamie Hewitt, Marco Braun, Bruno Bussière, Irene Kulcsar, Daniel Scott et Jason Thistlethwaite (2021). « Impacts sur les secteurs et mesures d'adaptation », dans Warren, Fiona J. et Nicole Lulham (éd.), *Le Canada dans un climat en changement : Rapport sur les enjeux nationaux*, Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada, p. 546-640.

Longtin, David (2015), « Portrait de réseaux de financement des membres du Canadian Environmental Grantmakers' Network », Working Paper #7, Montréal : PhiLab.

Maclean, Mairi, Charles Edward Harvey et Jillian Gordon (2012). « Social innovation, social entrepreneurship and the practice of contemporary entrepreneurial philanthropy », *International*

Small Business Journal, vol. 31, no. 7 : 747-763.

Martinez-Cosio et Rabinowitz Bussell (2013), *Catalysts for Change: Twenty-first century philanthropy and community development*, New York: Routledge, 192p.

Mercer, Bernard (2007). *Green Philanthropy. Funding charity solutions to environment problems*, London : New Philanthropy Capital, 167p.

Molnar, Michelle, Paige Olmstead, Matthew Mitchell, Ciara Raudsepp-Hearne et Mark Anielski (2021). « Services écosystémiques », dans Warren, Fiona J. et Nicole Lulham (éd.), *Le Canada dans un climat en changement : Rapport sur les enjeux nationaux*, Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada, p. 293-381.

Ogden, Nick H., Catherine Bouchard, Gabrielle Brankston, Elizabeth M. Brown, Tricia Corrin, Antonia Dibernardo, Michael A. Drebot, David N. Fisman, Eleni Galanis, Amy Greer, Emily Jenkins, Julianne V. Kus, Patrick A. Leighton, L. Robbin Lindsay, Anne-Marie Lowe, Antoinette Ludwig, Shaun K. Morris, Victoria Ng, Linda Vrbova, Lisa Waddell et Heidi Wood (2022). « Maladies infectieuses », dans Peter Berry et Rebekka Schnitter (éd.), *La santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement : faire progresser nos connaissances pour agir*. Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada, p. 409-528.

Organisation des Nations Unies, « Qu'est-ce que la justice sociale ? », consulté le 20 juin 2022, [En ligne], URL : <https://www.un.org/fr/observances/social-justice-day>

Ostrander, Susan A. (2005). « Legacy and promise for social justice funding: Charitable foundations and progressive social movements, past and present. », dans Faber, Daniel et Deborah McCarthy. *Foundations for Social Change. Critical Perspectives on Philanthropy and Popular Movements*, Lanham: Rowman & Littlefield Publishers, 2005, p.33-59.

Philanthropic foundations Canada (2015). *Assets and Giving trends of Canada's Grantmaking Foundations. Snapshot of 2013*, Montréal et Toronto, 26p.

Pörtner, Hans-Otto, Debra C. Roberts, Helen Adams, Ibidun Adelekan, Carolina Adler, Rita Adrian, Paulina Aldunce, Elham Ali, Rawshan Ara Begum, Birgit Bednar- Friedl, Rachel Bezner Kerr, Robbert Biesbroek, Joern Birkmann, Kathryn Bowen, Martina A. Caretta, Jofre Carnicer, Edwin Castellanos, Tae Sung Cheong, Winston Chow, Guéladio Cissé, Susan Clayton, Andrew Constable, Sarah R. Cooley, Mark John Costello, Marlies Craig, Wolfgang Cramer, Richard Dawson, David Dodman, Jackson Efitre, Matthias Garschagen, Elisabeth A. Gilmore, Bruce C. Glavovic, David Gutzler, Marjolijn Haasnoot, Sherilee Harper, Toshihiro Hasegawa, Bronwyn Hayward, Jeffrey A. Hicke, Yukiko Hirabayashi, Cunrui Huang, Kanungwe Kalaba, Wolfgang Kiessling, Akio Kitoh, Rodiel Lasco, Judy Lawrence, Maria Fernanda Lemos, Robert Lempert, Christopher Lennard, Debora Ley, Tabea Lissner, Qiyong Liu, Emma Liwenga, Salvador Lluch-Cota, Sina Löschke, Simone Lucatello, Yong Luo, Brenda Mackey, Katja Mintenbeck, Alisher Mirzabaev, Vincent Möller, Mariana Moncassim Vale, Mike D. Morecroft, Linda Mortsch, Aditi Mukherji, Tero Mustonen, Michelle Mycoo, Johanna Nalau, Mark New, Andrew Okem, Jean Pierre Ometto, Brian O'Neill, Rrajiv Pandey, Camille Parmesan, Mark Pelling, Patricia Fernanda Pinho, John Pinnegar, Elvira S. Poloczanska, Anjal Prakash, Benjamin Preston, Marie-Fanny Racault, Diana Reckien, Aromar Revi,

Steven K. Rose, E. Lisa F. Schipper, Daniela N. Schmidt, David Schoeman, Rajib Shaw, Nicholas P. Simpson, Chandni Singh, William Solecki, Lindsay Stringer, Edmond Totin, Christopher H. Trisos, Yongyut Trisurat, Maarten van Aalst, David Viner, Morgan Wairiu, Rachel Warren, Philippus Wester, David Wrathall et Zelina Zaiton Ibrahim (2022). « Technical Summary », dans Hans-Otto Pörtner, Debra .C. Roberts, Melinda M.B. Tignor, Elvira S. Poloczanska, Katja Mintenbeck, Andrés Alegría, Marlies Craig, Stefanie Langsdorf, Sina Lösckke, Vincent Möller, Andrew Okem et Bardhyl Rama (éd.), *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge/New York: Cambridge University Press, pp. 37–118.

Prewitt, Kenneth (2006). « Foundations », dans Powell, Walter W. et Richard Steinberg (dir.). *The Non-Profit Sector, A Research Handbook*, 2e éd., New Haven, Yale University Press, p. 355-377.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2011), *Durabilité et Équité : Un Meilleur Avenir pour Tous*, New York, 195p.

Sauchyn, David, Debra Davidson et Mark Johnston (2020). « Provinces des Prairies », dans *Le Canada dans un climat en changement : Le rapport sur les Perspectives régionales*, Fiona J. Warren, Nicole Lulham et Donald S. Lemmen (éd.), Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada, 80p.

Schnitter, Rebekka, Ericha Moores, Peter Berry, Marielle Verret, Chris Buse, Catherine Macdonald, Melissa Perri et Daniel Jubas-Malz (2022). « Changements climatiques et équité en santé », dans Peter Berry et Rebekka Schnitter (éd.), *La santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement : faire progresser nos connaissances pour agir*. Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada, p. 699-759.

Sharpe, David (2001 [1994]). *A Portrait of Canada's Charities. The Size, Scope and Financing of Registered Charities*, Canadian Centre for Philanthropy, 3e éd., 116p.

Statistique Canada (16 novembre 2016). « Subdivision de recensement (SDR) », *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016*, consulté le 26 mai 2022, URL : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo012-fra.cfm>

Statistique Canada (3 mai 2017a), « Famille de recensement », *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016*, consulté le 26 mai 2022, URL : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/fam004-fra.cfm>

Statistique Canada, « Type de ménage du ménage privé », consulté le 26 mai 2021, [En ligne], URL : https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var_f.pl?Function=DEC&Id=251053

Statistique Canada, Division de la statistique du revenu (8 juillet 2016), « Les lignes de faible revenu : leur signification et leur calcul », consulté le 26 mai 2022, URL : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2016002-fra.htm>

Takaro, Tim, Paddy Enright, Shannon Waters, Lindsay Galway, Jordan Brubacher, Eleni Galanis, Lorraine McIntyre, Christina Cook, Gemma Dunn, Manon D. Fleury, Ben Smith et Tom Kosatsky (2022). « Qualité, quantité et sécurité de beau », dans Peter Berry et Rebekka Schnitter (éd.), *La*

santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement : faire progresser nos connaissances pour agir. Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada, p. 529-607.

Torres, Sandy (2021). *Évolution des inégalités économiques au Canada et au Québec : tendances et causes*, Observatoire québécois des inégalités, Montréal, 101p.

Torres, Sandy, Marie Mélanie Fontaine et Marc-Antoine Dionne (2021). *État des inégalités de revenu au Canada et au Québec. Variations et analyses intragroupes*, Observatoire québécois des inégalités, Montréal, 99p.

United Nations Development Program (UNDP) (2014). *Environmental Justice. Comparative Experiences in Legal Empowerment*, New York, 34p.

Vodden, Kelly et Ashlee Cunsolo (2021). « Collectivités rurales et éloignées », dans Warren, Fiona J. et Nicole Lulham (éd.), *Le Canada dans un climat en changement : Rapport sur les enjeux nationaux*, Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada, p. 110-202.

Warren, Deborah B. et Steve Dubb, (2010). *Growing a Green Economy for All From Green Jobs to Green Ownership*, College Park : The Democracy Collaborative at the University of Mariland, 120p.

Warren, Fiona J. et Nicole Lulham (éd.) (2021). *Le Canada dans un climat en changement : Rapport sur les enjeux nationaux*, Ottawa, Ontario : Gouvernement du Canada, 826p.

Zhang, Xuebin, Greg Flato, Megan Kirchmeier-Young, Lucie Vincent, Hui Wan, Xiaolan Wang, Robin Rong, John Fyfe, Guilong Li, Viatcheslav V. Kharin (2019). « Les changements de température et de précipitations pour le Canada », dans Elizabeth Bush et Donald (éd.), *Rapport sur le climat changeant du Canada*, gouvernement du Canada, Ottawa, Ontario, p. 113-193.

Zunz, Olivier (2012). *La philanthropie en Amérique. Argent privé, affaires d'État*, Paris : Fayard, 384p.

Données statistiques

Agence de revenu du Canada (ARC) (2020). « Liste des organismes de bienfaisance », Année 2020, consulté le 31 mars 2022, URL : https://apps.cra-arc.gc.ca/ebci/hacc/srch/pub/dsplyBscSrch?request_locale=fr

Statistique Canada (2016). *Fichiers des limites du Recensement de 2016, produit no 92-160-X au catalogue de Statistique Canada*, Ottawa, Ontario, consulté le 22 mars 2022, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/geo/bound-limit/bound-limit-2016-fra.cfm>

Statistique Canada (3 mai 2017b). *Tableau 98-400-X2016004 Âge (en années) et âge moyen (127) et sexe (3) pour la population du Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement, Recensement de 2016 - Données intégrales (100 %)* [Tableau de données], URL : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/98-400-X2016004>

Statistique Canada (2 août 2017a). *Tableau 98-400-X2016035 État matrimonial (13), âge (16) et sexe (3) pour la population âgée de 15 ans et plus du Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement, Recensement de 2016 -*

Données intégrales [Tableau de données], URL : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/98-400-X2016035>

Statistique Canada (2 août 2017b). *Tableau 98-400-X2016025 Structure de la famille de recensement incluant la situation de famille recomposée (9) et nombre et combinaisons d'âges des enfants (29) pour les familles de recensement avec enfants dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement, recensements de 2016 et 2011 - Données intégrales (100 %)* [Tableau de données], URL : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/98-400-X2016025>

Statistique Canada (2 août 2017c). *Tableau 98-400-X2016029 Caractéristiques de la famille des adultes (11), âge (16) et sexe (3) pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement, recensements de 2016 et 2011 - Données intégrales (100 %)* [Tableau de données], URL : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/98-400-X2016029>

Statistique Canada (13 septembre 2017a). *Tableau 98-400-X2016099 Statistiques du revenu des ménages (3) et genre de ménage incluant la structure de la famille de recensement (11) pour les ménages privés du Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement, Recensement de 2016 - Données intégrales (100 %)* [Tableau de données], URL : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/98-400-X2016099>

Statistique Canada (13 septembre 2017b). *Tableau 98-400-X2016119 Sources de revenu et impôts (34) et statistiques du revenu (4) pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement, Recensement de 2016 - Données intégrales (100 %)* [Tableau de données], URL : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/98-400-X2016119>

Statistique Canada (13 septembre 2017c). *Tableau 98-400-X2016127 Indicateurs de faible revenu (4), situation de faible revenu de la personne (6), âge (8) et sexe (3) pour la population dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement, Recensement de 2016 - Données intégrales (100 %)* [Tableau de données], URL : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/98-400-X2016127>

Statistique Canada (25 octobre 2017a). *Tableau 98-400-X2016116 Sources de revenu et impôts (16), statistiques du revenu (5A) en dollars constants (2015), groupe de décile de revenu des familles économiques (13) et année (2) pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, Recensement de 2006 - Données-échantillon (20 %) et Recensement de 2016 - Données-échantillon (25 %)* [Tableau de données], URL : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/98-400-X2016116>

Statistique Canada (25 octobre 2017b). *Tableau 98-400-X2016229 Rapport des frais de logement au revenu (5A), mode d'occupation incluant la présence de paiements hypothécaires et le logement subventionné (7) et genre de ménage incluant la structure de la famille de recensement (9) pour les ménages propriétaires et locataires dans les logements privés non agricoles et hors réserve du Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement, Recensement de 2016 - Données-échantillon (25 %)* [Tableau de données], URL : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/>

catalogue/98-400-X2016229

Statistique Canada (25 octobre 2017c). *Tableau 98-400-X2016225 Rapport des frais de logement au revenu (5), mode d'occupation (4), tranches de revenu total du ménage (14), genre de ménage incluant la structure de la famille de recensement (16), taille convenable du logement (3) et état du logement (3) pour les ménages privés du Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, Recensement de 2016 - Données-échantillon (25 %)* [Tableau de données], URL : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/98-400-X2016225>

Statistique Canada (25 octobre 2017d). *Tableau 98-400-X2016156 Identité autochtone (9), âge (20), statut d'Indien inscrit ou des traités (3) et sexe (3) pour la population dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement, Recensement de 2016 - Données-échantillon (25 %)* [Tableau de données], URL : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/98-400-X2016156>

Statistique Canada (25 octobre 2017e). *Tableau 98-400-X2016170 Identité autochtone (9), statistiques du revenu (17), statut d'Indien inscrit ou des traités (3), âge (9) et sexe (3) pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, Recensement de 2016 - Données-échantillon (25 %)* [Tableau de données], URL : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/98-400-X2016170>

Statistique Canada (29 novembre 2017). *Tableau 98-400-X2016147 Situation de faible revenu de la personne fondée sur la MPC (6), âge (14) et sexe (3) pour la population dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, Recensement de 2016 - Données-échantillon (25 %)* [Tableau de données], URL : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/98-400-X2016147>

Statistique Canada (21 février 2018). *Tableau 98-400-X2016133 Mesures de faible revenu (2), situation de faible revenu de ménage (5) et genre de ménage (5) pour les ménages privés du Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement, Recensement de 2016 - Données intégrales (100 %)* [Tableau de données], URL : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/98-400-X2016133>

Statistique Canada (28 mars 2018a). *Tableau 98-400-X2016149 Situation de faible revenu de la famille fondée sur la MPC (5), structure de la famille économique (9), taille de la famille économique (5), âges des membres de la famille économique (18) et nombre de personnes ayant un revenu d'emploi dans la famille économique (6) pour les familles économiques dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, Recensement de 2016 - Données-échantillon (25 %)* [Tableau de données], URL : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/98-400-X2016149>

Statistique Canada (28 mars 2018b). *Tableau 98-400-X2016224 Taille convenable du logement (3), mode d'occupation (4), nombre de personnes par pièce (3), nombre de pièces et nombre de chambres à coucher (12), genre de ménage incluant la structure de la famille de recensement (9) et taille du ménage (8) pour les ménages privés du Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement,*

Recensement de 2016 - Données-échantillon (25 %), % [Tableau de données], URL : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/98-400-X2016224>

Statistique Canada (28 mars 2018c). *Tableau 98-400-X2016222 État du logement (4), mode d'occupation (4), période de construction (12) et type de construction résidentielle (10) pour les ménages privés du Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement, Recensement de 2016 - Données-échantillon (25 %)* [Tableau de données], URL : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/98-400-X2016222>

Statistique Canada (28 mars 2018d). *Tableau 98-400-X2016261 Statistiques du revenu d'emploi (7), plus haut certificat, diplôme ou grade (11), travail pendant l'année de référence (5), âge (10) et sexe (3) pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement, Recensement de 2016 - Données-échantillon (25 %)* [Tableau de données], URL : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/98-400-X2016261>

Statistique Canada (28 mars 2018e). *Tableau 98-400-X2016299 Indicateurs de mesure de faible revenu (4), situation de faible revenu de personne (6), profession - Classification nationale des professions (CNP) 2016 (13A), travail pendant l'année de référence (9) pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, Recensement de 2016 - Données-échantillon (25 %)* [Tableau de données], URL : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/98-400-X2016299>

Statistique Canada (28 mars 2018f). *Tableau 98-400-X2016284 Situation d'activité (8), plus haut certificat, diplôme ou grade (7), principal domaine d'études - Classification des programmes d'enseignement (CPE) 2016 (14), âge (9) et sexe (3) pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement, Recensement de 2016 - Données-échantillon (25 %)* [Tableau de données], URL : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/98-400-X2016284>

Statistique Canada (30 mai 2018). *Tableau 98-400-X2016192 Minorités visibles (15), âge (15A), sexe (3) et certaines caractéristiques démographiques, culturelles, de la population active, de la scolarité et du revenu (900) pour la population dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, Recensement de 2016 - Données-échantillon (25 %)* [Tableau de données], URL : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/98-400-X2016192>

Statistique Canada (18 juillet 2018). *Tableau 98-400-X2016367 Catégorie d'admission et type de demandeur (47), certaines caractéristiques du revenu (92), statut d'immigrant et période d'immigration (10A), âge (10B) et sexe (3) pour la population dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires et régions métropolitaines de recensement, Recensement de 2016 - Données-échantillon (25 %)* [Tableau de données], URL : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/98-400-X2016367>

